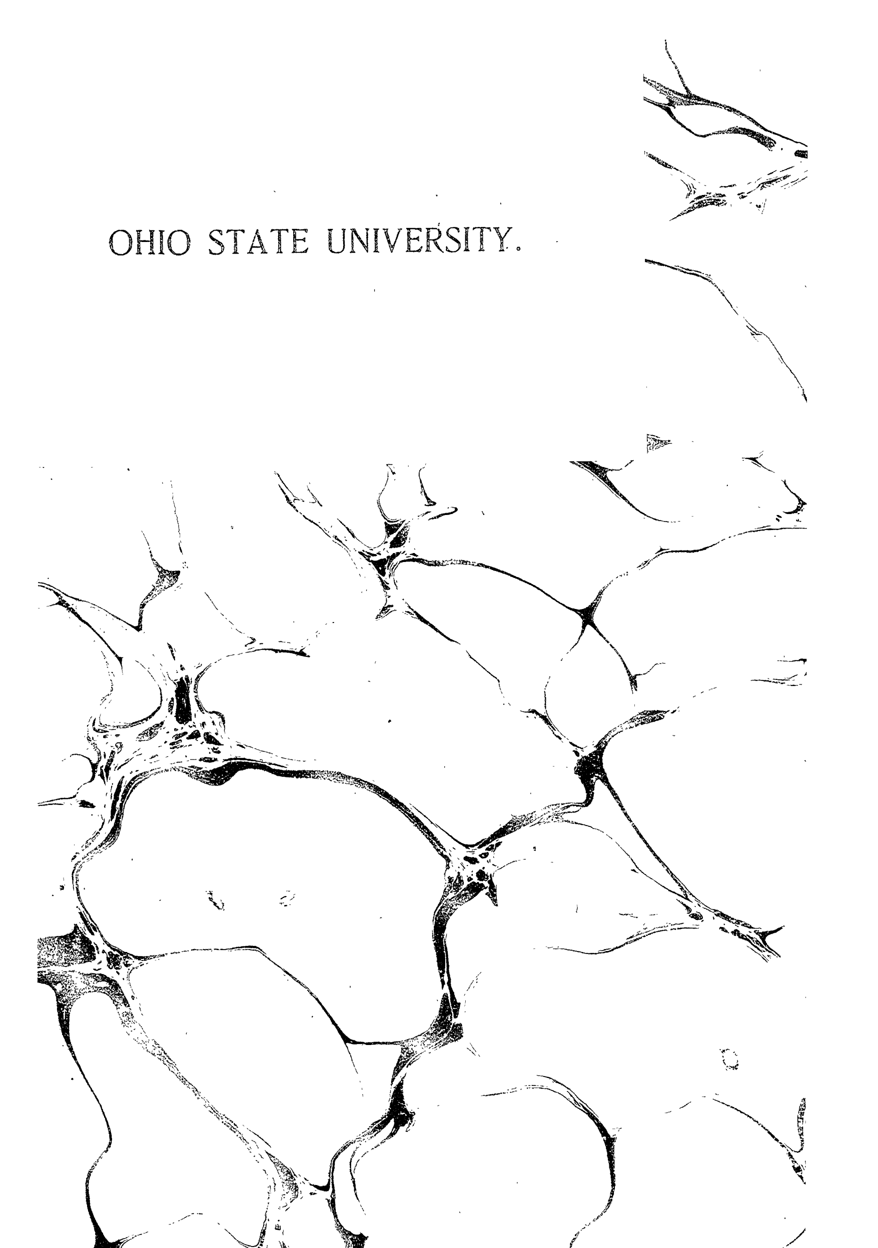

OHIO STATE UNIVERSITY.

MÉMOIRES

DE

MLLE DE MONTPENSIER

I

PARIS. — L. MARETHEUX, IMPRIMEUR, 1, RUE CASSETTE. — 2196.

MÉMOIRES

DE

M[lle] DE MONTPENSIER

PETITE-FILLE DE HENRI IV

COLLATIONNÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE

AVEC NOTES BIOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

PAR A. CHÉRUEL

TOME PREMIER

PARIS

BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER

EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR

11, RUE DE GRENELLE, 11

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

La notice sur la vie et les mémoires de mademoiselle de Montpensier devant paraître avec le dernier volume, je me bornerai maintenant à quelques mots sur la présente édition.

Je me suis servi du manuscrit autographe des mémoires de Mademoiselle, conservé à la Bibliothèque impériale (Ms. Suppl. fr., n° 3015. B). Malheureusement, il manque une centaine de feuillets au commencement de ce manuscrit (1); j'ai reproduit, pour cette partie, les anciennes éditions, avec quelques corrections, que j'ai expliquées dans les notes. Elles portent principalement sur des noms propres, qui avaient été

---

(1) Ce qui manque dans le ms., correspond à la partie antérieure à la p. 207 du t. I de notre édition.

evidemment altérés, entre autres les noms des conseillers d'État, chargés de l'administration des biens de Mademoiselle (p. 6, notes 4 et 5), et celui de madame de Brassac, dont on avait fait *madame de Brissac* (p. 84, note 3).

Mais c'est seulement, lorsque j'ai pu me servir du manuscrit autographe, qu'il m'a été possible de rendre aux mémoires de Mademoiselle leur véritable caractère. Presque toutes les éditions sont une reproduction de celles de 1735 et de 1746, qu'on estime les meilleures. Cependant les mémoires de Mademoiselle y ont subi des altérations : d'abord les éditeurs ont rajeuni et *embelli* son style, à la manière du dix-huitième siècle; les phrases ont été coupées. Au lieu de ce style ample et un peu traînant, qui distingue les écrivains du dix-septième siècle, on a adopté la forme rapide et saccadée du siècle suivant. Les lecteurs, qui prendront la peine de comparer les deux éditions, trouveront à chaque page de nombreuses preuves de ce genre d'altérations. Quelques personnes penseront peut-être que le style de Mademoiselle perd à ces corrections ; qu'il était plus vif et plus dé-

gagé dans les anciennes éditions, et qu'on a eu tort de lui rendre son allure languissante et embarrassée. Pour moi, je déclare qu'en présence d'un manuscrit autographe de l'auteur je n'ai pas hésité à conserver les formes originales du style, même lorsqu'il est incorrect (1).

Les autres altérations sont plus graves, et je les ai souvent signalées en note. Elles doivent être attribuées à la négligence ou à l'incurie de ceux, qui furent chargés de la transcription des mémoires sur le manuscrit autographe, et dont la copie a servi pour toutes les éditions. Comme l'écriture de Mademoiselle est souvent difficile à lire, on n'a pas toujours déchiffré les mots exactement : dans un passage, où il est question des séances du parlement pendant la Fronde, elle dit que « Monsieur parloit *d'une manière*, qui faisoit craindre à la cour qu'il

(1) Voyez, par exemple, p. 212 (t. I) : « M. de Mercœur, *de qui* l'on commençoit déjà à parler *du mariage* avec une des nièces de M. le Cardinal. » Je ne me suis pas cru permis de changer cette phrase, quoiqu'elle soit d'une incorrection choquante.

ne fût pour M. le Prince. » Le copiste a lu : « Il parloit de *me marier ;* ce qui faisoit craindre à la cour qu'il ne fût pour M. le Prince. » Quand on se rappelle quelles étaient alors les dispositions de Mademoiselle à l'égard du prince de Condé, on voit que les éditeurs lui prêtent une absurdité. Il eût d'ailleurs été assez étrange que Gaston d'Orléans vînt entretenir le parlement du mariage de sa fille.

Dans d'autres passages, le copiste, pressé et négligent, a sauté plusieurs lignes, et il en résulte de graves erreurs : ainsi, on a fait dire à Mademoiselle que saint Louis naquit dans une abbaye, qui ne fut fondée que longtemps après sa mort (p. 234 de notre édition, note 1), tandis qu'elle parle simplement d'une abbaye bâtie à Poissy, *au lieu où saint Louis est né.* J'ai signalé dans les notes plusieurs autres suppressions que les copistes se sont permises. Elles suffiraient pour prouver combien il était nécessaire de faire une révision attentive des mémoires de Mademoiselle, en les conférant avec le manuscrit, qui est entièrement de sa main.

Dans les notes historiques, j'ai cherché à

faire connaître les principaux personnages, que Mademoiselle mettait en scène, ou à rectifier des erreurs qui lui étaient échappées. Mademoiselle a écrit la première partie de ses mémoires, pendant son exil à Saint-Fargeau; elle dit, dans plusieurs passages, qu'elle n'avait pas de notes sous les yeux et qu'elle recueillait simplement ses souvenirs. Il n'est pas étonnant que des erreurs chronologiques se soient glissées dans une pareille narration, et que souvent même il y ait eu confusion d'années. On ne pourrait, sans pédantisme, en faire un reproche à Mademoiselle, qui avertit elle-même quelquefois qu'elle *s'est méprise au temps* (1). Mais il n'était pas inutile pour le lecteur que ces erreurs fussent signalées et rectifiées; c'est ce que je me suis efforcé de faire, à l'aide des autres mémoires contemporains.

Outre ces Mémoires, dont la chronologie n'est pas toujours très-sûre, je me suis servi de deux journaux inédits, qui furent écrits au

(1) Page 130 du tome I de cette édition.

moment même où les faits s'accomplissaient, et dont le mérite principal est de donner les dates avec beaucoup d'exactitude. L'un est le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, qui doit être publié dans la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*, et l'autre le *Journal*, également inédit, de Dubuisson-Aubenay. J'ai fait connaître ailleurs le caractère du Journal d'Olivier d'Ormesson. Ce magistrat intègre, que sa conduite dans le procès de Fouquet a illustré, a écrit jour par jour tous les événements, dont il a eu connaissance, de 1643 à 1649, et de 1661 à 1672. Le Journal de Dubuisson-Aubenay est beaucoup moins étendu : il n'embrasse que les cinq années de la Fronde (1648-1653) Ce Dubuisson-Aubenay était un gentilhomme attaché au secrétaire d'État, Duplessis-Guénégaud ; il écrivait, comme Olivier d'Ormesson, jour par jour, les nouvelles qui parvenaient jusqu'à lui ; et, comme il était le familier d'un ministre, il est généralement bien instruit.

Outre les rectifications, qu'exigeaient les erreurs chronologiques assez nombreuses dans les mémoires de Mademoiselle, il y a parfois des faits

qu'elle se borne à indiquer, sans donner les développements nécessaires, soit qu'elle les suppose trop connus de ses contemporains, ou qu'elle-même, comme elle en avertit quelquefois avec une loyale franchise, en ait ignore les détails (1). Il n'était pas inutile de compléter cette partie des mémoires ; c'est ce que j'ai cherché à faire dans l'Appendice.

Mademoiselle n'a pas divisé ses mémoires en chapitres ; ce n'était pas l'usage du dix-septième siècle. Toutefois, j'ai cru qu'on pouvait, sans altérer le caractère de l'ouvrage, marquer des repos pour le lecteur, et résumer, dans un sommaire placé en tête de chaque chapitre, les faits qui y sont racontés.

---

(1) Voy. p. 236 du tome I : « Comme je ne voyois personne en ce temps-là, je ne m'informai pas du détail de l'histoire ; c'est pourquoi je n en dirai rien plus. »

MÉMOIRES

DE

MLLE DE MONTPENSIER.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

(1627-1637.)

Cause qui a engagé Mademoiselle à écrire ses Mémoires.—1627, sa naissance ; mort de sa mère.—Elle a pour gouvernante la marquise de Saint-Georges. — Affection de Marie de Médicis pour Mademoiselle. — Disgrâce de Marie de Médicis (1630). — Gaston d'Orléans quitte la France.—Sentiments d'Anne d'Autriche pour Gaston.—Amies de Mademoiselle.—Retour de Gaston d'Orléans (1634). — Ballet. — Mariage, disgrâce et mort de Puylaurens (1634-1635). — Le comte de Soissons demande la main de Mademoiselle. — 1637, voyages de cette princesse à Chantilly et à Blois. — Chambord. — M. et madame de Béthune. — Voyage et séjour de Mademoiselle à Tours. — Elle va à Richelieu ; magnificence de ce château. — Mesdames d'Aiguillon et du Vigean. — Séjour de Mademoiselle à Fontevrault; importance de cette abbaye.—Suite du voyage de Mademoiselle.—Retour à Blois en passant par Chenonceaux. — Séjour à Amboise. — Affection de Gaston d'Orléans pour Mademoiselle.— Retour à Paris. — Fêtes pendant l'hiver de 1637.—Grossesse de la reine.—Mademoiselle va à Saint-Germain où se tenait la cour.

J'ai autrefois eu grande peine à concevoir de quoi l'esprit d'une personne, accoutumée à la cour et née pour [y] être avec le rang que ma naissance m'y donne, se pouvoit entretenir, lorsqu'elle se trouve réduite à de-

meurer à la campagne; car il m'avoit toujours semblé que rien ne pouvoit divertir dans un éloignement forcé, et que d'être hors de la cour, c'étoit aux grands être en pleine solitude, malgré le nombre de leurs domestiques et la compagnie de ceux qui les visitent. Cependant, depuis que je suis retirée chez moi, j'éprouve avec douceur que le souvenir de tout ce qui s'est passé dans la vie occupe assez agréablement, pour ne pas compter le temps de la retraite pour un des moins agréables que l'on passe. Outre que c'est un état très-propre à se le représenter dans son ordre, l'on y trouve le loisir nécessaire pour le mettre par écrit, de sorte que la facilité que je sens à me ressouvenir de tout ce que j'ai vu et même de ce qui m'est arrivé, me fait prendre aujourd'hui, à la prière de quelques personnes que j'aime, une peine à laquelle je n'aurois jamais cru pouvoir me résoudre. Je rapporterai donc ici tout ce que j'ai pu remarquer depuis mon enfance jusqu'à cette heure, sans y observer pourtant d'autre ordre que celui des temps, le plus exactement qu'il me sera possible. J'espère de l'heureuse mémoire que Dieu m'a donnée, qu'il ne m'échappera guère de choses de celles que j'ai sues; et ma curiosité naturelle m'en a fait découvrir d'assez particulières, pour me pouvoir promettre que la lecture n'en sera pas ennuyeuse.

Le commencement du malheur de ma maison arriva peu après ma naissance (29 mai 1627), puisqu'elle fut suivie de la mort de ma mère (1) : ce qui a bien diminué

(1) La mère de Mademoiselle était Marie de Bourbon, héritière de la maison de Montpensier.

de la bonne fortune que le rang que je tiens me devoit faire attendre. Les grands biens que ma mère a laissés à sa mort, et dont je suis seule héritière, pouvoient bien, dans l'opinion de la plupart du monde, me consoler de l'avoir perdue. Pour moi, qui conçois aujourd'hui de quel avantage m'auroient été ses soins dans mon éducation, et son crédit, joint à sa tendresse, dans mon établissement, je ne saurois assez regretter sa perte.

Bientôt après qu'elle fut morte, on fit ma maison, et l'on me donna un équipage bien plus grand que n'en a jamais eu aucune fille de France, même pas une de mes tantes, les reines d'Espagne (1) et d'Angleterre (2) et la duchesse de Savoie (3), avant que d'être mariées. La reine, ma grand'mère (4), me donna pour gouvernante madame la marquise de Saint-Georges (5), de qui le mari étoit

(1) La reine d'Espagne, dont parle Mademoiselle, est Élisabeth, fille de Henri IV et de Marie de Médicis; elle était née le 22 novembre 1602; elle épousa Philippe IV, roi d'Espagne, le 18 octobre 1615, et mourut le 6 octobre 1644.

(2) Henriette de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis; elle était née le 25 octobre 1609, et avait épousé Charles Ier, roi d'Angleterre, le 11 mai 1625; elle mourut le 10 septembre 1669.

(3) Christine de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis; elle était née le 10 février 1604; elle avait épousé Victor-Amédée, duc de Savoie, le 10 février 1619, et mourut le 27 décembre 1663.

(4) Marie de Médicis.

(5) Jeanne de Harlay, marquise de Saint-Georges. Son fils, Paul de Clermont, marquis de Montglat, a laissé des Mémoires fort intéressants sur les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Il dit en parlant de madame de Montglat, mère de la marquise

de la maison de Clermont d'Amboise ; elle étoit fille de madame la marquise de Montglat, qui avoit été gouvernante du feu roi, de Monsieur, de feu mon oncle (1) le duc d'Orléans, et de toutes mes tantes ; et c'étoit une personne de beaucoup de vertu, d'esprit et de mérite, qui connoissoit parfaitement bien la cour. Elle avoit depuis été dame d'honneur de la reine d'Angleterre et de la duchesse de Savoie, et s'en étoit fait aimer si chèrement, que sa seule considération fit presque tout le déplaisir qu'elles eurent, lorsque les affaires de ce pays-là les obligèrent d'en chasser les François qu'elles y avoient menés. Ma mère accoucha au Louvre ; je fus logée aux Tuileries, qui y tiennent par la grande galerie, qui étoit le passage ordinaire par où on me portoit chez Leurs Majestés, et par où elles se donnoient aussi la peine assez souvent de me venir voir.

La reine, ma grand'mère, Marie de Médicis, m'aimoit extrêmement, et témoignoit, à ce que j'ai ouï dire, beaucoup plus de tendresse pour moi qu'elle n'avoit jamais fait pour ses propres enfants ; et comme Monsieur en avoit toujours été le plus chéri, cette considération, jointe à l'estime et à l'affection qu'elle avoit eues pour ma mère, fait qu'on ne doit pas s'étonner de l'amitié qu'elle avoit pour moi. Néanmoins j'ai malheureusement été privée d'en recevoir les effets par la disgrâce qui la fit sortir de France, parce que j'étois en-

---

de Saint-Georges : « Tous ces princes (les fils et filles de Henri IV) furent élevés par madame de Montglat, femme de grand mérite et vertu. »

(1) Nicolas, duc d'Orléans, second fils de Henri IV, né en 1607, mourut en 1611.

core si jeune alors, que je ne me souviens pas seulement de l'avoir vue. Ce fut une perte qui ne me fut pas moins importante que celle que je fis à ma naissance, puisque je devois, selon toutes les apparences, rencontrer en cette grande reine ce que j'avois perdu par la mort de ma mère. Ce n'est pas que madame de Saint-Georges, ma gouvernante, ne possédât, pour se bien acquitter de cette charge, toutes les qualités qu'on sauroit souhaiter. Quoique la capacité, la bonne conduite et la naissance se trouvent souvent dans les personnes qu'on met à cette place, celles de ma condition craignent si rarement celles qui sont au-dessous d'elles, quelque jeunes qu'elles soient, qu'il est comme nécessaire qu'une autorité supérieure seconde les soins de ceux qui les gouvernent : ce qui me fait oser dire que, s'il paroît en moi quelques bonnes qualités, elles y sont naturelles, et que l'on n'en doit rien attribuer à l'éducation, quoique très-bonne ; car je n'ai jamais eu l'appréhension du moindre châtiment. Ajoutez à cela qu'il est très-ordinaire de voir les enfants que l'on respecte, et à qui l'on ne parle que de leur grande naissance et de leurs grands biens, prendre les sentiments d'une mauvaise gloire. J'avois si souvent à mes oreilles des gens qui ne me parloient que de l'un et de l'autre, que je n'eus pas de peine à me le persuader. et je demeurai dans un esprit de vanité fort incommode, jusqu'à ce que la raison m'eût fait connoître qu'il est de la grandeur d'une princesse bien née de ne pas s'arrêter à celle dont l'on m'avoit si souvent et si longtemps flattée. La naïveté avec laquelle je veux parler de tout ce que je vais raconter, me fait remarquer ici un trait de mon enfance. Quand l'on me parloit de madame de Guise, ma

grand'mère (1), je disois : « Elle est ma grand'maman de loin; elle n'est pas reine. »

La disgrâce de la reine (2), ma grand'mère, fit naître beaucoup de divisions à la cour. Monsieur (3) fut un des mécontents; il se brouilla avec le roi, et sortit de France peu après elle. Son éloignement me toucha bien plus que celui de la reine, et j'eus en cette occasion-là une conduite qui ne répondoit point à mon âge; je ne voulois me divertir à quoi que ce fût, et l'on ne pouvoit même me faire aller aux assemblées du Louvre; ma tristesse augmentoit quand je savois que Monsieur étoit à l'armée, par la crainte que me donnoit le péril que couroit sa personne. L'état où Monsieur étoit à la cour n'empêchoit pas que l'on n'eût tous les soins possibles de moi : le roi et la reine me traitoient avec des bontés non pareilles et me donnoient toutes sortes de témoignages d'amitié. Quand ils venoient à Paris, ils commandoient qu'on me menât souvent les voir; et jamais cela n'arrivoit que je ne parlasse au roi de Monsieur. Son absence l'obligea d'établir des commissaires pour l'administration de mon bien : l'on choisit les sieurs Favier (4) et d'Irval (5), conseillers d'État, et un conseiller

(1) Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, mariée en premières noces à Henri de Bourbon, duc de Montpensier, et en secondes noces à Charles de Lorraine, duc de Guise.

(2) Marie de Médicis fut disgraciée en 1630, après la *journée des dupes*.

(3) Jean-Baptiste-Gaston, duc d'Orléans, fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né en 1608, mort en 1660. Il est ordinairement désigné sous le nom de Monsieur.

(4) Jacques Favier, baron de Méry-sur-Seine. On a changé son nom, dans les anciennes éditions, en celui de Savier.

(5) Jean-Antoine de Mesmes, seigneur d'Irval; il était maître

au parlement, nommé Grasteau, tous gens de mérite et de probité, qui eurent grand soin que rien ne me manquât de ce que je pouvois désirer; et leur conduite fut si belle dans leur commission, qu'ils donnèrent à Monsieur, à son retour de Flandre, une somme considérable qu'ils avoient ménagée.

Il se passa beaucoup de choses pendant ce temps-là: je n'étois qu'un enfant pour lors, je n'avois part à rien et ne pouvois rien remarquer. Tout ce dont je me souviens, c'est d'avoir vu la cérémonie des chevaliers de l'ordre qui furent faits à Fontainebleau (1), dans laquelle aussi on dégrada de l'ordre M. le duc d'Elbœuf et le marquis de la Vieuville. Je vis ôter et rompre les tableaux de leurs armes qui étoient au rang des autres; j'en demandai la raison: l'on me dit que l'on leur faisoit cette injure parce qu'ils avoient suivi Monsieur. Je me mis aussitôt à pleurer, et je me sentis si touchée de ce traitement, que je voulus me retirer, et je dis que je ne pouvois voir cette action avec bienséance. Mon dépit ne me faisoit pourtant pas haïr la cour: j'étois ravie lorsqu'elle étoit à Fontainebleau et que Leurs Majestés m'envoyoient querir. Quand cela m'arrivoit, j'y étois trois ou quatre semaines dans la joie de mon cœur, par les divertissements continuels que j'y trouvois à mon goût. Il est vrai que le roi adoucissoit bien, par la tendresse qu'il me témoignoit, le déplaisir que me donnoit l'aversion qu'il avoit pour Monsieur. Les sentiments

des requêtes en 1630; il ne devint conseiller d'État qu'en 1642, à la mort de son père, Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy.

(1) Cette cérémonie eut lieu le 15 mai 1633. Voyez l'Appendice.

de la reine (1) ne s'accordoient point aux siens en cela; je pense que les amitiés qu'elle me faisoit n'étoient que des effets de celle qu'elle avoit pour Monsieur. Si les histoires de ce temps-là en font mention, celles d'aujourd'hui pourront bien dire le contraire (2). J'étois tellement accoutumée à leurs caresses, que j'appelois le roi *mon petit papa*, et la reine *ma petite maman;* je croyois qu'elle l'étoit, parce que je n'avois jamais vu ma mère. Lorsque j'étois à Paris, tout ce qu'il y avoit de filles de qualité venoient me faire jouer; et les plus assidues auprès de moi étoient mesdemoiselles (3) de Longueville, d'Épernon, de Brissac, les filles de M. de Gramont (4), mesdemoiselles de Lannoi (5), du

---

(1) Anne d'Autriche, fille du roi d'Espagne Philippe III, mariée à Louis XIII en 1615, morte le 20 janvier 1666.

(2) Les Mémoires de Mademoiselle furent écrits après la Fronde, lorsque Gaston d'Orléans était exilé à Blois. Voy. l'Introduction.

(3) Je n'ai pas l'intention de relever les erreurs de texte que j'ai cherché à rectifier. Je dois cependant prévenir que c'est avec intention que j'ai changé *mesdames*, que portent les éditions les plus répandues en *mesdemoiselles;* il s'agit en effet ici de jeunes personnes qui étaient à peu près de l'âge de Mademoiselle, telles que Marie d'Orléans (mademoiselle de Longueville, née en 1625); Anne-Louise-Christine de Foix de la Valette d'Épernon, qui se fit religieuse aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, sous le nom de sœur *Anne-Marie de Jésus;* Marie de Brissac, et ses sœurs Anne-Ursule, Élisabeth et Marguerite-Guyonne.

(4) Les filles de M. de Gramont étaient Suzanne-Charlotte, qui devint plus tard marquise de Saint-Chaumont; Anne-Louise, dans la suite marquise de Feuquières; Françoise-Marguerite, et Charlotte-Catherine. Mademoiselle de la Ville-aux-Clercs était Marie-Antoinette de Loménie de Brienne, fille du comte de Brienne, seigneur de la Ville-aux-Clercs.

(5) Il s'agit probablement de Madeleine-Thérèse de Lannoi ou

Lude (1). Séguier, fille du chancelier (2), de Rancé (3), de la Ville-aux-Clercs, Jarnac (4), et beaucoup d'autres; et celles-là étoient mes particulières amies.

Je n'étois pas tellement occupée de mon jeu, que, lorsque l'on parloit de l'accommodement de Monsieur, je ne fusse bien attentive. Le cardinal de Richelieu (5), qui étoit le premier ministre et le maître des affaires, le vouloit être absolument de celle-là; et c'étoit avec des propositions si honteuses pour Monsieur, que je ne les pouvois seulement entendre sans être au désespoir. Il faisoit dire que, pour faire la paix de Monsieur avec le roi, il falloit rompre son mariage avec la princesse Marguerite de Lorraine, et lui faire épouser mademoi-

---

Lannoy, fille de Claude de Lannoi, comte de la Moteric, mort en 1643.

(1) Le comte du Lude (Timoléon de Daillon) avait deux filles: Françoise, qui épousa Louis de Bretagne, comte d'Avaugour et de Vertus; et Charlotte-Marie, qui devint duchesse de Roquelaure en 1653, et mourut l'année suivante.

(2) Charlotte Séguier, qui épousa, en 1639, Maximilien de Béthune, duc de Sully, et en secondes noces Henri de Bourbon, duc de Verneuil. La fille aînée du chancelier, Marie Séguier, était déjà mariée à l'époque dont parle Mademoiselle.

(3) Charlotte de Rancé, fille aînée de Denis de Rancé et de Charlotte Joly de Fleury, épousa dans la suite René de Faudoas, comte de Belin, et après sa mort Gilbert-Antoine, comte d'Albon; une de ses sœurs, Marie de Rancé, épousa François de Rochemontais. Elles avaient pour frère le célèbre abbé de la Trappe, Armand-Jean de Rancé.

(4) Guy Chabot, baron de Jarnac, eut de son second mariage avec Marie de la Rochefoucauld, trois filles, Claire, Charlotte et Marie, qui se firent religieuses.

(5) Armand-Jean Duplessis, cardinal de Richelieu, principal ministre de 1624 à 1642.

selle de Combalet, nièce du cardinal, qui est aujourd'hui madame d'Aiguillon (1). Je ne pouvois m'empêcher de pleurer dès qu'on m'en parloit, et dans ma colère je chantois, pour me venger, toutes les chansons que je savois contre le cardinal et sa nièce; cela redoubloit même l'amitié que j'avois pour la princesse Marguerite, et m'en faisoit parler incessamment.

Monsieur ne laissa pas de s'accommoder et de revenir en France sans cette ridicule condition. Je ne dirai rien de la manière dont cela se fit, pour n'en avoir eu aucune connoissance (2).

Aussitôt que je sus le retour de Monsieur en France, j'allai jusqu'à Limours à sa rencontre. Je n'avois que quatre ou cinq ans lorsqu'il s'en alla; il voulut éprouver si après une si longue absence je le reconnoîtrois, et, pour n'avoir rien qui le distinguât de ceux de sa cour, il se fit ôter son cordon bleu, et puis on me dit: «Voyez qui de tous ceux-là est Monsieur.» En quoi la force de la nature m'instruisit si bien que, sans hésiter un moment, j'allai lui sauter au cou, dont il parut touché d'une merveilleuse joie. Pendant que je fus auprès de lui, il mit tout son plaisir à tout ce qui m'en donnoit, et sur ce qu'il apprit que j'en prendrois beaucoup à danser un ballet, il voulut que j'en dansasse un, à cause que je n'avois pu être de celui que le roi et la reine avoient fait dans ce temps-là, parce que j'étois trop petite: si bien que, pour ce ballet, que l'on pouvoit appeler une danse de pygmées, l'on composa une bande

(1) Marie-Madeleine Wignerod, née en 1604, mariée en 1620 à Antoine du Roure de Combalet, morte en 1675.

(2) Gaston d'Orléans rentra en France le 8 octobre 1634.

de petites filles, princesses et autres de qualité, et de tous les seigneurs qui étoient de même taille que nous. La magnifique parure et l'ajustement de chacun des danseurs et des danseuses fit trouver le ballet fort agréable, où il n'y avoit d'ailleurs rien de trop recherché pour les pas et pour les entrées. Il y en avoit une, entre autres, où on apportoit dans des cages des oiseaux que l'on laissoit voler dans la salle : digne machine d'un tel ballet. Il arriva qu'un de ces oiseaux s'embarrassa dans un des godrons (1) de la fraise de mademoiselle de Brézé (2), nièce du cardinal de Richelieu, et qui étoit de notre troupe ; elle se mit à crier et pleurer avec tant de véhémence, qu'elle fit redoubler le rire que cet accident imprévu avoit causé à toute l'assemblée. Jugez par là de l'âge des dames de ce ballet. Celui du roi ne donna pas tant de divertissement.

Le cardinal de Richelieu, pour témoigner une entière réconciliation avec Monsieur, avoit fait épouser mademoiselle de Pontchâteau, sa nièce, à présent madame la comtesse d'Harcourt, à M. de Puylaurens (3), favori de Monsieur, et que l'on avoit fait duc en cette considération. M. de Puylaurens ne fut de ce ballet que pour couvrir l'intention que le cardinal avoit de le faire

---

(1) Plis des fraises et collerettes.

(2) Claire-Clémence de Maillé-Brézé, qui épousa dans la suite Louis de Bourbon, prince de Condé.

(3) Antoine de Laage, sieur de Puylaurens, fut récompensé d'avoir ramené en France Gaston d'Orléans par son mariage avec mademoiselle de Pontchâteau, qui était cousine du cardinal de Richelieu et non sa nièce, comme le dit Mademoiselle. Ce mariage eut lieu le 28 novembre 1634.

arrêter; ce qui s'exécuta peu après son mariage. Il le fit prendre au Louvre pendant une répétition du ballet (1). Il fut conduit au bois de Vincennes, où il mourut prisonnier assez subitement. L'on a voulu imputer, et avec assez d'apparence, sa mort à la vengeance et à la mauvaise foi de M. le cardinal de Richelieu. Cette nouvelle me donna tous les déplaisirs dont j'étois capable, et l'événement a depuis vérifié que j'avois assez de raison. C'est le seul favori de Monsieur qui m'ait jamais donné sujet de lui vouloir du bien; il me venoit voir souvent, et, quoiqu'il gagnât mon amitié plutôt par ses confitures que par ses soins et ses complaisances, il avoit néanmoins autant de considération pour moi que si j'eusse été en âge de le pouvoir remarquer. Je laisse à des gens mieux instruits et plus éclairés que moi dans les affaires à parler de ce qui se passa à la cour, et de ce que Monsieur fit ensuite de la prison de Puylaurens. Tout ce que je puis dire est qu'il ne faisoit point de voyage à Paris qu'il ne me vînt voir souvent. Il se divertissoit à me faire chanter les chansons du temps, et m'entretenoit sans témoigner aucun ennui de tout ce que l'on peut dire à une petite fille.

Si je n'eusse point eu l'esprit d'un enfant, je n'aurois point vu alors les soins assidus de M. le comte de Soissons (2) pour moi sans y faire réflexion. Il étoit en ce temps-là parfaitement bien avec Monsieur, et lui rendoit

---

(1) Puylaurens fut arrêté le 4 février 1635, d'après les mémoires d'André d'Ormesson; voy. l'Appendice. Il mourut à Vincennes le 1er juillet suivant.

(2) Louis de Bourbon, comte de Soissons, qui fut tué en 1641 au combat de la Marfée.

de grands devoirs, dont je n'ai su le but que longtemps après qu'ils furent cessés, et peu avant sa mort. Son dessein étoit de m'épouser. Monsieur lui avoit promis d'y consentir quand il étoit à Sedan, et cette intention lui faisoit observer tout ce qui pouvoit servir à se conserver dans ma mémoire. Il avoit chargé un gentilhomme, nommé Campion (1), qu'il faisoit demeurer à Paris, de venir souvent s'enquérir de mes nouvelles et me faire compliment de sa part: pour mieux réussir dans ses commissions, il m'apportoit quelquefois de la nompareille et des dragées de Sedan, que son maître m'envoyoit.

Monsieur, qui demeura à Blois depuis que M. le Comte (2) se fut retiré à Sedan, me commanda de l'y aller trouver. Avant que de partir, j'en envoyai demander la permission au roi, qui étoit à Chantilly; il y consentit, et dit seulement à celui que je lui avois dépêché, qu'il désiroit que j'allasse prendre congé de lui; à quoi je n'aurois eu garde de manquer, quand je n'aurois pas eu ses ordres. J'avois toujours eu grand soin de répondre par mes respects aux témoignages de bienveillance que j'ai reçus de Sa Majesté. La résolution prise pour partir, madame de Saint-Georges, qui connoissoit la joie que j'avois de me promener, me fit faire un assez

---

(1) Deux gentilshommes de ce nom, Alexandre et Henri Campion, ont joué un rôle important pendant la minorité de Louis XIV. Il s'agit ici d'Alexandre Campion, qui fut successivement attaché à Louis de Bourbon, comte de Soissons, au duc de Vendôme et au duc de Longueville. Il a laissé des lettres qui ont quelque intérêt pour l'histoire de cette époque.

(2) On désignait ordinairement par ce titre le comte de Soissons.

grand tour pour aller à Chantilly. J'avois été priée par madame l'abbesse de Saint-Pierre de Reims, fille de madame de Guise, qui étoit religieuse à Jouarre avec sa tante, d'assister à sa procession, qui se rencontroit dans ce temps-là, de sorte que je pris ce chemin pour aller trouver le roi. Le premier gîte que je fis hors de Paris fut à une maison qui appartenoit à mon trésorier, qui étoit alors un nommé Marchand, homme de bonne compagnie, qui dansa un ballet le soir même que j'arrivai. De là j'allai à Montglat, où je trouvai une réjouissance qui ne valoit pas moins qu'un ballet pour une demoiselle de dix ans : c'étoit la noce d'un jardinier de la maison, qui sembla s'être justement rencontrée pour mon divertissement. Madame de Saint-Georges, qui m'avoit menée là exprès, parce que ce lieu lui appartenoit, m'y fit demeurer trois jours, durant lesquels elle eut tout le soin imaginable de me faire réjouir. Ensuite j'allai à Jouarre, où je fis le même séjour, à cause de la cérémonie de la procession de madame l'abbesse de Reims. Il y avoit dans ce couvent-là trois filles de madame de Chevreuse (1), à peu près de mon âge, avec qui je me divertissois : il n'y eut rien sur quoi j'aie pu faire quelque remarque. De Jouarre pour aller à Chantilly, je fus coucher à Villemareuil, qui appartenoit à un surintendant des finances de Monsieur, qui m'y reçut fort bien et m'y fit bonne chère. Pendant le séjour que j'y fis, j'allai à la messe à Saint-Fiacre, qui est une grande dévotion en ce pays-là; et madame de Saint-

(1) Marie de Rohan, née en 1600, mariée en 1617 au duc de Luynes, morte en 1679. Voy. l'ouvrage de M. Cousin, intitulé : *Madame de Chevreuse.*

Georges, qui avoit beaucoup de piété, prenoit grand soin de me la faire goûter : chose assez mal aisée à faire à dix ans.

Arrivée à Chantilly, je mis toute la cour en belle humeur. Le roi étoit alors en grand chagrin des soupçons qu'on lui avoit donnés de la reine, et il n'y avoit pas longtemps que l'on avoit découvert cette cassette qui donna sujet à ce qui se passa au Val-de-Grâce, dont on n'a que trop ouï parler. Je trouvai la reine au lit, malade; l'on pouvoit l'être à moins de l'affront qu'elle avoit reçu. Le chancelier l'étoit venue interroger le jour d'auparavant (1) : elle étoit encore dans les premiers sentimens de sa douleur, que la présence de madame de Saint-Georges eut le pouvoir d'adoucir. C'étoit elle qui entretenoit le commerce qu'elle avoit avec Monsieur : elle fut bien aise de voir une personne de confiance à qui elle pût ouvrir son cœur; et pour empêcher qu'on ne pût soupçonner aucune chose, elles m'appeloient en tiers, dans la croyance que personne ne se pouvoit défier qu'en la présence d'un enfant elles voulussent hasarder de parler d'affaires si importantes. La nécessité les obligeoit de se fier à moi; et si j'avois eu autant d'application à ce qu'elles disoient que j'ai eu de douleur de n'en avoir pas eu, je pourrois ici rapporter des choses particulières que sans doute personne ne sait. Outre cela, elles ne laissoient pas de m'engager

---

(1) La reine Anne d'Autriche fut interrogée par le chancelier, Pierre Séguier, le 24 août 1637. Richelieu voulait s'assurer des relations que cette princesse entretenait avec les ennemis de la France. On trouvera les pièces relatives à ces interrogatoires dans l'ouvrage de M. Cousin.

par tout ce qui leur étoit possible à taire leurs entretiens. Une de leurs adresses étoit de me faire sans cesse l'éloge du secret, et je me mis dans l'esprit que le véritable et le plus sûr moyen de le garder étoit d'oublier ce que j'avois ouï dire; à quoi je parvins si bien qu'il ne m'en est jamais souvenu. La reine vouloit que je séjournasse longtemps à Chantilly; madame de Saint-Georges lui représenta que cela n'étoit pas à propos; que si le roi s'avisoit de la soupçonner, elle ne pourroit plus lui rendre les services accoutumés : si bien que je ne fus pas longtemps avec Leurs Majestés. J'en fus toujours parfaitement bien traitée, et avant que d'en partir je suppliai la reine de me donner une de ses filles, nommée Saint-Louis, parente de madame de Saint-Georges, et qui étoit souvent avec moi. Elle me l'accorda, et je l'emmenai à Paris, où je demeurai fort peu. Je partis pour Blois, où j'emmenai avec mademoiselle de Saint-Louis mademoiselle de Beaumont (1), qui étoit des amies particulières de madame de Saint-Georges, qui l'avoit connue en Angleterre lorsqu'elle étoit fille de la reine, ma tante.

Au sortir de Paris, j'allai coucher à Soisy, près Corbeil, belle maison appartenant au président de Bail-

(1) Mademoiselle de Saint-Louis et mademoiselle de Beaumont se signalèrent dans la suite par leur opposition à Mazarin. « Mademoiselle de Beaumont, dit madame de Motteville, étoit une fille hardie, dont l'esprit étoit grand, rude, sans règle. Elle blâmoit le gouvernement avec si peu de précaution, que souvent elle trouvoit des espions où elle croyoit avoir le plus de sûreté, et, quoique ses qualités fussent mêlées avec de beaux sentiments, comme ce vaisseau étoit sans pilote, il étoit facile qu'il fît naufrage. »

leul(1); le lendemain à Fontainebleau, puis à Pluviers(2), première ville de l'apanage de Monsieur, où je trouvai des officiers de sa maison, parce que la mienne, quoique assez grande, n'étoit pas encore en état de marcher, par le bon ménage de ses gens qui jouissoient de mon bien. J'y fus en récompense parfaitement bien reçue et traitée, et les mêmes officiers continuèrent à me servir pendant tout le voyage. Je ne vis de maisons agréables sur mon chemin que Chenailles, qui appartenoit au trésorier de France qui portoit ce nom, et deux maisons appelées la Ferté-Saint-Aubin et la Ferté-aux-Oignons : la première est à M. de Senneterre (3), et l'autre au comte de Saint-Aignan. Monsieur vint au-devant de moi jusqu'à Chambord, qui est à trois lieues de Blois ; c'est un château qui lui appartient, bâti par François Ier d'une manière fort extraordinaire, au milieu d'un parc de huit ou neuf lieues de tour, sans autre cour qu'un espace qui règne autour d'une partie du logis, qui fait une figure ronde. Une des plus curieuses et des plus remarquables choses de la maison est le degré, fait d'une manière qu'une personne peut monter et une autre descendre sans qu'elles se rencontrent, bien qu'elles se voient ; à quoi Monsieur prit plaisir de se jouer d'abord avec moi. Il étoit au haut de l'escalier lorsque j'arrivai ; il descendit quand je montai, et rioit bien fort de me voir courir, dans la pensée que j'avois

(1) Nicolas le Bailleul ou de Bailleul, président au parlement de Paris, surintendant des finances pendant les premières années du ministère de Mazarin, mourut en 1651.

(2) Ancien nom de Pithiviers.

(3) Henri de la Ferté-Senneterre ou Saint-Nectaire, maréchal de France en 1651, mort en 1681.

de l'attraper. J'étois bien aise du plaisir qu'il prenoit, et je le fus encore davantage quand je l'eus joint. Nous montâmes aussitôt après en carrosse ensemble, et nous allâmes à Blois, où les corps de ville me vinrent saluer et me faire compliment, comme tous ceux des autres villes de mon passage, ainsi que c'est l'ordre. Monsieur se donnoit lui-même la peine de penser à mon divertissement, et venoit incessamment dans ma chambre, quoique je fusse dans un corps de logis séparé du sien par la cour, et qu'il y eût un escalier à monter. Je répondois à son intention; je m'occupois à tout ce qui pouvoit me réjouir, qui étoit le plus ordinairement à jouer au volant ou à quelque autre jeu d'action, comme la chose du monde que j'aime le mieux. Monsieur avoit cette complaisance d'en vouloir être, et de jouer avec moi des discrétions que je gagnois le plus souvent, dont j'étois payée en montres et en toutes sortes de bijoux qui se trouvoient dans la ville.

Durant le séjour que je fis auprès de Monsieur, M. de Vendôme (1) et messieurs ses enfans y vinrent souvent, et toutes les personnes de qualité du pays. Mademoiselle de Vendôme m'y vint voir une fois sans sa mère ; ce qui étoit assez extraordinaire, et quoiqu'elle l'eût donnée à son père pour l'amener. Entre toutes ces visites, j'en avois de fréquentes de madame la comtesse de Béthune (2), que j'allai voir à Selles, qui

(1) César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV. Son fils aîné était Louis de Vendôme, duc de Mercœur ; son second fils, François, duc de Beaufort, qui joua un rôle important dans la Fronde.

(2) Marie d'Aligre, que Philippe de Béthune avait épousée en secondes noces.

est une très-belle et très-agréable maison située sur la rivière du Cher; les appartemens y sont beaux, commodes et bien meublés. Elle et son mari m'y reçurent parfaitement bien, et même le bonhomme feu M. de Béthune (1) fit tout ce qu'il put pour me témoigner sa joie. La présence de cet illustre personnage donnoit encore à la maison un ornement particulier; son mérite et la réputation qu'il avoit acquise dans les emplois importants qu'il avoit eus, et principalement en deux ambassades où il avoit été à Rome, le rendoient vénérable à tout le monde; il l'étoit encore bien davantage par l'estime que le roi, mon grand-père, en avoit faite, en le donnant pour gouverneur à feu M. le duc d'Orléans, mon oncle. L'habileté et les héroïques vertus qui ont acquis au roi Henri IV le surnom de Grand, et qui le rendent inimitable à ceux qui le suivront, font que son seul choix étoit capable de faire juger avantageusement d'un homme. Le comte de Béthune d'aujourd'hui (2) n'est pas moins digne successeur des vertus, de la fidélité et de l'affection de son père pour la maison royale, qu'il l'est de son nom. Le bonhomme, qui conservoit encore dans son cœur l'ancienne passion qu'il avoit eue pour le service du roi son maître, témoigna sentir une consolation non pareille d'en voir renouveler la mémoire par la présence de sa petite-fille, et me fit bien

(1) Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charost, frère puîné du duc de Sully; il mourut en 1649 à l'âge de 88 ans.

(2) Hippolyte de Béthune, né à Rome en 1603, mort en 1665. Il avait formé une précieuse collection de manuscrits, qui se trouvent maintenant à la Bibliothèque impériale.

connoître, par les sentiments que je lui vis, ceux qu'il avoit eus pour lui.

Je fus deux jours à Selles, d'où j'emportai force curiosités qu'il avoit eues à Rome, dont il me fit présent; et puis je m'en retournai à Blois, que Monsieur quitta pour aller à Tours, où l'inclination qu'il avoit pour Louison Roger le menoit. Il me commanda de l'aller trouver deux jours après. Je n'y pus aller qu'après huit, à cause d'un peu de fièvre qui me survint. Ce retardement m'empêcha d'y voir madame de Chevreuse, qui en partit dans ce temps-là pour s'en aller en Espagne.

Je me rendis à Tours aussitôt que ma santé me le permit. Je me mis sur la rivière dans une petite galère qui étoit à Monsieur, qui l'avoit fait faire pour se promener sur la Loire, et à laquelle rien ne manquoit de tout ce qui compose celles qui sont à la mer. Je me fis arrêter à trois lieues de la ville, et achevai le reste du chemin en carrosse. Je trouvai Monsieur dans une maison auprès de la ville, appelée la Bourdaisière, qui étoit préparée pour moi. Toutes les dames s'y étoient rendues, et Monsieur se donna la peine de me les présenter lui-même, surtout Louison, qui étoit brune, bien faite, de moyenne taille, fort agréable de visage, et de beaucoup d'esprit pour une fille de cette qualité, qui n'avoit pas été à la cour. Monsieur ne s'épargna point sur ses louanges, et me prépara à la bien traiter, et m'avertit qu'elle viendroit souvent me faire jouer, et qu'elle étoit d'âge à cela : elle avoit environ seize ans. Madame de Saint-Georges, qui étoit informée de la passion de Monsieur, lui demanda si cette fille étoit sage, parce qu'autrement, quoiqu'elle eût l'honneur de ses bonnes grâces, elle seroit bien aise qu'elle ne vînt point chez

moi. Monsieur lui en donna toute l'assurance, et lui dit qu'il ne le voudroit pas lui-même sans cette condition-là. J'avois dès ce temps-là tant d'horreur pour le vice, que je dis à madame de Saint-Georges : « Maman (je » l'appelois ainsi), si Louison n'est pas sage, quoique » mon papa l'aime, je ne la veux point voir; ou s'il » veut que je la voie, je ne lui ferai pas bon accueil. » Elle me répondit qu'elle l'étoit tout à fait, dont je fus très-aise. Elle me plaisoit fort, c'étoit une personne d'aussi agréable humeur qu'elle étoit aimable : ainsi je la vis souvent. Madame la marquise de Fourilles, qui étoit à Tours pendant le séjour que j'y fis, me vit aussi fort souvent : c'étoit une très-honnête femme, en la compagnie de qui je me plaisois infiniment. Quoique je dusse trouver plus de satisfaction avec des enfants de mon âge, quand je rencontrois des personnes raisonnables qui étoient à mon gré, je quittois mes jeux et mes amusements pour les aller entretenir. Enfin là et à Blois je passois parfaitement bien mon temps; c'étoit en automne : j'y avois le plaisir de la promenade. Monsieur y fit venir des comédiens, et nous avions la comédie presque tous les jours.

Monsieur eut affaire à Paris; pendant son absence j'allai me promener à Richelieu. Le jour que je partis, j'allai dîner chez madame de Fourilles, à Fourchaut, maison fort agréable, où elle me donna un grand repas. Je passai ensuite dans un bourg appelé Champigny, qui m'avoit appartenu, et qui venoit de messieurs de Montpensier : c'étoit de leur vivant leur demeure de plaisir; et ce qui me fit perdre cette terre, fut qu'elle étoit jointe à une autre dont Richelieu relevoit en partie. Le cardinal voulut l'avoir; Monsieur n'osa le refuser, de sorte

que, comme mon tuteur, il en fit un échange avec Bois-le-Vicomte, et consentit même à la démolition de ma maison, que le cardinal voulut être faite avant que d'exécuter l'échange. Monsieur donna les mains à tout par deux raisons : la première, parce que le cardinal étoit alors tout-puissant, et qu'il ne lui pouvoit résister; et la seconde, parce que j'étois mineure, et que je me relèverois, quand je serois en âge, de ce qu'il auroit fait; qu'ainsi la destruction de ma maison ne me pouvoit pas être plus dommageable que l'échange, puisque, lorsque je me serois rétablie, j'obtiendrois sans doute le dédommagement de cette ruine. Pour preuve de l'abus que le cardinal fit en cela de son autorité, c'est que les ordres, aussi bien que le contrat que Monsieur signa pour cet échange, furent signés à Blois peu de jours après la mort de Puylaurens. L'on peut juger, après la violence exercée en la personne de son favori, avec quelle liberté le maître pouvoit agir ; et quand je n'aurois pas été mineure, cette seule circonstance, en bonne justice, pouvoit rendre nuls tous les actes faits dans un temps où la tyrannie régnoit si hautement, même sur les personnes royales.

Arrivée à Champigny, j'allai d'abord à la Sainte-Chapelle, comme dans un lieu où la mémoire de mes prédécesseurs, qui l'avoient bâtie et fondée, sembloit m'obliger à ce devoir, afin d'y prier Dieu pour le repos de leurs âmes. Le cardinal de Richelieu avoit encore voulu faire abattre cette chapelle ; et, pour en avoir permission du pape, il exposa qu'elle étoit ruinée, et qu'on n'y pouvoit dire la messe. Urbain VIII, qui régnoit alors, et à qui la requête s'adressoit, se souvint que, pendant qu'il étoit nonce en France, il y avoit célébré

la messe, et qu'elle étoit fondée par des personnes trop illustres, qui avoient laissé des héritiers qui l'étoient trop aussi, pour n'avoir pas eu le soin de conserver un édifice qui sert de monument à des princes dont la mémoire leur devoit être trop chère pour l'avoir ainsi négligée. Urbain rejeta la requête du cardinal, dont il fut fort fâché. Je crois que ma piété en ce lieu-là ne plut pas à madame d'Aiguillon, qui étoit venue jusque-là pour me recevoir. Ce qui lui fit plus de peine, fut que les habitants, encore mal consolés d'avoir changé de maître, sentirent renaître à ma vue la tendresse que la mémoire des bienfaits et des bontés de M. de Montpensier (1) avoit imprimée dans leurs cœurs, et témoignèrent, par leurs larmes et par toutes les démonstrations possibles d'affection, la douleur de leur perte.

J'arrivai ce soir-là à Richelieu. Il y avoit à toutes les fenêtres de la ville et du château des lanternes de papier de toutes couleurs, dont toutes les lumières faisoient le plus agréable effet du monde. Je passai dans une fort belle rue, dont toutes les maisons sont des mieux bâties et pareilles les unes aux autres, et faites depuis peu; ce qui ne doit pas étonner. MM. de Richelieu, quoique gentilshommes de bon lieu, n'avoient jamais fait bâtir de ville; ils s'étoient contentés de leur village et d'une médiocre maison. C'est aujourd'hui le plus beau et le plus magnifique château que l'on puisse voir : la cour est d'une extraordinaire grandeur, où l'on

(1) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, né le 12 mai 1563, mort le 27 février 1608. Sa fille unique, Marie de Bourbon, épousa, le 6 août 1626, Gaston d'Orléans et donna naissance à Mademoiselle le 29 mai 1627.

voit en face un grand corps de logis, au milieu duquel est un dôme; aux deux bouts, deux pavillons d'où sortent deux autres corps de logis qui règnent le long de la cour à droite et à gauche, et qui aboutissent à deux autres pavillons qui ont communication l'un à l'autre par le moyen d'une terrasse qui est sur la porte par où l'on entre : le tout de la plus superbe manière qu'on puisse s'imaginer; et ce qui donne une très-grande beauté à la cour de cette maison, ce sont des figures de bronze et toutes sortes de pièces de représentation les plus curieuses et les plus enrichies de l'Europe, qui sont autour dans des niches faites exprès dans les murailles.

Tout ce que l'on peut donner d'ornement à une maison se voit à Richelieu (1) : ce qui ne sera pas difficile à croire, si on se représente que c'est l'ouvrage du plus ambitieux et du plus glorieux homme du monde, d'ailleurs premier ministre d'État, qui a longtemps possédé une autorité absolue dans les affaires. Il y a au haut du degré un balcon qui donne sur la cour, où sont deux esclaves en figure de bronze pris à Écouen, qui étoit à M. de Montmorency, que l'on tient les deux plus rares pièces de cette nature qu'on ait vues de notre siècle (2). L'escalier est encore fort beau; pour le reste, c'est une chose inconcevable que les appartements répondent si mal

(1) Voy. une minutieuse description du château de Richelieu en prose et en vers intitulée : *Le château de Richelieu, ou l'histoire des dieux et des héros de l'antiquité*, par Vignier (Saumur, chez Desbordes 1676, in-8).

(2) Ces statues données à François Ier par Robert Strozzi, puis par le roi au connétable de Montmorency, sont maintenant conservées au musée du Louvre.

pour leur grandeur à la beauté du dehors. J'appris que cela venoit de ce que le cardinal avoit voulu que l'on conservât la chambre où il étoit né. Pour ajuster la maison d'un gentilhomme au grand dessein d'un favori le plus puissant qui eût jamais été en France, vous trouverez que l'architecte devoit être empêché : aussi n'a-t-il su faire autrement que de très-petits logements, auxquels en récompense, soit pour la dorure, soit pour la peinture, il ne manque rien pour l'embellissement du dedans. Le cardinal y a fait travailler les plus célèbres peintres qui fussent alors à Rome et dans toute l'Italie (1). Les meubles y sont beaux et riches au delà de tout ce que l'on peut dire. Rien n'est égal à l'immense profusion de toutes les belles choses qui sont dans cette maison. Parmi tout ce que l'invention moderne a employé pour l'embellir, l'on voit sur la cheminée d'une salle les armes du cardinal de Richelieu telles qu'elles y ont été mises du vivant de son père, et que le cardinal a voulu qu'on y laissât, à cause qu'il y a un collier du Saint-Esprit, afin de prouver, à ceux qui sont accoutumés à médire de la naissance des favoris, qu'il étoit né gentilhomme de bonne maison. En cet article il n'a imposé à personne. J'ai ouï dire à de vieux domestiques de mon grand-père, qu'il faisoit cas de M. de Richelieu comme d'un homme de qualité : et pour lors les princes du sang ne vivoient pas si familièrement qu'ils font aujourd'hui ; c'est pourquoi l'on pouvoit juger de la qualité des gens par le traitement qu'ils en recevoient.

---

(1) La Fontaine a longuement décrit les merveilles du château de Richelieu. Voy. *Nouvelles œuvres diverses* de J. la Fontaine (Paris, 1820, Nepveu), p. 48 et suiv.

Revenons à mon sujet. Madame d'Aiguillon me reçut et me traita fort bien ; madame du Vigean (1) et mademoiselle de Rambouillet (2) lui aidèrent à faire l'honneur du logis. M. du Vigean (3) que j'avois trouvé à Blois, où comme pensionnaire de Monsieur il étoit venu faire sa cour, m'avoit accompagnée pour la venir faire aussi à Richelieu : cela ne lui réussit pas; je fus tout étonnée de voir sa femme embarrassée de sa présence, et que cela troublât la joie de ma visite. Madame d'Aiguillon me demanda pourquoi je l'avois amené; je lui répondis qu'il ne m'avoit pas demandé permission de venir; qu'il avoit accompagné Goulas, secrétaire des

---

(1) Anne de Neufbourg, femme de François Poussard du Vigean. Il est très-souvent question dans les OEuvres de Voiture de la baronne du Vigean, de son mari et de ses filles, et surtout de la cadette, Marthe du Vigean. Entre autres passages, on peut citer les strophes suivantes, où Voiture célèbre la beauté de Marthe du Vigean :

Vigean est un soleil naissant,
Un bouton s'épanouissant,
Ou Vénus, qui sortant de l'onde,
Brûle le monde.

Sans savoir ce que c'est qu'amour,
Ses beaux yeux le mettent au jour,
Et partout elle le fait naître,
Sans le connaître.

Voy. les *OEuvres de Voiture* publiées par M. Ubicini (Paris, Charpentier), t. II, p. 356.

(2) Julie-Lucine d'Angennes, née en 1607, mariée à M. de Montausier en 1645, morte le 15 novembre 1671. Voiture, *ibid.* :

Rambouillet, avec sa fierté,
A certain air dans sa beauté, etc.

(3) François Poussard de Fors du Vigean. Voiture joue sur le nom de Fors en parlant d'Anne du Vigean, fille aînée du baron du Vigean (*Ibid.*, p. 355).

commandements de Monsieur, qui m'avoit suivie dans son carrosse avec un gentilhomme de Son Altesse Royale, nommé Chabot (1), qui est à présent M. de Rohan, et qui étoit alors si mal dans ses affaires, qu'il étoit bien heureux d'avoir son ordinaire à la table de Goulas. Toutes les façons qui furent faites sur le sujet de M. du Vigean nous réjouirent fort, quand nous fûmes seules, Beaumont, Saint-Louis et moi, et même madame de Saint-Georges, que son âge n'empêchoit pas d'être de très-belle humeur.

Après avoir passé deux jours à Richelieu, dont les promenoirs ne sont pas si beaux que les bâtiments, parce que la nature a refusé à ce lieu autant de grâce que l'art lui en a donné, nous partîmes pour Fontevrault, où madame d'Aiguillon voulut me suivre; au moins en fit-elle le semblant, selon ce que nous jugeâmes depuis. Nous passâmes à Chavigny; on nous y donna la collation; nous étions à table, elle changea de couleur; madame du Vigean lui tâta le pouls, et lui dit ces mots : « Ma chère, vous vous trouvez mal; vous avez la fièvre. » Et elles s'entretinrent une demi-heure de discours patelins qui nous donnèrent autant de sujet de rire par les chemins jusqu'à Fontevrault, qu'avoit fait les jours précédents la venue de M. du Vigean. Il fut aisé de reconnoître que ce mal supposé n'étoit que pour avoir un prétexte de s'en retourner; je la pressai fort de le faire, et elle prit congé de moi à Chavigny. Si elle se trouva heureuse d'être débarrassée de nous, je me trouvai bien soulagée de l'être de sa compagnie

(1) Henri Chabot, seigneur de Sainte-Aulaye, épousa, en 1645, Marguerite de Rohan et prit le nom de Rohan-Chabot.

et de celle de madame du Vigean; j'étois ennuyée au dernier point de toutes leurs façons de faire. L'embarras de madame d'Aiguillon venoit principalement de ce qu'elle étoit la nièce du favori, et de tous ses parents la plus considérée auprès de lui; elle s'étoit tellement accoutumée aux respects de tout le monde, qu'elle avoit peine de se voir avec une personne à qui elle en devoit, et souffroit en son âme de n'oser donner la loi où j'étois.

Toute cette comédie nous fit gagner gaiement Fontevrault, où je fus accablée de caresses de l'abbesse (1), qui étoit fille naturelle du feu roi, mon grand-père, et de feu madame la maréchale de l'Hôpital, qui étoit lors madame des Essarts. La raison de la parenté fit croire à toutes les religieuses qu'elles étoient obligées de me témoigner plus de soins, et de s'empresser plus auprès de moi qu'auprès d'une autre de ma qualité; elles croyoient même me faire grand honneur de m'appeler la nièce de Madame (c'est ainsi qu'elles appellent l'abbesse); et cependant j'étois fatiguée de toutes leurs amitiés, et j'en aurois été malade, si la naïveté de la plupart de ces bonnes filles ne m'eût souvent bien divertie. Il fallut premièrement assister au *Te Deum*, essuyer diverses cérémonies qui durèrent bien longtemps, pendant lesquelles je n'eus d'autre occupation que de souhaiter de rencontrer une folle dont j'avois ouï parler; de quoi j'eus bientôt satisfaction par une assez plaisante aventure.

J'étois arrivée tard, de sorte que les cérémonies

(1) Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille de Henri IV et de Charlotte des Essarts, dame de Romorantin

furent si longues que le temps étoit devenu obscur. Quand j'entrai dans l'église, Beaumont et Saint-Louis, au lieu de me suivre, allèrent se promener dans les cours de la maison, où elles entendirent des cris horribles. Beaumont eut peur et voulut s'enfuir, Saint-Louis la rassura et lui dit qu'il falloit voir ce que c'étoit. Elles s'avancèrent vers le lieu où elles avoient entendu ce bruit; elles trouvèrent une folle enfermée dans un cachot, où il y avoit une fenêtre d'où l'on ne lui pouvoit voir que la tête. Cette pauvre créature étoit toute nue, et après qu'elles eurent eu quelque temps le plaisir de son extravagance, pour me divertir elles vinrent m'avertir; je laissai l'entretien de madame l'abbesse; je pris ma course vers ce cachot, et n'en sortis que pour souper. Je fis méchante chère; et, crainte de souffrir le même traitement le lendemain, je priai ma tante de permettre que mes officiers m'apprêtassent à manger au dehors; elle les envoya chercher pour s'en servir, de sorte que ce jour-là, et les autres qui suivirent, on dîna mieux.

Madame de Fontevrault me régala ce jour-là d'une seconde folle. Comme il n'y en avoit plus pour un autre jour, l'ennui me prit; je m'en allai, malgré les instances de ma tante Tous les hommes qui étoient à ma suite entrèrent dans l'abbaye durant les deux jours que j'y fus, à cause du privilége qu'ont toutes les princesses du sang de faire entrer qui bon leur semble dans les abbayes de fondation royale. Celle-là est d'une dignité bien extraordinaire : l'abbesse est chef d'ordre, avec pareil pouvoir et juridiction sur les couvents d'hommes de l'ordre de Fontevrault que sur ceux des filles, et ne reconnoît aucune puissance ecclésiastique que le pape.

La grandeur de la maison répond bien à une si célèbre abbaye. Ce sont trois couvents dans une même clôture, qui ont chacun une église où on officie séparément, comme si c'étoient trois maisons séparées et éloignées les unes des autres. Il y a bien des villes en France où l'enceinte n'est pas si grande que l'enclos de cette abbaye, où il ne paroît pas tant de bâtiments qu'il y en a; aussi remarque-t-on qu'elle a presque toujours été possédée par des princesses, la plupart du sang, ou bâtardes de la maison royale.

J'allai de Fontevrault à Saumur entendre la messe à Notre-Dame des Ardillières, lieu fort renommé par la quantité de miracles qui s'y sont faits et qui s'y font encore souvent. Je dînai là, et après je continuai mon chemin jusqu'à Bourgueil, abbaye qui appartenoit alors à M. l'archevêque de Reims, de la maison de Valençay (1). Le logement y est assez beau : ce qu'il y a de plus agréable est que c'est le lieu du monde dans la plus belle situation qui se puisse rencontrer. Il me plut tant, que j'y demeurai cinq à six jours, durant lesquels M. de Vendôme et messieurs ses enfants me vinrent visiter; ils y amenèrent bien des chiens courants pour me donner le plaisir de la chasse, et l'on ne pouvoit pas mieux réussir dans leur dessein. Après avoir vu passer plusieurs fois le cerf dans les forêts de Bourgueil, je le vis encore longtemps se défendre des chiens dans un étang, et se sauver. Cela fit perdre l'espérance de le revoir; on crut la chasse bien loin; je m'en revins à

(1) Léonor d'Estampes ou d'Étampes, d'abord évêque de Chartres, puis archevêque-duc de Reims, abbé de Bourgueil et de Saint-Martin de Pontoise, mort à Paris le 8 avril 1651.

Bourgueil, où je n'eus pas plutôt monté l'escalier, que le cerf et les chiens entrèrent dans la cour, où la chasse finit à mes yeux, et j'eus même fort commodément le plaisir de voir la curée, qui se fit sur-le-champ.

Je retournai ensuite à Tours dans le temps que je crus que Monsieur y devoit revenir; je ne l'y trouvai pas, et après l'avoir attendu deux jours entiers, j'appris qu'il viendroit droit à Blois, et je m'y en allai. Je passai par Chenonceaux, ancienne maison de la plus extraordinaire figure que l'on puisse voir. C'est une grande et grosse masse de bâtiment sur le bord de la rivière du Cher, auquel tient un grand corps de logis de deux étages, bâti sur un pont de pierre qui traverse la rivière. Tout ce corps de logis ne compose que deux galeries, qui sont par ce moyen dans un aspect fort agréable. Il ne manque à cette maison qu'un maître qui voulût y faire la dépense de la peinture et de la dorure que mériteroient ces deux pièces; les appartements de la maison, quoique d'un antique dessin, sont néanmoins assez beaux. Pour les jardinages, il n'y manque que ce que l'on n'y veut pas faire; les eaux, les bois et toute la disposition naturelle qu'on peut souhaiter s'y trouvent le plus heureusement qu'il est possible. Ce lieu appartient à M. de Vendôme, et lui est venu de la maison de Lorraine par la reine Louise (1), sœur de M. de Mercœur (2), qui depuis la mort de Henri III y avoit toujours fait sa demeure; l'on y voit encore sa

---

(1) Louise de Lorraine, née le 30 avril 1553, mariée le 15 février 1575 à Henri III, morte sans postérité le 29 janvier 1601.

(2) Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, était fils, comme la reine Louise, de Nicolas de Lorraine.

chambre et son cabinet, qu'elle avoit fait peindre de noir semé de larmes, d'os de morts et de tombeaux, avec quantité de devises lugubres. L'ameublement est de même; il n'y a pour tout ornement dans cet appartement qu'un portrait en petit de Henri III sur la cheminée du cabinet.

De là je fus à Blois, où, lorsque Monsieur fut de retour de Paris, nous eûmes les comédiens et les autres divertissements que nous avions eus à Tours. Nous y passâmes la Toussaint, et après Monsieur alla célébrer la Saint-Hubert à Amboise, où il me mena. Je logeai hors de la ville, dans une maison appelée le Clos, qui appartenoit à un M. d'Amboise (1), qui a été maréchal de camp et gouverneur de Trin (2) pour le roi. Les dames de Tours vinrent voir cette fête; la chasse ne fut pas si divertissante que celle de Bourgueil. Quand la fête fut passée, Monsieur alla coucher à Chenonceaux où je le suivis, et où M. de Beaufort nous donna un souper de huit services de douze bassins (3) chacun, et si bien servi, que quand ç'auroit été à Paris, l'on n'auroit pu rien faire de mieux ni de plus magnifique. Le lendemain nous retournâmes à Blois, où je ne fis pas grand séjour, à cause de la saison qui commençoit à se sentir de l'hiver; et quand je pris congé de Son Altesse

---

(1) On trouve à cette époque un François d'Amboise, comte d'Aubijoux, qui mourut en 1665.

(2) Trin ou Trino, ville du Piémont (autrefois comté de Montferrat), près du Pô. Elle fut prise sur les Espagnols le 27 septembre 1643.

(3) Vases de diverses formes où l'on plaçait toute espèce de mets.

Royale, ce ne fut pas sans verser beaucoup de larmes, et sans recevoir beaucoup de déplaisir, que Monsieur ressentit aussi de son côté.

J'ai oublié de remarquer que, pendant que j'étois à Tours, une de mes femmes de chambre eut la petite vérole; ce qui m'obligea d'aller loger à l'archevêché où étoit Monsieur, que par ce moyen je voyois plus souvent que lorsque j'étois à la Bourdaisière, quoiqu'il se donnât la peine d'y venir tous les jours. La commodité d'être dans une même maison donnoit plus d'occasions de se voir, et principalement les soirs, bien que je fusse retirée dès sept heures, ainsi qu'il arrive à tous les enfants de dix ans. Monsieur ne revenoit jamais de ses visites qu'il ne passât à ma chambre; il me faisoit éveiller, et se doutoit bien que j'aurois plus de plaisir à le voir qu'à dormir; et, après avoir appelé madame de Saint-Georges, Beaumont et Saint-Louis, il nous entretenoit de toutes ses aventures passées, et cela fort agréablement, comme l'homme du monde qui a le plus de grâce et de facilité naturelle à bien parler. Je le mettois le plus souvent qu'il m'étoit possible sur le chapitre de ma belle-mère, pour qui je me sentois beaucoup d'amitié : même nous nous écrivions, et je puis dire avec vérité, qu'après avoir parlé d'elle en plusieurs occasions à Son Altesse Royale, personne ne la servit auprès de lui plus utilement que moi. Nous lui fîmes conter un jour comme il en étoit devenu amoureux, et Puylaurens de madame de Phalsbourg (1). Beaumont, qui parle franchement et avec liberté, lui dit : « Avouez

(1) Henriette de Lorraine, mariée en 1621 à Louis, prince de Phalsbourg et de Lixen.

» que ce fut l'amour de votre favori qui vous maria et » non pas le vôtre. » Il n'y répondit rien, sinon qu'il m'a dit depuis plusieurs fois que, depuis la mort de ma mère, il n'avoit jamais goûté aucune des propositions de mariage qu'on lui avoit faites, que celle de madame la princesse Marguerite de Lorraine (1). Il se trouva ensuite en Lorraine : la beauté de cette princesse, qui n'avoit alors que quatorze ans, fit tant d'effet sur son inclination, qu'il résolut de l'épouser et d'en parler à M. de Vaudemont (2), son père, qui y consentit aussitôt, et l'avertit seulement qu'il falloit cacher ce dessein à M. le duc de Lorraine, son frère, parce qu'il n'y consentiroit pas; de sorte que, sans éventer l'affaire, d'accord avec la princesse Marguerite, il alla l'épouser dans un couvent de religieux de l'ordre de Saint-Benoît, que madame de Remiremont, sœur de M. de Vaudemont, avoit fait bâtir à Nancy. Cela fut exécuté à sept heures du soir; il n'y avoit avec eux deux que M. de Vaudemont, madame de Remiremont, M. de Moret, frère naturel de Son Altesse Royale, Puylaurens, la gouvernante de la princesse Marguerite, qui s'appeloit, si je ne me trompe, madame de La Neuvillette, et le père bénédictin qui les maria. M. de Lorraine ne le sut pas plus tôt qu'il en fut au désespoir; ce qui est assez digne d'étonnement, vu la qualité du parti. J'ai su depuis, par lui-même, que ce qui l'y avoit rendu contraire étoit qu'il étoit

---

(1) Marguerite de Lorraine, née en 1613, mariée le 31 janvier 1632 à Gaston d'Orléans, morte le 3 avril 1672.

(2) François de Lorraine, comte de Vaudemont, mort le 15 octobre 1632.

alors amoureux de la reine, et en grande intelligence avec elle; il lui avoit promis d'empêcher ce mariage, comme contraire au dessein qu'elle avoit d'épouser Monsieur. Elle fondoit cette pensée sur ce qu'elle n'avoit pas d'enfants; et, voyant la santé du roi presque toujours altérée, elle croyoit être bientôt en état de se remarier, et que l'amitié qui étoit entre elle et Monsieur lui devoit faire espérer qu'il l'épouseroit. Toutefois j'ai ouï dire à Son Altesse Royale, que, quand son frère seroit mort lors de son veuvage, il ne l'auroit pas épousée, si cela ne fût arrivé durant un certain temps, qui fut environ l'espace de deux ou trois mois au plus qu'il avoit été amoureux d'elle.

Je reviens à mon voyage, dont je me suis écartée pour dire ce qui auroit sûrement moins ennuyé que le récit des gîtes du grand chemin d'Orléans à Paris. Je ne parlerai pas de ce que je fis à La Motte, en Sologne, qui appartient à M. l'archevêque de Bourges de la maison de Ventadour (1), qui en étoit alors abbé. Il m'avoit priée d'aller en sa maison de La Motte, et me prépara tellement y être bien traitée, qu'il me dit que je n'aurois pas besoin d'y faire aller mes officiers. Sur sa parole, j'envoyai droit à Orléans ceux que Monsieur m'avoit fait donner. J'ai déjà dit que je n'en ai pas eu d'autres dans tout le voyage que les gardes et un exempt, qui ne m'avoient point quittée non plus que le reste. Ce logement ne devoit pas moins surprendre que la mauvaise chère : ce prétendu château, dont les fossés n'étoient presque que tracés, ne consistoit qu'en

---

(1) Anne de Levi ou Levy, archevêque de Bourges, mort le 12 mars 1662.

un petit pavillon où il n'y avoit qu'une salle et une chambre à côté, où toute ma compagnie et mes femmes couchèrent. Je crois que nous étions plus de vingt qui passâmes la nuit dans ces deux lieux-là, et qu'il n'y en avoit guère moins dans une chambre où l'on avoit mis mes gens. Après avoir remercié M. l'abbé de la charité qu'il avoit eue pour les officiers et les gardes de Son Altesse Royale, de leur avoir fait épargner ce gîte, je lui demandai où étoient ces appartements dont il m'avoit parlé; il envoya sans me répondre chercher un plan qui étoit peint sur une toile, où il fit voir une fort belle représentation de maison; et cependant je n'y trouvai pas tant de commodités en peinture que j'avois reçu d'incommodités en effet. Elles furent accompagnées d'un si mauvais souper, que nous ne fûmes guère plus rassasiés que s'il nous l'eût aussi donné en peinture. Si ce régal ne chargea pas l'estomac, il épanouit bien la rate, et la franchise de M. l'abbé valoit mieux que tout le reste.

Je suivis de là le grand chemin jusqu'à Paris, où je me reposai peu de jours. Je ne manquai pas d'aller incontinent après à Saint-Germain saluer Leurs Majestés, qui me firent de grandes caresses, et qui reçurent avec joie chacun une montre de Blois que je leur présentai : celle du roi étoit très-petite, émaillée de bleu; celle de la reine étoit aussi émaillée, et c'étoient des figures selon l'usage de ce temps.

Je passai l'hiver à Paris de la même sorte que j'avois fait les autres. J'allois aux assemblées que madame la comtesse de Soissons (1) faisoit faire à l'hôtel de Brissac

(1) Anne de Montafié, femme de Charles de Bourbon, comte de

deux fois la semaine : leurs divertissements ordinaires étoient les comédies ; j'aimois fort à danser : l'on y dansa souvent pour l'amour de moi, et celle qui y prenoit le plus de part étoit mademoiselle de Longueville. Nous avions, elle et moi, l'habitude de nous moquer de tout le monde, quoiqu'il eût été fort aisé de nous le rendre ; nous étions habillées aussi ridiculement qu'on le pouvoit être, il n'y a grimace au monde que nous ne fissions, encore que sa gouvernante et la mienne nous en fissent toutes les réprimandes imaginables. Le seul moyen de nous en empêcher fut de nous défendre de nous voir : il étoit notoire que cette privation nous seroit rude, à cause de la grande amitié que nous avions l'une pour l'autre. Madame la Princesse (1) et madame de Longueville (2), pour lors mademoiselle de Bourbon, qui étoient à Paris, ne venoient point à nos bals ; dont j'avois une extrême joie, parce que j'avois en ce temps-là la dernière aversion pour l'une et pour l'autre.

Vers la fin de l'hiver (décembre 1637), la reine devint grosse ; elle désira que j'allasse demeurer à Saint-Germain. Durant sa grossesse, dont l'on fit beaucoup de mystère, le cardinal de Richelieu, qui n'aimoit point Monsieur, n'étoit pas bien aise que personne qui lui appartînt fût auprès de Leurs Majestés ; et quoiqu'il

---

Soissons, et mère de Louis de Bourbon, qui fut aussi comte de Soissons.

(1) Henriette-Charlotte de Montmorency, célèbre par sa beauté et par la passion qu'elle avait inspirée à Henri IV.

(2) Anne-Geneviève de Bourbon, née en 1619, morte en 1679. Voy. l'ouvrage de M. Cousin, intitulé : *Madame de Longueville.*

m'eût tenue sur les fonts de baptême avec la reine, quoiqu'il me dît, toutes les fois qu'il me voyoit, que cette alliance spirituelle l'obligeoit à prendre soin de moi, et qu'il me marieroit (discours qu'il me tenoit ainsi qu'aux enfants, à qui on redit incessamment la même chose), quoiqu'il témoignât avoir beaucoup d'amitié pour moi, l'on eut néanmoins bien de la peine à lever tous les scrupules que sa méfiance lui faisoit avoir. Quand il eut consenti à mon voyage, j'allai à Saint-Germain avec une joie infinie. J'étois si innocente, que j'en avois de voir la reine dans cet état, et que je ne faisois pas la moindre réflexion sur le préjudice que cela faisoit à Monsieur, qui avoit une amitié si cordiale pour elle et pour le roi, qu'il ne laissa pas d'en être aise et de le témoigner. L'assiduité que j'avois auprès de la reine m'en faisoit recevoir beaucoup de marques de bonté, et elle me disoit toujours : « Vous serez ma belle-fille ; » mais je n'écoutois de tout ce que l'on me disoit que ce qui étoit à la portée de mon âge.

CHAPITRE II.

(1637-1643).

Amour du roi pour madame de Hautefort. — Naissance de Louis XIV (1638). — Le cardinal de Richelieu renvoie Mademoiselle, de Saint-Germain à Paris. — Elle y est visitée par madame de Hautefort.—Fêtes données par la comtesse de Soissons et madame la Princesse.—Rivalité entre les hôtels de Créqui et de Ventadour (1639).—Intrigues de cour : Saint-Simon remplacé par Cinq-Mars (1640).—Guerre contre le comte de Soissons, qui est tué au combat de la Marfée (1641). — Mariage du duc d'Enghien et de mademoiselle de Brézé. — Le roi part pour le Roussillon (1642). — Mariage de mademoiselle de Bourbon avec le duc de Longueville. — Mort de Marie de Médicis; deuil de Mademoiselle. — Conspiration et exécution de Cinq-Mars. — Disgrâce du duc d'Orléans; arrestation du duc de Bouillon. — Mort du cardinal de Richelieu (4 décembre 1642). — Mazarin le remplace. — Disgrâce de de Noyers (1643). — Mort du cardinal-Infant.—Gaston d'Orléans revient à la cour.—Mort de madame de Saint-Georges, gouvernante de Mademoiselle.—La comtesse de Fiesque la remplace.—Liaison de Mademoiselle avec madame et mademoiselle de Guise.

La cour étoit fort agréable alors : les amours du roi pour madame de Hautefort (1), qu'il tâchoit de divertir tous les jours, y contribuoient beaucoup. La chasse étoit un des plus grands plaisirs du roi; nous y allions souvent avec lui : madame de Beaufort (2), Cheme-

(1) Marie de Hautefort, née en 1616; elle épousa en 1646 le maréchal de Schomberg, et mourut en 1691. — Voy. sur la première partie de sa vie l'ouvrage de M. Cousin, intitulé : *Madame de Hautefort.*

(2) Je ne trouve pas à cette époque de personne de ce nom attachée à la cour. Il faut lire évidemment madame de *Hautefort.*

raut (1) et Saint-Louis, filles de la reine, d'Escars (2), sœur de madame de Hautefort, et Beaumont (3), venoient avec moi. Nous étions toutes vêtues de couleur, sur de belles haquenées richement caparaçonnées, et, pour se garantir du soleil, chacune avoit un chapeau garni de quantité de plumes. L'on disposoit toujours la chasse du côté de quelques belles maisons, où l'on trouvoit de grandes collations, et au retour le roi se mettoit dans mon carrosse entre madame de Hautefort et moi. Quand il étoit de belle humeur, il nous entretenoit fort agréablement de toutes choses. Il souffroit dans ce temps-là qu'on lui parlât avec assez de liberté du cardinal de Richelieu; et une marque que cela ne lui déplaisoit pas, c'est qu'il en parloit lui-même ainsi.

Sitôt que l'on étoit revenu, on alloit chez la reine; je prenois plaisir à la servir à son souper, et ses filles portoient les plats. L'on avoit réglément trois fois la semaine le divertissement de la musique, que celle de la chambre du roi venoit donner, et la plupart des airs qu'on y chantoit étoient de sa composition; il en faisoit même les paroles, et le sujet n'étoit jamais que madame de Hautefort. Le roi étoit de si galante humeur, qu'aux collations qu'il nous donnoit à la campagne, il ne se mettoit point à table, et nous servoit presque

---

(1) Françoise de Barbezière; elle a joué un rôle fâcheux dans les intrigues de ce temps.

(2) Mademoiselle d'Escars, née en 1620, épousa, en 1653, François de Choiseul, marquis de Praslin.

(3) Mademoiselle de Beaumont était aussi une des filles de la reine. Voy. plus haut, sur cette personne et son humeur altière, p. 16, note.

toutes, quoique sa civilité n'eût qu'un seul objet. Il mangeoit après nous et sembloit n'affecter pas plus de complaisance pour madame de Hautefort que pour les autres, tant il avoit peur que quelqu'une s'aperçût de sa galanterie. S'il arrivoit quelque brouillerie entre eux, tous les divertissements étoient sursis; et si le roi venoit dans ce temps-là chez la reine, il ne parloit à personne et personne aussi n'osoit lui parler; il s'asseyoit dans un coin, où le plus souvent il bâilloit et s'endormoit. C'étoit une mélancolie qui refroidissoit tout le monde, et pendant ce chagrin il passoit la plus grande partie du jour à écrire ce qu'il avoit dit à madame de Hautefort et ce qu'elle lui avoit répondu : chose si véritable, qu'après sa mort l'on a trouvé dans sa cassette de grands procès-verbaux de tous les démêlés qu'il avoit eus avec ses maîtresses, à la louange desquelles l'on peut dire, aussi bien qu'à la sienne, qu'il n'en a jamais aimé que de très-vertueuses.

Sur la fin de la grossesse de la reine, madame la Princesse et madame de Vendôme vinrent à Saint-Germain et y amenèrent mesdemoiselles leurs filles (1). Ce me fut une compagnie nouvelle ; elles venoient se promener avec moi, et le roi s'en trouva fort embarrassé ; il perdoit contenance quand il voyoit quelqu'un à qui il n'étoit pas accoutumé, comme un simple gentilhomme qui seroit venu de la campagne à la cour. C'est une assez mauvaise qualité pour un grand roi, et

(1) La fille de madame la Princesse était, comme on l'a vu, Anne-Geneviève de Bourbon, qui devint madame de Longueville. Mademoiselle de Vendôme (Élisabeth) épousa, le 11 juin 1643, le duc de Nemours.

particulièrement en France, où il se doit souvent faire voir à ses sujets, dont l'affection se concilie plutôt par le bon accueil et la familiarité que par l'austère gravité dont ceux de la maison d'Autriche ne sortent jamais. Monsieur vint aussi à la cour, et peu après la reine accoucha d'un fils (1). La naissance de monseigneur le Dauphin me donna une occupation nouvelle : je l'allois voir tous les jours et je l'appelois *mon petit mari;* le roi s'en divertissoit et trouvoit bon tout ce que je faisois. Le cardinal de Richelieu, qui ne vouloit pas que je m'y accoutumasse ni qu'on s'accoutumât à moi, me fit ordonner de retourner à Paris. La reine et madame de Hautefort firent tout leur possible pour me faire demeurer ; elles ne purent l'obtenir, dont j'eus beaucoup de regret. Ce ne furent que pleurs et que cris quand je quittai le roi et la reine; Leurs Majestés me témoignèrent beaucoup de sentiments d'amitié, et surtout la reine, qui me fit connoître une tendresse particulière en cette occasion.

Après ce déplaisir, il m'en fallut essuyer encore un autre. L'on me fit passer par Ruel pour voir le cardinal, qui y faisoit sa demeure ordinaire quand le roi étoit à Saint-Germain. Il avoit tellement sur le cœur que j'eusse appelé le Dauphin *mon petit mari*, qu'il m'en fit une grande réprimande : il disoit que j'étois trop grande pour user de ces termes ; qu'il y avoit de la messéance à moi à parler de la sorte. Il me dit si sérieusement tout ce que l'on auroit pu dire à une personne raisonnable, que, sans rien lui répondre, je me

---

(1) Ce fils, qui a été Louis XIV, naquit au château de Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1638.

mis à pleurer; pour m'apaiser, il me donna la collation. Je ne laissai pas de m'en retourner fort en colère de tout ce qu'il m'avoit dit.

Quand je fus à Paris, je n'allois plus à la cour qu'une fois en deux mois; et lorsque cela m'arrivoit, je dînois avec la reine et m'en revenois à Paris pour coucher. Madame de Hautefort y venoit quelquefois m'y rendre visite, parce qu'elle étoit tout à fait de mes amies, et qu'elle savoit bien qu'elle ne faisoit rien en cela qui pût déplaire au roi ni à la reine. Le cardinal, qui la voyoit absolument attachée à sa maîtresse, ne l'aimoit pas, et souffroit avec peine l'amitié que le roi avoit pour elle; la reine n'en avoit aucune jalousie, et n'en avoit eu de qui que ce soit. Elle avoit assez de mépris pour les bonnes grâces du roi, parce que c'étoit l'homme du monde le plus sujet à des boutades si peu dignes d'une personne de son âge, qu'elle ne pouvoit s'empêcher de s'en moquer, et d'ailleurs madame de Hautefort lui rendoit des services qui auroient pu l'obliger à fermer les yeux. Au reste, elle étoit bien avec Monsieur et M. le comte de Soissons, et servoit par ce moyen à entretenir la bonne intelligence qui étoit entre la reine et Monsieur. Lorsque la reine sut le discours que le cardinal m'avoit tenu, elle témoigna en être fâchée, et me dit avec bonté : « Il est vrai que mon fils est trop petit; tu épouseras mon frère. » Elle vouloit parler du cardinal-infant (1), qui étoit en Flandre pour lors capitaine général du pays, et qui y commandoit les armées du roi d'Espagne; et moi, qui ne me souciois pas de

(1) Ferdinand, fils de Philippe III, né le 17 mai 1609, était cardinal-archevêque de Tolède. Il mourut en 1641.

me marier, j'écoutois moins tous ces projets que je ne songeois à danser et aux divertissements de cet hiver.

Je fus encore aux assemblées et aux comédies que madame la comtesse de Soissons faisoit donner : ce n'étoit plus à l'hôtel de Brissac, c'étoit à l'hôtel de Créqui (1). Madame la Princesse, à son imitation, en faisoit à l'hôtel de Ventadour (2). Il y avoit dans Paris des brigues perpétuelles pour ces deux assemblées, à qui s'attireroit plus de gens, c'est-à-dire plus d'hommes; quant aux femmes, le nombre en étoit toujours réglé. Nous n'avions point de plus grand divertissement que lorsqu'il venoit quelqu'un de ceux de l'hôtel de Ventadour, comme MM. de Beaufort, Coligny (3), Saint-Mesgrin (4), que je nomme comme les tenants de l'assemblée et les plus galants qui donnoient les comédies et les violons. Quand ils venoient à l'hôtel de Créqui, nous nous donnions le mot l'une à l'autre pour ne les point faire danser. Si quelqu'une par hasard ou par intelligence secrète les prenoit, c'étoit une grande douleur à toute notre cabale; et nous ne cessions, mademoiselle de Longueville et moi, d'en gronder. En effet, si nous embarrassions parmi nous ceux de l'hôtel

(1) L'hôtel de Créqui occupait une partie de l'espace compris entre la rue des Poulies et la rue des Pères de l'Oratoire (aujourd'hui rue de l'Oratoire du Louvre).

(2) L'hôtel de Ventadour était situé à l'angle de la rue de Tournon et de la rue du Petit-Bourbon (auj. rue Saint-Sulpice).

(3) Maurice de Coligny, fils aîné du maréchal de Châtillon, mort en 1644, à la suite d'un duel avec le duc de Guise, duel dont Mademoiselle parle dans ses Mémoires.

(4) Esthuert de Saint-Mégrin ou Saint-Mesgrin, dont il sera question plus loin.

de Ventadour, nous étions aussi fort embarrassées avec eux. Pour moi, qui étois quelquefois priée par madame la Princesse d'aller à ses bals, je n'y allois point avec plaisir; quand j'étois là, je ne savois que leur dire, et aussi ne me parloit-on guère ; je ne voyois de toutes parts que chuchoteries perpétuelles entre eux, et l'on m'y traitoit tellement de petite-fille, qu'encore que je le fusse en effet, je ne revenois néanmoins de là qu'avec un dépit mortel dans le cœur. Ce fut la grande cause qui fit naître l'aversion qu'on a vue depuis entre M. le Prince (1) et moi, et que j'ai eue pour toute sa maison. S'il y avoit quelques grandes assemblées où toutes nos deux bandes fussent mêlées, c'étoient des intrigues inconcevables pour s'empêcher de danser les unes les autres ; c'étoient là nos affaires d'État et nos occupations. Dieu merci, le temps a dissipé nos haines, et le fondement qu'elles avoient ne méritoit pas qu'elles durassent si longtemps qu'elles ont fait.

Pendant que nous ne nous appliquions qu'à passer notre temps, il se faisoit à la cour des brigues plus considérables que celles qui nous partageoient dans nos bals. M. le cardinal de Richelieu mit M. de Cinq-Mars (2) auprès du roi, qui en fit son favori, en la place de M. de Saint-Simon (3), premier écuyer, que l'on relégua en son gouvernement de Blaye. Le sieur de Cinq-Mars ne fut pas plutôt établi que le cardinal en

(1) Il s'agit ici de Louis de Bourbon, qui n'était alors que duc d'Enghien et ne devint prince de Condé, ou M. le Prince, comme on disait alors, qu'après la mort de son père en 1647.

(2) Henri Coiffier, marquis de Cinq-Mars, décapité en 1642.

(3) Claude, duc de Saint-Simon, père de l'auteur des Mémoires.

fit son confident et s'en servit pour chasser de la cour madame de Hautefort et Chemeraut, dont j'eus un grand déplaisir, qui augmenta encore parce que je n'osois les aller voir. Le détail de cette disgrâce a été su de tant de monde que je n'en veux rien dire.

Ce n'étoit pas là tout l'intérêt que je prenois aux affaires de la cour : je prenois grande part à celles de M. le comte de Soissons, qui y empiroient tous les jours. Le roi alla en Champagne pour lui faire la guerre ; et durant ce voyage madame de Montbazon (1), qui aimoit fort le Comte et qui en étoit fort aimée, me venoit voir régulièrement tous les jours, me parloit de lui avec beaucoup d'affection, me disoit qu'elle auroit une extrême joie quand je l'aurois épousé, qu'on ne s'ennuieroit point alors à l'hôtel de Soissons, qu'on ne penseroit qu'à m'y donner le bal et la comédie, qu'on iroit aux promenades, qu'il auroit du respect pour moi et des tendresses non pareilles. Elle ménageoit tout ce qui pouvoit rendre heureuse cette condition et tout ce qui, selon mon âge, pouvoit m'y faire incliner. Je l'écoutois avec plaisir, et je n'avois point d'aversion pour la personne de M. le Comte. Cependant je n'avois, sans savoir pourquoi, nulle inclination à me marier. La malheureuse destinée qu'il eut en ses desseins fait bien voir que nous n'étions pas nés l'un pour l'autre ; je ne laissai pas de bien pleurer sa mort (2) ; et, quand j'allai

---

(1) Marie d'Avaugour, seconde femme d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon. Elle était belle-mère de madame de Chevreuse.

(2) Louis de Bourbon, comte de Soissons, fut tué d'un coup de feu le 6 juillet 1641, après avoir vaincu l'armée du roi à la journée de la Marfée, près de Sedan. On a publié un récit du combat

voir madame sa mère à Bagnolet, M. (1) et mademoiselle de Longueville et toute la maison ne firent que témoigner leur douleur par leurs cris continuels. La colère du roi étoit si grande contre lui, qu'il ne voulut pas que l'on fît honneur à sa mémoire, et défendit que l'on en portât le deuil à la cour.

Hors la disproportion de mon âge avec le sien, mon mariage avec lui étoit très-faisable : c'étoit un fort honnête homme, doué de grandes qualités, et qui, pour être cadet de sa maison, n'avoit pas laissé d'être accordé avec la reine d'Angleterre. L'on ne peut disconvenir que ce n'ait été une grande perte pour l'État que celle d'un prince du sang aussi accompli que l'étoit celui-là. Peu de temps avant la bataille de Sedan, où il fut tué, il avoit envoyé M. le comte de Fiesque à Monsieur, pour le faire souvenir de la promesse qu'il lui avoit faite à mon égard, et que la chose étoit en état de se pouvoir terminer : il le supplioit très-humblement de trouver bon qu'il m'enlevât, comme le seul moyen par lequel ce mariage pouvoit s'exécuter. Monsieur ne voulut point consentir à cet expédient, de sorte que la réponse que porta M. le comte de Fiesque toucha sensiblement M. le Comte.

Je remarquerai ici ce qui arriva à madame la Comtesse le jour de la mort de monsieur son fils, dans sa maison de Bagnolet. Elle passoit d'une chambre à une autre; il tomba du lambris deux palmes à ses pieds,

---

de la Marfée dans les *Mémoires de Montrésor*, édit. de Cologne, 1723, t. II, p. 17-19.

(1) Henri d'Orléans, duc de Longueville, né le 17 avril 1595, mort en 1663.

qui lui donnèrent de la surprise; elle ne fit pas réflexion que cela pût être de mauvais augure, et dit seulement qu'on les rattachât au lieu d'où elles étoient parties. L'on a depuis voulu que la chute de ces deux palmes fût un présage de la funeste nouvelle qui lui fut annoncée, et du peu de temps dont monsieur son fils jouiroit de la victoire qu'il avoit remportée. Elle ne devoit plus penser après cela qu'à celle qu'elle pouvoit remporter sur elle-même, et pleurer dans une retraite la perte de sa maison dans celle de ce prince. Si sa douleur fut grande, elle fut bien secrète; peu de temps après elle parut toute consolée, et vécut dans le monde de la même manière qu'elle avoit fait auparavant.

La nouvelle de cette mort, qui fut précédée à la cour de celle de la perte de la bataille, y fut portée en grande diligence, et le sieur de Noyers (1), secrétaire d'État, qui la reçut le premier à deux heures après minuit, alla éveiller le cardinal de Richelieu pour la lui dire. Elle fut si salutaire pour le relever de l'abattement où il étoit de la défaite des troupes du roi, qu'il en parut tout remis; il prenoit autant d'intérêt à cette perte que lui en pouvoit donner le plaisir d'être délivré d'un ennemi de cette qualité. Pour achever de dissiper son parti, le roi, qui étoit à Péronne, partit le jour même de l'arrivée du courrier que le maréchal de Châtillon (2) avoit dépêché, et vint à grandes journées

(1) Sublet de Noyers, baron de Dangu, d'abord surintendant des finances, puis secrétaire d'État chargé de la guerre le 12 février 1636, disgrâcié en 1643, mort le 20 octobre 1645. Il signait *de Noyers* et non *des Noyers*, comme on écrit quelquefois.

(2) Gaspard III de Châtillon, né en 1584, maréchal de France en 1622, mort en 1646.

droit à Mezières. Le lendemain qu'il y fut arrivé, il alla disposer lui-même les quartiers de son armée pour le siége de Donchery, petite place près de Sedan, qui ne tint que cinq jours. Après qu'elle fut prise, M. de Bouillon (1) fit son accommodement, qui fut par où finit la campagne de cette année-là; ensuite de quoi la cour revint à Saint-Germain.

Comme je ne m'entretiens ici de ce qui est arrivé de mon temps, de ma connoissance, qu'à mesure que quelque chose de particulier m'en fait souvenir, j'ai laissé échapper la naissance de M. le duc d'Anjou (2); j'oubliois d'en parler, parce que je n'ai pas d'autres Mémoires qui me puissent rappeler ce temps-là que la chose même. Il naquit au mois de septembre 1640. J'étois alors à Bois-le-Vicomte, où j'avois été dès le mois de juin, et j'appris cette naissance par le bruit des canons de Paris, avant que personne ne me le fût venu dire. Je n'allai pas pour cela plus tôt à Paris que pour y passer l'hiver, durant lequel il n'y eut rien de remarquable que le mariage de M. le duc d'Enghien avec mademoiselle de Brézé, nièce du cardinal de Richelieu. Ce ministre ne devoit et ne pouvoit apparemment espérer cet honneur que par de grandes soumissions et de fortes instances auprès de M. le Prince; tout au contraire, celui-ci demanda au cardinal, comme à genoux,

---

(1) Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, né en 1605, mort en 1652. Il était frère aîné du maréchal de Turenne.

(2) Philippe de France, plus tard duc d'Orléans, né le 21 septembre 1640, mort le 9 juin 1701. Voy sur ce prince les *Mémoires de Saint-Simon.*

mademoiselle de Brézé, et fit pour l'avoir ce qu'il auroit fait s'il avoit eu intention d'avoir pour son fils la reine de tout le monde. Et pour témoigner même à ce ministre qu'il n'y avoit point d'attachement qui dépendît de lui, par lequel il ne voulût s'unir à tous ses intérêts, il le pria de marier en même temps Mademoiselle de Bourbon à M. le marquis de Brézé (1) M. le cardinal répondit qu'il vouloit bien donner des demoiselles à des princes, et non pas des gentilshommes à des princesses : il ne lui fit donc la grâce que de lui accorder mademoiselle de Brézé (2) pour M. le duc d'Enghien (3). Ils furent fiancés dans la chambre du roi, comme c'est la coutume pour les princes du sang; et ce jour-là le prince donna un fort beau ballet dans le Palais-Cardinal, où le roi, la reine et toute la cour étoient.

Il y eut bal ensuite, où mademoiselle de Brézé, qui étoit fort petite tomba comme elle dansoit une courante, à cause que, pour rehausser sa taille, on lui avoit donné des souliers si hauts qu'elle ne pouvoit marcher. Il n'y eut point de considération qui empêchât de rire toute la compagnie, sans excepter M. le duc d'Enghien, qui ne consentoit à cette affaire qu'à regret et que par la crainte qu'il avoit de déplaire à monsieur son père. Il l'avoit toujours tenu à Dijon (4)

(1) Armand de Maillé-Brézé, neveu du cardinal de Richelieu, né en 1619, tué le 14 juin 1646.

(2) Claire-Clémence de Maillé-Brézé, nièce du cardinal de Richelieu. Il en a été question plus haut, p. 11.

(3) Louis de Bourbon, célèbre sous le nom du grand Condé.

(4) Le prince de Condé était gouverneur de la Bourgogne, dont Dijon était la capitale.

sans lui rien donner, et sans lui permettre aucune liberté : ce jeune prince s'ennuyoit de ne se pas faire connoître, et il a bien paru depuis qu'il avoit dès ce temps-là des qualités pour le pouvoir faire avantageusement. Peu après son mariage, il tomba si grièvement malade que l'on crut qu'il en mourroit, et tout le monde l'attribua au chagrin que lui avoit donné cette affaire, qui lui en pouvoit donner beaucoup de sujet, sans s'arrêter à d'autres considérations qu'à celles qui venoient de la personne de sa femme : car, outre que du côté de la beauté et des qualités de l'esprit elle n'avoit rien qui la mît au-dessus du commun, d'ailleurs elle étoit encore si enfant que, plus de deux ans après être mariée, elle jouoit avec des poupées; aussi étoit-elle assez méprisée et maltraitée de toute la famille de monsieur son mari; de quoi elle s'aperçut, et s'assujettit à me voir, et n'avoir de joie et de plaisir que chez moi. Je vous avoue qu'elle me faisoit pitié, et que cette seule considération me faisoit m'accommoder à ses visites : quant à moi, je n'en recevois aucun divertissement.

L'année d'après son mariage [1642], elle fut envoyée au couvent des carmélites de Saint-Denis, pour lui faire apprendre à lire et à écrire durant l'absence de monsieur son mari, qui avoit suivi le roi au voyage qu'il fit en Roussillon. L'on jugea que cette jeune femme se formeroit mieux dans un couvent qu'ailleurs, parce que l'on m'en avoit vu revenir, après une fort longue maladie, plus sage que je n'avois été : joint à cela que le cardinal avoit connu celle qui en étoit supérieure, lorsqu'elle avoit été fille d'honneur de la reine, ma grand'mère, pour une personne de beaucoup de mérite et d'esprit.

Le roi partit de Paris pour le voyage de Roussillon au mois de février de l'année 1642; il laissa la reine et ses deux enfants à Saint-Germain-en-Laye, après avoir donné tous les ordres et pris toutes les précautions possibles pour leur sûreté. Ces deux princes étoient sous la charge de madame de Lansac (1), en qualité de leur gouvernante; et pour leur garde ils n'eurent qu'une compagnie du régiment des gardes-françoises, dont le bonhomme Montigny étoit capitaine, et le plus ancien de tout le régiment. Ces deux personnes-là eurent chacun un ordre particulier : celui qu'eut madame de Lansac étoit qu'en cas que Monsieur, qui demeuroit à Paris le premier après le roi, vînt voir la reine, de dire aux officiers de la compagnie de demeurer auprès de monseigneur le Dauphin, et de ne pas laisser entrer Monsieur s'il venoit accompagné de plus de trois personnes. Quant à Montigny, le roi lui donna une moitié d'écu d'or, dont il garda l'autre, avec commandement exprès de ne point abandonner la personne des deux princes qu'il gardoit; et s'il arrivoit qu'il reçût ordre de les transférer ou de les mettre en les mains de quelque autre, il lui défendit d'y obéir, quand même il le verroit écrit de la propre main de Sa Majesté, si ce n'étoit que celui qui le lui rendroit lui présentât en même temps l'autre moitié de l'écu d'or qu'il retenoit. Il ne fut rien tenté, Dieu merci, qui eût pu faire croire qu'aucun mouvement ait dû donner lieu aux soupçons qu'on avoit eus sur ce sujet. Cela fait, le roi partit.

La reine sut ce qu'il avoit ordonné à madame de

---

(1) Françoise de Souvré, femme d'Arthur de Saint-Gelais, marquis de Lansac.

Lansac à l'égard de Monsieur; elle le manda à madame de Saint-Georges, qui le fit savoir à Son Altesse royale, qui profita de cet avis et n'alla à Saint-Germain qu'avec le nombre de gens qu'il falloit pour y être reçu; à quoi il n'avoit garde de manquer pour ne pas perdre l'occasion de voir la reine, avec qui il avoit pour lors beaucoup d'affaires, dont l'issue a été si funeste qu'on peut bien les appeler malheureuses. Pendant l'absence du roi, l'on menaça plusieurs fois la reine de lui ôter ses enfants et de les envoyer au bois de Vincennes. En effet, ce fut dans ce dessein que le roi lui manda souvent, durant son voyage, d'aller à Fontainebleau; ce qu'elle ne voulut jamais faire.

M. le Prince fut laissé, avec pouvoir de commander dans Paris tant que le roi seroit éloigné. Le soin des affaires publiques ne l'empêcha pas d'en faire une domestique : il maria mademoiselle de Bourbon à M. de Longueville, qui fut pour elle une cruelle destinée (1). Il étoit vieux; elle étoit fort jeune et belle comme un ange. Cette fâcheuse disproportion n'empêcha pas qu'elle ne s'accommodât à ce parti de très-bonne grâce, ce que je remarquai fort bien à ses fiançailles, où je fus priée. Il y eut le lendemain une grande assemblée à l'hôtel de Longueville. Celle qui se fit pour les noces de M. le duc d'Enghien, son frère, qui est à présent M. le Prince, ne fut pas tout à fait si célèbre; il n'y eut que des parents de la femme. Le cardinal de Richelieu ne

(1) Ce mariage eut lieu le 2 juin 1642. Anne-Geneviève de Bourbon avait vingt-trois ans et le duc de Longueville quarante-sept. Voy. l'ouvrage de M. Cousin, intitulé : *Madame de Longueville*.

crut pas nécessaire à l'honneur de sa famille d'y voir ceux de la maison royale.

Deux jours après ce mariage, mademoiselle de Brienne (1) épousa le marquis de Gamaches : ce qui fit encore une assemblée et un bal, quoique ce ne fût pas la saison; elle n'étoit aussi guère propre au divertissement, parce que la cour fut en deuil un peu après, à cause de la mort de la reine, ma grand'mère (2).

A cette nouvelle succéda celle du procès et de l'exécution de M. de Cinq-Mars, grand écuyer de France, et de M. de Thou (3) : dont j'eus beaucoup de regret, et par la considération de leurs personnes, et parce que Monsieur étoit malheureusement mêlé dans l'affaire qui les fit périr, jusque-là même que l'on a cru que la seule déposition qu'il fit à M. le chancelier fut ce qui les chargea le plus, et ce qui fut cause de leur mort. Ce souvenir me renouvelle trop de douleur pour que j'en puisse dire davantage.

Le deuil de la reine, ma grand'mère, m'obligeoit à

---

(1) Marie-Antoinette de Loménie, fille du secrétaire d'État Loménie de Brienne, épousa, le 4 juin 1642, Nicolas-Joachim Rouhaut, marquis de Gamaches. C'est la même personne qui est désignée plus haut (p. 9) sous le nom de *mademoiselle de la Ville-aux-Clercs*. Son père, Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, était seigneur de la Ville-aux-Clercs. Elle mourut le 8 décembre 1704, à l'âge de quatre-vingts ans. Saint-Simon en parle en termes très-favorables : « C'étoit une femme aimable, de beaucoup d'esprit, toute sa vie fort du grand monde, et qui conserva sa tête, sa santé et des amis jusqu'à la fin, etc. » (T. IV, p. 383 de l'édit. Hachette, in-8.)

(2) Marie de Médicis mourut à Cologne le 3 juillet 1642.

(3) François-Auguste de Thou décapité le 12 septembre 1642.

me renfermer dans une chambre noire (1). J'observai cette retraite dans toute la régularité possible. Je n'eus pas de peine à me priver de recevoir des visites; il m'arriva tout ce qu'éprouvent tous les malheureux: personne ne me vint chercher. Je puis dire à ma louange que j'ai plus montré de sensibilité pour cette disgrâce de Monsieur, que mon âge ne devoit m'en faire avoir. Ce fut dans ce temps que je connus [Mme] de Fouquerolles (2), que j'ai tant fait parler dans la vie que j'ai écrite (3), et qui instruira assez de ce que j'en pourrois dire sans que j'en mette rien ici.

Lorsque M. de Bouillon fit son accommodement après la mort de M. le comte de Soissons, il se remit bien à la cour, et comme l'année suivante on s'aperçut qu'il étoit de la cabale de M. de Cinq-Mars, l'on voulut faire croire que sa réconciliation n'avoit été que pour mieux tromper le cardinal, qui lui fit donner le commandement de l'armée du roi en Italie. Cet emploi

---

(1) L'étiquette de l'ancienne monarchie exigeait que les princesses restassent pendant les premiers temps de leur deuil dans une pièce entièrement tendue de noir. Saint-Simon parle souvent de cet usage et notamment à l'occasion de la mort du duc de Berry: « La chambre de madame la duchesse de Berry fut entièrement fermée et sans jours... Ce qui causa force scènes ridicules et des rires assez indécents qu'on avoit peine à retenir. Les personnes qui venoient du grand jour n'y voyoient rien, trébuchoient et avoient besoin de secours. Le P. du Trévoux et le P. Tellier, après lui, firent leur compliment à la muraille; d'autres au pied du lit, cela devint un amusement secret. » (*Mémoires de Saint-Simon*; même édit., t. XI, p. 92-93.)

(2) Jeanne-Lambert d'Herbigny.

(3) On trouve cette vie de madame de Fouquerolles dans les mss. Conrart (Bibl. de l'Arsenal, mss. in-f°), t. XII, f° 1375.

n'empêcha pas que, dès que l'on eut découvert qu'il étoit de l'intrigue de M. de Cinq-Mars, l'on ne le fit arrêter. L'exécution de l'ordre qui en fut donné fut remise au sieur de Comminges (1), gouverneur de Casal, et aux sieurs du Plessis-Praslin (2) et de Castelnau (3), maréchaux de camp dans l'armée que M. de Bouillon commandoit. Il fut pris dans Casal, et de là mené prisonnier au château de Pierre-Encise, à Lyon, et fut très-heureux de racheter sa vie par la cession de sa place et de sa souveraineté de Sedan. Incontinent après sa détention, on envoya M. de Longueville en Italie commander en sa place, lequel à son retour ne trouva pas madame sa femme (4) dans la même beauté qu'il l'avoit laissée, parce qu'elle étoit fort marquée de la petite vérole qu'elle avoit eue peu de temps après le départ de M. son mari.

Cette année-là fut remarquable par plusieurs accidents : le cardinal ne jouit pas longtemps (5) de la défaite de M. de Cinq-Mars; il revint fort malade du voyage de Roussillon, et même il avoit été pendant quelques jours en danger de sa vie durant le séjour que la cour fit à Narbonne. L'état où il étoit dès lors ne

---

(1) Jean-Baptiste de Comminges, mort le 25 mars 16[illegible].

(2) César de Choiseul, né en 1598, maréchal de France en 16[illegible]5, duc et pair en 1653, mort en 1675. Il a laissé des Mémoires, qui font partie de toutes les collections de Mémoires relatifs à l'histoire de France.

(3) Jacques de Castelnau, seigneur de Mauvissière, mort en 1658.

(4) Anne-Geneviève de Bourbon, dont il a été parlé plus haut.

(5) Cinq-Mars fut exécuté à Lyon le 12 septembre 1642; Richelieu mourut à Paris le 4 décembre suivant.

sembloit pas lui permettre de pouvoir s'appliquer à ruiner une forte cabale, et moins encore à poursuivre une vengeance jusqu'où il fit aller la sienne. Son mal empiroit tous les jours, et il ne put suivre le roi dans le retour du voyage. Sa Majesté l'attendoit à Fontainebleau, où il se rendit quelques jours après. Le sacrifice qu'on venoit de lui faire de la tête de MM. de Cinq-Mars et de Thou ne parut pas lui suffire : pour se satisfaire, il voulut que tous ceux qui avoient été des amis de ces malheureux, et qui lui faisoient ombrage, se sentissent des effets de sa colère; et il vouloit relever son crédit avec plus d'éclat, parce qu'il savoit qu'il avoit été cru diminué. Il n'en put venir à bout à Fontainebleau; et sans se rendre, quoiqu'il fût réduit à l'extrémité par la violence de son mal, il fit aller la cour à Paris, où il se fit transporter; et là, quoiqu'il ne vît le roi que dans les visites que Sa Majesté lui faisoit l'honneur de lui rendre, il sut si bien se prévaloir des tendresses feintes ou véritables qu'il en recevoit, que peu de jours avant sa mort il fit chasser de la cour Troisville (1), capitaine des mousquetaires de la garde; Tilladet, capitaine au régiment des gardes; la Salle et quelques autres, quoique le roi eût une peine incroyable à s'y résoudre, et principalement à l'égard de Troisville. L'on croit même que la difficulté que le cardinal y reconnut le saisit tellement, par l'idée qu'il avoit de la diminution de sa faveur, que la crainte et le dépit avancèrent sa mort de quelques jours.

Il finit les siens après cette dernière victoire, le 4 dé-

(1) Henri-Joseph de Peyre, comte de Troisville ou Tréville.

cembre 1642, et il est mort en possession d'une si grande autorité et d'une si belle réputation, que ses conseils ont été suivis après son trépas, et que ses propres ennemis ont respecté sa mémoire. Le roi vint à Paris ce jour-là : il ne le vit qu'un moment devant qu'il rendît l'esprit, et lorsqu'il sortit du Palais-Cardinal (1), il voulut que les portes en demeurassent saisies par ses gardes. L'avis qu'on en donna au cardinal avant qu'il mourût le mortifia sensiblement ; ce lui eût été un bien plus rude déplaisir s'il eût prévu l'indifférence avec laquelle son maître apprit la nouvelle de sa mort.

Aussitôt que je le sus, j'allai trouver le roi pour le supplier d'avoir quelque bonté pour Monsieur. Je croyois prendre une occasion très-favorable pour le toucher : il me refusa, et alla le lendemain au parlement faire enregistrer contre lui la déclaration (2), dont on sait le sujet, sans que je l'explique ici. Je voulus m'aller jeter à ses pieds lorsqu'il entreroit au parlement, pour le supplier de n'en pas venir à cette extrémité ; il en fut averti, et me l'envoya défendre ; rien ne put le détourner de cet injurieux dessein. Après avoir donné quelques ordres particuliers, il alla à Saint-

---

(1) Ce palais tirait son nom de ce qu'il avait été bâti par le cardinal de Richelieu. Corneille a exprimé l'admiration qu'excitait alors ce monument dans les vers suivants du *Menteur* (acte II, scène V) :

Et l'univers entier ne peut rien voir d'égal
Aux superbes dehors du Palais-Cardinal.

Richelieu ayant légué ce palais au roi Louis XIII, il prit le nom de *Palais-Royal*, qu'il porte encore aujourd'hui.

(2) Cette déclaration, qui excluait le duc d'Orléans de la régence, fut enregistrée par le parlement le 9 décembre 1642.

Germain, et remit le maniement des affaires au cardinal Mazarin (1) par l'avis du cardinal de Richelieu (2), et eut pour conseils avec lui MM. de Chavigny (3) et de Noyers. Ce dernier ne garda pas longtemps sa place;

---

(1) Jules Mazarin, né en 1602, mort le 9 mars 1661.

(2) L'assertion de Mademoiselle est confirmée par une lettre de Richelieu mourant à Mazarin. La copie de cette lettre se trouve dans les mss. de la Bibl. Imp. (*Boîtes du Saint-Esprit*, n° 177). En voici la teneur :

Monsieur,

La providence de Dieu, qui prescrit des limites à la vie de tous les hommes, m'ayant fait sentir en cette dernière maladie que mes jours étoient comptés [et] qu'il a tiré de moi tous les services que je pouvois rendre au monde, je ne le quitte qu'avec regret de n'avoir pas achevé les grandes choses que j'avois entreprises pour la gloire de mon roi et de ma patrie. Mais, parce qu'il faut nous soumettre aux lois qu'il nous impose, je bénis cette sagesse infinie et je reçois l'arrêt de ma mort avec autant de constance que j'ai de joie de voir le soin qu'elle prend de m'en consoler. Comme le zèle que j'ai toujours eu pour l'avantage de la France a fait mes plus solides contentements, j'ai un extrême déplaisir de la laisser sans l'avoir affermie par une paix générale. Mais, puisque les grands services que vous avez déjà rendus à l'État me font assez connoître que vous serez capable d'exécuter ce que j'avois commencé, je vous remets mon ouvrage entre les mains, sous l'aveu de notre bon maître, pour le conduire à sa perfection, et je suis ravi qu'il recouvre en votre personne plus qu'il ne sauroit perdre en la mienne. Ne pouvant, sans faire tort à votre vertu, vous recommander autre chose, je vous supplierai d'employer les prières de l'Église pour celui qui meurt,

Monsieur, votre très-humble serviteur,

ARMAND, CARDINAL-DUC DE RICHELIEU.

(3) Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny, né en 1594, mort en 1652.

les deux autres, qui avoient toujours eu une extrême jalousie de sa faveur pendant la vie du cardinal de Richelieu, se trouvèrent dans une parfaite intelligence et conspirèrent sa perte. De Noyers, pour une légère mortification que ces messieurs lui suscitèrent adroitement, demanda son congé, et le roi le lui accorda (1). Le cardinal Mazarin fit donner sa charge au sieur Le Tellier (2), qui étoit intendant de justice dans l'armée de Piémont, où on l'envoya chercher exprès pour être secrétaire d'État.

Le désir extrême que j'avois de revoir Monsieur à la cour m'en fit naître l'espérance quand le cardinal de Richelieu mourut, parce qu'il étoit à Blois, où il avoit toujours demeuré, depuis qu'il étoit revenu de Savoie par l'accommodement bizarre que l'abbé de la Rivière (3) fit de sa part. Je n'étois pas la seule à qui cette mort donna de la joie, puisque, outre un nombre infini de particuliers, l'on peut juger que la reine et Monsieur en durent sentir beaucoup d'avoir perdu leur plus grand ennemi. Toutefois ils ne jouirent pas si tôt de la bonne fortune que cette perte sembloit leur promettre.

---

(1) Ce fut le 10 avril 1643 que de Noyers fut exilé à sa terre de Dangu (Eure).

(2) Michel Le Tellier, secrétaire d'État chargé de la guerre de 1643 à 1666, chancelier de France en 1677, mort en 1685.

(3) Louis Barbier, abbé de la Rivière, favori de Gaston d'Orléans. Il avait été dans l'origine régent au collége du Plessis et devint dans la suite évêque-duc de Langres. On sait que Boileau fait allusion à ces caprices de la fortune dans le passage suivant de sa première satire :

. . . . Le sort burlesque, en ce siècle de fer,
D'un pédant, quand il veut, sait faire un duc et pair.

Tous les malheurs du cardinal subsistèrent, et l'on ne devoit pas s'en étonner, puisqu'il avoit eu le crédit de faire agréer au roi celui qu'il avoit voulu substituer à sa place. Je pense qu'il n'y a jamais eu que lui au monde qui ait disposé, comme par testament, du bien qui dépendoit de la pure grâce du roi : cela se peut dire, puisqu'outre la substitution du cardinal Mazarin, il a laissé à la plupart de ses héritiers et de ses amis des charges et des gouvernements.

Il étoit arrivé l'année d'auparavant, et assez mal à propos pour ces nouveaux ministres, un changement fort considérable en France, causé par la mort du cardinal-infant. Il mourut d'une fièvre tierce qui ne l'avoit pas empêché d'être toute la campagne à l'armée, et de reprendre Aire deux mois ou environ après que le maréchal de La Meilleraye (1) l'eut pris. Sa maladie ne paroissoit pas par là fort dangereuse; néanmoins, quand il fut retourné à Bruxelles, il y mourut en fort peu de jours : ce qui a fait accuser les Espagnols de l'avoir empoisonné, dans la crainte qu'ils eurent qu'il ne se rendît maître de la Flandre par une alliance avec la France. Tel étoit véritablement son dessein. La reine m'a dit qu'elle avoit trouvé dans la cassette du roi, après sa mort, des mémoires où elle avoit vu que mon mariage étoit résolu avec ce prince; elle ne me dit que cela : c'étoit assez pour juger que si les Espagnols en avoient eu la moindre lumière, ils s'en seroient défaits de quelque manière que ce pût être. Quand cette perte arriva, le roi dit fort rudement à la reine : « Votre

(1) Charles de la Porte, neveu du cardinal de Richelieu, maréchal de France en 1639, mort en 1664.

frère est mort. » Cette nouvelle, si sèchement annoncée, lui fut un surcroît de douleur dans un accident aussi sensible que lui étoit la mort d'un frère qu'elle aimoit chèrement et avec justice, puisqu'elle en étoit aimée de même : d'ailleurs c'étoit un prince de mérite, fort bien fait de taille, quoique petit, autant beau de visage que l'on le peut être, et parfaitement honnête homme (1). En mon particulier, lorsque je fis réflexion sur mes intérêts, j'en fus très-fâchée, parce que c'étoit l'établissement du monde le plus agréable pour moi, à cause de la beauté du pays, de sa proximité à celui-ci, et par la manière d'y vivre, qui n'est point éloignée de celle de France. Pour les qualités de la personne, quoique je l'estimasse beaucoup, c'étoit à quoi je pensois le moins. Si ces desseins-là eussent réussi, les ministres qui succédèrent au cardinal de Richelieu eussent trouvé moins de besogne. Monsieur crut avoir meilleur marché d'eux que du défunt : il envoya l'abbé de la Rivière à la cour pour traiter son accommodement, et il le traita à la vérité d'aussi bonne foi qu'il avoit fait l'autre. Dès ce voyage-là il commença d'agir avec moi de la belle manière qu'il a continué depuis : il me fit une pièce auprès du roi sur un sujet dont il ne me souvient pas.

L'accommodement de Monsieur se fit, et il revint à

(1) Ces mots *honnête homme* avaient, dans la langue du XVIIe siècle, un sens très-étendu : ils comprenaient toutes les qualités de l'homme distingué par l'esprit et l'éducation. C'est ainsi que Bossuet a dit (*Discours sur l'hist. universelle*, avant-propos) : « Il seroit honteux à tout *honnête homme* d'ignorer le genre humain. »

Paris et vint descendre chez moi. Je commençai mon discours par me plaindre de l'abbé de La Rivière, qui commençoit d'être en faveur auprès de lui; il ne reçut pas mes plaintes ainsi que je me l'étois promis; ce qui ne refroidit point la joie que j'eus de le voir. Il soupa chez moi, où étoient les vingt-quatre violons (1); il y fut aussi gai que si MM. de Cinq-Mars et de Thou ne fussent pas demeurés par les chemins. J'avoue que je ne le pus voir sans penser à eux, et que dans ma joie je sentis que la sienne me donnoit du chagrin. Le lendemain il alla à Saint-Germain, où il fut fort bien reçu du roi. Pour la reine, on n'en peut pas douter, puisque la dernière affaire qui avoit fait éloigner Monsieur leur avoit été commune. Il ne fit pas grand séjour auprès de Leurs Majestés; il y alloit de fois à autres, et passa cet hiver-là à Paris.

Il n'y eut jamais tant de bals que cette année-là (1643). Le mariage de M. de Montglat avec mademoiselle de Chiverni (2) en fit faire quantité; je me trouvai à tous.

---

(1) Les vingt-quatre violons dont il est plusieurs fois question dans les Mémoires de Mademoiselle, étaient *les vingt-quatre violons de la chambre du roi*. Leur chef s'appelait le *roi des violons*. Ils jouaient pendant le dîner du roi et aux bals de la cour. Les particuliers obtenaient quelquefois que les vingt-quatre violons jouassent pendant leurs repas. On lit dans les Mémoires inédits sur la Fronde : « L'abbé de Bouillon donna à souper au prince de Conti, au prince de Marsillac, aux chevaliers de La Rochefoucauld et de Gramont, etc. Ils eurent en soupant les vingt-quatre violons du roi. » (*Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 15 juin 1649).

(2) Cécile-Élisabeth Hurault de Chiverni ou Cheverny. Ce mariage eut lieu le 8 février 1643, et non 1645, comme on le trouve dans quelques biographies. Le portrait de madame de Montglat a

J'étois d'autant plus aise de ce mariage que cette jeune personne, qui étoit d'agréable compagnie, fut depuis toujours auprès de moi, parce qu'elle vint demeurer avec madame de Saint-Georges, sa belle-mère. Je ne possédai pas longtemps cette bonne compagnie, à cause de la mort de madame de Saint-Georges; elle avoit été malade tout l'hiver; peu après le mariage de son fils, elle fut contrainte de garder le lit, et son mal augmenta; le 13 de février, elle eut le transport au cerveau, qui lui fit perdre connoissance. J'appris le matin, à mon réveil, l'état où elle étoit; je me levai en grande diligence pour aller lui témoigner par quelques devoirs la reconnoissance que j'avois de ceux dont elle s'étoit si dignement occupée auprès de moi depuis que j'étois au monde. J'arrivai comme on employoit tous les remèdes possibles pour la faire revenir; on y réussit après beaucoup de peine, et aussitôt on lui apporta le viatique et l'extrême-onction, qu'elle reçut avec tous les témoignages d'une âme véritablement chrétienne. Elle répondoit à toutes les prières avec une dévotion admirable : ce qui n'étonnoit pas ceux qui savoient comme elle avoit pieusement vécu.

Cela fait, elle appela ses enfants pour leur donner sa bénédiction, et me demanda permission de me la donner aussi; elle me dit que l'honneur qu'elle avoit d'être auprès de moi depuis ma naissance faisoit qu'elle osoit prendre cette liberté. Je sentois une tendresse

---

été tracé par Mademoiselle, et se trouve à la suite de ses Mémoires (t. VIII, p. 166 et suiv. de l'édition de 1735). Les amateurs de scandales trouveront des détails peu édifiants sur cette dame dans l'*Histoire amoureuse des Gaules.*

pour elle qui répondoit à celle qui paroissoit dans tous les soins qu'elle avoit eus de mon éducation : je me mis à genoux auprès de son lit, les yeux baignés de larmes ; je reçus le triste adieu qu'elle me dit ; je l'embrassai. J'étois tellement touchée de sa perte et d'une infinité de bonnes choses qu'elle m'avoit dites, que je ne la voulois pas quitter qu'elle ne fût morte. Elle pria qu'on me fît retirer, et ses enfants aussi ; elle s'attendrissoit trop par nos larmes et nos cris, et témoignoit que je faisois seule tout le sujet des regrets qu'elle étoit capable d'avoir. Je m'en allai dans ma chambre, où je ne fus pas plus tôt entrée qu'elle commença d'agoniser, et mourut un quart d'heure après (1).

Monsieur vint presque dans ce temps-là, me trouva fort affligée, et me dit qu'il ne falloit pas que je demeurasse dans un logis où il y avoit un corps mort, et principalement celui d'une personne dont la perte m'étoit si sensible. Il me commanda d'aller coucher à l'hôtel de Guise (2), où il logeoit alors ; il me laissa sa chambre et alla chez les baigneurs (3). Quand je le

---

(1) Madame de Saint-Georges mourut dans la nuit du lundi au mardi 24 février 1643 (*Journal d'Oliv. d'Ormesson*).

(2) L'hôtel de Guise, qui comprenait les anciens hôtels de Clisson, de Laval et de La Rocheguyon, s'étendait de la rue du Paradis à la rue des Quatre-Fils, en longeant la rue du Chaume. Il passa en 1697 à la maison de Soubise, et fut reconstruit en grande partie au commencement du XVIIIe siècle. C'est maintenant l'hôtel des archives de l'Empire.

(3) Les maisons des baigneurs étaient à cette époque des établissements où l'on trouvait tous les raffinements du luxe. « On s'y enfermait la veille d'un départ, ou le jour même d'un retour, afin de se préparer aux fatigues qu'on allait éprouver, ou pour se

revis, il me témoigna avoir beaucoup de déplaisir de la mort de madame de Saint-Georges, et de grands ressentiments des services qu'elle lui avoit rendus et à moi. Cela donna lieu de parler de remplir sa place; je lui témoignai désirer d'avoir madame de Vitry, sœur de madame de Saint-Georges; il ne me fit point de réponse; ce qui me fit juger qu'il pensoit à d'autres.

Aussitôt que je fus à l'hôtel de Guise, j'allai avec mademoiselle de Saint-Louis, qui m'y avoit suivie, voir madame la comtesse de Fiesque (1) qui y logeoit. Elle me témoigna prendre beaucoup de part à ma douleur; et en effet, outre ce qu'elle pouvoit sentir en cela pour ma considération, j'avois sujet de croire qu'elle étoit affligée de la mort d'une personne qui avoit été fort de ses amies. Je m'en allai le lendemain au couvent des carmélites de Saint-Denis, pour attendre là que Monsieur m'eût choisi une gouvernante. Je lui écrivis de là et à la reine, si ma mémoire ne me trompe, pour les supplier de me donner madame la comtesse de Fiesque

---

remettre de celles qu'on avait essuyées. Voulait-on disparaître un instant du monde, fuir les importuns et les ennuyeux, échapper à l'œil curieux de ses gens, on allait chez le baigneur; on s'y trouvait chez soi; on était servi, choyé; on s'y procurait toutes les jouissances qui caractérisent le luxe ou la dépravation d'une grande ville. Le maître de l'établissement et tous ceux qui étaient sous ses ordres, devinaient à vos gestes, à vos regards, si vous vouliez garder l'incognito; et tous ceux qui vous servaient et dont vous étiez le mieux connu paraissaient ignorer jusqu'à votre nom. » (Walckenaër, *Mémoires sur madame de Sévigné*, t. II, p. 39).

(1) Anne Le Veneur, veuve de François de Fiesque, comte de Lavagne; elle mourut le 15 octobre 1653. On ne doit pas la confondre avec la jeune comtesse de Fiesque, dont il sera souvent question dans la suite des Mémoires de Mademoiselle.

ou madame la comtesse de Tillières (1), sa belle-sœur, toutes deux personnes de qualité, de mérite et de vertu, et mes parentes. A dire le vrai, j'affectionnois beaucoup plus la dernière que la première; je m'attendois de l'avoir, sur la proposition que je faisois de l'alternative. Ce qui me faisoit encore espérer étoit que la comtesse de Fiesque étoit malade depuis six mois, et presque hors d'état de vaquer à une charge aussi fatigante que celle-là. Cependant ce fut un remède merveilleux contre ses maux : incontinent que Monsieur lui eut fait dire qu'il désiroit la mettre auprès de moi, les forces lui revinrent, et cette nouvelle lui redonna comme miraculeusement la santé.

Monsieur envoya Goulas à Saint-Denis, où il y avoit déjà huit jours que j'étois, me donner la nouvelle de ce choix, et me demander quand il me plairoit qu'elle vînt me trouver. Je répondis à Goulas qu'il eût à me l'amener le lendemain, et je le chargeai de faire là-dessus mes compliments à Son Altesse royale. J'ai su depuis que les raisons qui l'obligèrent de préférer la comtesse de Fiesque à la comtesse de Tillières et à toute autre, étoit la qualité de veuve, plus convenable à cette fonction que celle d'une femme mariée. Elle avoit été dame d'atour (2) de feu ma mère ; il vouloit lui ôter la prétention qu'elle pouvoit avoir de l'être de Madame d'aujourd'hui, parce que, pendant qu'il l'avoit eue dans

(1) Henri Le Veneur, comte de Tillières, avait épousé, en 1638, Claude Rouault ou Rohaut, veuve de Henri de Bordeille, comte de Mathas.

(2) La dame d'atour était chargée de veiller à la toilette de la reine ou des princesses, et spécialement de les coiffer.

sa maison, elle s'étoit fort intriguée, et jusqu'au point que, si ma mère ne fût pas morte, Monsieur l'auroit ôtée d'auprès d'elle ; ce que je sais d'original. De sorte que Son Altesse royale, qui vouloit éloigner de telles gens de sa maison, dont il n'y en avoit déjà que trop, en fit ma gouvernante, et prévit bien que le peu d'inclination que j'avois pour elle ne me feroit rien prendre de son humeur.

Lorsqu'elle arriva à Saint-Denis, je la reçus fort bien, je ne manquai pas de lui témoigner beaucoup de joie d'être entre ses mains; que je l'avois souhaité et y avois contribué. Elle me fit connoître qu'elle le savoit bien, et qu'elle se sentoit m'être fort obligée. Ainsi les premiers jours se passèrent bien doucement : elle y contribuoit fort aussi par les agréments de son esprit; elle me faisoit mille contes de son temps, très-capables de divertir, qui me faisoient prendre grand plaisir à sa conversation, et de fait, quoique vieille, elle est d'aussi agréable entretien que personne du monde. Elle commença sa fonction par un inventaire qu'elle fit faire de tous mes bijoux pour m'empêcher d'en donner sans sa permission, et principalement de plusieurs qui étoient dans un cabinet à part, dont elle avoit peur que je ne fisse des présents à madame de Monglat (1). Elle prit ensuite la clef de mon écritoire, qui y tenoit d'ordinaire (ce qui faisoit qu'elle demeu-

---

(1) Il a été question plus haut de madame de Montglat (Voy. p. 63, note 2). Cette belle-fille de madame de Saint-George resta attachée à Mademoiselle, qui dit en parlant d'elle : « Cette jeune personne, qui étoit d'une agréable compagnie, fut depuis toujours auprès de moi. »

roit toujours ouverte), afin de la garder, parce qu'il n'étoit pas à propos, disoit-elle, qu'elle fût en ma disposition, et qu'elle devoit voir tout ce que j'écrivois, et à qui.

Ce procédé me déplut au dernier point, et je trouvai sa direction bien gênante. Cependant, quoique peu accoutumée à une telle dépendance, je souffrois cela sans rien dire. A la vérité je n'en pus pas faire autant dans une autre occasion qui arriva bientôt après, sur quelques intérêts des enfants de madame de Saint-Georges, avec qui elle en usa mal. Je rappelai alors tous mes chagrins, et les lui témoignai assez respectueusement; de là vint quelque aigreur; et cette querelle, d'agréable que je l'avois trouvée, me la rendit fâcheuse. Nous devînmes depuis fort sujettes à nous brouiller ensemble. Je me trouvai un jour un peu incommodée de rhume; mon médecin m'ordonna quelque remède, que je ne voulus point prendre, comme cela m'étoit assez ordinaire. Elle s'imagina, quoique j'eusse quinze ans passés, qu'il me falloit traiter en enfant : elle m'enferma dans ma chambre, et fit dire à ma porte qu'on ne me voyoit point, parce que j'étois malade. Je trouvai cette manière d'agir aussi haute qu'elle étoit incommode, et toutefois je ne me voulus point autrement cabrer ; je témoignai seulement des ressentiments d'enfant : j'eus le moyen d'échapper de ma chambre ; je m'en allai à son cabinet, où je savois qu'elle étoit; je l'enfermai et j'emportai la clef. Elle fut quelques heures en inquiétude, parce que l'on ne pouvoit avoir des serruriers; et sa peine étoit d'autant plus grande que j'avois enfermé son petit-fils dans un autre lieu, et qui crioit comme si je l'eusse maltraité. Je pre-

nois un plaisir non pareil à l'embarras où je m'apercevois bien qu'elle étoit, et il n'y avoit point de malice dont je ne m'avisasse pour me venger d'elle; aussi ne me consolai-je du procédé qu'elle tenoit avec moi que par toutes les pièces que je lui pouvois faire. Elle adoucit un peu son humeur et me laissa voir le monde; cela ne laissa pas de se passer d'une manière à donner quelque sujet de picoterie. Les plus ordinaires visites que je recevois étoient de ces demoiselles, dont j'ai ci-devant parlé; et, quand nous étions toutes ensemble, la comtesse de Fiesque venoit contrôler notre conversation; elle trouvoit que nous ne traitions dans nos propos que des bagatelles qui ne faisoient pas l'esprit, comme si nous eussions dû à notre âge nous entretenir des choses du monde les plus sérieuses.

Deux mois après qu'elle fut avec moi, madame de Guise revint d'Italie, où la cour l'avoit reléguée. Elle arriva plus tôt que l'on ne l'attendoit. Cette surprise m'empêcha d'aller au devant d'elle. Aussitôt que je sus sa venue, j'allai la visiter à l'hôtel de Guise, dont elle me témoigna une extrême joie. J'y reçus toutes les amitiés possibles de mademoiselle de Guise (1) et de messieurs ses frères, les chevaliers de Guise (2) et de Joinville (3), qui sont aujourd'hui, savoir : le premier, M. le duc de Joyeuse, et l'autre, le chevalier de Guise.

---

(1) Marie de Lorraine, née le 15 août 1615, morte le 3 mars 1688.

(2) Louis de Lorraine, qui devint duc de Joyeuse, mort le 27 septembre 1654.

(3) Roger de Lorraine, chevalier de Malte, mort le 6 septembre 1653.

Le lendemain madame de Guise vint dîner chez moi, et depuis, durant un très-long temps, je la voyois presque tous les jours chez elle. J'y rencontrai une fois madame (1) et mademoiselle d'Épernon, qu'il y avoit cinq ou six ans que je n'avois vues : elles avoient été pendant tout ce temps-là en Guienne ou en Angleterre, et depuis leur retour elles n'avoient osé venir chez moi, parce que M. d'Épernon étoit mal avec Monsieur. Nous n'y prenions pas, elles et moi, assez d'intérêt pour en avoir moins d'amitié les unes pour les autres; c'est pourquoi ce nous fut une extrême joie de rencontrer une si favorable occasion de nous revoir; et, afin de pouvoir continuer, j'en demandai permission à Monsieur, qui me l'accorda.

Le premier jour que je les revis chez madame de Guise, j'y trouvai madame Martel, qui est une femme assez libre, qui dit qu'il falloit marier M. le chevalier de Guise, qui est, comme je viens de le dire, M. de Joyeuse, avec mademoiselle d'Épernon. Mademoiselle de Guise et moi sur-le-champ témoignâmes l'approuver fort et même le souhaiter; et je pense que l'amour que le chevalier a fait depuis paroître pour elle prit naissance dans son cœur en ce moment, parce qu'il n'en avoit point donné jusque-là de marque; ce dessein pourtant n'a pas eu l'effet que j'avois désiré. J'avois

(1) Le duc d'Épernon avait épousé en secondes noces Marie du Cambout de Coislin, dont il est ici question. Mademoiselle d'Épernon était née de son premier mariage avec Gabrielle-Angélique de Bourbon, fille légitimée de Henri IV et de la marquise de Verneuil. Il a été question plus haut de mademoiselle d'Épernon, p. 8, note 3.

une amitié si forte pour madame et mademoiselle de Guise, que je ne me pouvois passer de les voir tous les jours. J'y avois manqué une fois: j'y voulus aller après souper. Madame la comtesse de Fiesque s'y opposa; nonobstant toutes ses difficultés, je l'emportai. Cette visite me coûta une prison de cinq ou six jours. Je m'étois imaginé que cela n'avoit pu arriver sans la participation de madame de Guise; je n'eus plus d'empressement de l'aller voir, et sentis depuis un peu de froideur pour elle.

Sur la peine que je faisois à madame la comtesse de Fiesque, elle voulut se fortifier contre moi des ordres de Monsieur, et lui porta pour cet effet un grand mémoire de la conduite que j'avois à tenir, dont le premier article étoit que je ferois le signe de la croix à mon réveil, et le reste de la portée de tout ce que l'on pouvoit prescrire à une enfant, quoique j'eusse déjà seize ans. Ce qui me chagrina le plus, ce fut une loi fâcheuse qu'elle me fit imposer par la seule considération de sa commodité. Son âge et son humeur lui faisoient éviter de sortir le soir; elle n'osa directement m'empêcher d'aller au Cours (1); qui étoit la seule occasion que j'avois de me retirer tard: elle me fit défendre d'y aller sans en demander permission à Monsieur. La distance qu'il y a des Tuileries à l'hôtel de Guise, où il logeoit, me faisoit souvent perdre l'occasion de trouver Son Altesse royale, ou d'avoir réponse à temps; et par ce moyen il y avoit bien des jours que j'étois privée du

---

(1) Le Cours, ou cours de la Reine, longeait la rive droite de la Seine depuis le quai des Tuileries jusqu'au quai de la Savonnerie.

plaisir de cette promenade. Elle se servoit aussi de l'autorité de Monsieur pour me mortifier, lorsque la sienne ne lui suffisoit pas.

CHAPITRE III.

1643-1645.

Mort de Louis XIII (14 mai 1643). — Régence d'Anne d'Autriche. — Parti des *importants*. — Querelle entre mesdames de Longueville et de Montbazon. — Lettres attribuées à madame de Longueville. — Satisfaction exigée par la princesse de Condé et imposée à madame de Montbazon. — Gouvernement de la régente; sentiments qu'elle inspirait. — Exil de madame de Montbazon. — Changements à la cour. — Arrestation du duc de Beaufort. — Défaite de la cabale des *importants*. — Arrivée de Madame en France. — Duel du duc de Guise avec Coligny. — La cour à Ruel (1644). — Sédition à Paris à l'occasion du Toisé. — Troubles pour la nomination d'un curé de Saint-Eustache. — Siége de Gravelines par Gaston d'Orléans. — Réjouissances pour la prise de Gravelines. — Retour de Monsieur. — État de la cour. — Arrivée de la reine d'Angleterre en France (novembre 1644). — Mort de la reine d'Espagne. — Projets de mariage pour Mademoiselle. — Campagne de 1645. — Prise de Mardick, de Bourbourg et de plusieurs autres villes, par le duc d'Orléans. — Bataille de Nordlingue, gagnée par le duc d'Enghien. — Amour du duc d'Enghien pour mademoiselle du Vigean. — Mademoiselle du Vigean se fait carmélite. — Intrigues de cour.

Peu après que l'on eut mis madame la comtesse de Fiesque auprès de moi, le roi tomba malade de la maladie qu'il avoit eue devant le voyage de Perpignan; cela m'obligeoit à lui rendre mes devoirs, et j'allois souvent à Saint-Germain. Le roi prenoit plaisir à mes

visites, et me faisoit toujours fort bonne mine; aussi n'en revenois-je jamais que vivement touchée de son mal, dont chacun auguroit que la suite seroit funeste. En effet, au commencement du mois d'avril suivant, peu après la disgrâce du sieur de Noyers dont j'ai parlé, il commença à empirer, et ne fit que languir et souffrir jusqu'au quatorzième jour de mai, qui fut celui de son décès. Si le pitoyable état où la maladie avoit réduit son corps donnoit de la compassion, les pieux et généreux sentiments de son âme donnoient de l'édification; il s'entretenoit de la mort avec une résolution toute chrétienne; il s'y étoit si bien préparé, qu'à la vue de Saint-Denis par les fenêtres de la chambre du château neuf de Saint-Germain (1), où il s'étoit mis pour être en plus bel air qu'au vieux, il montroit le chemin de Saint-Denis, par lequel on mèneroit son corps; il faisoit remarquer un endroit où il y avoit un mauvais pas, qu'il recommandoit qu'on évitât, de peur que le chariot ne s'embourbât. J'ai même ouï dire que durant sa maladie il avoit mis en musique le *De profundis* qui fut chanté dans sa chambre incontinent après sa mort, comme c'est la coutume de faire aussitôt que les rois sont décédés. Il ordonna, avec la même tranquillité d'esprit, ce qui seroit à faire pour le bien de l'administration de son royaume quand il seroit mort.

Je ne dis rien de ses déclarations de dernière volonté

---

(1) Le château neuf de Saint-Germain, construit par Henri IV, a été presque entièrement détruit en 1776; il n'en reste que les magnifiques terrasses et le *pavillon de Henri IV*, où l'on a établi un restaurant.

en faveur de la reine et des princes (1); ce n'est pas une matière qui doive faire partie de mes Mémoires; cela se verra mieux et plus particulièrement dans les histoires du temps. Je mets encore dans ce rang-là ce qui se passa lorsque la reine alla au parlement pour s'y faire déclarer régente (2).

Je reviens donc à ce qui me regarde. Depuis que la reine fut à Paris, où elle fixa son séjour, j'allois tous les jours au Louvre, et plutôt deux fois qu'une. Mon occupation ordinaire y étoit de me jouer avec le roi ou M. le duc d'Anjou, qui étoit l'enfant du monde le plus joli, et pour qui j'ai toujours eu grande amitié. De toutes les filles de la reine, celle avec qui je m'arrêtois le plus volontiers, c'étoit Neuillant (3), qui étoit fort aimable et fort spirituelle.

Au commencement de la régence, il se fit un parti contre la faveur du cardinal Mazarin, qu'on nomma le parti des *importants;* ils faisoient grand bruit, et ce fut sans effet. La prison de M. de Beaufort, qui fut arrêté presque dès la naissance de cette cabale dont il étoit le chef (4), dissipa cette faction en un instant; et cette détention n'eut aucune suite, quoique peu auparavant

---

(1) Voy. l'enregistrement de cette déclaration à l'Appendice.

(2) Voy. cette séance royale à l'Appendice.

(3) Suzanne de Baudéan, fille de Charles de Baudéan, comte de Neuillant. Elle fut mariée en 1651 à Philippe de Montault, duc de Navailles et maréchal de France. Elle devint dans la suite gouvernante des filles de la reine, et fut disgraciée pour un motif honorable, dont Mademoiselle parle à l'année 1664.

(4) Beaufort fut arrêté le 3 septembre 1643.

M. de Nemours (1) eût épousé mademoiselle de Vendôme.

Pendant que ce parti-là subsistoit, il arriva une affaire qui fit grand bruit à la cour : madame de Montbazon trouva un soir chez elle deux billets (2) d'une dame à un cavalier; elle dit aussitôt qu'ils étoient de madame de Longueville, et que Coligni, qui l'étoit venu voir ce jour-là, les avoit laissés tomber de sa poche. Il faut remarquer, dans cette histoire, que l'opinion médisante de la cour étoit que M. de Longueville aimoit madame de Montbazon depuis longtemps; qu'il étoit bien avec elle, et que madame la Princesse lui avoit défendu de la voir depuis son mariage. Avant que de dire quelle suite eut la pièce que madame de Montbazon prétendoit faire à madame de Longueville, je veux mettre ici une copie des billets qu'on dit qu'elle avoit trouvés, puisque j'en ai une très-fidèle de fort bon lieu : elle m'a été donnée avec le titre.

Copie des lettres supposées qui furent trouvées chez madame de Montbazon.

J'aurois beaucoup plus de regret du changement de votre conduite, si je croyois moins mériter la continuation

(1) Henri de Savoie, duc de Nemours, épousa Élisabeth de Vendôme le 7 juillet 1643. On voit que Mademoiselle, qui vient de parler de l'arrestation de Beaufort, revient sur ses pas. Sa chronologie n'est pas très-exacte.

(2) Ces billets furent trouvés au commencement d'août 1643; ils avaient été adressés au comte de Maulevrier par madame de Fouquerolles. Mademoiselle a déjà fait mention de cette dame. Voy. p. 55, not. 2 et 3.

de votre affection. Je vous avoue que tant que je l'ai crue véritable et violente, la mienne vous a donné tous les avantages que vous pouviez souhaiter. Maintenant n'espérez pas autre chose de moi que l'estime que je dois à votre discrétion. J'ai trop de gloire pour partager la passion que vous m'avez si souvent jurée, et je ne veux plus vous donner d'autre punition de votre négligence à me voir que celle de vous en priver tout à fait; je vous prie de ne plus venir chez moi, parce que je n'ai plus le pouvoir de vous le commander.

En voilà une; et voici en quels termes étoit l'autre:

De quoi vous avisez-vous après un si long silence? Ne savez-vous pas bien que la même gloire qui m'a rendue sensible à votre affection passée me défend de souffrir les fausses apparences de sa continuation? Vous dites que mes soupçons et mes inégalités vous rendent la plus malheureuse personne du monde. Je vous assure que je n'en crois rien, bien que je ne puisse nier que vous ne m'ayez parfaitement aimée, comme vous devez avouer que mon estime vous a dignement récompensé. En cela nous nous sommes rendu justice, et je ne veux pas avoir dans la suite moins de bonté, si votre conduite répond à mes intentions. Vous les trouveriez moins déraisonnables, si vous aviez plus de passion; et les difficultés de me voir ne feroient que l'augmenter au lieu de la diminuer. Je souffre pour n'aimer pas assez, et vous pour aimer trop. Si je vous dois croire, changeons d'humeur; je trouverai du repos à faire mon devoir, et vous devez y manquer pour vous mettre en liberté. Je n'aperçois pas que j'oublie la façon dont vous avez passé avec moi l'hiver, et que je vous parle aussi franchement que j'ai fait autrefois. J'espère que vous en userez aussi bien, et que je n'aurai point de regret d'être vaincue dans la résolution que j'avois faite de n'y plus re-

tourner. Je garderai le logis trois ou quatre jours de suite, et l'on ne m'y verra que le soir; vous en savez la raison.

Madame de Montbazon, avec ces deux lettres, débita cette circonstance à tant de personnes et avec tant de railleries qu'elle fut bientôt divulguée. Sitôt que madame la Princesse en eut connoissance, son humeur haute et fière la fit éclater avec chaleur contre madame de Montbazon; chacun attribua la calomnie que celle-ci avoit répandue à la haine et à la jalousie qu'elle avoit contre madame de Longueville. Les amis de madame la Princesse allèrent lui offrir leurs services; la cour se partagea dans cette occasion; tous les *importants* prirent le parti de madame de Montbazon, et la reine ne manqua pas de prendre l'autre. Ce qui le fortifia encore de la plus grande partie de la cour, étoit que M. le duc d'Enghien, à présent M. le Prince, venoit de rendre un service si considérable à l'État par le gain de la bataille de Rocroy (1), qu'on ne lui en pouvoit assez témoigner de gré. La gloire de ce prince, la réputation avec laquelle il revenoit de la campagne, rendirent madame sa mère plus fière qu'à l'ordinaire; et lorsqu'on vint à parler d'accommodement, elle voulut que madame de Montbazon lui fît satisfaction.

L'affaire fut longtemps en négociation, parce que cette dernière ne vouloit pas se soumettre; la reine interposa son autorité; elle s'y résolut. Le jour qui fut choisi pour cette soumission (2), madame la Princesse assembla chez elle, où madame de Montbazon devoit

---

(1) La bataille de Rocroy avait été gagnée le 19 mai 1643.

(2) Cette scène eut lieu le 10 août 1643.

venir, tous ses amis et amies; de sorte qu'il se trouva une excessive quantité de monde à l'hôtel de Condé. Monsieur y étoit, et je ne pus à mon égard me défendre d'y aller, bien qu'alors je n'eusse pas d'amitié pour madame la Princesse ni pour pas un de sa famille; néanmoins je ne pouvois avec bienséance dans cette occasion prendre un parti contraire au sien, et c'étoit là un de ces devoirs de parenté dont l'on ne se peut défendre. Madame de Montbazon, qui étoit fort parée, entra dans la chambre de madame la Princesse avec beaucoup de fierté; et lorsqu'elle fut près d'elle, elle lut dans un papier qui étoit attaché à son éventail les excuses qu'on lui avoit prescrit de dire, qui étoient en ces termes (1):

---

(1) Le *Journal d'Olivier d'Ormesson* nous fournit le texte exact de ces deux pièces, avec les formes du langage de cette époque, que les éditeurs des Mémoires de Mademoiselle ont cru devoir arranger au goût du dix-huitième siècle. On y remarque aussi des variantes importantes, surtout *je reçois* au lieu de *je crois* dans la réponse de madame la Princesse. Voici le texte des deux pièces d'après Olivier d'Ormesson :

« Le lundi 10 août, M. d'Aligre nous dit que le samedi madame de Montbazon avoit été voir madame la Princesse, chez qui toute la cour étoit, tant princes que princesses, et le cardinal Mazarin comme témoin de la part de la reine; madame de Montbazon avoit sur un papier les paroles qu'elle avoit à dire, et les ayant commencées sans dire *madame*, madame la Princesse se plaignit; alors madame de Montbazon recommença ainsi : *Madame, je viens ici pour vous protester que je suis innocente de la méchanceté dont l'on m'a voulu accuser, n'y ayant point de personne d'honneur qui puisse dire une calomnie pareille ; et, si j'avois fait une faute de cette nature, j'aurois subi les peines que la reine m'auroit voulu imposer, et ne me serois jamais montrée devant le monde, et vous aurois demandé pardon, vous suppliant de croire que je ne manquerai jamais au respect que je vous dois et à l'o-*

Madame, je viens ici pour vous protester que je suis très-innocente de la méchanceté dont on m'a voulu accuser. Il n'y a aucune personne d'honneur qui puisse dire une calomnie pareille. Si j'avois fait une faute de cette nature, j'aurois subi les peines que la reine m'auroit imposées; je ne me serois jamais montrée dans le monde, et vous en aurois demandé pardon. Je vous supplie de croire que je ne manquerai jamais au respect que je vous dois, et à l'opinion que j'ai de la vertu et du mérite de madame de Longueville.

Réponse de madame la Princesse à madame la duchesse de Montbazon.

Madame, je crois très-volontiers l'assurance que vous me donnez de n'avoir nulle part à la méchanceté que l'on a publiée : je défère trop au commandement que la reine m'en a fait.

Quand on a fait de ces actions, il n'est pas ordinaire ni facile de les faire de bonne grâce, et le ton de celui qui s'excuse montre bien que le cœur ne se repent point de la faute qu'il a commise. Aussi ce que madame de Montbazon dit ne fut pas mieux reçu qu'elle le prononça; madame la Princesse lui fit un discours plus court que le sien, quoiqu'il le fût assez, d'un air peu radouci, et sans rien quitter de cette majesté dont elle

---

pinion que j'ai du mérite et vertu de madame de Longueville. La réponse fut : *Je reçois très-volontiers l'assurance que vous me donnez de n'avoir nullement part à la méchanceté que l'on a publiée, déférant tout au commandement que la reine m'en a fait.* Après ce, madame de Montbazon se retira; elle ne parut jamais plus belle ni avec meilleure grâce. »

savoit si bien accompagner tout ce qu'elle faisoit. Cela n'étoit qu'une apparence de raccommodement; aussi la réconciliation ne dura pas longtemps, comme on le verra ci-après.

L'état où se trouvent aujourd'hui les affaires m'oblige à dire comme l'on en auguroit favorablement en ce temps-là, pour faire voir de combien l'on s'est trompé dans les conjectures que l'on en fit : ce n'étoient que réjouissances perpétuelles en tous lieux ; il ne se passoit presque point de jour qu'il n'y eût des sérénades aux Tuileries ou dans la place Royale (1). Il sembloit que les démonstrations extérieures que l'on devoit au moins donner du regret de la mort du roi, encore toute fraîche, ne pouvoient compatir avec la joie que donnoient les belles espérances que l'on avoit conçues du bonheur de la régence de la reine. La disgrâce où elle avoit toujours été pendant la vie de son mari avoit touché le cœur de tout le monde, et lui en avoit acquis l'affection; chacun s'en promettoit aisément le prix, et tout ce que l'on pouvoit attendre de la bonté d'une reine qui avoit toujours témoigné en avoir beaucoup. L'on ne le croiroit pas même encore, si on ne l'éprouvoit aujourd'hui, qu'elle, qui avoit fait une si rude expérience du péril

(1) Les Mémoires de Retz confirment les détails donnés par Mademoiselle : « Il n'y a plus, disait la Feuillade (*Mém. de Retz*, liv. 1, vers la fin), que quatre petits mots dans la langue françoise : *La reine est si bonne.* » Saint-Évremond célèbre aussi

. . . . Le temps de la bonne régence,
Temps où régnoit une heureuse abondance,
Temps où la ville aussi bien que la cour,
Ne respiroient que les jeux et l'amour.

qu'il y a de laisser toute l'autorité du gouvernement à un seul ministre, quoique fort habile, eût été capable de l'abandonner, comme elle a fait absolument, au plus malhabile et au plus indigne homme du monde (1). Aussitôt que l'on a commencé de s'en apercevoir, les gens de bien ont connu que le royaume avoit fait une grande perte à la mort du roi, et la conduite présente de la reine l'a bien justifié depuis, dans l'esprit de tout le monde, du blâme qu'on lui avoit donné de l'avoir méprisée, et d'avoir toujours un peu sévèrement observé de ne lui donner aucun pouvoir dans les affaires, et peu de liberté. S'il eut des sujets particuliers de la maltraiter ou non, je ne le sais pas; j'ai cependant ouï dire que le roi dit un jour de ma mère à Monsieur : «Mon frère, je voudrois bien changer de femme avec vous; et vous ne le voudriez pas, parce que vous y perdriez.» Je ne saurois ni justifier ni blâmer la différence qu'il mettoit dans le mérite de ces deux personnes-là, parce que je n'ai jamais vu ma mère : je laisse à ceux qui les ont connues toutes deux à discerner si le jugement du roi étoit bon en cette rencontre.

Pendant la première année du veuvage de la reine, elle visita soigneusement toutes les églises de Paris; et comme il n'y a guère de jours qui n'aient leur fête particulière en quelques-unes, elle observoit de se trouver à toutes. J'avois alors un tel attachement d'inclination, aussi bien que de devoir, auprès d'elle, que

---

(1) Le jugement que Mademoiselle porte de Mazarin est d'une injustice si évidente qu'il est inutile d'y insister. Les ennemis du cardinal ne lui ont pas refusé l'habileté, lors même qu'ils l'ont accusé de perfidie et d'autres vices.

je la suivois partout; je me privois des promenades où j'aurois pu avoir du plaisir, pour lui tenir compagnie en tous les lieux où elle alloit; et quoiqu'elle fît peu de compte de mes soins et qu'elle ne me fît part d'aucune chose, je rendois cette assiduité sans ennui, et la forte amitié que j'avois pour elle m'en faisoit tout souffrir. Un de ses divertissements étoit d'aller se promener les soirs dans le jardin de Renard (1), qui est au bout de celui des Tuileries : madame de Chevreuse, Beaumont, quelques autres et moi, y jouèrent un jour la collation, et la reine en fut priée; il fut aisé d'ajuster le jour avec sa commodité (2) : elle y alloit presque tous les jours d'été. Madame la Princesse s'y trouva ce jour-là, et madame de Montbazon y arriva après. La première déclara qu'elle ne seroit point de la collation si l'autre y demeuroit; madame de Montbazon ne voulut point s'en aller : l'affaire fut longtemps agitée, le succès ne fut pas bon pour ceux qui avoient appétit. Après deux ou trois heures d'allées ou venues d'un parti à l'autre, l'on conclut seulement de se séparer sans faire collation (3).

Le lendemain, madame de Montbazon reçut un ordre du roi de se retirer en une de ses maisons. Cette occa-

---

(1) Ce jardin était situé à l'extrémité de la terrasse des Tuileries qui longe la Seine.

(2) Cet événement eut lieu le 21 août, puisque la lettre de cachet qui exila la duchesse de Montbazon est datée du 22 août, et que, d'après Mademoiselle, cette lettre fut envoyée le lendemain de la scène.

(3) Olivier d'Ormesson dit (*Journal* à la date du 30 août 1643) que « madame de Montbazon fut si insolente qu'elle demeura et mangea la collation apprêtée pour la reine. »

sion, qui renouvela leur querelle, me fera dire, au sujet de ce qui en fut la cause, ce que je sais à la justification de madame de Longueville. Ce n'est pas que je croie qu'une si bizarre aventure ait jamais pu nuire à sa réputation : aussi n'est-ce à bien dire qu'un soin que je prends de rendre la vérité connue, sans prétendre que madame de Longueville en ait besoin. J'ai su, dis-je, de bonne part, pour le pouvoir assurer, que ces lettres, qui furent trouvées chez madame de Montbazon, étoient tombées de la poche de M. de Maulevrier, à qui madame de Fouquerolles les avoit écrites. Je ne dirai pas pour cela qu'il en faille tirer de mauvaises conséquences contre celle-ci : l'on peut dire que l'intention de madame de Montbazon ne peut être vérifiée qu'à sa honte. Son départ surprit beaucoup de gens; et la grande intelligence qui étoit entre elle et madame de Chevreuse, qui étoit revenue à la cour comme généralement tous les autres exilés depuis la régence, fit croire que cette retraite auroit plus de suites, puisque tous les *importants* étoient de leurs amis. La reine ne laissa pas de bien traiter madame de Chevreuse, et peu après l'on mit ordre à dissiper la cabale (1).

Madame de Senecey (2), qui avoit été aussi du nombre des exilés du temps de l'autorité du cardinal de Richelieu, revint faire sa charge de dame d'honneur de la reine, où l'on avoit mis madame de Brissac (3), qui se

---

(1) On peut consulter sur la défaite de la cabale des *importants* les Mémoires de la Châtre, qui était engagé dans ce parti.

(2) Marie-Catherine de la Rochefoucauld, mariée le 7 août 1607 à Henri de Beaufremont, marquis de Senecey.

(3) Au lieu de *madame de Brissac*, il faut lire certainement

retira avec les bonnes grâces de la reine. Madame de Lansac, que le cardinal de Richelieu avoit fait gouvernante de M. le dauphin et de M. le duc d'Anjou, eut aussi ordre de se retirer, comme personne qui avoit été choisie contre le gré de la reine. Elle avoit voulu confier l'éducation de ses enfants à madame la marquise de Saint-Georges, ma gouvernante, qui ne m'eût pas quittée pour cela; Monsieur n'y auroit pas consenti, ou je serois restée auprès de la reine. L'on ôta le roi des mains de madame de Lansac, pour le mettre en celles de madame de Senecey.

Le changement que la régence de la reine apporta aux affaires procura, comme j'ai dit, le retour à tous ceux que la faveur du cardinal de Richelieu avoit éloignés de la cour : Madame d'Hautefort y fut rappelée; M. d'Épernon (1) se raccommoda alors avec Monsieur, dont j'eus beaucoup de joie pour l'amitié que j'avois et que j'ai toujours depuis conservée pour madame et mademoiselle d'Épernon. Les fréquentes visites que M. de Beaufort leur rendit en ce temps-là firent croire qu'il avoit intention d'épouser celle-ci, parce que l'on en avoit autrefois parlé en Angleterre, lorsqu'ils y étoient. C'étoit une vision; et M. de Joyeuse, qu'on appeloit alors le chevalier de Guise, lequel avoit effectivement du dessein pour mademoiselle d'Épernon,

---

madame de Brassac. C'était, en effet, Catherine de Sainte-Maure, femme de Jean Galard de Béarn, comte de Brassac, qui avait été imposée pour dame d'honneur à Anne d'Autriche par le cardinal de Richelieu.

(1) Bernard de Nogaret de la Valette et de Foix, né en 1592, mort en 1661.

continuoit à lui faire sa cour régulièrement sans avoir de jalousie.

Les premiers mois de la régence furent les plus beaux que l'on pût souhaiter. Celui à qui, dans les commencements, il sembloit qu'elle devoit porter le plus de bonheur, je veux dire M. de Beaufort, fut le premier qui se ressentit de la disgrâce. Aussitôt que la reine fut la maîtresse, il parut que toute la faveur ne regardoit que lui, et le seul qui lui faisoit ombrage étoit le cardinal Mazarin. Cela mit bientôt de la haine entre eux deux : l'intrigue du cardinal l'emporta sur l'autre; l'on en fit une affaire d'État; et, lorsqu'on y pensoit le moins, l'on arrêta M. de Beaufort dans le cabinet de la reine (1) : ce qui fut exécuté par le sieur de Guitaut, capitaine de ses gardes. Le lendemain le prisonnier fut mené au bois de Vincennes, et l'on chassa tous ses amis; l'on mit en prison quelques-uns de ses domestiques, et dans cette seule journée tous les *importants* furent défaits : M. de Chevreuse eut même ordre de se retirer, en sorte que ce fut en peu de temps un grand changement à la cour, et un trait d'autorité qui servit bien à établir principalement celle du cardinal Mazarin. C'étoit tellement son affaire, que la reine dit tout haut que l'on s'étoit assuré de M. de Beaufort, parce qu'il avoit voulu faire assassiner le cardinal Mazarin (2). Quoique je visse avec assez d'indifférence ces messieurs-là disputer entre eux du ministère, néanmoins,

---

(1) On a déjà vu que cette arrestation eut lieu le 3 septembre 1643

(2) Les Mémoires de Henri Campion prouvent qu'il y eut réellement un complot contre la vie du cardinal.

parce que dans ce temps-là je rendois souvent visite à madame de Nemours (1), sœur de M. de Beaufort, l'on en prit sujet de me rendre un mauvais office auprès de Monsieur, par l'abbé de La Rivière, qui étoit en grande faveur auprès de lui, et qui ne m'aimoit pas. Je remarquerai ici, quoiqu'à mon grand déplaisir. que tous ceux par qui Monsieur s'est laissé préoccuper, ont, pour mon malheur, toujours altéré son amitié pour moi, et sont encore aujourd'hui cause qu'il ne me traite pas comme j'ose dire l'y avoir obligé.

Je n'ai pas eu occasion, dans la suite de ce que je viens de rapporter, de parler de la venue de Madame en France (2) : j'en dirai ici le temps et les circonstances qui me sont connues. Pendant la maladie dont le feu roi est mort, Monsieur, qui avoit eu permission de venir à la cour, se réconcilia avec lui et obtint le consentement à son mariage, qu'il n'avoit point voulu jusqu'alors reconnoître valable ; et le roi lui permit en même temps de faire venir Madame, à condition que lorsqu'elle seroit à Paris ils déclareroient tous deux à M. l'archevêque (3), qu'afin de ne laisser rien à désirer pour la validité de leur mariage, ils le confirmoient autant que cela pouvoit être nécessaire : déférence qu'il

---

(1) Élisabeth de Vendôme, dont le mariage a été indiqué plus haut.

(2) La date de son arrivée est donnée par Olivier d'Ormesson. « Madame arriva le jour d'hier au soir à Meudon, où Monsieur la reçut avec madame de Guise et mademoiselle de Guise, ils furent remariés par M. l'archevêque de Paris dès le soir sans cérémonie. » *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, à la date du 27 mai 1643.

(3) L'archevêque de Paris était alors Jean-François de Gondi, qui mourut le 21 mars 1654.

désira moins pour réparer aucun prétendu défaut dans ce mariage, que pour sa propre satisfaction, et pour une preuve du respect et de l'obéissance que Monsieur lui devoit. Madame étoit encore à Cambray lorsque cette proposition-là lui fut faite; elle ne l'eut pas plus tôt ouïe qu'elle fut prête à s'en retourner plus loin : elle disoit que lorsqu'il y alloit de l'honneur l'on ne devoit avoir de complaisance pour qui que ce soit. Il fallut faire quelques voyages vers elle avant que de vaincre sa résistance sur ce point; encore ne se rendit-elle qu'avec une répugnance incroyable. Elle fit cependant assez de diligence pour entrer en France avant la mort du roi; ce fut si peu avant sa mort, qu'elle ne le put pas voir.

J'allai au-devant d'elle à Gonesse, d'où elle alla à Meudon sans passer par Paris; elle ne vouloit pas y venir qu'elle ne fût en état de saluer Leurs Majestés; ce qu'elle ne pouvoit faire parce qu'elle n'étoit pas habillée de deuil. Nous arrivâmes tard à Meudon, où Monsieur s'étoit rendu pour l'y recevoir, et il la trouva dans la cour : leur abord se fit en présence de tous ceux qui l'accompagnoient. Tous les assistants furent dans un grand étonnement de voir la froideur avec laquelle ils s'abordèrent, vu que les persécutions que Monsieur avoit souffertes du roi et du cardinal de Richelieu au sujet de ce mariage n'avoient fait qu'assurer la constance de Monsieur pour Madame : aussi n'a-t-on pu croire que rien ait modéré entre eux la joie de se voir, que la condition que le roi leur avoit imposée. Après avoir resté peu de temps dans la cour du château de Meudon, Madame monta à sa chambre, et puis Monsieur vint l'appeler pour aller à la chapelle, où M. l'archevê-

que de Paris étoit revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse en main, et attendoit avec les cérémonies requises pour recevoir la déclaration de Leurs Altesses royales.

J'accompagnai Madame, et il n'y eut avec elle, dans cette cérémonie, que madame et mademoiselle de Guise, la maréchale d'Étampes (1), dame d'honneur de Madame, madame de Fontaine, sa dame d'atour, madame la comtesse de Fiesque, et moi. Monsieur dit à M. l'archevêque qu'encore qu'il fût assuré qu'il n'y eût aucune nullité en son mariage, pour satisfaire à la promesse qu'il avoit faite au roi, et aux ordres qu'il en avoit reçus, il venoit avec Madame lui faire la déclaration que Sa Majesté avoit désirée pour une plus grande sûreté. Madame, de son côté, dit, les larmes aux yeux, que rien n'étoit moins nécessaire que cette démarche; que cependant le roi l'avoit voulu. Chacun fit la révérence, et aussitôt après on se retira. Madame n'avoit plus cette grande beauté dont Monsieur avoit été autrefois charmé, et la manière dont elle étoit habillée ne contribuoit pas à réparer le tort que les chagrins de plusieurs années lui avoient causé. Elle ne connoissoit personne à la cour, et ne savoit pas trop bien la façon dont on y vivoit : cela fit que je ne lui fus pas inutile. J'en eus beaucoup de joie, parce que la manière dont elle agissoit avec moi m'obligeoit à vivre bien avec elle; je faisois tout mon possible pour me conserver ses bonnes grâces, que je n'aurois jamais perdues, si elle ne m'avoit donné sujet de les négliger.

---

(1) Catherine-Blanche de Choiseul, mariée depuis 1610 à Jacques d'Étampes, marquis de la Ferté-Imbaut, maréchal de France.

Je reviens à la suite de ce que j'ai quitté pour parler de Madame. Le premier hiver d'après la régence [1643-1644], il ne se passa rien de remarquable que le combat de M. le duc de Guise avec M. de Coligni (1), qui fut une suite du démêlé d'entre madame la Princesse et madame de Montbazon. Ce duel remit encore un peu la cour en division ; ce ne fut pas au point que les divertissements en pussent être troublés : l'on dansa fort partout, et particulièrement chez moi, quoiqu'il ne convienne guère d'entendre des violons dans une chambre noire. Ce fut principalement dans ces bals-là que le chevalier de Guise témoigna tout à fait sa passion pour mademoiselle d'Épernon, et mademoiselle d'Épernon n'en avoit pas moins pour ce mariage; pour moi, je le souhaitois beaucoup aussi. Cependant les chuchoteries de mademoiselle de Guise sur cette affaire envers madame sa mère, ruinèrent ce dessein, et ce ne fut pas sans raison que la conduite qu'elle y eut me fut toujours suspecte.

Le printemps donna lieu à d'autres occupations : Monsieur alla en Flandre commander l'armée du roi, et Leurs Majestés allèrent à Ruel, où je les suivis. L'on s'y divertissoit assez bien : mademoiselle de Neuillant, pour qui j'avois de l'amitié, m'y tenoit bonne compagnie, et Saint-Mesgrin (2) aussi venoit quelquefois avec

---

(1) Ce combat eut lieu le samedi 12 décembre 1643. Voy. Appendice.

(2) Mademoiselle de Saint-Mesgrin ou Saint-Mégrin était une des filles de la reine Anne d'Autriche, qui inspira à Monsieur une passion dont parlent les Mémoires du temps à l'année 1644.

moi (1). J'allois toutes les semaines à Paris pour y voir Madame, qui n'avoit pu suivre la cour parce qu'elle étoit malade d'une fausse grossesse qui lui a bien ruiné sa santé.

La cour ne fut pas longtemps en repos à Ruel : elle s'en retourna en diligence à Paris, sur l'avis de quelque sédition arrivée à cause d'un impôt qui s'appeloit le *toisé*, que l'on avoit mis sur chaque maison, qui devoit payer une certaine taxe par toise. Au moment que l'on voulut commencer à toiser les maisons (2), il y eut une rumeur parmi le peuple : quelques mutins battirent le tambour et arborèrent un mouchoir au bout d'un bâton pour leur servir de drapeau. Ils marchèrent dans cet état dans les rues pour exciter la sédition; la présence du roi dissipa bientôt cette émeute (3).

---

(1) Il arriva pendant le séjour de Mademoiselle à Ruel, ou Rueil, un fait dont elle ne parle pas, mais qui dut profondément blesser son orgueil. Voici ce qu'en dit Olivier d'Ormesson dans son Journal, à la date du 23 juin 1644 : « Je fus à Amboille, où le lundi suivant M. de Breteuil me vint voir et me dit qu'il avoit été à Ruel, où la reine étoit, à qui l'on faisoit entendre toute sorte de musique et qui se divertissoit fort; que la duchesse d'Aiguillon étoit plus en faveur que jamais, et que le cardinal Mazarin étoit logé dans la basse-cour et avoit forcé Mademoiselle d'en sortir et d'aller dans le bourg. » On appelait *basse-cour* la partie du château où étaient les remises et les communs.

(2) D'anciennes ordonnances interdisaient de bâtir hors de l'enceinte de Paris; malgré cette défense de nombreuses constructions s'étaient élevées. Un arrêt du conseil, en date du 27 janvier 1644, ordonna de *toiser* les bâtiments élevés hors de l'ancienne enceinte et de faire payer à ceux qui en étaient détenteurs une amende calculée d'après le nombre de toises. Ce fut cet édit qui donna lieu à l'émeute dont parle Mademoiselle.

(3) Le roi revint à Paris le 5 juillet 1644.

Il en arriva une autre peu de temps après par un assez plaisant sujet, qui fut néanmoins poussée avec assez de vigueur, de la part de ceux qui l'entreprirent, pour donner de l'appréhension. Le curé de Saint-Eustache mourut : M. l'archevêque de Paris, qui en confère la cure, la donna à M. Poncet (1). Comme il se mit en devoir d'en prendre possession, le neveu du défunt, appelé Merlin, s'y opposa : il prétendit faire valoir une résignation qu'il disoit que son oncle, le défunt curé, avoit faite en sa faveur. Il n'étoit pas difficile à Poncet de s'en défendre, à cause des nullités qui se rencontroient dans ce prétendu droit. Merlin se trouva fortifié par la bienveillance des paroissiens, et principalement du menu peuple de la paroisse, qui, pour l'affection qu'il avoit portée à l'oncle, se mit en tête de prendre le parti du neveu. Il s'assembla en tumulte pour le protéger ; et comme on avoit envoyé quelques archers de la ville et quelques gardes pour dissiper la populace, cette canaille se saisit de l'église et sonna le tocsin (2).

---

(1) Mademoiselle place en 1644 des événements arrivés en 1645, comme le prouve le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, à la date du 29 mai 1645.

(2) L'émeute était dans toute sa violence au 30 mai 1645. « Les femmes, dit Olivier d'Ormesson, montèrent au clocher sonner le tocsin; elles faisoient corps de garde; et, à tous ceux qui passoient, demandoient *qui vive?* Il falloit dire *Merlin*, ou l'on étoit battu. Le lieutenant civil, les gardes n'y purent rien faire. Enfin la reine fut obligée d'envoyer dire aux paroissiens, par M. Thubeuf, qu'ils auroient M. Merlin pour curé. Après cela ils chantèrent un *Te Deum*, et crioient *vive le roi, la reine et M. Merlin*. Le soir ils firent des feux de joie par toutes les rues, même les personnes de condition. » *Journal d'Oliv. d'Ormesson* à la date du 30 mai 1645.

Ce désordre dura bien trois jours, pendant lesquels ils délibérèrent d'aller piller la maison de M. le chancelier, à cause que, comme paroissien, il ne prenoit pas le parti de Merlin. Les harangères des halles députèrent à la reine sur ce sujet, et celle qui porta la parole dit, pour toute raison, que les Merlins avoient été leurs curés de père en fils, et que le dernier avoit désiré que son neveu lui succédât; qu'elles n'en pouvoient souffrir d'autres. Jamais il n'y eut de farce si plaisante que tout ce qui se passa dans la querelle de ces deux concurrents, et sans les conséquences qui en étoient à craindre, l'on eût pris plaisir à la voir durer. Lorsque l'on vit que les bourgeois commençoient à se barricader dans les halles, et qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de les apaiser que de leur donner le curé qu'ils demandoient, Merlin leur fut accordé; et tout aussitôt tout fut calme dans la paroisse.

Pendant que la cour étoit occupée à empêcher que ces commencements de sédition n'eussent de mauvaises suites, Monsieur assiégeoit Gravelines, qui se défendoit fort bien (1); aussi sa longue et vigoureuse résistance en rendit-elle la prise plus glorieuse à Son Altesse royale, à l'honneur de qui on doit encore dire que le succès de cette entreprise avoit toujours été trouvé si difficile, que du règne du roi son frère, bien que le cardinal de Richelieu, qui gouvernoit, fût un très-grand ministre d'État et un des plus hardis hommes du monde dans ses desseins, l'on n'avoit jamais osé former celui d'attaquer cette place. La nouvelle de sa reddition me donna

(1) Cette ville capitula le 28 juillet 1644.

une joie inconcevable, parce que j'ai toujours eu pour Monsieur toute la tendresse possible, même lorsque j'ai cru n'en être pas bien traitée. Le jour que le *Te Deum* fut chanté dans Notre-Dame pour actions de grâces de cette conquête (1), l'on en fit, comme c'est l'ordre, des réjouissances publiques. M. le chancelier fit faire le soir de ce jour-là un feu d'artifice fort joli devant son logis, dont je fus priée par madame de Sully (2) de venir prendre le divertissement; et nous y eûmes outre cela une grande collation et les violons.

Madame fit faire un autre grand feu le lendemain dans la cour du palais d'Orléans (3), à toutes les fenêtres duquel il y avoit des lanternes de papier, où étoient peintes les armes de Leurs Altesses royales; et pour rendre la cérémonie complète, il y eut bal et collation. Deux jours après j'en fis autant chez moi, et puis je menai les violons chez la reine, qui prit plaisir à nous faire danser assez longtemps sur la terrasse du Palais-Royal. Monsieur revint peu après à la cour.

La veille de son arrivée, il y eut une fort belle assemblée qui fut faite pour les noces de madame la comtesse de Belin, fille de M. le comte de Tresmes (4), capitaine des gardes du corps du roi, qui épousoit le

---

(1) 2 août 1644.

(2) Charlotte Séguier, fille du chancelier, avait épousé Maximilien de Béthune, duc de Sully.

(3) Gaston d'Orléans habitait alors le Luxembourg, qui pour ce motif est quelquefois désigné sous le nom de *palais d'Orléans*.

(4) René Potier, comte, puis duc de Tresmes, était capitaine des gardes du corps

comte de Tavannes (1), mon parent. Leurs Majestés n'allèrent point au-devant de Monsieur, parce qu'il ne le souhaita pas ; le cardinal Mazarin seulement y alla, et l'on témoigna grande joie dans toute la cour de l'y recevoir. M. le duc d'Enghien, qui alors étoit en Allemagne, y faisoit de son côté de grands progrès ; l'aversion que j'avois pour lui dans ce temps-là faisoit que je ne prenois pas grand plaisir à m'informer de ce qu'il faisoit. Ainsi je n'en dirai rien présentement, sans vouloir rien cacher de sa gloire, puisque les histoires en diront assez pour l'immortaliser (2).

Aussitôt après le retour de Monsieur, la cour alla à Fontainebleau, où Neuillant ne bougeoit d'avec moi, comme faisoit aussi fort souvent Saint-Mesgrin, de qui Monsieur devint amoureux (3). Madame, qui prit quelque jalousie de l'amour de Monsieur, m'en sut

---

(1) Louise-Henriette Potier avait épousé en premières noces Emmanuel de Faudoas-Averton, comte de Belin ; elle se maria en secondes noces avec Jacques de Saulx, comte de Busançois et de Tavannes.

(2) Le duc d'Enghien gagna vers cette époque la bataille de Fribourg, qui se composa de plusieurs combats livrés les 3 et 5 août 1644.

(3) Dans une pièce de vers composée à cette époque sur les principales beautés de la cour, il est question

De Saint-Mesgrin, la pucelle mutine
Qui se défend trop mieux que Graveline ;
Car conquérants Graveline prise ont
Qui Saint-Mesgrin possible ne prendront.

On trouvera encore des détails sur mademoiselle de Saint-Mesgrin dans la Gazette de Loret (1er octobre 1650) ; on y voit qu'à cette époque, elle *s'étoit fort acquis*, comme dit Loret, un riche financier, Jeannin de Castille.

mauvais gré, quoique je ne contribuasse en façon quelconque à cette galanterie : ce que l'on ne devoit pas même appréhender par mon humeur, qui est directement opposée à cette sorte d'occupation. Comme Saint-Mesgrin étoit une très-honnête fille, je ne pouvois l'empêcher de me venir voir, et Monsieur encore moins, dans ce voyage où toute la cour me venoit visiter assez soigneusement. Ce fut en ce temps-là que je fis connoissance avec Saujon (1), duquel je parlerai ailleurs assez amplement pour qu'il suffise de marquer ici seulement le temps que je l'ai connu, quoique ce ne soit pas un personnage fort considérable.

Madame et mademoiselle d'Épernon étoient venues à la cour : je pris soin de les faire loger proche de mon appartement ; néanmoins je n'eus pas longtemps le plaisir de les y voir : la dernière tomba malade de la petite vérole, et la reine me demanda incontinent après de sortir du château. Je lui fis dire que j'irois, si elle l'avoit pour agréable, occuper l'appartement de Monsieur, qui étoit vide parce qu'il étoit à Blois ; et cet appartement étoit fort éloigné de celui que je quittois. Elle ne le voulut pas, et répondit que ma personne étoit trop chère pour la hasarder : ce que je connus bien n'être qu'un compliment pour m'éloigner avec plus de civilité, puisque le roi demeuroit bien dans le château. Il auroit fallu que j'eusse été de légère croyance pour me laisser persuader que la reine y eût trouvé plus de danger pour moi que pour son fils.

Je partis avec dépit de la cour, et m'en allai proche

---

(1) Compet de Saujon.

delà à Fleury, maison d'un gentilhomme nommé le baron de Rannes, qui est à Monsieur. Mademoiselle de Neuillant m'y suivit; dont je lui fus obligée, parce que sa bonne compagnie m'ôta bien de l'ennui que j'aurois eu sans elle. Je n'y fus que trois jours, d'autant que Monsieur revint de Blois et trouva étrange que je ne fusse pas auprès de la reine, et m'envoya querir sur-le-champ; à quoi j'obéis avec une grande joie, pour pouvoir apprendre plus souvent des nouvelles de mademoiselle d'Épernon, dont la maladie me mettoit fort en peine. M. le chevalier de Guise eut pour elle tous les soins imaginables; la considération du péril qu'il y a d'approcher ceux qui ont la petite vérole ne l'empêcha pas de l'aller visiter tous les jours : il témoigna pour elle une passion incroyable, qui dura encore tout l'hiver suivant.

Lorsque nous fûmes de retour à Paris, Madame me témoigna quelque froideur à cause de Saint-Mesgrin; cela ne dura guère : la bonne intelligence que j'avois avec celle-ci cessa bientôt. L'abbé de la Rivière, que je n'aimois pas, fit le galant de Neuillant; elle me devint suspecte, et ma confiance pour elle diminua. Comme je reconnus quelque amitié entre madame la Princesse et elle, nous nous brouillâmes tout à fait ensemble, et j'eus par même moyen de la froideur pour Saint-Mesgrin, qui s'abstint de me voir, parce qu'elle n'y avoit pris habitude qu'à cause presque de Neuillant. Je perdis encore cette année-là l'amitié de mademoiselle de Longueville (1), parce que quand madame la Comtesse

(1) Voy. plus haut sur mademoiselle de Longueville, p. 8.

mourut, elle alla loger à l'hôtel de Longueville (1) avec sa belle-mère, qui étoit pour moi une personne incompatible : ainsi cela bannit entre nous deux le commerce avec l'amitié.

La brouillerie des affaires d'Angleterre, qui avoit commencé sous le ministère du cardinal Richelieu, se trouva telle dans cette année-là, que la reine d'Angleterre fut contrainte de quitter le pays et de venir se réfugier en France. Elle débarqua en Bretagne, au port de Brest; elle avoit une maladie pour laquelle les médecins lui ordonnèrent les eaux de Bourbon. Elle y alla en prendre avantque de venir à la cour. Quand elle eut fait ses remèdes et qu'on sut qu'elle devoit arriver, je fus envoyée au-devant d'elle de la part de Leurs Majestés dans un carrosse du roi, comme c'est la coutume, jusqu'au Bourg-de-la-Reine, où je la trouvai avec Monsieur, qui y étoit allé avant moi. Comme nous la menions à Paris, nous rencontrâmes Leurs Majestés un peu au delà du faubourg [Saint-Jacques] (2); et après

note 3. On a eu tort de mettre dans les anciennes éditions *madame de Longueville* au lieu de mademoiselle de Longueville. La belle-mère, dont il est question dans la même phrase était Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, dont on a parlé plusieurs fois.

(1) L'hôtel de Longueville était situé, à l'époque dont parle Mademoiselle, dans la rue du Petit-Bourbon (aujourd'hui place de la Colonnade du Louvre) et la rue des Poulies. Il fut vendu en 1665 à Louis XIV, par Henri d'Orléans, duc de Longueville, qui acheta l'hôtel de Chevreuse, rue Saint-Thomas du Louvre. L'ancien hôtel de Chevreuse prit alors le nom d'*hôtel de Longueville.*

(2) Ce fut le 5 novembre 1644 que la reine d'Angleterre (Henriette de France) arriva à Paris.

s'être réciproquement salués, et les compliments faits de part et d'autre, la reine d'Angleterre se mit avec le roi et la reine. Quoiqu'elle eût pris beaucoup de soin pour réparer ses forces et sa santé, elle étoit en toute manière en un état si déplorable, que tout le monde en avoit pitié. On la fit loger au Louvre, où le lendemain elle reçut tous les honneurs dus à une reine, et à une reine fille de France (1). Elle parut durant quelques

---

(1) Le *Journal d'Olivier d'Ormesson* donne des détails assez complets sur l'entrée de la reine d'Angleterre à Paris :

« La reine d'Angleterre ayant dîné et couché à Montrouge, la reine y fut la recevoir le samedi (5 novembre) avec le roi, le petit Monsieur (Philippe d'Anjou, plus tard duc d'Orléans), madame la Princesse et M. le duc d'Anguien (Enghien) dans son carrosse. MM. de Guise et tous les cavaliers étoient fort bien montés et vêtus d'habits de couleur avec broderies d'or et d'argent. La Maison-de-Ville fut au-devant d'elle la complimenter à Montrouge. Après quelque conversation, le roi passa le premier et se mit au devant de son carrosse. La reine d'Angleterre se mit auprès de lui ; la reine après au fond ; M. le duc d'Orléans à la portière d'un côté, et M. le duc d'Anguien de l'autre; madame la Princesse auprès de la reine. L'ordre fut que la grande écurie marchoit devant, ensuite les chevau-légers du roi et puis les mousquetaires, à la tête desquels étoient MM. de Montbazon et de Troisville. Après venoit quantité de noblesse à cheval bien montée et puis les gardes du corps du roi et de la reine; ensuite le carrosse du roi seul avec force noblesse à cheval ; après la compagnie des gens d'armes du roi et de la reine, le carrosse de la reine d'Angleterre, puis ceux du roi, de la reine, du duc d'Orléans, de M. le Prince, etc. Le cardinal Mazarin n'y parut point. Ils furent descendre au Louvre et mirent la reine d'Angleterre dans l'appartement de la reine. Toutes les cours souveraines la furent complimenter ; et on dit que M. Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, avoit le mieux fait. Le roi et la reine furent visiter le lendemain la reine d'Angleterre. La reine lui a toujours donné la droite, et elles

mois en équipage de reine; elle avoit avec elle beaucoup de dames de qualité, des filles d'honneur, des carrosses, des gardes, des valets de pied. Cela diminua petit à petit, et peu de temps après rien ne fut plus éloigné de sa dignité que son train et son ordinaire.

A quelques mois de là on eut nouvelle à la cour de la mort de la reine d'Espagne (1) : ce qui continua le deuil en France, où celui du feu roi n'étoit pas encore cessé. Le sentiment étoit que ce roi veuf étoit un parti propre pour moi; la reine me témoigna qu'elle le souhaitoit passionnément. Le cardinal Mazarin m'en parla dans ce sens-là, et me dit de plus qu'il avoit des nouvelles d'Espagne par où il apprenoit que cette affaire y étoit désirée. La reine et lui en parlèrent quelque temps à Monsieur et à moi; et, par un feint empressement de bonne volonté, ils nous leurrèrent tous deux de cet honneur, quoiqu'ils n'eussent aucune intention de nous obliger. Néanmoins la bonne foi étoit telle de notre part, que nous ne nous apercevions pas qu'il n'y en avoit point de la leur, de sorte qu'il leur fut aisé d'éluder l'affaire, comme ils firent en effet, et l'on cessa tout d'un coup d'en parler. J'aurois maintenant beau-

---

s'appellent *Madame ma sœur*. Le roi a partout passé devant; il l'appelle *ma tante*, et elle *Monsieur*. Le roi lui donne douze cents francs par jour. » — Le cardinal Mazarin, qui ne s'étoit pas trouvé à l'entrée de la reine d'Angleterre, alla la saluer le lendemain.

(1) Élisabeth de France, fille de Henri IV et femme de Philippe IV, roi d'Espagne, était morte le 5 ou 6 octobre 1644. Cet événement était connu en France avant l'entrée de la reine d'Angleterre; mais, dit une gazette manuscrite de l'époque, « l'on n'a pas voulu notifier la mort de la reine d'Espagne que l'entrée de ladite reine [d'Angleterre] ne fût faite. »

coup de déplaisir qu'elle eût été faite : de l'humeur dont je suis, je ne voudrois pas être reine pour être aussi misérable que l'étoit celle d'Espagne. Il y eut un certain Espagnol, nommé Georges de Casselny, qui avoit été fait prisonnier en Catalogne, et qui l'étoit sur sa parole, lequel vint trouver M. de Surgis à Orléans, pour le prier de le faire parler à Monsieur, qui remit à le voir à Paris. Ce délai fit éventer l'intention de l'Espagnol : il fut mis à la Bastille, et le cardinal dit à Monsieur que c'étoit un homme qui le vouloit détourner du service du roi par cette proposition de mariage ; ce que Monsieur crut et croit encore.

Plusieurs personnes assurèrent cependant que ce n'étoit point un prétexte, et que ce gentilhomme-là avoit ordre de faire des propositions solides et sincères pour le mariage de son roi et de moi, dont il avoit cru devoir parler à Monsieur avant que de les faire entendre à la cour. Cependant ce pauvre misérable en fut quelques années prisonnier ; et, lorsqu'il fut mis en liberté, il fut conduit jusque hors du royaume. Il s'est rencontré qu'il a depuis gardé M. le duc de Guise en Espagne, lorsqu'il fut pris à Naples (1) ; et, comme M. de Guise envoya ici un gentilhomme à Monsieur, Georges de Casselny me fit faire des compliments, et donna charge de me dire qu'en cas qu'il ne fût pas connu de moi, je pouvois bien savoir qui il étoit, que j'en avois assez ouï parler pour cela : aussi ne se trompa-t-il pas.

Il ne me souvient pas qu'il se soit rien passé de re-

---

(1) Ce fut le 5 avril 1648 que le duc de Guise fut fait prisonnier près de Capoue et conduit à Gaëte.

marquable à la cour dans ce temps-là. Je rendis fort assidument visite à la reine d'Angleterre, qui, toute malheureuse qu'elle étoit, ne laissoit pas de prendre plaisir à exagérer toutes ses prospérités passées, la douceur de la vie qu'elle menoit en Angleterre, la beauté et bonté du pays, les divertissements qu'elle y avoit eus, surtout les bonnes qualités du prince de Galles (1), son fils. Elle témoigna souhaiter que je le pusse voir : je conjecturai assez de là ses intentions, et la suite fera voir que je ne me trompai pas dans le jugement que j'en fis.

La saison de mettre les troupes en campagne vint. Monsieur alla à l'armée (2); il y fut quelque temps sans rien entreprendre, puis il passa la Colme à Capelle-Brouck, passage dont on a depuis beaucoup parlé, et qui a été fort signalé par la résistance qu'y firent les ennemis. Le combat fut rude; et, quoique toute l'armée des Espagnols fût passée à l'autre bord de la rivière et que la plus grande partie des nôtres la passât à la nage, néanmoins nous y perdîmes fort peu de gens. Son Altesse royale alla de là assiéger Mardick (3), qu'il prit, et ensuite Bourbourg (4), où M. de Rantzau (5) avoit si utilement agi pour le succès du siége, comme l'un des lieutenants généraux sous Monsieur : ce qui porta Son

---

(1) Charles Stuart, né le 22 mai 1630; il régna en Angleterre sous le nom de Charles II, de 1660 à 1685.

(2) Gaston d'Orléans partit pour l'armée le 28 mai 1645.

(3) Le fort de Mardick fut bloqué le 20 juin et se rendit le 10 juillet.

(4) Bourbourg fut pris le 9 août.

(5) Josias Rantzau fut nommé maréchal de France le 16 juillet 1645. Il mourut le 4 septembre 1650.

Altesse royale à lui rendre de bons offices, et il fut fait maréchal de France, honneur digne de sa naissance, puisqu'il est d'une des premières maisons du Holstein, et récompense due aux longs services qu'il avoit rendus pendant la guerre à cette couronne. Outre Mardick et Bourbourg, Monsieur prit encore, en cette campagne-là, Béthune (1) et quantité d'autres places, du nom desquelles il ne me souvient pas (2). Il sembloit qu'il n'eût qu'à se présenter pour en faire ouvrir les portes, tant le succès qu'il avoit eu à Gravelines avoit donné de terreur aux Espagnols en Flandre.

M. le duc d'Enghien, de son côté, continuoit de remporter divers avantages en Allemagne contre les Impériaux; et entre autres il gagna une fameuse bataille à Nordlingue (3), qui ne servit pas moins à mettre les affaires de France en bon état en Allemagne, qu'à donner à ce prince la réputation où il est aujourd'hui d'être le plus grand capitaine de son siècle. Si le cardinal Mazarin, qui veut que l'on attribue toutes les prospérités de l'État à son ministère, se fût toujours conservé, comme il fit encore quelques années, de tels seconds que ces deux princes, la France s'en seroit mieux trouvée (4). Il ne put pas s'empêcher de faire paroître son

(1) Béthune se rendit le 29 août 1645.

(2) Saint-Venant, La Mothe-aux-Bois, Varneton, Comines, Menin, ouvrirent successivement leurs portes en septembre 1645.

(3) La bataille de Nordlingue ou Nordlingen (Bavière), fut gagnée le 3 août.

(4) Mademoiselle ne paraît nullement comprendre la politique de Mazarin, placé entre les maisons d'Orléans et de Condé, et obligé de les ménager avec une adresse extrême et de les opposer l'une à l'autre. Un auteur anonyme, qui a laissé des Mémoires inédits

incapacité, et vous pouvez remarquer son peu de jugement dans ce que j'en vais dire.

Incontinent après la bataille de Nordlingue, M. le

---

ur cette époque (B. imp. mss. Suppl. fr., n° 925), apprécie beaucoup mieux la situation et la conduite du ministre : « Avec la nouvelle année (1644), chacun commença à former de nouveaux projets. Le duc d'Orléans, qui durant le dernier règne avoit presque toujours été en disgrâce, voulant se servir du temps et de l'occasion, demanda le gouvernement de Languedoc. Cette province est sans doute une des plus importantes de la France, soit pour la fertilité du pays, soit pour son étendue, soit pour sa situation. Le Rhône et la mer, dont elle est bornée d'un côté, la Guienne de l'autre, la ville de Toulouse et le parlement, mais surtout les citadelles de Saint-Esprit et de Montpellier, en augmentent infiniment la considération. Le maréchal de Schomberg, qui, durant plusieurs années, l'avoit gouvernée assez heureusement, souhaitoit fort de s'y maintenir. Toutefois on le presse de venir à la cour; il s'en défend et s'excuse; mais enfin il fallut obéir. Il ne fut pas sitôt arrivé qu'on mit l'affaire en négociation, et on le pressa, de sorte qu'après quelques contestations il fut contraint de s'accommoder du gouvernement de Metz, de la charge de colonel des Suisses et de cent mille écus comptants et donna sa démission. Le prince de Condé, cependant, assistoit régulièrement aux conseils et se trouvoit si comblé de biens, de dignités et de charges, qu'il n'avoit rien à désirer que la conservation de ce qu'il possédoit. Quant au duc d'Enghien, il n'avoit aucun établissement; mais sa naissance, ses services et son ambition lui faisoient tout espérer : aussi jeta-t-il les yeux sur le gouvernement de Champagne, tant pour la facilité qu'il y avoit de le tirer des mains du maréchal de l'Hôpital, que pour ce qu'elle confine à la Bourgogne, dont le prince de Condé étoit le gouverneur. La chose fut bientôt ajustée, le maréchal de l'Hôpital s'étant contenté de quelque argent comptant et de la lieutenance du roi; mais, comme les gouvernements de province sont plutôt onéreux qu'avantageux, s'ils ne sont accompagnés de quelque gouvernement de place particulière, le duc d'Enghien désira qu'on y joignit les citadelles de

duc d'Enghien tomba grièvement malade (1), jusque-là même que le courrier qui en avoit apporté la nouvelle, dit qu'il l'avoit laissé abandonné des médecins et qu'il ne pouvoit échapper ; néanmoins, parce qu'il y avoit un feu d'artifice préparé, et qui devoit être tiré sur l'eau ce jour-là pour le divertissement de la cour, le cardinal Mazarin, sans considérer de quelle conséquence il pourroit être de témoigner tant d'indifférence pour la perte d'un prince de cette qualité, qui n'épargnoit rien pour le

---

Clermont et de Stenay ; à quoi la reine fut obligée de donner les mains ; mais, pour sauver les apparences, on en différa l'exécution jusques au retour de la campagne.

« Le cardinal Mazarin, se voyant ainsi pressé de toutes parts, pensa sérieusement à ses affaires, et crut que, pour maintenir sa fortune, il falloit de nécessité diviser les maisons d'Orléans et de Bourbon, afin que, se balançant l'une par l'autre, il pût demeurer ferme au milieu et se rendre nécessaire à toutes deux. Il ne lui fut pas malaisé de réussir en son dessein ; car, outre la nature de ces princes et leurs humeurs si opposées, l'engagement que le duc d'Orléans avoit d'un côté avec la maison de Lorraine, ennemie de celle de Bourbon, et de l'autre la mort du duc de Montmorency, que le duc d'Orléans ne pouvoit oublier, les rendoient irréconciliables. D'ailleurs le cardinal, ajoutant à cela ses artifices, tantôt excitant la jalousie du duc d'Orléans pour la gloire et les belles actions du duc d'Enghien, tantôt échauffant l'ambition de l'autre, fomenta leur division, et surtout celle des femmes de part et d'autre, qui contestoient sans cesse d'esprit et de beauté. » Mademoiselle ne paraît pas avoir soupçonné cette politique de Mazarin. Elle attribue à son *incapacité* et à *son peu de jugement* (ce sont les termes mêmes qu'elle emploie) la conduite peu loyale à la vérité, mais certainement fort habile, que tint le ministre pour diviser deux puissantes maisons, dont l'union eût dominé et opprimé la régente et la France.

(1) Le 2 septembre, le duc d'Enghien tomba malade devant Heilbronn. On le transporta à Philipsbourg.

service de l'État, n'eut pas l'esprit de faire différer ce divertissement de quelques jours. Et comme s'il eût même voulu donner plus de lieu à cette observation, il arriva que le feu fut tiré vis-à-vis l'hôtel d'Enghien, où madame la duchesse d'Enghien étoit; et l'on ne pouvoit pas douter que le bruit d'une réjouissance si publique ne rendît sa douleur particulière encore plus sensible.

La crainte, que l'on eut de la mort de ce prince, ne dura pas longtemps : peu de jours après on eut nouvelle de sa guérison; l'on apprit qu'il étoit guéri de sa fièvre, et d'une forte passion qu'il conservoit depuis plusieurs années pour mademoiselle Du Vigean (1). C'étoit une affaire qu'il traitoit si sérieusement, que quand sa femme tomba malade, il promit à la demoiselle de l'épouser, et le fit si bien accroire à tout le monde, que M. Du Vigean (2) et toute sa famille, à qui la déclaration en avoit été faite, en étoient parfaitement persuadés, quoique, pour en venir à l'effet, il falloit auparavant ou que sa femme mourût, ou que l'on rompît son mariage, dont il avoit déjà un fils. Sa femme guérit et revint en parfaite santé. Il n'y avoit plus que la dissolution de son mariage. M. le duc d'Enghien en avoit déjà parlé au cardinal Mazarin ; et, si l'on eût été assuré que, le mariage rompu, il eût épousé mademoiselle Du

(1) Marthe Poussart Du Vigean, dont il a été question plus haut (p. 26, note 1), entra aux Carmélites de la rue Saint-Jacques en 1647 et y fit profession en 1649. Voy. *Madame de Longueville*, par M. Cousin ; appendice sur les Carmélites et spécialement sur mademoiselle Du Vigean.

(2) François Poussart, seigneur de Fors et marquis Du Vigean, dont on a déjà parlé.

Vigean, beaucoup de gens qui prétendent savoir la vérité de l'histoire, maintiennent que l'on en eût permis la rupture. Cette fille étoit très-belle : aussi cet illustre amant en étoit-il vivement touché. Quand il partoit pour l'armée, le désir de la gloire ne l'empêchoit pas de sentir la douleur de la séparation ; il ne pouvoit lui dire adieu qu'il ne répandît des larmes, et lorsqu'il partit pour ce dernier voyage d'Allemagne, il s'évanouit lorsqu'il la quitta (1).

Néanmoins, soit que la violence du mal ne permît pas qu'il fût de longue durée, soit qu'il ne fût pas d'humeur à pouvoir résister à une si longue absence, l'on s'aperçut qu'il oublia tout d'un coup l'objet de ses affections, et à son retour il ne lui fit paroître aucune marque de la passion qu'il lui avoit autrefois témoignée ; elle pouvoit trouver de quoi s'en consoler dans la bonne et sage conduite qu'elle avoit tenue envers M. le duc d'Enghien. Cette galanterie fut cause que nul parti ne se présentoit pour elle, et que Saint-Mesgrin (2), qui

(1) C'est probablement mademoiselle Du Vigean que Sarrasin désigne, sous le nom de Philis, dans les vers suivants, adressés au duc d'Enghien après la campagne d'Allemagne (1645) :

« Grand duc, qui d'Amour et de Mars,
Portes le cœur et le visage, etc.
Ayant fait triompher les lis,
Et dompté l'orgueil d'Allemagne,
Viens commencer près ta Philis
Une autre sorte de campagne. »

(2) Il a été question plus haut de Jacques Estuert, marquis de Saint-Mégrin, ou Saint-Mesgrin, dont la sœur avait inspiré une vive passion à Gaston d'Orléans. Saint-Mégrin fut tué au combat de la porte Saint-Antoine, en 1652.

l'aimoit il y avoit longtemps, n'osoit faire faire aucune proposition de mariage, par la jalousie que lui donnoit ce prince : aussi eut-il une extrême joie quand il sut qu'il pouvoit être écouté. Il fit aussitôt parler aux parents de mademoiselle Du Vigean, et le mariage se traita : ce fut sans succès; ensuite de quoi elle se fit religieuse dans le couvent des Carmélites de Paris.

La campagne finie, Monsieur revint à la cour, et trouva à son retour Madame accouchée d'une fille (1), dont j'eus du regret, parce que je savois que c'étoit contre le souhait de Son Altesse royale, et que ce n'étoit pas l'avantage de sa maison. La cour alla passer l'automne à l'ordinaire à Fontainebleau; tout ce qui y vint à ma connoissance, ce ne fut que la galanterie de M. de Joyeuse et de mademoiselle de Guerchy (2), fille de la reine : tout le monde disoit que c'étoit de l'ordre

---

(1) Marguerite-Louise d'Orléans, née le 28 juillet 1645, mariée le 19 avril 1661 à Cosme de Médicis, grand-duc de Toscane, morte à Paris le 17 septembre 1721.

(2) La beauté de mademoiselle de Guerchy est célébrée dans les poésies de cette époque :

Guerchy, tu ravis le monde.....

Et ailleurs :

« Guerchy, deux cœurs brûlent pour vous,
L'amour qui les assemble
Les feroit plaindre ensemble
Sans être jaloux :
Malte et Lorraine
Sont dessous vos lois. »

Ces vers de Benserade désignent, d'après les commentateurs, le commandeur de Jars, de l'ordre de Malte, et le duc de Joyeuse, de la maison de Lorraine.

de mademoiselle de Guise, qui ne vouloit pas que son frère épousât mademoiselle d'Épernon. Les galanteries de M. le duc de Guise et de mademoiselle de Pons (1) firent à la vérité plus de bruit que celle-là ; elles ont continué d'une force qu'elles ne méritent pas de trouver place ici. Je reviens donc à M. de Joyeuse, son frère, de qui la conduite donna lieu de croire le jugement que l'on avoit fait de sa sœur. Dans la suite, ses visites furent moins fréquentes à l'hôtel d'Épernon, et moi je découvris que madame sa mère le vouloit marier

(1) Suzanne de Pons, fille de Jean-Jacques de Pons, marquis de la Caze, et de Charlotte de Parthenay, dame de Genouillé. Elle mourut sans alliances en 1668. — Des Mémoires inédits déjà cités (p. 103, note 4) parlent de toutes ces intrigues amoureuses. « La reine, dit l'auteur anonyme, étoit à Fontainebleau, jouissant des douceurs de la campagne. Ces illustres conquérants (les ducs d'Orléans et d'Enghien), après avoir rapporté leurs lauriers à ses pieds, se retirèrent, le premier à Paris et l'autre à Chantilly, en attendant la fin de l'année. Si la cour de Fontainebleau surpassoit celle de Chantilly en nombre, celle-ci ne lui cédoit nullement en galanterie et en divertissements. La princesse de Condé, les duchesses d'Enghien et de Longueville y étoient venues accompagnées d'une douzaine de personnes de qualité, des plus aimables de France. Outre la beauté du site, la chasse, le jeu, la musique, la comédie, les promenades avec une extrême liberté et généralement tout ce qui rend la campagne agréable, se trouvoient en ce lieu en abondance. La jeune du Vigean y étoit, pour laquelle le duc d'Enghien avoit alors beaucoup de tendresse et d'amitié. Elle, de son côté, y répondoit assez, et tout le monde la favorisoit. On passoit insensiblement d'un divertissement à un autre. Ainsi le temps s'écouloit insensiblement, sans qu'on s'en aperçût ni que personne pût s'en ennuyer. A Fontainebleau, le duc d'Orléans s'éprit d'une fille de la reine nommée Saint-Mégrin ; le duc de Guise d'une autre qu'on appeloit Pons, et il la sollicitoit ardemment de l'épouser. »

à mademoiselle d'Angoulême (1) ; j'en avertis madame et mademoiselle d'Épernon, qui ne le purent croire. Quelque temps après elles trouvèrent que c'étoit la vérité.

CHAPITRE IV.

1645-1646.

Mariage de Marguerite de Rohan avec Henri Chabot (juin 1645). — Détails sur les intrigues qui avaient précédé et préparé ce mariage. — Montrésor arrêté; motifs de son emprisonnement. — Voyages. — La cour à Chantilly, à Liancourt et à Compiègne. — La cour à Amiens, puis à Dieppe. — Mort subite du premier président du parlement de Rouen. — Prise de Courtray. — Mort de l'amiral de Brézé. — Nouveau siège de Mardick. — Perte d'un grand nombre de gentilshommes. — Arrivée du prince de Galles en France. — Retour du duc d'Orléans à la cour. — Le duc d'Enghien s'empare de Furnes et de Dunkerque. — Mariage de la princesse Marie de Gonzague avec le roi de Pologne. — Mademoiselle n'y assiste pas. — Mademoiselle d'Épernon annonce à Mademoiselle sa résolution de se faire carmélite. — Amour de Monsieur pour mademoiselle de Saujon. — Galanterie du prince de Galles pour Mademoiselle. — Elle le dédaigne et ne songe qu'à épouser l'empereur. — Mort du prince de Condé (26 décembre 1646).

Sur la fin de l'hiver [de 1645], un mariage fit grand bruit à la cour et partout : ce fut celui de mademoiselle de Rohan (2), fille du feu duc de ce nom, qui s'est tant

---

(1) Marie de Valois, fille unique et héritière de Louis-Emmanuel, duc d'Angoulême et comte d'Alais.

(2) Marguerite de Rohan, princesse de Léon, morte le 9 avril 1684.

signalé durant la guerre des huguenots, qu'il a si souvent rallumée. Elle étoit héritière de la maison, âgée de vingt-sept à vingt-huit ans, et avoit toujours vécu dans la réputation d'une vertu non pareille. Il sembloit qu'elle ne devoit jamais rencontrer une personne digne d'elle pour la naissance et pour le mérite. Elle avoit osé espérer, par cette conduite et par ses grands biens, feu M. le comte de Soissons (1), et de fait l'on en avoit parlé ; et depuis elle avoit pensé au duc de Weimar (2) ; elle avoit été accordée avec Robert (3), deuxième fils de l'électeur palatin (4), qui est mort roi de Bohême. Il posséda si peu cette qualité, qu'elle ne lui a été donnée presque qu'après sa mort. Elle avoit refusé M. de Nemours (5), aîné de la maison de Savoie en France, qui étoit aussi l'aîné de celui qui a épousé mademoiselle de

---

Elle était fille de Henri de Rohan, chef du parti protestant sous Louis XIII.

(1) Louis de Bourbon, comte de Soissons, dont il a été question plus haut.

(2) Bernard de Saxe-Weimar, un des plus célèbres lieutenants de Gustave-Adolphe; né le 16 août 1600, il mourut le 18 juillet 1639.

(3) Le prince Robert s'illustra dans les guerres civiles d'Angleterre, où il commanda les armées de son oncle Charles Ier. Il mourut en 1682.

(4) L'électeur palatin, Frédéric V, avait été proclamé en 1619 roi de Bohême, puis proscrit et chassé de ses États.

(5) Louis de Savoie, mort le 16 septembre 1641, était frère aîné de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, qui épousa Élisabeth de Vendôme. Charles-Amédée de Savoie ayant été tué en duel par le duc de Beaufort, son beau-frère, en 1652, le troisième frère, Henri de Savoie, prit le titre de duc de Nemours et épousa, en 1657, mademoiselle de Longueville (Marie d'Orléans), dont on a parlé plus haut, p. 8, note 3.

Vendôme; et ce qu'elle en fit fut sous le prétexte de la religion. Rien n'étoit pareil à sa fierté; néanmoins elle se prit d'inclination pour M. Chabot, duquel j'ai parlé dans le commencement de ces Mémoires (1). Il avoit toujours eu la fortune assez contraire jusqu'à ce que Monsieur lui eût donné la charge de premier maréchal de ses logis, qui lui valoit plus que la pension de quatre cents écus qu'il avoit auparavant, et qui lui fut conservée avec sa charge ; ce n'étoit pas suffisamment pour paroître : aussi son équipage ne consistoit-il qu'en un misérable carrosse mal suivi, qui le traînoit chez mademoiselle de Rohan. Il relevoit à la vérité ce médiocre état par beaucoup de bonnes qualités qui le faisoient considérer de tout le monde.

Quoiqu'il ne fût pas beau, il avoit fort bonne mine, beaucoup d'esprit, étoit bien fait de sa personne, et dansoit parfaitement bien : l'on a même cru que c'étoient là les charmes qui avoient épris mademoiselle de Rohan. Quoiqu'il fût honnête homme et qu'il eût du mérite, il ne s'étoit jamais acquis de réputation dans la guerre. Il avoit été nourri jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans pour être d'église, et n'avoit fait que quelques campagnes en qualité de volontaire auprès de Son Altesse Royale ; depuis la Régence même il n'avoit pas été fort assidu, parce qu'il n'avoit rien de plus pressant dans l'esprit que l'exécution du dessein qu'il avoit pour mademoiselle de Rohan, où il trouvoit avec raison incomparablement mieux son compte qu'à la guerre. Cet amour dura quelques années et donna occasion à une infinité de jolies intrigues.

---

(1) Voy. p. 27, note.

Beaucoup de personnes prirent soin d'y servir Chabot, et entre autres la marquise de Pienne (1), sa cousine germaine, qui est aujourd'hui la comtesse de Fiesque. Chabot, qui de son côté n'oublioit rien, devint magnifique sur la fin ; l'on vit augmenter son train presque tout d'un coup ; ce ne fut pas aussi sans que cela fît grand bruit, et la charité ordinaire du monde en fit parler diversement ; il ne s'arrêtoit à rien de ce que l'on pouvoit dire, pourvu qu'il vînt à bout de son affaire. Il pensa qu'il lui étoit encore nécessaire de s'appuyer d'une puissante protection : pour cela il s'attacha beaucoup plus à M. le duc d'Enghien, qui étoit à Paris pour lors, qu'à son maître qui lui avoit refusé la sienne ; aussi fut-il bien récompensé de son attachement. M. le duc d'Enghien entreprit l'affaire et y employa tout son crédit. Quoique Chabot eût infiniment d'esprit, il engagea moins ce prince par là dans la poursuite de son entreprise, que parce qu'il avoit trouvé moyen d'être son confident auprès de mademoiselle Du Vigean. Ainsi, après avoir été servi dans l'occasion qui lui étoit la plus sensible de sa vie, il ne faut pas s'étonner qu'il prît, avec la chaleur qu'il témoigna, le soin de faire réussir ce mariage où Chabot aspiroit. Mademoiselle de Rohan le vouloit assez, sans y être tout à fait résolue ; il n'étoit question que de lui en faire prendre la résolution.

(1) Gilonne d'Harcourt avait été mariée en premières noces à Louis de Brouilly, marquis de Pienne, qui fut tué au siège d'Arras, en 1640. Elle épousa en secondes noces Charles-Léon de Fiesque, dont la mère était gouvernante de Mademoiselle. Il sera souvent question de cette personne dans la suite des Mémoires de Mademoiselle.

M. le duc d'Enghien fut le premier qui lui en parla, et ce fut avec succès; ses dispositions étoient trop grandes pour faire durer longtemps la négociation. Il en parla pareillement au cardinal et à la reine, pour leur faire agréer le mariage et pour obtenir un brevet de duc en faveur de Chabot, afin que mademoiselle de Rohan ne perdît point son rang lorsqu'elle l'épouseroit; il obtint sur ce sujet tout ce qu'il demanda. Assuré de tout ce qui pouvoit faire obstacle, il fallut passer à la conclusion. M. le duc de Sully (1), cousin germain de mademoiselle de Rohan, y servit encore merveilleusement sur l'engagement où étoit sa cousine; et pour la faire plus promptement déterminer, il l'alla trouver un soir, lui dit que tout étoit découvert, que madame sa mère vouloit la faire enlever, et qu'il n'y avoit plus pour elle lieu de sûreté. Persuadée, elle s'en alla sur l'heure à l'hôtel de Sully, où étoit le duc d'Enghien, qui lui fit prendre sa dernière résolution. Madame de Rohan, touchée au dernier point de cette affaire, alla trouver sa fille où elle savoit qu'elle étoit. M. le duc d'Enghien tourna le tout en raillerie : elle eut le déplaisir de voir sa fille sans en pouvoir rien obtenir; et, bien qu'elle eût fait dessein de l'enlever, il se mit dans leur carrosse, et les remit chacune en leur logis. Après cela Chabot n'avait plus à différer un moment la conclusion du mariage, et parce que ce ne pouvoit être à Paris, à cause que madame de Rohan avoit fait défendre à toutes sortes de prêtres de marier sa fille, M. et madame de Sully la

(1) Maximillen de Béthune, duc de Sully et marquis de Rosny. C'étoit le fils du célèbre ministre de Henri IV.

menèrent à Sully avec Chabot, où un prêtre, qui passoit sur la rivière de Loire et qui venoit de Rome avec permission de les marier, les maria (1). Quand madame de Rohan le sut, elle ne pensa plus qu'aux moyens de s'en venger : ce qu'elle a fait aussi depuis en tout ce qu'elle a pu. Cette affaire entretint toute la terre durant l'hiver (2).

Sitôt que le printemps fut venu, le voyage que Leurs Majestés firent à Compiègne fit changer de discours. Monsieur, qui se préparoit pour aller à l'armée, ne partit pas en même temps ; pour moi, qui suivais la reine, j'allai prendre congé de lui et je lui parlai dans cette occasion du comte de Montrésor (3), mon parent, qui avoit été mis prisonnier la veille pour des intrigues. Il se fâcha contre moi et me dit qu'il voyoit bien que c'étoit madame de Guise qui m'avoit obligée de lui rendre ce bon office ; qu'il ne feroit rien à sa considération parce qu'il étoit tout à fait mécontent d'elle et de la conduite de ses enfants ; et comme je témoignai d'être surprise et me mis en devoir de la justifier, il ajouta que quand il m'auroit dit ce qui en étoit, il étoit assuré que je serois de son avis : ce qui me donna lieu de le presser de nouveau. Il me dit que Montrésor, dont je louois le mérite comme de l'homme du monde qui avoit

(1) Ce mariage fut célébré en juin 1645.

(2) Il y a quelque confusion dans la chronologie de cette partie des mémoires de Mademoiselle. Ces événements sont antérieurs à la bataille de Nordlingen, dont il a été question plus haut.

(3) Claude de Bourdeille, comte de Montrésor. Il a laissé des Mémoires publiés dans les principales collections de Mémoires relatifs à l'histoire de France.

le plus d'honneur, avoit fait à mademoiselle d'Épernon la plus indigne fourberie qui se pût imaginer, savoir que pendant qu'il faisoit paroître plus de désir et d'empressement pour son mariage, et mademoiselle de Guise aussi, ils ménageoient tous deux celui de mademoiselle d'Angoulême en sa place, par l'ordre de madame de Guise, qui ne savoit rien de ce que faisoit sa fille de l'autre côté; que, pour y mieux parvenir, Montrésor avoit été trouver M. le Prince, et lui dire que madame de Guise le supplioit d'avoir cette affaire pour agréable, et qu'en reconnoissance M. de Joyeuse s'attacheroit absolument à lui et à M. le Duc son fils; que s'il vouloit aussi procurer le retour de M. de Mercœur à la cour, et faire consentir qu'il épousât mademoiselle de Guise, toute la maison de Vendôme seroit encore dans tous ses intérêts, et qu'il étoit en état de faire tout ce qui lui plairoit.

Ce discours me surprit tellement, que je ne pus m'empêcher de demander à Son Altesse Royale s'il étoit bien certain de toutes ces circonstances ; il me dit qu'elles étoient très certaines et qu'il les savoit de M. le Prince même, qui étoit venu lui en rendre compte et blâmer M. de Joyeuse, qui, pour avoir l'honneur d'être son beau-frère, a été chercher une autre protection que la sienne, et Montrésor aussi d'avoir cru que lui, M. le Prince, se voulût mêler de tous ces mariages-là; qu'il ne pouvoit plus après cela douter de la mauvaise foi de Montrésor. Je demandai permission à Monsieur de le dire à mademoiselle d'Épernon : ce qu'il voulut bien et dont il fut très-aise.

Quoique la mauvaise conduite de mademoiselle de Guise en cette affaire me donnât du déplaisir pour l'a-

mour d'elle, et parce qu'elle étoit cause que la chose du monde que j'aurois le plus souhaitée ne se feroit point, ce m'étoit une espèce de satisfaction de faire connoître à madame et à mademoiselle d'Épernon que les avis que je leur avois donnés là-dessus étoient véritables, et que l'amitié que j'avois pour elles m'avoit donné des lumières qui m'avoient fait voir plus clair que les autres dans le procédé de mademoiselle de Guise. Je les allai trouver sur-le-champ, et je m'acquittai dans cette occasion de tout ce que l'amitié me pouvoit prescrire : elles furent autant étonnées que la confiance qu'elles avoient eue en leurs entremetteurs les devoit rendre tranquilles (1).

(1) Mademoiselle passe très rapidement sur les événements de 1646, et les confond souvent avec ceux de 1647. Il paraît d'après une lettre écrite par un des agents de Mazarin pour lui être communiquée, que l'on soupçonnait Mademoiselle, ou du moins plusieurs des personnes qui l'entouraient, d'être hostiles au ministre. Cette lettre, en date du 28 mars 1646, est en partie chiffrée. Les passages chiffrés sont entre [ ] :

« Bien que peut-être monseigneur [Mazarin] sache les particularités de ce qui se trame à la cour, je suis trop obligé au service que je dois à Son Éminence pour manquer à vous avertir de ce que j'ai appris par un domestique du duc de Mercœur, lequel retournant de Chenonceaux à Vendôme m'est venu visiter, ayant su ma longue maladie : c'est, monsieur, que l'on se promet chez le même duc que bientôt l'on verra une grande [union] entre [les maisons] de [Luxembourg], de [Guise] et de [Nemours] avec [celles] de [Condé] et de [Longueville]. Divers esprits contribuent à ce dessein, et, entre autres, ce même domestique m'a nommé [la duchesse de Montbazon, la princesse de Marsillac, la comtesse de Fiesque la jeune] et quelques autres personnes qui sont proches de [Mademoiselle], lesquelles lui persuadent pour le faire croire à Monsieur [son père] que ses [avis dans les conseils] sont

Je partis le lendemain avec la cour pour aller à Chantilly (1), où M. le Prince et madame la Princesse traitèrent le plus magnifiquement qu'il étoit possible. De là on alla coucher à Liancourt, où le cardinal Mazarin et moi eûmes une longue conversation sur la prison de Montrésor. Il voulut railler avec moi sur ce qu'on lui avoit trouvé entre les mains une lettre de mademoiselle de Guise qu'il jeta dans le feu, et me faire accroire que ce que l'on avoit publié pouvoit recevoir un sens bien contraire à la haute pruderie dont elle se pique. Je lui dis et je lui fis voir que la conduite de mademoiselle de Guise étoit telle, que l'on ne pouvoit pas, sans injustice, la soupçonner de la moindre galanterie, quand même Montrésor auroit été fort jeune, fort beau et fort dangereux galant; que cette lettre ne pouvoit et ne de-

---

beaucoup moins [considérés] que [ceux de M. le Prince]. Quelques domestiques de [S. A.] sont [de cette cabale]. »

Mademoiselle ne parle pas non plus des actes de violence auxquels la passion de son père pour mademoiselle de Saint-Mégrin faillit le porter. « M. le duc d'Orléans, dit Olivier d'Ormesson, ayant pris quelque jalousie du marquis de Jarzay à cause de mademoiselle de Saint-Mégrin, le voyant entrer dans Luxembourg, commanda au comte de Saint-Aignan de le faire jeter par les fenêtres. Saint-Aignan, ayant prié Monsieur de lui commander de se battre contre lui, mais non pas de le traiter ainsi, Monsieur le commanda à quelqu'un de ses gardes. M. l'abbé de la Rivière courut au-devant et arrêta les gardes, fit retirer promptement Jarzay, lequel depuis s'est retiré de la cour pour donner le temps à son accommodement. Cette action a été très mal reçue, comme n'étant pas même permis au roi de maltraiter un gentilhomme de la sorte. » Il sera question dans la suite de ce Jarzay ou Jarzé (René du Plessis de la Roche Picmer ou Pichmer).

(1) La cour partit de Paris le 9 mai 1647.

voit lui nuire en aucune façon, parce que Montrésor étoit trop proche parent de la maison et homme de mérite; que M. de Guise, qui avoit beaucoup de confiance en lui, lui auroit sans doute fait écrire de quelque affaire par mademoiselle de Guise, sa fille; qu'il n'y avoit pas sujet de s'en étonner, parce que je savois que M. de Guise n'agissoit en rien sans avoir pris auparavant le conseil de Montrésor. Je dis outre cela tout ce qui se put pour le servir auprès de ce ministre, qui eut la méchanceté de me vouloir faire aller du blanc au noir, et me tendre le panneau; il croyoit que l'amitié que j'avois pour madame d'Épernon m'y feroit donner.

Il me conta, pour m'animer, les mêmes circonstances que Monsieur m'avoit déjà dites; et, quoiqu'il fût aisé de me mettre en colère pour dire sur cette occasion autant de mal de Montrésor que j'en avois autrefois dit de bien, je ne m'échappai point et le laissai toujours en doute du sentiment que j'en avois. Il me dit qu'il empêcheroit bien que M. de Joyeuse ne vînt à bout de son dessein pour mademoiselle d'Angoulême; que madame de Carignan (1), qui depuis quelque temps étoit revenue d'Espagne, la désiroit pour un de ses fils; qu'il falloit l'y servir, et que cela étoit sortable, parce que la fille étoit folle, et qu'un muet lui seroit plus propre qu'un autre. Nous nous réjouîmes quelque temps tous deux de la plaisante imagination que nous donnoit

---

(1) Marie de Bourbon, fille de Charles, comte de Soissons, avait épousé le prince Thomas de Savoie. Leur fils aîné, dont il s'agit ici, est le muet célèbre dont Saint-Simon parle dans ses Mémoires et dans ses notes sur le *Journal de Dangeau* (8 juin 1692).

ce couple informe. Je le priai de persister dans cette résolution, sans toutefois me trop soucier du succès de l'affaire. Je rendis à madame de Carignan tous les bons offices que je pus. La reine survint à notre conversation et en fut quelque temps, après lequel nous nous séparâmes tous fort contents les uns des autres.

De Liancourt l'on alla coucher à Compiègne, où, peu après que l'on fut arrivé, le duc d'Enghien vint prendre congé de Leurs Majestés pour aller commander l'armée en Champagne. Quelques jours après, Monsieur se rendit à la cour, où il fit peu de séjour. Il alla à Amiens, selon le désir de Leurs Majestés, qui étoient bien aises qu'il s'y rendît devant qu'elles y arrivassent. Ce fut alors que la cour étoit belle pendant que Son Altesse Royale y séjourna, parce que tout ce qu'il y avoit de jeunes gens de qualité à la cour s'y étoient rendus avec leurs équipages pour aller à l'armée. Le lendemain que la cour fut arrivée à Amiens (1), la reine reçut la nouvelle de la mort de l'impératrice, sa sœur (2), qui mourut d'apoplexie comme elle étoit grosse. L'abbé de La Rivière me dit qu'il falloit que j'épousasse l'empereur, et puis il se reprit, et me dit qu'il y avoit trop loin; que l'archiduc Léopold, son frère, venoit en Flandre; qu'il falloit l'en faire souverain; que je l'épouserois. Je lui dis que j'aimois mieux l'empereur; et, quoique nous en eussions parlé assez longtemps, ce discours n'eut point de suite.

(1) La cour arriva à Amiens le 28 mai 1647.

(2) Marie-Anne, fille de Philippe III, roi d'Espagne, et femme de l'empereur Ferdinand III.

Quand les apprêts de la guerre furent en état, Monsieur partit pour l'armée, et la cour pour Abbeville, qui alla à Dieppe, en la province de Normandie, où les corps de la noblesse et des compagnies souveraines vinrent rendre leurs respects au roi. Le premier président du parlement de Rouen (1), homme de mérite et de vertu, âgé de soixante ans. tomba en foiblesse vers la fin de sa harangue, dont les termes furent fort véritables. Il sentit quelques convulsions, et, pour terminer sa harangue, il dit au roi qu'il mouroit son très-humble et très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet. Il sortit aussitôt du cabinet de la reine, où il avoit fait sa harangue; il tomba sur le degré, perdit la parole, et mourut une demi-heure après, fort regretté de ceux de sa connoissance.

Comme les affaires n'étoient pas grandes en Normandie, de Dieppe la cour vint à Paris pour y attendre la prise de Courtray (2), qui résista fort longtemps, quoique

(1) Ce fut au commencement du mois d'août 1647 qu'arriva cet événement. On lit dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, à la date du 10 août 1647 : « Je fus au Palais-Cardinal, où je vis le roi en bonne santé. On me dit la mort du premier président de Rouen [Faucon de Ris], lequel ayant dîné chez M. de Montigny, gouverneur de Dieppe, remarqua qu'ils étoient treize à table. L'on fit venir un fils de M. de Montigny. Le premier président témoigna n'avoir jamais eu plus de santé. Ensuite il fut faire sa harangue, qui fut mauvaise, et se retirant sur le bas de la montée il tomba mort, sans dire autre chose [que] : « Mon Dieu, que je me trouve mal! » Il fut porté dans la chambre de M. de Guitaut, où la reine le fut voir. On lui donna force coups de lancette; mais il étoit mort. »

(2) Cette ville avoit été prise le 8 juin 1646. Mademoiselle a donc eu tort de placer cet événement après le voyage de la cour à Dieppe,

l'armée de Monsieur fût très considérable. M. le duc d'Enghien l'avoit joint avec ses troupes; les Espagnols de leur côté étoient bien forts cette campagne-là; le marquis de Caracène commandoit l'armée, et celle de M. le duc de Lorraine y étoit jointe, de sorte que les nôtres se virent presque assiégés lorsqu'ils assiégèrent Courtray : ce qui ne fût pas arrivé sans la négligence du cardinal Mazarin, qui, faute de prévoyance, laissa manquer de tout à ce siège; et les généraux se virent dans une telle nécessité, que, lorsque la place se rendit, il n'y avoit plus ni poudre ni boulets. Jugez de la capacité et de l'intention d'un tel ministre, qui expose la réputation des armes de son maître et celle de deux personnes de cette qualité avec leurs vies. J'ai ouï dire à Monsieur, que dès lors il connut avec M. le duc d'Enghien que le cardinal Mazarin étoit un homme incapable des affaires qu'il manioit. Ils ont depuis conservé la bonne opinion qu'ils ont toujours fait paroître avoir de sa personne.

Pendant que M. le duc d'Enghien s'exposoit à ce siège incessamment pour le service du roi, comme il l'avoit fait déjà beaucoup de fois avec assez de succès, le duc de Brézé, son beau-frère, mourut au siège d'Orbitello (1) d'un coup de canon : il étoit amiral de France et gouverneur de Brouage. Toute la reconnoissance qu'on devoit aux signalés services de M. le duc d'En-

---

qui eut lieu l'année suivante. Ces erreurs sont si graves, qu'on se demande si les éditeurs n'en sont pas coupables. Malheureusement nous n'avons pas le manuscrit autographe pour cette partie des Mémoires.

(1) Le duc de Brézé fut tué le 14 juin 1646.

ghien ne fut pas assez considérable pour lui faire avoir aucune de ces deux charges; la reine les prit toutes deux (1); et, quoique ce refus donnât beaucoup de déplaisir à celui qui les avoit demandées, il en témoigna peu, et continua la campagne avec le même soin et la même vigueur qu'il l'avoit commencée.

Courtray pris, l'armée resta encore quelque temps en Flandre, et sur le point de combattre celle des ennemis dans la plaine de Bruges, où toutefois on ne fut que sur les apparences. Les Hollandois avoient marché jusque-là, et faisoient mine de vouloir se joindre à nous pour entreprendre quelques grands desseins; et c'en auroit été un bien grand que de donner bataille, nos forces jointes aux leurs. Le tout se passa sans coup férir. Guillaume de Nassau, prince d'Orange (2), qui étoit lors leur capitaine général, plut à Monsieur et à M. le duc d'Enghien; il étoit beau de visage et avoit été fort bien fait. Depuis quelques années sa taille s'étoit gâtée; comme il avoit une casaque volante, lorsqu'il étoit dans la plaine de Bruges, ce défaut ne parut point. L'on dit qu'il avoit beaucoup de mérite et de cœur, dont il avoit

(1) « Le lundi 16 juillet 1646 furent régistrées au parlement les lettres de l'amirauté pour la reine. » (*Journ. d'Olivier d'Ormesson.*) — « Le 30 juillet, on me dit que la cour étoit bien brouillée : M. le cardinal étoit fort en peine de la bonne intelligence qui étoit entre M. le duc d'Orléans et le duc d'Anguien (Enghien); que l'amirauté sera sans doute le flambeau de division, parce que M. le duc d'Anguien demande toujours la lieutenance sous la reine. » (*Ibidem.*)

(2) Guillaume de Nassau ne succéda à son père Frédéric Henri dans la principauté d'Orange que le 14 mai 1647. Il mourut le 6 novembre 1650.

donné des marques en plusieurs occasions, entre autres dans une révolte qui se fit quelque temps avant sa mort, qu'il apaisa par sa résolution et la vigoureuse manière dont il agit. Ce nom de Nassau est si heureux pour être brave et pour bien réussir dans la Flandre, qu'il ne sera pas difficile à ceux qui auront vu les histoires de ce pays de concevoir une grande idée de ceux qui le portent maintenant. Ce prince avoit épousé la fille du roi d'Angleterre (1) : cette alliance parut fort avantageuse par sa grandeur ; et tous ceux qui se piquent d'être bons politiques crurent bien dès lors, quoique les troubles d'Angleterre ne fussent pas commencés, que ce seroit la perte de cette maison en partie, si elle ne l'étoit en tout. Pour l'ordinaire les républiques n'aiment pas que ceux qui ont leurs armées entre les mains fassent nuls pas qui témoignent aller à la souveraineté ; et c'est le moyen de les en démettre, dès qu'ils en ont le moindre soupçon. Toutefois, à l'égard de M. le prince d'Orange, les désordres d'Angleterre vinrent trop tôt après son mariage, pour pouvoir donner des soupçons contre lui.

Revenons à la plaine de Bruges. Pendant le temps que notre armée et la hollandoise y séjournèrent, il y eut quantité de soldats qui y moururent de chaud et de soif ; il fit une chaleur incroyable cette année-là ; la canicule n'a jamais été si rude. Les Hollandois s'en retournèrent en leur pays, où ils assiégèrent, si je ne me trompe, le Sas de Gand (2) ; et nos troupes à leur

(1) Guillaume de Nassau avoit épousé Marie, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre.

(2) Ville forte située au nord de Gand.

retour assiégèrent Mardick (1) pour une seconde fois, parce que, depuis que Monsieur l'avoit pris, les Espagnols l'avoient repris. Ce siège fut poussé chaudement; aussi y eut-il quantité de gens de qualité tués en une sortie que firent les assiégés : La Roche-Guyon (2), premier gentilhomme de la chambre du roi, jeune, très-bien fait, et fils unique de M. de Liancourt; le comte de Fleix (3), de la maison de Foix, gendre de madame la marquise de Senecey, dame d'honneur de la reine; le chevalier de Fiesque (4); Le Terrail, maréchal de camp; le marquis de Thémines, mestre de camp du régiment de Navarre et le baron de Grignan, capitaine au régiment des gardes, furent de ce nombre. M. le duc de Nemours fut blessé à la jambe. Toutes ces morts causèrent beaucoup de déplaisir et de chagrin à la cour, qui étoit à Fontainebleau. Madame de Senecey et madame la comtesse de Fiesque étoient les plus à plaindre dans ce malheur; les enfants qu'elles perdoient étoient d'honnêtes gens, surtout le chevalier de Fiesque, qui étoit le plus sage et le plus dévot gentilhomme de la cour. Je regrettai ces deux-là particulièrement, parce qu'ils étoient plus de mes amis que les autres : ils étoient tous gens de mérite et de qualité. M. le duc d'Enghien rapporta aussi des marques du péril où il avoit été exposé dans ce siège, il avoit couru risque d'être tué d'une grenade qui creva si près de lui, comme

(1) Le fort de Mardick se rendit le 25 août 1646.

(2) Henri-Roger du Plessis-Liancourt, comte de La Roche-Guyon.

(3) Jean-Baptiste Gaston de Foix, comte de Fleix.

(4) Jean-Louis de Fiesque, chevalier de Malte.

il étoit dans la tranchée, qu'il en eut tout le visage brûlé (1). J'en appris la nouvelle avec assez de joie, et l'aversion que j'avois pour lui me fit même souhaiter qu'il en eût le visage défiguré. Il n'y parut cependant en aucune manière.

Comme le malheur des affaires d'Angleterre continua, le roi d'Angleterre envoya le prince de Galles, son fils, en France, pour qu'il y fût en sûreté. Il arriva à la cour, qui étoit à Fontainebleau. Leurs Majestés allèrent au-devant de lui jusque dans la forêt, où, quand on se fut joint, l'on mit pied à terre, et la reine d'Angleterre présenta son fils au roi, puis à la reine, qui le baisa : ensuite il nous salua, madame la Princesse et moi. Il n'avoit que seize ou dix-sept ans : il étoit assez grand pour son âge, la tête belle, les cheveux noirs, le teint brun, et passablement agréable de sa personne. Ce qui en étoit le plus incommode, c'est qu'il ne parloit ni n'entendoit en façon du monde le françois. L'on ne laissoit pas d'avoir soin de lui tenir bonne compagnie; et durant les trois jours qu'il resta à Fontainebleau on lui donna le divertissement de la chasse, et tous les autres que l'on put dans ce temps-là; il rendit ses visites à toutes

---

(1) Bussy-Rabutin, qui n'aimoit pas le duc d'Enghien, lui rend le même témoignage dans ses Mémoires : « Je ne songe point, dit-il en parlant de ce siège de Mardick, à l'état où je trouvai ce prince, qu'il ne me semble voir un de ces tableaux où le peintre a fait un effort d'imagination pour bien représenter un Mars dans la chaleur du combat. Il avoit le poignet de la chemise ensanglanté de la main dont il tenoit l'épée. Je lui demandai s'il n'étoit point blessé. — *Non*, me dit-il, *c'est du sang de ces coquins.* » (Voy *Mémoires de Bussy-Rabutin*; Paris, 1857, édit. Charpentier, t. Ier, p. 127.)

les princesses. Je reconnus dès ce moment que la reine d'Angleterre eût bien voulu me persuader qu'il étoit amoureux de moi; qu'il lui en parloit sans cesse; que, sans qu'elle le retenoit, il seroit venu dans ma chambre à toute heure; qu'il me trouvoit tout à fait à son gré, et qu'il étoit au désespoir de la mort de l'impératrice, parce qu'il étoit dans une extrême appréhension que l'on ne voulût me marier avec l'empereur. Je reçus ce qu'elle me disoit comme je le devois, et je n'y ajoutai pas toute la foi qu'elle eût peut-être voulu.

Quand ils furent partis de Fontainebleau, je m'en allai à Paris voir Madame, qui étoit grosse et dangereusement malade; je la trouvai hors de péril. Sur la nouvelle de cette maladie, Monsieur partit de l'armée et arriva inopinément auprès de Madame deux jours après moi, dont je fus très-agréablement surprise. Je vis à Paris madame et mademoiselle d'Épernon, qui me dirent à peu près ce que la reine d'Angleterre m'avoit dit à Fontainebleau; elles avoient fait habitude particulière avec elle, à cause qu'elles avoient été longtemps dans son pays lorsque M. d'Épernon s'y retira; elles y avoient reçu tous les honneurs possibles de Leurs Majestés Britanniques, quoiqu'elles ne les eussent point vues; de sorte qu'elles furent obligées d'en témoigner tout le ressentiment qu'elles devoient par leurs respects et leurs visites. M. d'Épernon avoit durant son exil assisté le roi d'Angleterre si à propos de son argent, qu'il lui prêta pour la guerre et qui n'est pas encore rendu, que la reine ne pouvoit pas moins faire que d'en conserver de la reconnoissance. Cela forma l'habitude entre elle et madame et mademoiselle d'Épernon : cette habitude y établit la confiance. Quoique je

fusse bien instruite des sentiments de la reine, ma tante, je ne donnai pas plus de croyance à la seconde déclaration qu'elles me firent de ceux du prince de Galles, qu'à la première qui me fut faite par la reine, sa mère. Je ne sais pas, s'il l'eût faite lui-même, quel en eût été le succès; je sais bien que je ne ferois pas grand compte de ce que l'on me diroit de la part d'un homme qui ne pourroit rien dire lui-même.

Monsieur ne fut qu'un jour à Paris, d'où il alla à Fontainebleau, où je m'étois rendue un jour auparavant. Leurs Majestés furent au-devant de lui et il en fut parfaitement bien reçu. Il est vrai que pour de belles paroles et de bons sentiments dans l'apparence, il n'a point manqué d'en recevoir durant la régence; et comme l'on s'est contenté d'en demeurer là, il ne s'est pas aussi beaucoup empressé pour se faire donner des effets de leur bonne volonté. Il avoit laissé M. le duc d'Enghien à l'armée pour achever la campagne; il employa glorieusement le temps qu'il y resta : il assiégea Furnes, qu'il prit en peu de jours (1); il assiégea ensuite Dunkerque (2). Tant de prospérités (3) et la cour pai-

(1) La ville de Furnes se rendit le 7 septembre 1646.

(2) Dunkerque fut investi le 19 septembre et se rendit le 11 octobre. La prise de cette ville fut un événement de haute importance, et Sarrazin écrivit à cette occasion son *Histoire du siège de Dunkerque*, et une ode assez remarquable.

(3) Olivier d'Ormesson a résumé dans son *Journal* les succès de cette campagne, une des plus brillantes de la France : « La postérité lira avec admiration les grandes actions que nous voyons de nos jours : que les armes d'un roi de neuf ans se fassent craindre partout; et que, depuis trois ans, nous ayons battu partout nos ennemis sans que la division soit encore parmi les princes. Car, en cette

sible faisoient qu'on se réjouissoit fort à Fontainebleau : les violons et les comédiens y étoient, et l'on en avoit le divertissement presque tous les jours.

Il y vint dans ce temps-là un ambassadeur extraordinaire de Pologne, pour demander en mariage la princesse Marie (1), fille de M. le duc de Nevers, depuis duc de Mantoue, qui lui fut accordée très-promptement : ce qui le fit retourner de même, afin que l'on

---

campagne, le maréchal de Turenne a poussé les ennemis, qui ne l'ont osé attendre. En Flandre, après avoir pris Courtray en présence d'une armée aussi forte que la nôtre, au milieu de leur pays, forcer Mardick avec deux mille cinq cents hommes dedans, fermer (bloquer) Dunkerque et le prendre, sans qu'ils aient tenté aucun secours; en Catalogne, assiéger Lérida au milieu des États d'Espagne, et ne paroître pas de secours; en Italie, retourner une seconde fois plus forts que la première et y prendre pied, ce sont choses qui seront admirées à l'avenir, et le duc d'Anguien surpasse maintenant les plus grands héros, ayant fait quatre campagnes admirables, terminées par la prise de Dunkerque, non pas seulement par bonheur, mais par valeur et conduite, donnant lui seul tous les ordres, les exécutant et ayant été deux fois blessé dans cette campagne et plusieurs des siens tués autour de lui, vigilant, libéral, caressant. »

(1) Il y a encore des erreurs chronologiques dans cette partie des Mémoires de Mademoiselle, comme elle le reconnaît elle-même plus loin. Le mariage de Louise-Marie de Gonzague-Nevers avec Wladislas VII, roi de Pologne, avoit été célébré le 5 novembre 1645. Une lettre de cette époque donne sur la cérémonie les détails suivants : « Dimanche, 5 novembre [1645], le mariage se fit dans le Palais-Royal entre le roi de Pologne, représenté par le palatin de Posnanie, et la princesse Marie en personne. La cérémonie se fit par l'évêque de Varsovie, l'un des ambassadeurs. Il y eut ensuite un festin fort magnifique, où étoient le roi et les deux reines, Monsieur, frère du roi, M. le duc d'Orléans et les deux ambassadeurs. »

ne perdît point de temps à envoyer ceux qui devoient l'épouser.

La cour n'attendit pas que la campagne fût finie pour retourner à Paris. Lorsqu'elle y arriva, on eut la nouvelle de la prise de Dunkerque; l'aversion que j'avois pour M. le duc d'Enghien m'empêcha d'en avoir de la joie; et je fus fort aise d'une indisposition qui me vint le jour du *Te Deum* que l'on fit chanter en actions de grâces (1), et qui m'empêcha d'y assister. Il vint, après cette action, passer l'hiver à Paris; il étoit absolument guéri de la blessure qu'il avoit reçue au dernière siège de Mardick; il ne lui en restoit qu'un peu de rougeur au visage, dont il avoit peu d'inquiétude, parce qu'il ne s'étoit jamais flatté de beauté; en récompense, il a fort bonne mine, et tout à fait l'air d'un grand prince et d'un grand capitaine.

Il est vrai que l'ambassadeur de Pologne étoit venu à Fontainebleau. Je me suis méprise au temps : ce fut l'année devant cette fameuse campagne que la demande fut faite, et aussi le mariage de la princesse Marie. Je ne laisserai pas d'en parler ici, quoique j'aie déjà parlé de ce qui est arrivé depuis. Cet ambassadeur arriva à Fontainebleau au mois de septembre 1645; il en partit avec une réponse favorable le 27. Vers la fin du mois d'octobre qui suivit, les ambassadeurs députés pour faire le mariage arrivèrent à Paris, où le bruit de leur grand équipage et de leur magnificence les avoit fait attendre de tout le monde avec curiosité. Après avoir passé tout le jour avec impatience de les voir, ils arri-

(1) Ce *Te Deum* fut chanté le 16 octobre 1646.

vèrent si tard que, joint à cela que l'on n'avoit pas eu la prévoyance de leur donner des flambeaux, l'on ne put discerner leur pompe ni l'ordre de leur marche; de quoi les Polonois, de leur côté, étoient fâchés. Ils firent demander permission d'aller le lendemain à cheval à l'audience (1); ce qui leur fut accordé. Ils furent mis dans la cour du Palais-Royal au même ordre qu'ils étoient entrés dans la ville. Il en a été fait trop de relations pour que je m'amuse au détail d'une description : tout ce que j'en dirai est que la manière de leurs habits, toute différente de la nôtre, nous fit regarder cette cérémonie comme une mascarade fort magnifique.

Après qu'ils eurent vu Leurs Majestés, ils rendirent leurs visites aux princesses du sang, et puis allèrent voir celle qui devoit être leur reine. L'affaire ne fut pas longtemps à se conclure, et les noces furent célébrées dans le Palais-Royal. La reine s'avisa de ne vouloir faire manger personne avec elle, outre la nouvelle reine de Pologne, au dîner qu'il s'y fit ce jour-là, que M. le duc d'Anjou, M. le duc d'Orléans et les ambassadeurs. Je ne m'y trouvai point, et même je n'y voulus

(1) « Le dimanche 5 novembre [1645], nous suivîmes M. le chancelier, qui alloit dans la rue Saint-Honoré, pour voir passer les Polonois qui alloient au Palais-Royal pour le mariage. Les Polonois passèrent à cheval, fort magnifiques, avec les mêmes habits d'entrée. J'y eus plus de plaisir en les voyant en plein midi. Le chambellan de Guise accompagnoit le palatin de Posnanie à cheval, l'évêque de Warmie étant passé devant en carrosse pour se préparer à la cérémonie, en ayant eu permission du grand aumônier. » (*Journ. d'Olivier d'Ormesson.*)

point aller l'après-dînée. Ainsi je n'assistai point à cette cérémonie; il m'auroit déplu d'ailleurs de n'avoir qu'un tabouret devant cette reine d'un jour que j'avois toujours vue au-dessous de moi, quoique ce fût une trop grande délicatesse, puisque la reine la plaçoit au-dessus d'elle. Cela me fit passer huit jours sans voir la reine; le cardinal Mazarin me trouva au Luxembourg et me voulut persuader d'y aller : je m'en excusai.

Je ne pouvois assez m'étonner que madame la Princesse, glorieuse comme elle étoit, ne bougeât de chez la reine de Pologne, qui la traitoit de haut en bas. La princesse de Carignan ne l'alla point voir; Madame n'y alla point non plus; Monsieur lui rendit visite, où il ne fut pas traité civilement. Il voulut que, pour ôter à la reine sujet de se fâcher contre moi, je visitasse celle de Pologne au Palais-Royal, et m'assura que la reine ne me diroit rien. J'y fus, par l'ordre de Son Altesse Royale, un jour qu'il devoit y avoir comédie; j'arrivai, qu'elle étoit pressée d'y aller. Je n'eus que le loisir de faire mes compliments, et puis je ne la revis plus, parce que la reine mena avec elle la reine de Pologne dans une tribune. Elle me dit de descendre dans la salle, où je ne trouvai pas à propos de me trouver seule avec toutes les dames, sans aucune princesse, en présence de tous ces étrangers; je me retirai chez moi, au lieu d'aller à la comédie. La reine en fut mal contente, et Monsieur me gronda dès le même soir. Le cardinal Mazarin me raccommoda avec la reine, et l'abbé de La Rivière, qui se voulut faire de fête en cette occasion, me fit tant valoir le bon office du cardinal, qu'il me persuada que je l'en devois remercier, et me mena effectivement pour cela dans sa chambre : c'est

la seule visite que je lui aie jamais rendue de mon chef, et encore la fis-je avec assez de regret.

Tout cela n'aidoit pas à me faire brûler d'amour pour la reine de Pologne, et ce fut pour moi une espèce de vengeance lorsqu'elle alla dire adieu à Monsieur, où elle reçut quelque embarras dans sa visite (1). Il arriva malheureusement qu'à l'heure qu'elle y alla Monsieur se faisoit faire la barbe, et ne jugea pas à propos de se pouvoir montrer avec bienséance dans cet état; il fut obligé de la faire attendre; et, parce qu'elle n'avoit pas vu Madame et qu'elle ne faisoit pas état de la voir, le temps lui dura plus qu'elle n'eût voulu; ce que je fus bien aise d'apprendre, et encore plus lorsqu'elle s'en fut allée. Il y avoit assez de gens ennuyés de cette royauté.

Ce n'étoit pas cependant ce qui me tenoit le plus à cœur. J'avois trouvé mademoiselle d'Épernon au retour de Fontainebleau dans de si fortes pensées de dévotion, que l'appréhension de la perdre me tenoit l'esprit dans une inquiétude perpétuelle; ce qui me déplut et surprit. Je l'avois toujours vue éloignée de l'austérité qu'elle prêchoit à toute heure : elle ne par-

(1) Olivier d'Ormesson parle aussi de ces querelles d'étiquette. Racontant le départ de la reine de Pologne, il ajoute : « Il n'y eut pas un seul carrosse de Monsieur ni des Guisards, parce que Madame et Mademoiselle, quoique la reine ait donné le dessus partout à la reine de Pologne, ont voulu avoir une chaire chez elle; et, à cause de ce, elles ne l'ont point saluée chez elle; aussi elle ne les a point vues; et, allant prendre congé de Monsieur, il la fit attendre une demi-heure à cause qu'elle ne voyoit point Madame. La maison de Guise a suivi le même parti. Il n'y a que la maison de M. le Prince qui l'ait visitée et lui ait rendu tout l'honneur. »

loit plus que de la mort, du mépris du monde, du bonheur de la vie religieuse et de semblables propos qui témoignoient des sentiments dont je craignois véritablement l'effet, quand je vis qu'elle étoit bien aise que M. d'Épernon, qui étoit gouverneur de Guienne, l'eût mandée avec sa belle-mère pour aller à Bordeaux, et qu'elle disoit qu'elle feroit là son salut bien mieux qu'à la cour; qu'elle y auroit le loisir de prier Dieu et de se confirmer dans les bonnes inspirations qu'elle avoit; que, sans cet éloignement, elles pourroient être ou détruites ou au moins altérées.

Nous continuâmes à nous entretenir de ces tristes discours jusqu'à la veille de son départ, qui fut le jour de Sainte-Thérèse, qu'elle me vint dire adieu. Elle me trouva au lit, où j'étois demeurée pour quelque indisposition; elle se mit à genoux devant moi, et me dit que les bontés que j'avois eues pour elle, et la confiance réciproque qui avoit été entre elle et moi, l'obligeoient à me donner part de la résolution où elle étoit de se rendre carmélite (1), et qu'elle espéroit, de tous les soins qu'elle apporteroit, de s'y entretenir et d'exécuter sa résolution le plus promptement qu'elle pourroit. Il n'en falloit pas tant pour émouvoir la tendresse que j'avois pour elle : touchée de son dessein, je ne pus en avoir part sans pleurer; j'employai alors toutes les raisons que je pus pour l'en détourner : je lui reprochai le peu de sentiment qu'elle avoit pour moi; je lui dis que, quand il n'y auroit point de considération qui la regar-

(1) Mademoiselle d'Épernon fit profession aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques et y prit le nom de *sœur Anne-Marie de Jésus*. Elle y mourut en 1701.

dât, celle de M. d'Épernon devoit être puissante pour la retenir, parce que sa malheureuse condition ne pouvoit être adoucie que par sa compagnie ; qu'il n'avoit de consolation que celle qu'elle lui donnoit, et qu'elle ne pouvoit peut-être rien faire de plus méritoire que de lui aider à supporter son infortune. Elle avoit déjà formé sa résolution trop fortement pour rien écouter qui la pût changer; elle m'engagea à n'en parler à personne, et s'en alla ainsi cruellement à Bordeaux avec madame d'Épernon, et notre séparation nous coûta bien des larmes.

Après la campagne du second siége de Mardick, Saujon, duquel j'ai déjà parlé, se rendit fort assidu à me faire la cour, et témoigna se vouloir attacher tout à fait à mes intérêts ; aussi eus-je beaucoup de considération pour les siens. Il perdit son père en ce temps-là, et il avoit deux sœurs ; je mis l'aînée fille d'honneur de Madame, qui la trouva fort à son gré : aussi étoit-ce une bonne fille, fort agréable, de jolie taille. En même temps que je l'établis là, je lui donnai beaucoup de marques de mon affection, qui alloit jusqu'à l'instruire de ce qu'elle devoit faire pour sa conduite, et que l'éducation de la province lui faisoit ignorer. La crainte que j'avois qu'elle ne se laissât aller à quelque galanterie m'y fit prendre les précautions que je pus; ce fut inutilement : Monsieur devint amoureux d'elle. Soit l'inclination naturelle, soit la considération de la personne de Monsieur, elle eut trop de complaisance pour ses soins, et aucun égard pour ce que je lui en dis, quoique je l'eusse avertie de prendre garde que l'amitié des personnes comme Monsieur perdoit aisément la réputation d'une fille. Comme elle se contentoit de bien

recevoir la peine que je prenois, je me contentai aussi depuis de la recommander particulièrement à mademoiselle de Fontaine, fille de la dame d'atour de Madame, fort honnête personne, pleine d'esprit et de vertu ; je témoignois en toute occasion que ce qui la regardoit me touchoit sensiblement. Lorsque je revins de Picardie, où j'avois suivi la cour, j'appris que mademoiselle de Saujon avait reçu une lettre de Monsieur, lorsqu'il étoit à l'armée ; qu'elle avoit demandé à mademoiselle de Fontaine si elle y devoit faire réponse. Elle étoit demeurée mal satisfaite d'elle, à cause qu'elle lui avoit conseillé de ne pas le faire ; et depuis ce temps-là elle ne la vit plus et évita son entretien. Ce procédé me devint suspect et me fit juger qu'elle n'avoit pas suivi le conseil de mademoiselle de Fontaine ; elle ne laissa pas de vivre toujours avec beaucoup de soumission et de respect envers moi, d'un air cependant tout différent qu'elle n'avoit accoutumé.

J'avois toujours dans l'esprit par-dessus tout l'éloignement de madame et mademoiselle d'Épernon ; et pour ne pas perdre tout à fait la douceur de leur compagnie, je leur écrivois et recevois de leurs nouvelles régulièrement deux fois la semaine. Je leur mandois tout ce que je savois et tout ce que je faisois ; je n'avois pas un plus grand plaisir que de les entretenir, de même que si je leur eusse parlé, et j'attendois le jour de l'ordinaire (1) de Bordeaux avec des impatiences incroyables. Les soins mêmes du prince de Galles me faisoient

(1) C'est-à-dire le courrier ordinaire chargé de porter les lettres de Bordeaux à Paris.

plus penser à elles qu'aux sentiments qu'on vouloit qu'il eût : ce que je remarque, parce qu'elles en avoient été caution, et qu'il arriva que durant leur absence il témoigna de la sujétion pour moi ; nous nous voyions souvent, parce que c'étoit une saison où il y avoit souvent comédie au Palais-Royal. Le prince de Galles ne manquoit point de s'y trouver et de se mettre toujours auprès de moi ; quand j'allois voir la reine d'Angleterre, il me menoit toujours à son carrosse, et, quelque temps qu'il fît, il ne mettoit point son chapeau qu'il ne m'eût quittée ; sa civilité paroissoit pour moi jusque dans les moindres choses.

Un jour que je devois aller à une assemblée chez madame de Choisy (1), femme du chancelier de Monsieur, qui m'en donnoit tous les ans, la reine d'Angleterre, qui voulut me faire coiffer et me parer elle-même, vint le soir à mon logis exprès, et prit tous les soins imaginables de m'ajuster. Le prince de Galles cependant tenoit toujours le flambeau autour de moi pour éclairer, et eut ce jour-là une petite oie (2) incarnate, blanche et noire, à cause que la parure des pierreries que j'avois étoit attachée avec des rubans de ces couleurs-là ; j'avois aussi une plume de même ; le tout étoit comme la reine d'Angleterre l'avait ordonné. La

(1) Jeanne-Olympe Hurault de l'Hôpital, mariée en 1628 à Jean de Choisy, maître des requêtes, et chancelier du duc d'Orléans.

(2) On donnait le nom de *petite oie* aux rubans, bas, chapeau, nœud de l'épée, gants et autres ajustements jugés nécessaires à cette époque pour rendre un habillement complet. Dans les *Précieuses ridicules*, le marquis de Mascarille dit aux Précieuses (sc. X) : « Que vous semble de ma *petite oie?* La trouvez-vous congruente à l'habit? »

reine, qui savoit de quelle main j'étois parée, me manda de l'aller voir avant que d'aller au bal : ce qu'elle ne manquoit jamais de faire toutes les fois que je devois aller à quelques assemblées, parce qu'elle vouloit voir si j'étois habillée à son gré.

Le prince de Galles arriva chez madame de Choisy avant moi, et vint me donner la main à la descente de mon carrosse. Avant que d'entrer dans l'assemblée, je m'arrêtai dans une chambre pour me recoiffer au miroir, et toujours il tint le flambeau ; il me suivoit presque pas à pas ; et, ce qui est rare et que je laisse à croire à qui voudra, c'est qu'au dire du prince Robert, son cousin germain et mon proche parent, qui lui servoit d'interprète, il entendoit tout ce que je lui disois, quoiqu'il n'entendît pas le françois.

Quand, après l'assemblée finie, je me retirai, je fus tout étonnée que, lorsque j'arrivai au logis, il m'avoit suivie jusqu'à la porte ; et lorsque je fus entrée, il passa son chemin. La galanterie fut poussée si ouvertement qu'elle fit grand bruit dans le monde : tout l'hiver elle dura de la même force ; elle parut encore fortement à une fête célèbre qu'il y eut au Palais-Royal sur la fin de l'hiver, où il y eut une magnifique comédie italienne à machines et en musique, avec un bal ensuite, pour lequel la reine me voulut parer. L'on fut trois jours entiers à accommoder ma parure : ma robe étoit toute chamarrée de diamants avec des houppes incarnat, blanc et noir ; j'avois sur moi toutes les pierreries de la couronne et de la reine d'Angleterre, qui en avoit encore en ce temps-là quelques-unes de reste. L'on ne peut rien voir de mieux ni de plus magnifiquement paré que je l'étois ce jour-là, et je ne manquai pas de trou-

ver beaucoup de gens qui surent me dire assez à propos que ma belle taille, ma bonne mine, ma blancheur et l'éclat de mes cheveux blonds ne me paroient pas moins que toutes les richesses qui brilloient sur ma personne.

Tout contribua ce jour-là à me faire paroître, parce que l'on dansa sur un grand théâtre accommodé tout exprès pour ce sujet, orné et éclairé de flambeaux autant qu'il le pouvoit être; il y avoit au milieu du fond de ce théâtre un trône élevé de trois marches, couvert d'un dais, et tout autour du théâtre des bancs pour les dames qui devoient danser, au pied desquelles étoient les danseurs; et le reste de la salle étoit en amphithéâtre qui nous avoit pour perspective. Le roi ni le prince de Galles ne se voulurent point mettre sur ce trône; j'y demeurai seule; de sorte que je vis à mes pieds ces deux princes et ce qu'il y avoit de princesses de la cour. Je ne me sentis point gênée en cette place, et ceux qui m'avoient flattée, lorsque j'allai au bal, trouvèrent encore matière le lendemain de le faire. Tout le monde ne manqua pas de me dire que je n'avois jamais paru moins contrainte que sur ce trône; et que, comme j'étois de race à l'occuper, lorsque je serois en possession d'un, où j'aurois à demeurer plus longtemps qu'au bal, j'y serois encore avec plus de liberté qu'en celui-là.

Pendant que j'y étois et que le prince étoit à mes pieds, mon cœur le regardoit du haut en bas aussi bien que mes yeux; j'avois alors dans l'esprit d'épouser l'empereur; à quoi il y avoit beaucoup d'apparence, si de la part de la cour on eût agi de bonne foi, parce que Mondevergue, qui avoit été envoyé pour faire à l'em-

pereur, de la part de Leurs Majestés, leurs compliments de condoléance sur la perte de sa femme, avoit rapporté que dans tout le pays et dans la cour de Vienne l'on souhaitoit fort que je fusse impératrice; que même quelques ministres lui avoient dit que la reine avoit moyen de procurer à l'empereur toute la consolation qu'il pouvoit trouver. Ce qui me rendoit encore la chose plus présente à l'esprit, c'est que la reine, en m'habillant ce soir-là, ne m'avoit parlé d'autre chose que de ce mariage, et m'avoit dit qu'elle souhaitoit passionnément cette affaire-là, et qu'elle y feroit tout son possible, persuadée que c'étoit un bonheur considérable pour sa maison. Ainsi la pensée de l'empire occupoit si fort mon esprit, que je ne regardois plus le prince de Galles que comme un objet de pitié.

M. le duc d'Enghien n'eut aucune part aux divertissements de cet hiver-là, parce que dès le commencement M. le Prince son père mourut (1), et ce même jour

---

(1) Henri de Bourbon, prince de Condé, mourut le 26 décembre 1646. Le lendemain Olivier d'Ormesson écrivait dans son journal : « L'après-dînée, je fus avec mon père à l'hôtel de Condé, où nous lui jetâmes de l'eau bénite. Il étoit dans la chambre et dans le lit où il étoit mort. et dans le même linge et bonnet de laine rouge. Il étoit fort changé, ayant le visage bouffi et de travers. Il avoit autour de lui des religieux qui prioient. Je le vis avec étonnement, me souvenant de l'avoir vu quinze jours auparavant dans le conseil. De là, au sermon du P. Castillon, qui le recommanda aux prières. »

Un contemporain anonyme, que nous avons déjà cité plus haut (p. 103, note 4), a tracé un portrait flatté de Henri de Condé : « C'étoit, dit-il, un prince d'un esprit vif et pénétrant. Il fut élevé par les huguenots; mais Henri le Grand étant parvenu à la couronne, le tira aussitôt des mains de sa mère et le fit venir à

Madame accoucha d'une seconde fille (1), appelée aujourd hui mademoiselle d'Alençon (2), de la naissance de laquelle j'eus encore plus de douleur que de la première. Leurs Majestés visitèrent M. le duc d'Enghien, qui a depuis été appelé M. le Prince, et M. le prince de Conti (3), sur leur perte ; et j'accompagnai la reine dans sa visite. Après les compliments reçus de la cour, M. le

---

a cour, où d'abord on l'instruisit dans la foi cathotique, dont il a toujours été depuis le protecteur. A l'âge de dix-sept ans, il épousa Henriette, fille du connétable de Montmorency et passa quelque temps avec elle dans une assez heureuse tranquillité, jusqu'à ce que la passion violente du roi pour cette belle princesse l'obligea de sortir du royaume et de chercher sa sûreté parmi les étrangers. Durant la régence de Marie de Médicis, la fortune lui fut presque toujours contraire, et enfin il fut confiné en prison. Le règne de Louis le Juste lui fut plus favorable, et le monarque en prenant l'administration des affaires lui rendit la liberté et lui donna part à ses conseils. Pendant la minorité de Louis XIV, il soutint le poids du gouvernement avec autant de prudence que de fermeté. Enfin il mourut à l'âge de cinquante-neuf ans. Il laissoit à ses proches et à ses amis un puissant protecteur, et à la France un prince dont les bonnes intentions et les sages conseils ne se peuvent assez louer. Cependant, comme il n'y a rien d'accompli sur la terre, il ne faut pas nier que tant de grandes qualités ont été mélangées de quelques imperfections : on l'a accusé d'avarice, de foiblesse et surtout de n'avoir pas poussé les avantages qui étoient dus à sa naissance et à son rang. »

(1) Élisabeth d'Orléans, née le 26 décembre 1646, mariée le 15 mai 1667 à Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise, morte le 17 mars 1696.

(2) Élisabeth d'Orléans porta ce titre jusqu'à son mariage.

(3) Armand de Bourbon, prince de Conti, mort en 1666.

Prince alla passer les premiers mois de son deuil en son gouvernement de Bourgogne, d'où il alla en Catalogne commander l'armée (1).

Je ne veux pas oublier de dire qu'à ce bal, dont je viens de parler, la reine d'Angleterre s'étoit aperçue que j'avois regardé son fils avec dédain : après en avoir découvert la cause, aussitôt que je la vis, elle me le reprocha, et même elle disoit toujours depuis que j'avois l'empereur en tête; dont je me défendis de tout mon pouvoir; j'en eus si peu pour déguiser dans mon visage les sentiments de mon cœur, qu'il ne fut pas difficile de les connoître à me voir. Le cardinal Mazarin me parloit souvent de me faire épouser l'empereur; et quoiqu'il ne fît rien pour cela, il m'assuroit fort qu'il y travailloit. L'abbé de la Rivière s'en faisoit aussi de fête pour faire sa cour auprès de moi, et m'assuroit qu'il ne négligeoit point d'en parler à Monsieur et au cardinal. Ce qui depuis m'a fait juger que tout cela n'étoit que pour m'amuser, c'est que Monsieur me dit un jour : « J'ai su que la proposition du mariage de l'empereur vous plaît; si cela est, j'y contribuerai tout ce que je pourrai. Je suis persuadé que vous ne serez pas heureuse en ce pays-là : l'on y vit à l'espagnole; l'empereur est plus vieux que moi; c'est pourquoi je pense que ce n'est point un avantage pour vous, et que vous ne sauriez être heureuse qu'en Angleterre, si les affaires se remettent, ou en Savoie. » Je lui répondis que je souhaitois l'empereur, et que ce choix étoit pour moi-

(1) Ce fut seulement en 1647 que Louis de Bourbon, prince de Condé, alla prendre le commandement de l'armée de Catalogne.

même ; que je le suppliois d'agréer ce que je désirois ; que j'en parlois ainsi avec bienséance ; que ce n'étoit pas un homme jeune et galant ; que l'on pouvoit voir par là, comme c'étoit la vérité, que je pensois plus à l'établissement qu'à la personne. Mes désirs néanmoins ne purent émouvoir pas un de ceux qui avoient autorité pour faire réussir l'affaire, et je n'eus de tout cela que le déplaisir d'en entendre parler plus longtemps.

CHAPITRE V.

(1647-1648.)

Bal au Palais-Royal. — Départ de la cour pour Compiègne, puis pour Amiens (mai 1647). — Mademoiselle veut se faire carmélite. — Son père s'y oppose. — Projets de mariage pour Mademoiselle formés par Saujon. — Revers en Flandre et en Catalogne. — M. le Prince forcé de lever le siège de Lérida. — Joie qu'en ressent le cardinal Mazarin. — Mérite réel du prince de Condé. — La dévotion de Mademoiselle l'empêche de prendre part à la joie que l'on éprouve de la levée du siège de Lérida. — Changement que la dévotion opère dans les habitudes de Mademoiselle. — Elle se rapproche de Madame, et ne donne aucune suite au projet de Saujon. — Voyage de la cour à Fontainebleau. — Mademoiselle reprend goût aux divertissements. — Maladie du frère du roi. — La reine et Mademoiselle retournent à Paris. — Guérison du duc d'Anjou. — La cour reste à Fontainebleau jusqu'à l'hiver. — Son retour à Paris. — Bals et comédies. — Voyage du duc de Guise à Rome. — Mademoiselle apprend le prochain mariage de l'empereur. — Sa colère contre la cour qu'elle accuse de l'avoir trompée. — Saujon veut marier Mademoiselle avec l'archiduc, souverain futur des Pays-Bas. — Arrestation de Saujon (1648). — Entretien de Mademoiselle avec l'abbé de la Rivière, qui cherche à lui faire oublier Saujon. — Ce dernier est interrogé par le lieutenant criminel. — Mazarin ques-

tionne Saujon. — Sincérité et bonne foi de Mademoiselle, qui l'exposent souvent à être dupe. — Vive réprimande que lui adresse la reine en présence de Monsieur. — Réponse ferme et noble de Mademoiselle. — Affaires de Naples; le duc de Guise prisonnier. — Indisposition de Mademoiselle. — Conduite de l'abbé de la Rivière à son égard. — Visite de Mademoiselle au Luxembourg. — Elle va ensuite au Palais-Royal, où elle est froidement reçue par la reine. — Le cardinal Mazarin veut lui persuader qu'il n'a nullement contribué à cette mauvaise réception. — Mademoiselle va à Montglat, puis à Pont, et à l'abbaye de Senais. — Nouvelle de la victoire de Lens; chagrin qu'en éprouve Mademoiselle. — Elle est rappelée à Paris par Monsieur, et assiste au *Te Deum* chanté pour la victoire de Lens. — Barricades (27 août 1648). — Respect du peuple pour Mademoiselle. — Sentiments que lui inspirent ces mouvements populaires. — Elle se trouve au Palais-Royal lorsque le parlement vient redemander les prisonniers. — Origine du nom de Fronde. — La cour va à Ruel (septembre 1648), et de là à Saint-Germain. — Mademoiselle s'y rend. — Projet de marier mademoiselle d'Épernon avec le prince Casimir, frère du roi de Pologne. — Mademoiselle d'Épernon se fait carmélite à Bourges. — Elle vient habiter le grand couvent des carmélites à Paris. — Douleur de Mademoiselle qui va l'y visiter et ne cesse de verser des larmes pendant tout le temps qu'elle est avec elle. — Négociations entre le parlement et la cour. — Déclaration du 24 octobre 1648. — Retour de la cour à Paris. — Querelles à la cour. — Mécontentement de Monsieur. — Article de la déclaration favorable aux prisonniers. — Saujon est mis en liberté.

Après Pâques il y eut une assemblée au Palais-Royal à cause de la femme d'un ambassadeur de Danemark. Le prince de Galles mena au bal mademoiselle de Guise à ma prière, au lieu de mademoiselle de Longueville, qui le prétendoit. Le commandeur de Jars (1), qui est

(1) François de Rochechouart, commandeur de Lagny-le-Sec, de l'ordre de Malte, mort en 1670

serviteur de la reine d'Angleterre, engageoit, autant qu'il le pouvoit, le prince de Galles à faire le galant de mademoiselle de Guerchy (1); il souhaitoit fort qu'il dit qu'elle étoit plus belle que madame de Châtillon (2). Il n'eut pas cette complaisance pour le goût du commandeur de Jars. Ce prince avoit oublié dans ce bal-là de me rendre une courante, comme c'est la coutume; je dis au prince Robert d'un ton, qui lui fit juger que je le trouvois mauvais, que c'étoit bien là le trait d'un habile homme; et tout aussitôt il m'en fit toutes les excuses imaginables.

Peu de temps après la cour partit pour Compiègne (3), et de là elle alla à Amiens; et le désir d'être impératrice, qui me suivoit partout, et dont l'effet me paroissoit toujours proche, me faisoit penser qu'il étoit bon que je prisse par avance les habitudes, qui pouvoient être conformes à l'humeur de l'empereur. J'avois ouï dire qu'il étoit dévot, et, à son exemple, je la devins si bien, après en avoir feint l'apparence quelque temps, que j'eus pendant huit jours le désir de me faire religieuse aux Carmélites, dont je ne fis confidence à personne. J'étois si occupée de ce désir, que je ne mangeois ni ne dormois, et j'en eus une inquiétude si grande

(1) Voy. plus haut sur mademoiselle de Guerchy, p. 108, note 2.

(2) Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, duchesse, de Châtillon. Elle était née en 1626 et mourut en 1695. Elle avait, en 1647, vingt et un ans et était dans tout l'éclat de sa beauté, une des plus renommées de la cour.

(3) Ce voyage de la cour eut lieu au mois de mai 1647; elle quitta Paris le 9 mai. Il a déjà été question plus haut de ce voyage, qui a été placé à tort en 1646. Voy. p. 118 et 120.

que, jointe à celle que j'ai naturellement, l'on appréhenda fort que je ne tombasse dangereusement malade. Toutes les fois que la reine alloit dans les couvents, ce qui arrivoit souvent, je demeurois seule dans l'église; et, occupée de toutes les personnes qui m'aimoient et qui regretteroient ma retraite, je me mettois à pleurer; ce qui paroissoit en cela un effet du détachement de moi-même en étoit un de la tendresse que j'ai. Seulement je puis dire que pendant ces huit jours-là l'empire ne m'étoit rien. Je n'étois pas sans avoir quelque vanité de quitter le monde dans une pareille conjoncture, qui feroit dire que ce n'étoit que la connoissance parfaite que j'en avois qui me faisoit l'abandonner malgré l'espérance d'un établissement si considérable et dont j'étois satisfaite; l'on ne pouvoit pas m'accuser d'avoir pris cette résolution par aucun dépit.

Confirmée de jour à autre dans ce dessein, je me déterminai d'en parler à Monsieur; j'allai chez lui, et, comme il étoit au jeu, je ne fis qu'une visite et remis la communication de mon dessein à un autre jour. Le lendemain il vint chez moi, et j'étois à la messe. Après avoir manqué plusieurs fois l'occasion de l'entretenir, il vint enfin un soir chez moi; où je le priai de m'entendre sur une affaire dont j'avois à lui rendre compte; il me tira aussitôt à part, et, sur l'ouverture que je lui fis du bon mouvement qui m'étoit venu, je lui demandai la permission d'examiner cette pensée et de l'exécuter, si elle continuoit avec les sentiments qui l'avoient fait naître. Il me dit que cela venoit de ce que l'on ne travailloit pas assez à mon gré à me marier avec l'empereur; je lui répondis que cela ne pouvoit pas être, puis que je ne m'en souciois plus, que j'aimois mieux servir Dieu

que d'avoir toutes les couronnes du monde, à quoi j'ajoutai mille discours de cette sorte, desquels enfin il se mit en colère, et s'en prit aux personnes qui me voyoient le plus, et me dit : « c'est madame de Brienne (1) et ces bigotes qui vous mettent cela en tête, vous ne leur parlerez plus, et je prierai la reine de ne vous plus mener avec elle dans les couvents. » Lorsque je le vis prendre ma déclaration de cette sorte, la crainte que j'eus qu'il n'en fît du bruit me détermina à le supplier de n'en plus parler, et je l'assurai que je ne ferois que ce qu'il me commanderoit; aussi n'a-t-on jamais mieux obéi que je fis en cette occasion-là. A trois jours de là je ne pensai plus à ce que j'avois dit à Son Altesse royale. Madame de Fouquerolles, qui l'avoit découvert, servit à m'en détourner; et Mondevergue, qui me parloit incessamment de ce mariage et qui s'étoit aperçu de ma dévotion, disoit quelquefois : « Je suis le diable qui vous tente. » A la fin l'on eut à la cour quelque soupçon de l'intention que j'avois eue de me retirer du monde; et, sur ce que j'appris qu'on en avoit raillé, je raillai aussi, et me défendis d'y avoir seulement pensé.

Pendant que le temps de la campagne se passoit, notre armée n'étoit occupée qu'à regarder l'archiduc reprendre une partie des places de Flandre, que Monsieur y avoit prises les années précédentes avec les armées du roi. Cette oisiveté qui entretenoit l'humeur mélancolique de Saujon, qui y étoit, et qui y faisoit sa charge de capitaine aux gardes, lui donna lieu de s'en-

(1) Louise de Béon, morte le 2 septembre 1655.

tretenir l'esprit d'une vision ; qu'il n'eut pas plutôt conçue qu'il la fit paroître, et dont je ne dois pas omettre le récit, puisque ç'a été le fondement d'une affaire qui a fait assez parler à la cour et dans le monde. Vilermont, gentilhomme de mérite, capitaine aux gardes, fut fait prisonnier durant cette campagne-là à une sortie où il se trouva, pendant que le duc d'Amalfi, Picolomini (1), assiégeoit Armentières. Ce général lui permit de s'en revenir sur sa parole; avant que de partir il lui donna à dîner, et, comme c'est une chose ordinaire d'entretenir les étrangers en termes civils et avantageux de leur pays, le duc d'Amalfi, qui est estimé un des plus honnêtes et des plus galants hommes de notre siècle, parloit de la cour de France et parla de moi en des termes avantageux, et voulut faire connoître que j'étois dans son pays en la même estime et affection avec laquelle il venoit de s'exprimer. Pour finir cet éloge il dit : « Nous serions trop heureux d'avoir en ce pays une princesse faite comme celle-là. »

Vilermont, qui étoit obligé pour venir à la cour de passer par l'armée, s'entretint avec Saujon, qui étoit son ami, de sa prison, des civilités qu'on lui avoit faites, et des nouvelles du pays d'où il venoit. Il lui conta ingénument et sans dessein les propos qui avoient été tenus à la table du duc d'Amalfi. Saujon s'imagina qu'on ne devoit pas les négliger par le grand profit qu'il se figuroit qu'on en pouvoit tirer, aussi fit-il incontinent connoître par le fondement qu'il en fit, la mince portée de son jugement. Comme il faisoit son compte sur ce

(1) Octave Piccolomini, un des plus célèbres généraux de la guerre de Trente ans, né en 1599, mort en 1656.

discours en l'air, il m'écrivit par Vilermont, que je ne connoissois que de vue, et qui n'étoit jamais venu chez moi, afin de nous obliger d'entrer en conversation l'un avec l'autre; il me manda que Vilermont avoit souhaité de me faire la révérence; que c'étoit un homme d'honneur et de mérite; que la belle action qu'il avoit faite pendant cette campagne-là le prouvoit bien, qu'il s'étoit jeté dans Armentières où étoit sa compagnie; qu'il passa pour cela déguisé au travers de l'armée des ennemis, et que, si je voulois l'écouter, il me diroit beaucoup de choses particulières que je serois bien aise de savoir. Après avoir lu cette lettre, je fis la meilleure chère que je pus à Vilermont, et je m'enquis de lui de ce qu'il pouvoit m'apprendre du pays d'où il venoit; après m'en avoir dit beaucoup de bien, il me rendit compte des sentiments qu'avoit témoignés à mon sujet le duc d'Amalfi, et des souhaits qu'il avoit faits, et ajouta de plus à ce que je viens de dire, que ce duc lui avoit demandé si l'on me marieroit au prince de Galles, à quoi il avoit répondu que non. Quoique ce discours ne méritât pas la moindre réflexion, néanmoins les termes mystérieux de la lettre de Saujon, conférés avec ce que j'avois déjà reconnu de son esprit songe-creux et visionnaire, je jugeai que c'étoient-là les importantes affaires qu'il avoit à me dire, et qu'il vouloit me faire comprendre par sa dépêche.

Pendant que l'on perdoit en Flandre, on ne gagnoit pas en Catalogne : la Moussaye (1) arriva à Amiens en-

(1) Amaury Goyon, marquis de La Moussaye, un des *Petits-maîtres* attachés à Condé. On lui doit une relation de la bataille de Rocroy. Ce fut le 29 juin 1647 que La Moussaye arriva à Paris,

voyé par M. le Prince pour apporter la nouvelle de la levée du siége de Lérida (1). Ceux qui étoient bien aises d'empêcher que M. le Prince ne tirât de cette action l'honneur qui lui étoit dû, comme s'il n'y en avoit pas à acquérir dans les disgrâces aussi bien que dans les prospérités de la guerre, voulurent que ce fût un malheur capable de le décrier et de rabattre un peu de sa fierté. Le cardinal Mazarin, qui étoit le plus flatté de cette fausse opinion, y trouvoit pour son intérêt particulier plus de joie que personne; depuis le refus qu'on avoit fait à ce Prince de la dépouille de son beau-frère (2), dont le cardinal avoit profité sous main, ce ministre redoutoit toujours le ressentiment qu'il voyoit bien que le prince en pouvoit conserver; de sorte qu'il vouloit se servir de cette occasion pour affoiblir le crédit de son ennemi dans le public, comme il faisoit toujours bien aisément dans le cabinet. Il alloit au-devant de tout ce qui pouvoit être imputé à la justification de M. le Prince, parce qu'il savoit bien qu'il ne s'étoit vu dans la nécessité d'abandonner ce siége, que parce qu'on l'avoit laissé dans la nécessité de tout ce qu'il falloit pour l'entreprendre et pour l'achever.

Tous ces artifices ne purent prévaloir contre la vé-

---

porteur de la nouvelle de la levée du siége, d'après le *Journal d'Olivier d'Ormesson :* « Le dimanche 30 juin, je fus chez M. de Metz (Henri de Bourbon-Verneuil). M. Pelot m'apprit que M. de La Moussaye étoit arrivé la veille, qui apportoit la nouvelle de la levée du siége de Lérida. »

(1) Le siége de Lérida fut levé le 17 ou 18 juin 1647.

(2) On lui avait refusé la charge de grand amiral qu'avait le maréchal de Brezé, son beau-frère. Voy. plus haut, p. 123.

rité, qui fut bientôt connue de tout le monde, qui trouvoit que c'étoit une sagesse au-dessus de l'âge de M. le Prince d'avoir su si bien prévoir le péril où on l'avoit engagé d'exposer l'armée du roi, de l'avoir conservée par une retraite, qui en lui faisant manquer la conquête de Lérida, lui faisoit remporter une victoire sur son humeur et sur son inclination, qui lui coûtoit plus que toutes les fatigues de ses campagnes passées. Il avoit à la vérité si chèrement acquis la réputation d'une incomparable valeur, qu'il eût fallu pour la rendre seulement douteuse dans le monde, qu'il eût levé autant de siéges qu'il avoit pris de places, et qu'il eût perdu autant de batailles qu'il en avoit gagné. Aussi ce que ses ennemis voulurent en cela tourner contre sa gloire (1) n'a servi qu'à la relever davantage, et à faire dire qu'il étoit bien-

---

(1) Les ennemis du prince de Condé répandirent à cette occasion des chansons injurieuses. En voici une qui se trouve dans le recueil dit de Maurepas (B. imp., mss., t. II, p. 367). Je n'en citerai que les premiers couplets comme un spécimen de ce genre de documents, auxquels quelques personnes attachent aujourd'hui beaucoup trop d'importance. Cette chanson ne dut son succès qu'aux médisances et aux calomnies dont elle est remplie contre les hommes et les femmes de cette époque. On a trouvé moyen, dans les premiers couplets, d'attaquer à la fois Condé et son père qui venait de mourir.

Ils reviennent, nos guerriers
Fort peu chargés de lauriers;
La couronne en est trop chère,
Lère la lère, laulère,
Lère la,
A Lérida.

La victoire a demandé:
Quoi? le prince de Condé?

heureux, parce qu'il ne manquoit à toutes les preuves qu'il avoit données de son courage, qu'une occasion d'en donner de sa prudence pour être estimé le plus grand capitaine de son siècle, et qu'il n'avoit pas perdu le temps de la faire paroître. J'étois pourtant de ceux qui appeloient cela disgrâce. Quoique j'eusse alors de l'aversion pour sa personne et pour sa maison, la dévotion, où j'étois dans ce voyage-là, fit que néanmoins je n'en eus pas de joie, et jusque-là que je ne pus prendre plaisir à le voir insulter et ne voulus pas apprendre les chansons que l'on en fit, et je ne les ai sues que longtemps après.

Depuis la nouvelle de la levée du siége de Lérida, l'on ne fit pas grand séjour à Amiens, d'où la cour revint à Paris. Quoique le dessein d'être religieuse m'eût quitté, la dévotion, qui s'étoit séparée de cette envie, m'étoit demeurée, et je me l'étois rendue si sévère que je n'allois point au Cours, je ne mettois point de mouches (1) ni de poudre sur mes cheveux; la négligence

---

Je l'avois pris pour son père,
Lère, etc.,
A Lérida.

Quand il a changé de nom,
Il a perdu son renom;
Pour lui je n'ai rien pu faire
Lère, etc.,
A Lérida.

Ce bon prince, assurément,
Parut bien ouvertement
Le digne fils de son père
Lère, etc.,
A Lérida.

(1) L'usage des mouches, dans la toilette des femmes, paraît

que j'avois pour ma coiffure les rendoit si malpropres et si longs que j'en étois toute déguisée ; j'avois trois mouchoirs de cou, qui m'étouffoient en été, et pas un ruban de couleur, comme si j'eusse voulu avoir l'air d'une personne de quarante ans, et je pense même que l'on m'auroit fait plaisir de me le dire, quoique je fusse très-éloignée d'en avoir l'âge. Je n'avois de satisfaction qu'à lire la vie de sainte Thérèse, et de parler ou d'entendre parler d'Allemagne ; il y avoit une telle réforme dans ma manière de vivre et de m'habiller, que vous ne vous

---

dater du XVIIe siècle, d'après une pièce datée de 1656 et conservée dans les mss. Conrart, Biblot. de l'Arsenal, in-f°, t. XI, p. 313-315. Cette pièce, qui est signée la *bonne faiseuse*, commence ainsi :

J'en ai de toutes les façons
Pour radoucir les yeux, pour parer le visage,
Et pourvu qu'une adroite main
Les sache bien mettre en usage,
On ne les met jamais en vain.
Si ma mouche est mise en pratique,
Tel galant qui vous fait la nique,
S'il n'est pris aujourd'hui s'y trouve pris demain ;
Qu'il soit indifférent ou qu'il fasse le vain,
A la fin la mouche le pique.

Après avoir raconté à sa manière l'origine de cette mode, l'auteur termine ainsi :

Ce Dieu redouté des humains,
Qui fait toujours mille desseins
Contre la liberté des hommes,
Mit en vogue, *au siècle où nous sommes*,
Toutes ces belles mouches-là.

Voy. aussi la fable de La Fontaine intitulée : *la Mouche et la Fourmi*.

étonnerez pas que cela n'ait pas continué. Ce qui m'abandonna le dernier fut ma pensée pour l'Allemagne. Monsieur en écrivit à M. le duc François de Lorraine, qui étoit à Vienne, qui voulut bien s'en entremettre; toute sorte de médiation m'étoit bonne, sans examiner quelle elle pouvoit être. La qualité de celui-ci ne me faisoit point douter de sa capacité ni de son crédit; ainsi j'en attendois beaucoup.

Ce fut l'abbé de la Rivière qui m'en parla le premier, et qui fut ravi de m'amuser de ce qui pouvoit me plaire pour être bien auprès de moi, parce que je ne l'aimois pas naturellement. Ce qui lui faisoit le plus de peine, c'est que je disois librement à Monsieur tout ce que j'apprenois qu'on disoit dans le monde de son ministère, où je n'apprenois rien à son avantage, parce qu'il étoit souvent soupçonné de trahir son maître, et que personne que moi n'osoit le faire remarquer à Son Altesse royale. Cet incident me mit dans une grande amitié avec Madame, que je négligeois assez auparavant; et, contre ce que j'avois accoutumé, je lui rendois de grands soins et de fréquentes visites sans m'ennuyer avec elle. Je savois que l'amour de Monsieur pour mademoiselle de Saujon ne lui plaisoit pas; j'en avertis la demoiselle et la grondai de ce qu'elle ne faisoit pas là-dessus ce qu'elle devoit. Ce furent des réprimandes inutiles, parce qu'elle avoit pris là-dessus un si mauvais pli, que la manière suffisante dont elle recevoit ce que je lui disois m'en rebuta, de sorte que je m'abstins de lui parler à mon ordinaire, et je ne lui parlai presque plus, en quoi je ne fis pas plaisir à Monsieur, qui devint aussi mal satisfait de moi que Madame en étoit contente. A ce propos je dirai ici ce que j'ai remarqué, et qui m'a été con-

firmé par Monsieur même, qui est que l'on ne sauroit être parfaitement bien avec lui et avec Madame ensemble, quoiqu'il lui témoigne et qu'il ait effectivement beaucoup d'amitié pour elle, et qu'il vive dans sa maison avec la même facilité d'humeur et de complaisance qu'un bon bourgeois vit dans sa famille.

Saujon qui ne voyoit point de réponse à sa lettre, et à qui il ennuyoit de ne pas savoir de quelle manière je m'étois laissée prendre à l'appât de l'entretien du duc d'Amalfi, eut impatience d'en venir apprendre lui-même des nouvelles. Il fit un voyage à Paris pour quelques affaires de l'armée par l'ordre des généraux, dont je crois qu'il les sollicita, afin d'avoir un prétexte de venir. Il ne concevoit pas que l'on pût, sans manquer de bon sens, perdre un moment de temps à profiter de ce que Vilermont lui avoit rapporté. La dévotion où il me trouva, les sermons que je lui fis sur le bon état où se doivent mettre les gens de guerre qui sont plus souvent exposés que les autres au péril de la mort, l'étonnèrent tellement qu'il ne me parla de rien; ce qui lui en ôta encore le moyen fut que je ne lui nommai pas seulement le nom de Vilermont.

La cour fit vers l'automne un voyage à Fontainebleau où je recommençai à prendre goût pour les divertissements, de sorte que j'étois avec plaisir aux promenades, aux divertissements et aux comédies. Cela ne servit qu'à modérer l'excès de l'austérité où je m'étois réduite: il resta toujours dans mon cœur les sentiments de la dévotion qui m'avoient pensé conduire jusques aux Carmélites. Monsieur, frère du roi, ne fut point du voyage, parce qu'il n'étoit point encore guéri de la rougeole qu'il avoit eue dans l'été, à laquelle succéda une fort

grande dyssenterie qui le mit en danger (1). Incontinent que la nouvelle en fut apportée à Leurs Majestés, la reine s'en alla en toute diligence à Paris. Le roi et M. le cardinal Mazarin demeurèrent à Fontainebleau. Il n'y eut que moi qui accompagnai la reine. L'on ne fut pas longtemps dans l'appréhension d'un mauvais événement de la maladie de M. le duc d'Anjou; nous ne fûmes obligées que d'être deux jours à Paris pour y voir l'amendement, après lequel la reine reprit le chemin de Fontainebleau avec la même diligence qu'elle en étoit partie.

Madame y vint ensuite où notre amitié et mes rigueurs pour mademoiselle de Saujon continuèrent comme auparavant; aussi Monsieur n'en étoit-il pas plus content là qu'à Paris. L'abbé de La Rivière qui s'en apercevoit, me disoit quelquefois que, si je voulois, je serois admirablement bien avec Monsieur, parce que je ne lui déplaisois qu'en certaines choses de peu de conséquence, auxquelles je pouvois et je devois prendre

(1) Louis XIV fut aussi malade vers la fin de l'année 1647. La petite vérole se déclara le 11 novembre. Oliv. d'Ormesson dit à cette occasion: « La maladie du roi de la petite vérole l'avoit mis en très-grand péril, dont Monsieur avoit témoigné allégresse, le petit Monsieur (Philippe d'Anjou, frère de Louis XIV) étant chez M. de Mauroy tout languissant, jusque là que, Monsieur soupant chez Fremont avec M. de La Rivière, on avoit bu à la santé de Gaston I[er]. L'on avoit déjà partagé les charges; même la reine fut avertie que l'on avoit fait dessein d'enlever le petit Monsieur chez M. de Mauroy, la nuit d'un samedi au dimanche que le roi étoit très-mal; et, pour l'empêcher, le maréchal de Schomberg fut toute la nuit à cheval avec la compagnie de gens d'armes. Et de tout ce Monsieur fit des excuses, et M. d'Émery fit l'accommodement de La Rivière. »

garde. Je lui demandai ce que c'étoit, il me répondit que je n'avois qu'à les bien étudier, et que, quand je les connoîtrois, j'eusse à m'en corriger. Entre les divertissements que l'on eut à Fontainebleau, il y eut un bal pour l'amour du prince de Galles, qui y vint faire un tour. L'affaire d'Allemagne, qui pour lors étoit publique, et pour laquelle l'on croyoit que la cour agissoit de bonne foi, refroidit un peu les empressements du prince de Galles, et l'on dit qu'il faisoit l'amant désespéré. Je n'étois pas tendre là-dessus. Il ne fut que trois jours à son voyage, et la cour revint à Paris, où l'hiver se passa à l'ordinaire en bals et en comédies, et le seul M. de Guise fut la matière de l'entretien de toute la cour, par le voyage qu'il fit alors à Rome (1), pour solliciter la dissolution de son mariage avec la comtesse de Bossu, afin de pouvoir épouser mademoiselle de Pons (2).

---

(1) Il y a encore ici des erreurs chronologiques qu'il est nécessaire de signaler; ce fut en 1646, et non en 1647 que le duc de Guise alla à Rome. Le *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, qui fut rédigé au moment même des événements, et dont les dates sont très-précises, ne laisse aucun doute sur ce point: « Le lundi 29 octobre 1646, M. de Guise partit avec M. l'abbé d'Elbeuf pour aller à Rome faire rompre, à ce qu'on dit, son mariage d'avec madame de Bossu et épouser ensuite mademoiselle de Pons. On croit que si la comtesse de Bossu peut lui parler à Rome, il en redeviendra amoureux. D'autres disent que c'est pour rentrer dans ses bénéfices. » On peut consulter sur ce sujet les prétendus Mémoires de Henri de Lorraine, duc de Guise, qui commencent précisément au voyage de ce prince à Rome; l'auteur de cet ouvrage a dédaigné les indications chronologiques.

(2) Il a déjà été question, p. 109, de Suzanne de Pons, fille de Jean-Jacques de Pons. Madame de Motteville en parle plu-

La cour qui n'avoit eu d'autre intention que de me tromper dans l'espérance qu'elle m'avoit toujours don-

---

sieurs fois et entre autres à l'année 1646 : « Le duc de Guise, dont le cœur alloit voltigeant de passion en passion, aimoit alors mademoiselle de Pons, fille de la reine, belle, de bonne maison, et fort coquette ; il lui avoit promis de l'épouser quoiqu'en effet il fût marié à la comtesse de Bossu, en Flandre. Pour lui tenir sa promesse, il résolut d'aller à Rome pour faire rompre son mariage avec cette dame ; mais il n'y réussit pas. » Mademoiselle de Pons ne tarda pas à quitter la cour, comme le prouvent les mêmes Mémoires, à l'année 1647 : « Mademoiselle de Pons étoit depuis quelque temps sortie de la cour, et vivoit sous les ordres de ce prince (le duc de Guise). Elle étoit dans un couvent irrégulier depuis qu'elle n'étoit plus auprès de la reine, servie par les officiers du duc de Guise et défrayée, à ses dépens. » Madame de Motteville, d'ordinaire portée à l'indulgence, a caractérisé Suzanne de Pons avec une énergique sévérité ; elle l'appelle *gloutonne de plaisir*. Le passage entier mérite d'être cité (*Mémoires* au commencement de l'année 1648) : « Mademoiselle de Pons, qui n'étoit qu'à demi enfermée, n'étoit pas si remplie des grandes pensées de la couronne et des espérances de l'avenir que le présent ne lui fût encore plus cher. Elle comptoit sûrement sur la passion que le duc de Guise avoit pour elle ; elle se mettoit déjà au rang des plus grandes reines de l'Europe ; mais cela ne l'empêchoit pas de songer à se divertir. Cette âme, gloutonne de plaisir, n'étoit pas satisfaite d'un amant absent qui l'adoroit, et d'un héros qui pour la mériter vouloit se faire souverain et mettre à ses pieds toutes ses victoires L'ambition et l'amour ensemble n'étoient pas des charmes assez puissants pour occuper son cœur entièrement : il falloit pour la satisfaire qu'elle allât se promener au Cours, qu'elle fût de quelques cadeaux (fêtes), qui se firent pour elle, et qu'elle reçût de l'encens de toutes ces nouvelles conquêtes. Madame de Guise, craignant qu'elle n'allât trouver le duc de Guise, son fils, supplia la reine de la faire enfermer dans une religion (abbaye) plus réformée que celle où elle étoit ; car elle ne trouvoit pas à propos de la laisser espérer d'être reine, ni même

née de me marier avec l'empereur, et qui savoit qu'il étoit prêt de conclure un autre mariage, que les nouvelles du monde rendroient bientôt public, se vit obligée de m'en faire part et de commencer par là à se dégager de la parole qu'on m'avoit donnée. Pour ne montrer leur fourbe que le moins grossièrement qu'ils pourroient, l'abbé de La Rivière, qui dans cette comédie jouoit un personnage considérable, fut le premier qui me vint dire que les nouvelles d'Allemagne alloient mal, que l'on parloit de marier l'empereur avec une des archiduchesses du Tyrol, et me donna à entendre que ce dessein venoit de la cour d'Espagne; qu'il ne falloit pas essayer de le pouvoir rompre. Le dépit que j'en eus me fit rechercher avec tant de curiosité la vérité de ce fait, que je découvris que le cardinal Mazarin et l'abbé de La Rivière m'avoient trompée; qu'ils ne m'avoient fait voir de belles apparences à cet établissement que pour m'entretenir d'un vain espoir; qu'ils n'avoient en effet jamais travaillé aux moyens d'en faire réussir le dessein. Quoique je fusse persuadée que ces gens-là

---

duchesse de Guise, et la vie qu'elle menoit de toute manière ne lui plaisoit pas. La reine, qui regardoit alors l'affaire de Naples comme une chose qui pouvoit devenir considérable, fut bien aise de lui complaire en cela; et, comme cette fille avoit eu l'honneur d'être à elle, il étoit juste qu'elle prît soin de sa conduite. Madame la duchesse d'Aiguillon, qui lui avoit fait ce mauvais présent, par son ordre fit savoir à mademoiselle de Pons qu'il falloit qu'elle entrât dans les filles de Sainte-Marie. Elle n'aimoit pas à être contrainte; ainsi elle obéit à ce commandement avec beaucoup de peine, et demeura dans ce couvent malgré elle jusqu'à ce que le peu de bonheur du duc de Guise et l'inclination de la demoiselle, qui n'étoit pas tournée du côté de la pénitence, la mirent dans une entière liberté. »

n'agissoient point de bonne foi, je ne laissai pas d'être sensiblement saisie de colère contre la cour, et c'étoit un ressentiment qui me faisoit d'autant plus de peine que je n'avois pas moyen d'en donner des effets.

Pendant que j'étois ainsi leurrée à toute heure de tous les établissements qui me pourroient être propres, Saujon revint de l'armée qui ne me parla de rien; il me venoit voir souvent, et un jour entre autres qu'il y étoit, un gentilhomme qui est à moi nommé La Tour, que j'aime fort, avec qui, par la confiance que j'ai en lui, je m'entretenois de mon chagrin contre la cour, me demanda si Saujon ne m'avoit point montré de lettres; je lui dis que non. Je le vis sur l'heure; je l'appelai; il m'en fit voir une qu'on lui avoit écrite de Flandres, qui portoit que le bruit avoit succédé aux souhaits qu'ils avoient faits ensemble, que l'on y parloit de l'espérance que l'on avoit de me voir mariée avec l'archiduc; que l'on ne doutoit point qu'il ne devînt souverain du pays, et ce correspondant lui marquoit que par les grandes habitudes qu'il avoit auprès des plus considérables de ceux qui gouvernoient pour le roi d'Espagne, et même auprès de ceux qui étoient le mieux dans l'esprit de l'archiduc, il lui en pouvoit mander des nouvelles assurées. Saujon me montra deux ou trois lettres qui étoient sur le même ton; il m'entretenoit souvent du bonheur qui pourroit être attaché à cette condition future, et me faisoit comprendre la beauté de l'établissement par celle du pays. Je comprenois bien ce qu'il disoit, non pas qu'il fût capable de faire réussir un tel dessein. Pour me le rendre encore plus indubitable, il me demanda permission de se défaire d'une compagnie qu'il avoit au régiment des gardes, pour se

pouvoir plus librement attacher auprès de moi. Après s'en être défait, il me dit sur la fin du carême qu'il vouloit penser à trouver un prétexte pour faire quelques voyages en Flandre. Je trouvois cette vision assez creuse, de plus il me disoit que je verrois combien il avanceroit l'affaire.

Cette chimère lui dura longtemps dans l'esprit; il en parloit souvent, et comme j'aime les fous, soit gais, soit mélancoliques, et que je ne croyois pas que cette action pût devenir sérieuse, je l'écoutois. J'allai à Saint-Denis passer la semaine sainte aux Carmélites où j'avois accoutumé de me retirer aux bonnes fêtes; il envoya savoir de mes nouvelles, sur ce qu'il apprit que je m'étois heurté la tête, afin de m'écrire pour me mander qu'un ordinaire par lequel il attendoit des nouvelles ne lui avoit point apporté des lettres. Je n'avois jamais pris cette affaire dans une autre intention que celle que je viens de dire. Quant à Saujon, je ne sais quelle conduite il eut; je le vis le lendemain que je fus revenue de Saint-Denis, et je fus tout étonnée que le jour d'après Vilermont me vint voir, et me dit que Saujon venoit d'être arrêté (1). Je ne connoissois point de crime dans tout ce qu'il avoit fait; j'en demandai la raison à Vilermont, qui me dit que je la savois bien; et après l'avoir cherchée, la connoissance que nous avions de l'humeur qu'il a de se faire de fête mal à propos, nous fit juger à tous deux en même temps que ce seroit sa prétendue négociation; ce qui me fit craindre aussitôt qu'il n'en

(1) Ce fut au mois de mai 1648 que Saujon fut arrêté, d'après le *Journal d'Oliv. d'Ormesson*.

eût fait plus qu'il ne m'en avoit dit. Je m'en allai d'abord chez la reine où je rencontrai Comminges, parent de Saujon, qui m'annonça avec surprise la même nouvelle que m'avoit dite Vilermont, dont je témoignai de l'étonnement et ne fis pas semblant d'en rien savoir; ce qu'il ne crut cependant pas.

Je fus à la vérité encore plus étonnée que la reine ne m'en parlât point, et de ce que de là j'allai au Luxembourg, où Monsieur ne m'en dit rien. Pour Madame, qui je crois n'avoit point de part au secret de cette conduite, elle me témoigna que, selon l'opinion qu'elle avoit que Saujon étoit mon serviteur, elle étoit fâchée de sa disgrâce. Je voulus voir en même temps la sœur de Saujon, qui étoit alors fille d'honneur de Madame et présentement sa dame d'atour, et elle n'y étoit pas. J'y retournai le lendemain et j'allai dans sa chambre. Aussitôt qu'elle me vit, elle s'abandonna à de grands cris de douleur, m'adressa ses plaintes, et se prenoit à moi de la prison de son frère, quoiqu'elle ne m'en dît rien. J'en fus assez surprise, néanmoins je trouvai le moyen de la laisser un peu consolée, et au bout de deux jours on ne parla plus de cette affaire que comme d'une bagatelle. Saujon n'avoit encore eu jusque-là que la maison du prévôt de l'Ile (1) pour prison, et l'on ne lui disoit rien du crime, dont l'on prétendoit l'accuser. Je trouvois de l'injustice de ce qu'il étoit traité de la sorte; j'en parlai à l'abbé de La Rivière pour qu'il en parlât au cardinal Mazarin. La Rivière me dit seulement que Saujon étoit fort criminel, et à quelques jours de là il

(1) Prévôt de l'Ile de France.

me vint voir, et sans me parler du prisonnier, il se mit assez hors de propos, ce me semble, à m'entretenir d'Allemagne et des partis qui m'y pouvoient être propres; et pour me laisser une impression favorable de sa conversation, il me dit que Monsieur n'avoit jamais été plus content de moi qu'il l'étoit alors, et que j'étois tout à fait bien avec lui; ce que je croyois assez aisément, parce que je savois bien n'avoir rien fait qui l'obligeât au contraire.

Ces deux seuls points firent tout l'entretien que l'abbé de La Rivière eut avec moi; je ne sus que juger de son dessein, sinon qu'il vouloit me dépayser par là, pour m'ôter de l'esprit qu'il se voulût mêler de l'affaire de Saujon; en quoi je me confirmai par un message que je reçus peu après de la part de Saujon, qui me fit savoir qu'on ne l'avoit pas oublié. Il me manda que le lieutenant criminel (1) avoit été l'interroger; qu'il lui avoit demandé s'il avoit été en Hollande et s'il y écrivoit quelquefois. Il répondit affirmativement à ces deux questions, et, pour mieux satisfaire à la seconde, il avoit ajouté qu'il y avoit un frère, capitaine d'infanterie, à qui il écrivoit tous les ans une fois ou deux; qu'il lui avoit demandé s'il avoit été en Flandre, et qu'il lui avoit répondu qu'il y avoit servi deux ou trois campagnes, et que l'interrogatoire avoit fini là. M. le cardinal Mazarin l'envoya querir, et lui fit d'abord toutes les promesses imaginables pour lui faire dire que je savois ce qu'il avoit fait; ce qui étoit si faux, que je n'ai

(1) Lieutenant du prévôt de Paris, qui était chargé de l'instruction et du jugement des affaires criminelles au Châtelet de Paris.

jamais pu savoir ce que portoit sa lettre, que l'on avoit surprise. Saujon nia que j'eusse aucune connoissance de sa lettre. Cette conversation dura quelques heures sans que le cardinal Mazarin pût tirer de Saujon que la vérité, quoique celle-là ne lui fût pas agréable, puisqu'elle me justifioit absolument; elle ne l'étoit pas encore en une autre manière : Saujon n'étoit ni agréable ni éloquent.

A son retour de chez le prévôt de l'Ile, il envoya chercher son frère pour me mander par lui ce que M. le cardinal Mazarin lui avoit dit, et qu'il croyoit que la reine et Monsieur me feroient une réprimande là-dessus; qu'il me demandoit pardon d'en être la cause, et me supplioit de considérer qu'il avoit fait cela à bonne intention. Cette affaire me devoit faire songer toute ma vie à n'avoir point de commerce avec des gens imprudents ni des visionnaires. J'ai une trop grande bonté naturelle qui me fait croire que tout le monde a toujours les intentions aussi droites que moi, et par la suite de ces Mémoires vous verrez comme j'ai encore été attrapée par des gens imprudents. La sincérité avec laquelle j'agis, et mon innocence en cette rencontre, me persuadèrent qu'elles me tireroient de ce pas-là ; ainsi je n'eus nulle inquiétude de tout ce que M. le cardinal Mazarin avoit dit à Saujon, et je traitai cela de bagatelle. Je me promettois bien plus des bontés de la reine et de Monsieur que je ne leur en trouvai. J'allai au Palais-Royal ensuite de l'avis de Saujon, comme je faisois tous les jours; on ne me dit mot. Comme je sortois de chez mademoiselle de Beaumont, qui est une personne libre et à qui j'ai toujours permis d'agir de cette manière avec moi, elle me cria : « Princesse, l'on

dit que Saujon vous vouloit enlever pour vous mener épouser l'archiduc. » Je me mis à rire, et nous traitâmes cette affaire-là, elle et moi, de ridicule, comme elle l'étoit, et cela tout haut dans la chambre de la reine.

Je m'en allai au palais de Luxembourg dans la résolution d'en parler à l'abbé de La Rivière, puis à Monsieur; il soupa chez M. le cardinal Mazarin, il revint si tard que je ne l'attendis point. Pour La Rivière, il me fit des excuses de ce qu'il ne venoit point me parler, qu'il étoit occupé pour les affaires de Son Altesse royale Monsieur. Le lendemain, le jeune Saujon me vint voir et me dit que son frère avoit encore eu une conversation avec M. le cardinal Mazarin, et que la conclusion avoit été que, puisque l'on ne pouvoit tirer de lui ce qu'on désiroit, la reine et Monsieur verroient ce qu'ils auroient à faire avec moi (1). J'allai au Palais-Royal, et

(1) Olivier d'Ormesson dit, à la date du 6 mai 1648 : « Chacun parloit diversement d'une autre nouvelle : Mademoiselle est accusée d'avoir voulu se marier avec l'archiduc Léopold. Saujon, que l'on dit avoir fait les négociations, est à la Bastille. Elle a été traitée par la reine d'insolente en présence de Monsieur. On lui a donné ensuite des gardes chez elle; elle dénie hardiment le fait, désavoue Saujon et ses lettres, et parle fort courageusement. Les uns disent qu'elle a véritablement ménagé cette affaire, et qu'elle devoit se rendre sur la frontière; les autres, que c'est une pièce qu'on lui joue, parce qu'elle a demandé son bien et a maltraité et appelé *coquin* La Rivière, n'y ayant nulle apparence qu'elle eût entendu à ce mariage qui ne lui peut être avantageux. » Tous ces doutes sont éclaircis par les *Mémoires de Mademoiselle.* Je n'ai fait la citation du *Journal d'Olivier d'Ormesson* que pour préciser les dates et montrer que l'opinion publique s'occupait de ces événements qui ne paraissent d'abord avoir d'intérêt que pour Mademoiselle.

l'on étoit encore au conseil; je fis cependant une visite, résolue de tirer quelques éclaircissements de cette affaire; comme j'y retournai, l'abbé de La Rivière, qui sortit des premiers du conseil, vint à moi et me dit: « Il n'est plus temps de vous celer la colère où la reine et Monsieur sont contre vous; ils vous le témoigneront bientôt, et vous n'en ignorez pas le sujet. » Je lui répondis que je ne savois pas ce que j'avois pu faire qui pût déplaire à la reine et à Monsieur, que si ma conduite méritoit un aussi mauvais traitement que celui dont il me menaçoit, j'espérois que la reine prendroit son temps pour me dire ce qu'il lui plairoit au Val-de-Grâce en particulier, et Monsieur dans son cabinet; et que je n'étois pas d'un âge à me faire des réprimandes devant le monde.

Comme nous en étions-là, Monsieur m'appela, j'entrai dans la galerie de la reine; mademoiselle de Guise, qui étoit avec moi, me suivit. Monsieur lui ferma la porte au nez avec assez de furie; ce qui m'eût dû effrayer, si ma conscience m'eût causé quelques remords. J'étois fort tranquille, je me sentois innocente de l'accusation formée contre moi; j'avançai vers la reine qui me salua d'une mine en colère; elle dit à M. le cardinal Mazarin: « Il faut attendre que son père soit venu. » Je me mis dans une fenêtre, qui étoit plus élevée que le reste de la galerie, et j'écoutai là avec toute la fierté qu'on peut avoir, quand elle a la raison de son côté; ce qui est beaucoup avoir par-dessus les personnes qui ont tant d'autres prérogatives au-dessus de nous. Comme Monsieur fut venu, la reine commença d'un ton assez aigre: « Nous savons votre père et moi les menées que vous avez avec Saujon et les grands desseins qu'il avoit. »

Je répondis que je n'en avois nulle connoissance; que j'avois bien de la curiosité de savoir ce que Sa Majesté vouloit dire, et qu'elle me feroit bien de l'honneur de me l'apprendre; sur quoi elle répartit que je ne l'ignorois pas, puisqu'il étoit en prison pour l'amour de moi, et que j'étois la cause de l'état où il étoit. Je répliquai que, pour être mon serviteur, cela ne donnoit ni de la prudence ni du bonheur, et que, quoique Saujon le fût, il pouvoit bien manquer de l'un et de l'autre, sans que j'en fusse cause. Elle poursuivit: « Nous savons que Saujon vous veut marier à l'archiduc; qu'il vous dit qu'il aura les Pays-Bas en souveraineté, et force autres chimères dont vous vous êtes laissée persuader comme d'une vérité; l'archiduc est le dernier des hommes, et le plus méchant parti qui se puisse trouver. »

Comme je ne disois mot, la reine me disoit: « Répondez. » Je lui obéis, et lui répondis qu'elle faisoit bien de l'honneur à Saujon, s'il avoit été capable de se persuader un tel dessein, de le mettre en prison comme un homme raisonnable, et que les Petites-Maisons étoient un lieu bien plus propre, si le fait étoit vérifié; que d'entreprendre de faire ce qui n'appartenoit qu'au roi, son frère, il falloit être fou; que pour moi je n'avois pas passé jusqu'à cette heure pour être folle dans le monde; et qu'il faudroit que je le fusse bien pour laisser le soin de mon établissement à M. de Saujon; et que je devois bien espérer, après celui qu'elle avoit eu d'établir la reine de Pologne, qui n'étoit ni de ma qualité ni en rien égale à moi, qu'elle feroit paroître en ma personne la reconnoissance des obligations qu'elle avoit à Monsieur; et qu'ainsi je me reposois entièrement sur elle de ma fortune; que je savois comme elle étoit

obligée pour l'amour de lui à m'en procurer une grande et conforme à ma qualité, et à la reconnoissance qu'elle devoit avoir pour Monsieur. Sa Majesté fut assez étonnée de la manière dont je répondois; elle disoit à Monsieur et à M. le cardinal Mazarin : « Voyez avec quelle assurance elle soutient qu'elle ne sait rien de toute cette affaire. » Je disois : « L'on en a beaucoup pour soutenir la vérité quand on la dit. » Elle me reprochoit et me disoit : « Il est fort beau qu'une personne qui est attachée à votre service, pour récompense vous lui mettiez la tête sur l'échafaud. »

Comme j'avois ouï dire que pour le service de la reine et de Monsieur plusieurs avoient péri de cette manière, et que cela me vint dans l'esprit à ce propos, je répondis : « Au moins ce sera le premier. » Soit en reproches, soit en questions de pareille nature, cela dura assez longtemps, je me lassois d'y répondre, et si je l'ose dire, j'avois pitié de la reine et de Monsieur de les voir agir ainsi. La reine disoit : « Répondez donc à ce qu'on vous demande. » J'obéis, et lui dit que, comme je n'avois jamais été interrogée, je ne savois pas répondre à ce qu'elle me demandoit. M. le cardinal Mazarin, qui étoit de sang-froid et qui écoutoit cela, remarquoit tout ce que je disois et en rioit. Cette dernière parole se pouvoit remarquer; la reine et Monsieur avoient été interrogés plusieurs fois par M. le chancelier (1). L'on pouvoit croire que je leur répondois à

(1) La reine Anne d'Autriche avait subi, entre autres, un interrogatoire au Val-de-Grâce, dont le procès-verbal est parvenu jusqu'à nous et a été publié par M. Cousin dans les pièces annexées à l'ouvrage intitulé : *Madame de Chevreuse*. Madame de

dessein des choses aussi fortes que celles qu'ils me disoient, et encore plus, puisque la vérité étoit contre eux, et qu'il n'y avoit que des suppositions contre moi. La conversation me parut longue : les répétitions qui ne nous sont pas agréables paroissent toujours telles, et effectivement elle dura une heure et demie; ce qui m'ennuya; et comme je vis que, si je ne m'en allois, cela ne finiroit point, je dis à la reine : « Je crois que Votre Majesté n'a plus rien à me dire. » Elle me répliqua que non : je fis la révérence, et sortis assez victorieuse de ce combat, mais fort en colère.

Comme je sortois, l'abbé de La Rivière voulut me parler ; je déchargeai ma colère contre lui, et m'en allai chez moi, où la fièvre me prit; ce qui ne m'empêcha pas de sortir le lendemain pour aller voir madame de Guise, qui avoit eu nouvelle de la prison de M. de Guise, que les Espagnols avoient fait arrêter à Naples, comme il alloit pour le révolter (1). Et même cela étoit fait et il en étoit le maître ; s'il avoit eu autant de prudence que de courage, et un peu de bonheur, il eût pu soutenir

---

Motteville donne une idée de l'humiliation qu'avait subie Anne d'Autriche dans le passage suivant de ses Mémoires, à la date de 1638 : « Elle avoit été réduite à ce point de ne pouvoir obtenir de pardon qu'en signant de sa propre main qu'elle étoit coupable de toutes les choses dont elle étoit accusée, et le demanda au roi en termes fort humbles et fort soumis, se confessant elle-même indigne de l'obtenir. »

(1) On a indiqué plus haut (p. 101, note) l'époque où le duc de Guise avait été fait prisonnier. La nouvelle devint publique à Paris le 29 avril. « Le mercredi 29 avril, se publia l'affaire de Naples; même la reine alla visiter madame de Guise. » (*Journal d'Oliv. d'Ormesson.*)

cette conquête qu'il avoit acquise avec beaucoup de gloire; en tout ce qu'il a fait en sa vie tout lui a toujours manqué, hors le courage.

Au retour de cette visite, je me vins mettre au lit, et la crainte que j'eus que beaucoup de gens ne me vinssent voir, plutôt par curiosité que pour me plaindre, me fit donner ordre à ma porte que je ne voulois voir personne, et je fis dire que je me trouvois mal; ce qui étoit véritable. L'on peut juger combien une telle affaire donne de douleur à une personne de mon humeur, et la pensée que ces bruits-là couroient dans les pays étrangers, avec les mauvais sentiments de la reine et de Monsieur à mon égard, m'accabloit de chagrin et de mélancolie. Il se trouva que l'ordre que j'avois donné à ma porte fut suivi d'un pareil de Monsieur à madame la comtesse de Fiesque, qui étoit une manière de prison, qui ne me fâcha pas, puisque je m'y étois mise moi-même volontairement. Monsieur commanda aussi à madame la comtesse de Fiesque d'ôter d'auprès de moi une petite femme de chambre que j'avois, à qui Saujon parloit souvent; il l'accusoit d'être de cette intrigue; j'en fus fort touchée par l'éclat que cela feroit, parce que je n'avois pour elle ni amitié ni confiance; et même je l'ai chassée deux ans après, parce qu'elle s'étoit mariée par amour. Le trouble que toutes ces circonstances me causèrent, alla jusqu'à me donner la fièvre double tierce, dont j'eus plusieurs accès. M. l'abbé de La Rivière me vint voir avec soin pendant mon mal; ses visites ne le diminuoient pas : j'étois persuadée qu'il y avoit beaucoup contribué. La suite des temps et des événements m'a assez fait connoître que toutes les personnes qui m'ont voulu rendre de mauvais offices au-

près de Monsieur y ont réussi, d'autant plus aisément que Son Altesse royale faisoit la moitié du chemin; à la moindre ouverture, elles étoient obligées à poursuivre, plutôt pour lui plaire, que pour la mauvaise intention qu'elles ont eue pour moi.

Soit que l'abbé de La Rivière se repentît de l'embarras qu'il m'avoit causé et du mauvais pas qu'il avoit fait faire à son maître, il me vint dire que Son Altesse royale trouvoit bon que je visse le monde dès que ma santé me le permettroit. Je me servis de cette permission : je fut visitée de toute la cour qui étoit dans des sentiments fort avantageux pour moi. L'on blâmoit fort la reine et Monsieur, et l'on ne pouvoit comprendre à quelle intention ils en avoient usé ainsi envers moi, puisque le blâme en tomboit sur eux. L'on me connoissoit trop bien, pour croire que je fusse capable de m'être mis dans la tête un dessein aussi chimérique et aussi ridicule que celui qu'ils débitoient pour justifier leur procédé. Je n'avois jamais rien fait en ma vie qui pût faire croire que j'eusse eu une pensée si à mon désavantage; aussi ma douleur n'étoit-elle point fondée sur ce que l'on pouvoit croire de mes intentions; elle rouloit sur le peu de tendresse que Monsieur faisoit connoître avoir pour moi. Quand le fait auroit été véritable, il l'auroit dû cacher. Si j'avois été capable du doux plaisir, que donne la vengeance contre des personnes qui me sont aussi proches que la reine et Monsieur, j'en aurois pu prendre de voir la confusion dont cette affaire les couvrit; je vis cela avec confusion moi-même, et songeois à ce que j'avois l'honneur de leur être, avec un esprit de charité et de respect.

Comme j'eus vu quelques jours le monde, et que ma

santé étoit bonne, je ne m'avisai pas que je devois voir la reine et Monsieur. Cet oubli-là fit peut-être croire à l'abbé de La Rivière que dans le monde l'on attribueroit cela à quelque mépris de ma part, et que j'agissois avec hauteur, quoique ce ne fût pas ma pensée; il me demanda quand je voulois voir Monsieur et la reine. Je répondis que ce seroit quand il leur plairoit, que je recevrois cet honneur avec joie; il me manda d'aller au Luxembourg le lendemain matin. J'y allai : l'on me fit descendre mystérieusement à un degré, qui donne dans le cabinet des livres de Monsieur; l'abbé de La Rivière me vint prendre à mon carrosse et me mena en haut. Il y a deux cabinets: un petit par où l'on passe, où demeurèrent madame la comtesse de Fiesque et mon écuyer; j'entrai dans celui de Monsieur, qui changea de visage et me parut fort interdit. Il voulut me faire une réprimande et commença du ton dont on les fait; il sentit qu'il étoit plutôt obligé à me faire des excuses qu'à me gronder; il prit ce parti-là sans toutefois le croire prendre. Je m'assure que qui lui demanderoit ce qu'il me dit, lorsqu'il me gronda, le prendroit comme moi pour manière d'excuse. Je pleurai fort, je ne sais si ce fut d'embarras ou de tendresse; il vaut mieux croire que ce fut l'un que l'autre. Les larmes vinrent aux yeux de Son Altesse royale; ensuite M. de La Rivière me mena chez Madame : je traversai la galerie, la chambre et l'antichambre de Monsieur; il y avoit beaucoup de gens qui regardoient; ce qui est assez ordinaire. Madame et moi nous eûmes peu de discours.

Je m'en allai chez la reine : c'étoit au Palais-Royal, où je fus bien regardée encore; j'entrai avec assez de fierté, et l'adversité n'a guère diminué celle qui m'est

naturelle, quoique j'en aie beaucoup eu depuis ce temps-là. La reine sortoit du lit. Quoique j'aie toujours entrée à toutes les heures chez elle, à cause de ce que je suis et de ce que j'ai toujours été avec elle depuis la régence, et qu'elle a vécu avec grande familiarité avec moi, au lieu de m'approcher comme j'avois accoutumé, je demeurai à la porte, où M. le duc d'Anjou me vint embrasser et me dire : « Ma cousine, j'ai toujours été pour vous, et j'ai pris votre parti contre tout le monde. » La reine ne me disoit mot; elle s'avisa de me dire : « Asseyez-vous, vous devez être foible après avoir été malade. » Je lui répliquai que ma maladie ne m'avoit point affoiblie et que j'avois assez de force pour me tenir debout. Je ne sais si elle ne crut point, lorsque je parlai de ma force, que j'étois bien aise de la faire souvenir que j'en avois assez eu à soutenir les persécutions qu'elle m'avoit faites, et si elle ne croyoit pas que j'avois dit cela avec quelque esprit de picoterie, et même je ne justifiai pas mon intention; elle rougit. Comme elle fut habillée, et prête d'aller à la messe, je lui présentai ses gants; elle me tira à part et me dit peu de mots. Je me souviens fort bien qu'ils n'étoient pas des plus obligeants; mais je ne les puis redire. Si j'eusse eu en pensée dans ce temps-là que je me trouverois un jour en dessein d'écrire mes aventures, et, si j'eusse cru même qu'il m'en fût arrivé autant que j'en ai eu depuis et aussi dignes d'être écrites, j'aurois bien retenu ces propos, et c'étoit à quoi je songeois le moins dans ce temps-là. Sa Majesté alla à la messe et je me retirai. Le lendemain, M. le cardinal Mazarin me vint voir et me témoigna être fort fâché de tout ce qui s'étoit passé, et fit son possible pour me persuader qu'il

n'y avoit eu aucune part. Pour moi je lui laissai croire que j'en étois toute persuadée; ce qu'il crut aisément: il se flatte assez d'avoir ce don-là.

Depuis tout cela j'allois de temps à autre rendre mes devoirs à la reine, mais non pas si souvent que j'avois accoutumé, je ne croyois pas que la présence d'une personne qu'elle avoit si fort maltraitée lui pût être agréable. Je compris en ce temps-là, ce que je fais encore mieux présentement, que l'on se passe aisément de la cour, quand on connoît n'y être pas selon sa qualité et avec l'éclat que l'on y doit être. J'allois souvent à ma maison de Bois-le-Vicomte, où j'étois trois ou quatre jours; je fis un voyage un peu plus long, j'allai à Monglat (1), où je fus reçue avec joie et magnificence du maître et de la maîtresse du logis. J'allai à Pont, chez madame Bouthillier (2); c'est une des plus belles maisons de France: elle est située à mi-côte, on y voit des fontaines, des canaux et la rivière de Seine au bas des jardins qui sont en terrasse; les avenues sont belles et la maison bâtie par un surintendant : c'est pour laisser juger des beautés du dedans, des meubles et de la magnificence avec laquelle je fus reçue. J'y restai trois jours et j'y dansai fortement; je me promenai à cheval; il y avoit un bateau le plus joli du monde; j'y allai peu : je crains l'eau. Madame Bouthillier avoit pris avec elle une de ses parentes, nommée mademoiselle de

---

(1) Il a été question plus haut de M. et de madame de Montglat, p. 3, note 5, et p. 63, note 2.

(2) Marie de Bragelongne ou de Bragelonne, femme de Claude Bouthillier ou Le Bouthillier, qui avait été surintendant des finances sous le règne de Louis XIII.

Neuville, jeune, jolie et spirituelle, qui me fit fort bien l'honneur de son logis; c'est madame de Frontenac présentement. Dès ce moment j'eus de l'amitié pour elle, dont elle a depuis senti les effets; elle dit qu'elle en eut aussi pour moi : elle m'en a donné des marques; vous la verrez ma compagne dans mes triomphes passés et dans mes disgrâces présentes.

Après un jour ou deux de séjour, je m'en revins au Bois-le-Vicomte; je passai par Senars pour y faire la fête de Notre-Dame de la mi-août. L'abbesse étoit de la maison de la Trimouille et fort mon amie; c'étoit une religieuse de grande vertu et de beaucoup de mérite (1).

Un jour après que je fus au Bois-le-Vicomte, la nouvelle vint de la bataille de Lens que M. le Prince avoit gagnée (2). Comme l'on savoit l'aversion que j'avois pour lui, personne ne me l'osa dire : l'on mit sur ma table la relation qui étoit venue de Paris; au sortir de mon lit je vis ce papier sur ma table, je le lus avec beaucoup d'étonnement et de douleur. Comme je ne devois pas mêler mon aversion à un si grand avantage pour l'État, je ne savois comment démêler l'un de l'autre; dans cette rencontre je me trouvois moins bonne Françoise qu'ennemie; je me sauvai et je couvris mes pleurs par les plaintes que je fis de quelques officiers de ma connoissance qui avoient été tués; et, comme le bon naturel est louable principalement aux grands qui sont ac-

(1) Il s'agit probablement de Madeleine de La Tremouille, qui fut abbesse de Pont-aux-Dames, et mourut en 1676.

(2) La bataille de Lens fut gagnée le 20 août 1648 par le prince de Condé, sur les Espagnols que commandait l'archiduc Léopold.

cusés de n'en guère avoir, et surtout aux grands de la maison de Bourbon, je m'attirai une louange au lieu d'un blâme que je méritois. Je ne sais comment je pouvois être sensible aux victoires de M. le Prince : il en gagnoit si souvent que je devois m'y accoutumer; mais l'on ne s'accoutume pas à ce qui déplaît.

Monsieur me manda de revenir à Paris pour me réjouir avec la reine. Ce commandement me déplut fort : le traitement qu'elle m'avoit fait étoit encore si récent, que ce qui lui donnoit de la joie ne m'en donnoit guère; joint à cela celui qui avoit gagné la bataille, vous pouvez juger comment je m'en souciois. J'obéis cependant et m'en vins à Paris, et le jour de saint Louis je trouvai la reine qui s'en alloit aux Jésuites; je lui dis que j'étois revenue sur la bonne nouvelle, et que je croyois qu'elle me feroit bien l'honneur de croire que j'y prenois la part que je devois. Ce n'étoit pas beaucoup dire : je n'étois pas trop obligée à en prendre à ce qui la regardoit. Le lendemain (1), jour assez remarquable, j'allai au *Te Deum* avec elle à Notre-Dame ; je me mis auprès du cardinal Mazarin, et, comme il étoit en bonne humeur, je lui parlai de la liberté de Saujon, pour laquelle il me promit de travailler auprès de la reine, que je laissai au Palais-Royal, et m'en allai dîner.

Je ne fus pas plutôt arrivée à mon logis que l'on me vint dire la rumeur qui étoit dans la ville, que le bourgeois prenoit les armes et faisoit des barricades, sur ce que l'on avoit arrêté le président de Blacmenil (2) et

---

(1) Le *Te Deum* pour la victoire de Lens fut chanté le 26 août 1648.

(2) René Potier, seigneur de Blancmesnil, fut successivement

M. de Broussel (1). Ce dernier étoit bien plus aimé que l'autre, et parmi le peuple ils l'appelloient leur *père*, c'étoit un homme de bien et de vertu, au reste de peu d'esprit. Quand je l'ai vu, je me suis étonnée comme il put soutenir si longtemps une telle réputation avec si peu de capacité. Je m'en allai au Luxembourg, je passai le long du quai de la galerie du Louvre, où je ne trouvai que des compagnies des régiments des gardes suisses et françoises sous les armes; comme j'eus passé le pont Neuf je trouvai force chaînes tendues. Le peuple de Paris m'a toujours beaucoup aimée, parce que j'y suis née et que j'y ai été nourrie; cela leur a donné un respect pour moi et une inclination plus grande que celle qu'ils ont ordinairement pour les personnes de ma qualité, de sorte que dès qu'ils voyoient mes valets de pied ils abattoient les chaînes.

Après avoir fait ma visite chez Madame, je m'en allai au Palais-Royal, où tout le monde étoit en grande rumeur, étonné de ce mouvement peu considérable par lui-même, et seulement par les suites qui en pouvoient

---

conseiller au parlement de Paris et président en la première chambre des enquêtes. Il mourut le 17 novembre 1680. Il est sévèrement caractérisé dans le *tableau du parlement de Paris :* « Mélancolique, extravagant, bizarre, de très-mauvaise humeur, foible, de difficile accès, ne manque pas de sens, mais prend toujours les affaires à contre-pied, peu sûr et de qui on ne se peut rien promettre, obstiné quelquefois par boutade au parti qu'il prend, n'a point de crédit dans sa chambre. » Il ne faut pas oublier en lisant ces notes, rédigées probablement, vers 1657, pour le cardinal de Mazarin, que les frondeurs y sont très-maltraités.

(1) Pierre Broussel, conseiller en la grand'chambre du parlement de Paris.

arriver, et par les exemples des choses passées (1), dont toutes nos histoires sont remplies. Pour moi qui n'en avois jamais vu, et qui n'étois pas en âge de faire aucune réflexion, toutes les nouveautés me réjouissoient; et, comme je n'étois pas fort satisfaite de la reine ni de Monsieur dans ce temps-là, ce m'étoit un grand plaisir que de les voir embarrassés. De quelque importance que pût être une affaire, pourvu qu'elle pût servir à mon divertissement, je ne songeois qu'à cela tout le soir; et les jours qui suivirent, je ne m'amusois qu'à regarder tous les gens qui avoient des épées, qui n'avoient pas coutume d'en porter, et qui les portoient de mauvaise grâce; voilà à quoi je m'amusois, pendant que toute la France trembloit, quoique j'eusse grand intérêt à sa conservation. Les régiments des gardes suisses et françoises, dont j'ai parlé, demeurèrent toute la nuit où j'ai dit et dans la rue devant les Tuileries, de peur que le bourgeois ne se saisît de la porte de la Conférence (2).

Sur le soir de ce jour-là, les bourgeois étoient en armes dans tous les quartiers avec des corps de garde dans tous les carrefours; et une entreprise terrible, c'est qu'ils en avoient posé un à la barrière des Sergents de Saint-Honoré, où il y avoit une sentinelle qui n'étoit qu'à dix pas de celle de la garde du roi. Le len-

(1) Allusion aux barricades de 1588.

(2) Cette porte était située à l'extrémité occidentale de la terrasse des Tuileries, qui longe la Seine. Elle tirait probablement son nom des conférences qui eurent lieu, en 1593, entre les députés de Henri IV et ceux de la Ligue, et qu'on appelle *conférences de Suresne*. Cette porte fut détruite en 1730.

demain je fus éveillée par le tambour, qui battoit aux champs de bonne heure, pour aller prendre la Tour de Nesle (1), que quelques coquins avoient prise. Je me jetai hors du lit et courus à la fenêtre pour les voir partir; ils eurent bientôt fait cette expédition : des gens aguerris font bientôt quitter prise à des coquins. Toutefois ils blessèrent quelques soldats, lesquels suivirent leur compagnie, qui revenoit à son poste. Je voyois ces blessés par la fenêtre avec grande pitié et frayeur; je n'en avois jamais vu; le malheur des temps, qui ont suivi, m'aguerrit à voir des morts et des blessés, sans m'ôter les premiers sentiments de pitié que j'eus pour ceux-là.

Comme toutes les histoires, et les mémoires de force gens qui écrivent, disent tout ce qui se passa : comme M. le chancelier alla au palais et fut ensuite contraint de se sauver à l'hôtel de Luynes (2), et toutes les autres circonstances des barricades, je n'en dirai pas davantage; si ce n'est que je me trouvai au Palais-Royal dans le temps que tout le parlement y venoit voir le roi. Après que l'on eut résolu de leur rendre les prisonniers, ils sortirent fort fièrement et d'un air à faire croire qu'ils s'en prévaudroient et qu'ils connoissoient les gens avec qui ils avoient affaire; dès lors ils com-

---

(1) La Tour de Nesle était située sur les bords de la Seine (rive gauche du fleuve). Elle fut rasée en 1663 avec ce qui restait de l'hôtel de Nesle; et, sur l'emplacement, on bâtit le collége des Quatre-Nations ou collége Mazarin (aujourd'hui palais de l'Institut).

(2) L'hôtel de Luynes était situé sur le quai des Augustins, au coin de la rue Gît-le-Cœur. Il a été démoli en 1672. Voy. l'Appendice : *Journée des barricades*.

mencèrent à fronder M. le cardinal, et même pendant qu'ils parloient au roi je me trouvai auprès d'un, que je ne connoissois point pour lors, qui m'en parla fort librement.

Ce fut là l'origine des troubles qui ont suivi, et où l'autorité du roi a commencé à être attaquée. Cela doit bien faire connoître aux rois, quand ils sont en âge de gouverner, et, quand ils n'y sont pas, aux personnes, entre les mains de qui l'autorité est en dépôt, qu'il faut peser tout exactement, même les moindres choses, et en examiner les suites : trop de clémence dans un temps est aussi blâmable que trop de rigueur dans un autre; et, quand l'on a embrassé l'un de ces deux partis, il seroit quelquefois plus nécessaire de le continuer que d'en changer; l'un et l'autre, en beaucoup de rencontres importantes dans tous les empires du monde, ont causé de mauvais effets. Je ne suis ni assez capable pour en décider, ni d'humeur à le faire : il faut laisser à de plus habiles gens à donner leur avis. Dieu les veuille inspirer à les donner de manière qu'après avoir été suivis, ils puissent à l'avenir profiter à toute la chrétienté et surtout à nos rois.

Quoique le mot de *Fronde* ne soit venu que sur une bagatelle, il faut que je mette ici son origine. Un jour dans ce commencement de troubles que le parlement s'assembloit souvent, Bachaumont (1), conseiller, parloit d'une affaire qu'il avoit; il dit de sa partie : « je le *fronderai* bien; » et, comme chacun étoit assis à sa place, l'on commença à parler contre M. le cardinal,

---

(1) François Le Coigneux, seigneur de Bachaumont, fils du président Le Coigneux.

sans cependant le nommer, quoique l'on le fît assez connoître. Barrillon l'aîné commença à chanter :

Un vent de *Fronde*
S'est levé ce matin,
Je crois qu'il gronde
Contre le Mazarin.
Un vent de *Fronde*
S'est levé ce matin.

Peu après, Leurs Majestés sortirent de Paris sous prétexte de faire nettoyer le Palais-Royal (1) et allèrent à Ruel. Le château de Saint-Germain étoit occupé par la reine d'Angleterre, dont le fils, M. le prince de Galles, étoit allé en Hollande. Monsieur ne sortit point de Paris ni moi non plus; j'y allois seulement deux ou trois fois la semaine faire ma cour, et je prenois mon temps les jours de conseil. Je voulois voir M. le cardinal pour lui parler de la liberté de Saujon; ce n'étoit pas tant par sa considération que par la mienne, parce qu'il me sembloit que tant qu'il seroit en prison l'on me croiroit mal à la cour, ou bien l'on m'accuseroit d'abandonner les gens attachés à moi. Comme on étoit persuadé que celui-là l'étoit, il m'étoit dur d'entendre ces deux raisons et surtout la dernière. Être mal à la cour, quoique cela soit fâcheux, comme c'est un malheur et non pas

(1) Ce départ de la cour eut lieu le 13 septembre 1648. Olivier d'Ormesson dit dans son *Journal :* « Le dimanche 13 septembre, je fus pour aller à la messe du roi. J'appris de M. Rose (Toussaint Rose, secrétaire du cabinet du roi) que le roi étoit parti dès six heures du matin, avec M. le cardinal, pour Ruel; que la reine iroit l'après-dînée. Chacun commençoit à parler comme d'une fuite à Paris. »

un défaut, l'on s'en console plus aisément, puisque le temps fait qu'on se raccommode. Saujon avoit été transféré de chez le prévôt de l'Ile au château de Pierre-Encise, à Lyon, quelque temps avant que la cour partît de Paris.

Pendant que la cour étoit à Ruel, le parlement s'assembloit tous les jours pour le même sujet qu'il avoit commencé : c'étoit pour la révocation de la paulette (1), et il continuoit à fronder M. le cardinal; ce qui avoit plus contribué à faire aller la cour à Ruel que le nettoiement du Palais-Royal. L'absence du roi augmenta beaucoup la licence et la liberté avec laquelle l'on parloit dans Paris et le parlement. Ce corps fit même quelques démarches qui déplurent à la cour, de sorte qu'elle fut obligée d'aller à Saint-Germain, d'où la reine d'Angleterre délogea et vint à Paris. Monsieur qui couchoit quelquefois à Ruel y étoit pendant ce temps-là et manda à Madame de quitter Paris, et d'emmener avec elle ses deux filles, qui étoient très-petites, ma sœur d'Orléans et ma sœur d'Alençon. Madame la Princesse manda M. le duc d'Enghien, son petit-fils; et je me trouvai assez embarrassée d'être la seule de la maison royale à Paris, à laquelle on ne mandoit rien.

---

(1) On appelait *paulette*, ou droit annuel, un impôt que les magistrats payaient pour devenir propriétaires de leurs charges. Il avait été établi par Sully, en 1604, et affermé au financier Paulet, d'où il prit le nom de *paulette*. Le droit payé annuellement par les magistrats était le soixantième du prix de leur charge. Il ne s'agsisait pas seulement de la paulette dans les discussions du parlement. On y préparait la célèbre déclaration du 24 octobre, l'acte le plus important des discussions parlementaires de cette époque. Voy. à l'Appendice : *Déclaration du 24 octobre* 1648.

Comme l'on ne doit jamais balancer à faire son devoir, quoique notre inclination ne nous y porte pas, je m'en allai à Ruel, et j'arrivai comme la reine alloit partir pour Saint-Germain. Elle me demanda d'où je venois ; je lui dis que je venois de Paris, et que, sur le bruit de son départ, je m'étois rendue auprès d'elle pour avoir l'honneur de l'accompagner, et que, quoiqu'elle ne m'eût pas fait l'honneur de me le commander, il m'avoit semblé que je ne pouvois manquer à faire ce à quoi j'étois obligée, et que j'espérois qu'elle auroit assez de bonté pour l'avoir agréable. Elle me répondit par un souris que ce que j'avois fait ne lui déplaisoit pas, et que c'étoit beaucoup pour moi, après la manière dont on m'avoit traitée, de voir que l'on me souffroit, quoique mon procédé méritât bien qu'ils en eussent un obligeant pour moi, pour réparer le passé. Je témoignai à Monsieur et à l'abbé de La Rivière que je n'étois pas contente que l'on eût envoyé querir jusqu'aux petits enfants, et qu'à moi l'on ne m'eût dit mot; la réponse ne fut que de gens fort embarrassés. Quand l'on manque envers des personnes, qui ne manquent jamais, leur conduite nous coûte beaucoup de confusion, et pour l'ordinaire dans cet état, l'on tient des discours meilleurs à être oubliés qu'à être retenus. Pendant ce voyage, je ne fis ma cour que par la nécessité qui m'y obligeoit; j'étois logée dans la même maison que la reine, je ne pouvois manquer à la voir tous les jours; ce n'étoit pas avec le même soin et la même assiduité que j'avois fait depuis la régence; aussi n'y avois-je pas les mêmes agréments. Il faut laisser quelque temps Saint-Germain, pour parler de mademoiselle d'Épernon, et puis j'y reviendrai trouver la cour.

L'on avoit fait parler à M. le cardinal du mariage du prince Casimir (1), frère du roi de Pologne, qui en est maintenant roi, avec mademoiselle d'Épernon; dès lors il en étoit présomptif héritier, autant qu'on le peut être d'un royaume électif; il y en avoit beaucoup d'apparence, et la suite a fait voir qu'elle étoit bien fondée. J'avoue que, lorsque je sus cette nouvelle, j'eus la plus grande joie du monde. Quoique l'empereur fût marié, il avoit un fils qui étoit roi de Hongrie d'un âge proportionné au mien et prince de bonne espérance; ainsi la proximité de l'Allemagne et de la Pologne me faisoit croire que nous passerions nos jours quasi ensemble, ma bonne amie et moi; je la trouvois hautement vengée de mademoiselle de Guise et de M. de Joyeuse. Il n'y avoit en cette affaire aucune circonstance qui ne me plût, et l'on en peut juger de la manière dont je lui en écrivois et si je ne la détournois pas d'être carmélite. La conjoncture étoit la plus favorable du monde : le prince Casimir demandoit à M. le cardinal une Françoise, et M. le cardinal souhaitoit avec passion le mariage de M. le duc de Candale (2) avec une de ses nièces, à quoi M. d'Épernon ne consentoit pas volontiers pour lors. Comme c'est un homme qui a beaucoup d'ambition, lorsqu'il eut vu sa fille reine, il eût consenti volontiers au mariage de son fils.

La dévotion de mademoiselle d'Épernon rompit ce

(1) Jean-Casimir Wasa succéda, en 1648, à son frère Wladislas VII, comme roi de Pologne, et épousa sa veuve Louise-Marie de Gonzague-Nevers.

(2) Louis-Charles Gaston de Nogaret et de Foix, duc de Candale, fils de Bernard, duc d'Épernon. Né en 1627, il mourut en 1658. Il étoit renommé par son élégance et ses succès auprès des femmes.

dessein, et elle préféra la couronne d'épines à celle de Pologne. Quoiqu'elle ne rebutât point cette proposition et qu'elle la reçût comme un grand honneur, elle feignit d'être malade et se fit ordonner les eaux de Bourbon, afin de se mettre dans le premier couvent de Carmélites qu'elle trouveroit sur le chemin : elle savoit bien qu'en pas un couvent du gouvernement de M. son père on ne l'oseroit pas recevoir. Madame d'Épernon la mena à ce voyage, sans savoir son dessein. Elles passèrent à Bourges, où le lendemain elle s'alla mettre dans les Carmélites, qui savoient bien dès Bordeaux qu'elle y devoit aller; elle y prit l'habit, avec une des demoiselles de madame d'Épernon, laquelle sitôt qu'elle eut appris cette nouvelle alla au couvent : les larmes ni les prières ne purent rien obtenir sur mademoiselle d'Épernon. Elle m'avoit écrit la veille, d'une de mes terres, où elle avoit passé, et ne me mandoit rien de l'exécution de son dessein, dont elle s'étoit pourtant fiée à moi; ce qui redoubla mon déplaisir, lorsque je la sus aux Carmélites, de voir que sa confiance pour moi étoit diminuée : je craignis qu'elle ne cessât aussi son amitié. Elle m'écrivit, dès qu'elle fut à Bourges, d'un style monastique, plein de sermons et de compliments, qui ne me paroissoient pas aussi tendres et aussi francs qu'à son ordinaire. Elle me mandoit qu'elle venoit dans le grand couvent à Paris, quoiqu'elle eût paru toujours en avoir un grand éloignement.

Je lui écrivis pour lui témoigner mon déplaisir et pour tâcher de la persuader de se mettre dans le petit couvent (1), ou dans celui de Saint-Denis ou de Pon-

(1) Le grand couvent des Carmélites de Paris était situé au fau-

toise; je n'aimois pas la maison qu'elle avoit choisie. Je ne devois pas m'étonner qu'elle eût changé de résolution : quand l'on renonce au monde, c'est-à-dire à ses proches, à ses amis, à une couronne et à soi-même, le reste n'est rien. L'aversion que j'avois pour ce l'eu venoit de ce que madame la Princesse y alloit souvent; et c'en étoit là le fondement qui n'étoit pas trop bon. Cependant mademoiselle d'Épernon ne pouvoit pas être mieux : c'est une grande maison, un bon air, une nombreuse communauté, remplie de quantité de filles de qualité et d'esprit, qui ont quitté le monde qu'elles connoissoient et qu'elles méprisoient; et c'est ce qui fait les bonnes religieuses. Quand mon aversion fut passée, je trouvai qu'elle y étoit fort bien et pour elle et pour moi, puisqu'elle étoit carmélite, quoique je l'eusse mieux aimée dans le monde. Comme Paris est le lieu où l'on demeure quasi toujours, au moins l'on la peut voir souvent.

Lorsqu'elle fut arrivée, elle m'envoya prier de l'aller voir : j'y allai dans un esprit de colère et d'une personne outrée d'une violente douleur, et bien résolue de lui témoigner mon ressentiment sur tous les sujets que j'avois de me plaindre d'elle. Lorsque je la vis, je ne fus touchée que de tendresse; et tous les autres sentiments cédèrent si fort à celui-là qu'il me fut impossible de le lui cacher, puisque mes larmes et l'extrême douleur que

---

bourg Saint-Jacques. Elles avaient leur petit couvent rue Chapon. On trouvera beaucoup de détails sur les Carmélites et en particulier sur mademoiselle d'Épernon, dans l'ouvrage où M. Cousin a retracé la vie de madame de Longueville (*Jeunesse de madame de Longueville*, Appendice.)

j'avois m'empêchèrent de lui pouvoir parler; elles ne discontinuèrent pas pendant deux heures que je fus avec elle, sans lui pouvoir dire une parole. Elle reçut cela avec la dernière cruauté; peut-être que les autres trouvèrent cela fermeté; l'amitié, que j'avois eue pour elle, fait que je ne la puis nommer autrement. Elle me plaignoit de plaindre ainsi son bonheur, et me reprochoit que ce n'étoit pas l'aimer que d'en user ainsi; puis elle me fit des sermons qui ne me touchèrent point: je n'en pus profiter; je m'affligeai seulement. Cette dureté ne me rebuta point; j'y retournai deux jours après; ce fut la même vie, et je crois que, si je n'eusse quitté Paris pour suivre la cour, il y auroit toujours eu la même douleur en moi et la même dureté en elle. Le temps m'a fait connoître dans la suite le bonheur dont elle jouissoit; mes déplaisirs m'ont fait sentir qu'elle étoit plus heureuse que moi et que c'étoit à moi à avoir de la joie pour elle, et à elle de la douleur de me voir aussi avant dans le monde et aussi peu touchée de ce qui regarde Dieu. Quant à l'amitié que j'ai pour elle, elle durera autant que ma vie.

Pendant que la cour étoit à Saint-Germain, on fit force allées et venues pour s'accommoder avec le parlement. Ils envoyèrent des députés qui conférèrent avec M. le cardinal en vertu d'une déclaration que le roi donna. Elle est si célèbre que, quand il n'y auroit que les registres du parlement qui en feroient mention, ce seroit assez pour me dispenser d'en dire davantage (1). L'on disoit alors, et je l'ai encore ouï dire depuis, qu'elle au-

(1) Voy. à l'Appendice : *Déclaration du 24 octobre 1648.*

roit été fort utile pour le bien de l'État et le repos public, si elle fût demeurée en son entier. Il est à croire qu'elle n'est pas tout à fait conforme à l'autorité du roi, puisqu'il sembloit qu'elle avoit été obtenue quasi par force, et donnée à dessein d'apaiser les troubles, dont l'on étoit menacé si on l'eût refusée. Les connoisseurs et les politiques jugeront mieux que je ne pourrois faire, si on a eu raison de l'enfreindre.

Madame accoucha pendant le séjour de Saint-Germain d'une fille que l'on appela mademoiselle de Valois (1); comme elle est délicate, elle ne put venir à Paris avec la cour, qui partit la veille de la Toussaint pour s'y rendre. Un jour avant, la reine et Monsieur avoient eu un grand démêlé sur le chapeau de cardinal qu'elle avoit promis à l'abbé de La Rivière (2), en quoi

(1) Françoise-Madeleine d'Orléans, née le 13 octobre 1648, mariée en 1663 à Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, morte en 1664.

(2) On voit par les carnets du cardinal Mazarin à quel point les exigences perpétuelles de l'abbé de La Rivière lui étaient devenues odieuses. « La Rivière, écrivait-il (carnet XIII, p. 2 et 3), est *insouffrable*, se conduit le plus désobligeamment du monde, n'aime rien. Tout doit servir à son contentement et avantage; point de probité, vérité et amitié. C'est une masse de timidité: celui qui le fait le plus craindre a plus de pouvoir sur lui et en dispose mieux. Cette timidité le fait avoir toujours mille égards; il craint M. le Prince et il le veut contenter, craint le parti contraire et travaille à sa satisfaction, sans s'apercevoir qu'il est impossible de faire deux choses de diamètres contraires; mais sa peur l'empêche de le voir. Il est persuadé que tout doit être sacrifié pour son cardinalat..... Il n'entend rien faire que son maître n'applaudisse à tout ce qu'il dit, et est persuadé que chacun en doit faire de même, et est altier au point que personne ne veut avoir affaire à lui. » Mazarin énumère à la page suivante (p. 4 du car-

elle l'avoit trompé en faveur du prince de Conti ; ce n'est pas que la justice ne fût tout à fait du côté du dernier; aussi Son Altesse royale n'auroit-elle pas préféré les intérêts d'un de ses domestiques à ceux d'un prince de son sang. Le cardinal Mazarin, qu'on accusoit dans ce temps-là d'avoir dit qu'il n'étoit pas esclave de sa parole, en avoit usé comme un homme qui ne l'étoit pas, à ce que disoit Monsieur, qui prétendoit qu'il lui en avoit manqué. Il dit à M. le Prince que Monsieur ne vouloit point que son frère fût cardinal, de sorte que cela l'anima contre Monsieur; il se joignit à la reine et au cardinal, et c'auroit été un grand sujet de division dans la cour, si Monsieur avoit été d'une autre humeur; sa bonté naturelle le fit passer par-dessus toute considération pour le repos et le bien de l'État; il fut seulement quelques jours sans voir la reine, pendant lequel temps tous les mécontents lui firent la cour à l'ordinaire; et, à dire le vrai, il y en avoit peu d'autres. Quoiqu'il fût lieutenant général de l'État, l'on prévoyoit bien ce qui arriveroit. Pendant ce temps-là, ceux qui négocioient alloient les soirs en cachette du Palais-Royal à celui d'Orléans, et on les nomma *oublieurs* (1), parce qu'ils n'alloient que la nuit.

---

net XIII) les richesses dont était comblé La Rivière, qui ne craignait pas de solliciter encore l'archevêché de Reims, la première dignité ecclésiastique de France à cette époque; et il termine par ces mots : « Il est admirable que, dans le même temps qu'il en fait instance, il exagère qu'il n'est ni intéressé ni ambitieux. Et néanmoins avec cela il faut dissimuler, et, pour sauver le tout, il faut le contenter; car autrement S. A. R. (Gaston d'Orléans) prendroit de mauvaises résolutions; tant est grand l'ascendant que ledit abbé a sur lui. »

(1) Allusion à ces garçons pâtissiers qui, sur les huit heures du

La déclaration, dont j'ai parlé, fut fort avantageuse aux prisonniers, parce qu'il y avoit un article qui portoit qu'ils ne le seroient que vingt-quatre heures, sans être interrogés, et que les coupables seroient punis et les innocents mis en liberté. C'étoit terriblement borner l'autorité du roi, et c'étoit bien là un article passé en minorité (1). Quoiqu'il faille rendre la justice à tout le monde, il est des crimes qui ne vont pas à la mort, et qui toutefois doivent obliger le roi de retenir les gens en prison, sans rendre compte des sujets pour lesquels on les y met. Comme il ne doit compte de ses actions qu'à Dieu, il étoit bien rude que l'on voulût par cette déclaration le contraindre à le rendre au parlement. Je

---

soir, allaient l'hiver par Paris crier des oublies, qui sont une espèce de pâte faite de farine, d'œufs et de miel, qu'on fait cuire entre deux fers sur le feu. Ces oublieurs ont été chassés depuis quelques années (Note de l'édition de 1735)

(1) Les *carnets autographes de Mazarin* prouvent que tel était aussi l'opinion de ce ministre, et qu'il était indigné des prétentions hautaines du parlement : « C'est une chose étrange, écrivait Mazarin (carnet X, p. 64), qu'insensiblemeut le roi se réduise à traiter un accommodement avec le parlement d'égal à égal et sans que la reine le puisse empêcher, puisque les personnes les plus considérables auprès d'elle donnent par leur conduite les mains à cela. » L'article, dont parle Mademoiselle, fut un de ceux qui coûtèrent le plus à Mazarin. « Le président de Mesmes, écrit le ministre à la même page de ses carnets, est fort déclaré pour la sûreté publique et contre les lettres de cachet. » Et un peu plus loin (*ibid.*, p. 66). « C'est étrange qu'en traitant avec l'empereur et le roi d'Espagne on le fasse civilement, quoique [nous] soyons en guerre, et que, en se relâchant de quelque point on se relâche d'autres ; et avec le parlement, après avoir, de quarante articles, relâché à leur satisfaction entière les trente-neuf [premiers], on insiste pour le dernier comme si de rien n'étoit. »

suis née d'une qualité si peu propre à approuver cet endroit de la déclaration, qu'il est vraisemblable que les gens qui y sont inférieurs l'approuvent par la pente naturelle que chacun auroit à être maître. Il me semble que l'autorité d'un seul tient tant de la divinité, que l'on devroit avec joie et respect s'y soumettre par son propre choix, quand Dieu ne nous y auroit pas fait naître. Pour moi je comprends fort bien que, si j'étois née dans une république, je serois toute propre à la révolter, si je pouvois, quand même ce ne seroit pas pour moi; tant j'estime la monarchie.

Saujon se trouva fort bien de la déclaration; l'on envoya les ordres du roi à M. l'abbé d'Aisnay (1), lieutenant du roi en Lyonnois, et qui commande à Lyon, en l'absence de son frère, M. le maréchal de Villeroi; l'ordre portoit que Saujon s'en iroit en l'une de ses maisons; ce qui auroit été fort difficile: Saujon étoit un gentilhomme qui n'avoit que la cape et l'épée.

---

(1) Camille de Neufville, né en 1606, mort en 1698. Il était lieutenant général au gouvernement de Lyon et du Lyonnais, qui appartenait à son frère Charles de Neufville, maréchal-duc de Villeroy. Aisnay ou Aînay était une ancienne abbaye de Bénédictins, de la congrégation de Cluny, située au confluent de la Saône et du Rhône.

CHAPITRE VI.

1649-1650.

La cour se décide à quitter Paris. — Départ dans la nuit du 6 janvier 1649. — Mademoiselle suit la cour. — Gaieté de la reine en quittant Paris. — La cour arrive à Saint-Germain. — Nouvelles de l'état de Paris. — Mademoiselle ne reçoit qu'une partie de ses équipages. — Elle couche dans une chambre qui n'avait ni vitres ni fenêtres. — Gaieté de Mademoiselle au milieu de tous ces embarras. — Saujon revient à Saint-Germain. — Guerre civile : prise de Charenton. — Châtillon y est tué. — Détresse de la cour à Saint-Germain, surtout du roi et de la reine. — Mademoiselle obtient des passe-ports pour faire venir tous les objets dont elle a besoin. — Déférence que le parlement témoigne à un de ses pages qu'elle avait envoyé à Paris — Combat de Juvisy. — Lettres de M. de Beaufort à M. de Nemours et à Monsieur. — Madame de Châtillon commence à se consoler de la perte de son mari. — Amour de M. de Nemours pour elle. — Entretiens de Saint-Mégrin avec madame la Princesse, remarqués par la cour. — Relations de Mademoiselle avec madame de Carignan. — Caractère de cette dernière et de sa fille madame de Courci. — Conférences de Ruel, suivies de la paix (mars 1649). — Mademoiselle rentre à Paris avec la princesse de Carignan. — Elle va visiter la reine d'Angleterre. — Elle y voit le duc d'York. — Mademoiselle reçoit de nombreuses visites pendant son séjour à Paris. — Tous les corps de Paris envoient des députations à Saint-Germain. — Mademoiselle et son père vont à Paris. — Mademoiselle voit mademoiselle de Chevreuse à l'abbaye de Montmartre. — Détails que celle-ci lui donne sur la Flandre et le désir qu'on avait d'y voir Mademoiselle épouser l'archiduc. — Projets de mariage pour M. de Beaufort. — Fête qu'il donne à Mademoiselle (avril 1649). — Mademoiselle rappelée par la reine qu'elle doit accompagner à Compiègne. — Départ de la cour pour Compiègne (30 avril 1649). — La reine d'Angleterre fait presser Mademoiselle pour la conclusion de son

mariage avec le prince de Galles. — Objections faites par Mademoiselle. — Instances de l'abbé de La Rivière. — Réponse de Mademoiselle. — Départ pour Amiens. — Nouvelles instances du lord Jermyn pour décider Mademoiselle à épouser le prince de Galles.—Siége de Cambrai entrepris par le cardinal Mazarin. (23 juin), puis levé. — Propos du marquis de Jarzé qui blessent le duc de Beaufort. — Scène que Beaufort fait à Jarzé et à d'autres seigneurs. — Le duc d'Orléans les réconcilie. — Arrivée du roi d'Angleterre (juillet 1649). — La cour va à sa rencontre. — Mademoiselle en est peu satisfaite et prend la résolution de ne pas l'épouser. — La princesse de Carignan s'éloigne de la cour. — Inquiétude qu'inspire au cardinal Mazarin l'humeur de M. le Prince. — Retour de la cour à Paris (18 août). — Enthousiasme du peuple. — Trait hardi du cardinal Mazarin. — Mademoiselle fait sortir mademoiselle de Saujon du couvent des Carmélites, où elle s'était retirée. — Austérités de mademoiselle de Saujon dans les premiers temps qui suivirent sa sortie des Carmélites. — Elle reprend peu à peu ses anciennes habitudes. — Caractère de mademoiselle de Saujon. — Sa conduite à l'égard de Mademoiselle. — Mondevergue est envoyé en Allemagne pour porter à l'empereur les compliments de condoléance du roi et de la reine mère.—Mademoiselle visite la reine d'Angleterre à Saint-Germain. — Sa conversation avec cette princesse. — Mademoiselle va à Poissy. — Elle y mène la reine d'Angleterre et le duc d'York. — Maladie de Mademoiselle. — Disgrâce de Jarzé (novembre 1649). — Puissance du prince de Condé. — Arrestation de ce prince, de son frère et de son beau-frère (18 janvier 1650); détails sur cet événement. — Madame la Princesse se retire à Châtillon et madame de Longueville en Normandie.

Pendant que la cour fut à Paris, elle n'y eut pas tout le contentement qu'elle pouvoit désirer; cela obligea M. le cardinal de conseiller d'en sortir, ce qui étoit un dessein un peu hardi lorsque l'on considéroit l'incertitude de l'événement. Comme Monsieur et M. le Prince étoient les gens les plus intéressés au bien de l'État, il

voyoit que, selon toute vraisemblance, ils en devoient être les maîtres, et que ce qui pourroit arriver de ce conseil tomberoit plutôt sur eux que sur lui. La suite a fait voir que l'on eût pu se passer de ce voyage, qui a été cause de tous les fâcheux troubles qui ont suivi et de l'absence de M. le Prince, qui est à compter pour beaucoup. Monsieur et M. le Prince disoient que le cardinal eut beaucoup de peine à les faire consentir à ce dessein; ils y consentirent enfin, et ils disent aussi s'en être bien repentis depuis; ils l'ont dû faire : ils en ont bien pâti tous deux. Monsieur avoit la goutte depuis quelque temps, et, deux jours avant le départ, la reine alla tenir conseil chez lui; ce fut là que la dernière résolution de ce voyage se prit: l'on trouva que la nuit du jour des Rois étoit propre pour ce dessein, pendant que tout le monde seroit en débauche, afin d'être à Saint-Germain avant que personne s'en aperçût. J'avois soupé ce jour-là chez Madame, et toute la soirée j'avois été dans la chambre de Monsieur où quelqu'un de ses gens me vint dire en grand secret que l'on partoit le lendemain; ce que je ne pouvois croire, à cause de l'état où Monsieur étoit. Je lui allai débiter cette nouvelle par raillerie : le silence qu'il garda là-dessus me donna lieu de soupçonner la vérité du voyage; il me donna le bon soir un moment après, sans avoir rien répondu. Je m'en allai dans la chambre de Madame, nous parlâmes longtemps là-dessus; elle étoit de la même opinion que moi, que le silence de Monsieur marquoit la vérité de ce voyage. Je m'en allai à mon logis assez tard.

Entre trois et quatre heures du matin, j'entendis heurter fortement à la porte de ma chambre, je me doutai bien de ce que c'étoit : j'éveillai mes femmes et envoyai

ouvrir ma porte. Je vis entrer M. de Comminges (1); je lui demandai : « Ne faut-il pas s'en aller? » Il me répondit : « Oui, Mademoiselle; le roi, la reine et Monsieur vous attendent dans le Cours; et voilà une lettre de Monsieur. » Je la pris, la mis sous mon chevet, et lui dis : « Aux ordres du roi et de la reine il n'est pas nécessaire d'en joindre de Monsieur pour me faire obéir. » Il me pressa de la lire, elle contenoit seulement que j'obéisse avec diligence. La reine avoit désiré que Monsieur me donnât cet ordre, dans l'opinion que je n'obéirois pas au sien, et que j'aurois été ravie de demeurer à Paris pour me mettre d'un parti contre elle; car contre le roi je ne vis jamais personne qui avouât d'en avoir été : c'est toujours contre quelque autre personnage que le roi. Si elle ne s'étoit pas plus trompée en tout ce qu'elle auroit pu prévoir qu'en cette crainte, elle auroit été plus heureuse et auroit eu moins de chagrins; jamais rien ne fut si vrai que ce que j'ai pensé cent fois depuis (2).

---

(1) Gaston-Jean-Baptiste, comte de Comminges ou Cominge, était neveu de François de Comminges, seigneur de Guitaut, dont il est souvent question dans les Mémoires de Mademoiselle.

(2) L'effet que produisit le départ de la cour, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649, est vivement exprimé dans plusieurs journaux inédits de cette époque. « Le mercredi 6 janvier, dit Oliv. d'Ormesson, fête des Rois, à sept heures, madame de Sévigné m'envoya dire que le roi étoit parti la nuit; jamais nouvelle ne me surprit tant. J'allai chez M. de Lamoignon (Guillaume de Lamoignon, qui devint, dans la suite, premier président du parlement de Paris), où la même chose me fut confirmée, et que la porte Saint-Honoré étoit gardée et que le peuple avoit forcé le bagage du roi de rentrer dans le Palais-Royal. Je revins donner ordre d'avoir du pain pour huit jours. La plupart de la cour se hâtoient de sortir; mais

Au moment que M. de Comminges me parla, j'étois toute troublée de joie de voir qu'ils alloient faire une faute et d'être spectatrice des misères qu'elle leur causeroit. Cela me vengeoit un peu des persécutions que j'avois souffertes. Je ne prévoyois pas alors que je me trouverois dans un parti considérable, où je pourrois faire mon devoir et me venger en même temps. Cependant en exerçant ces sortes de vengeances, l'on se venge bien contre soi-même.

---

les portes étoient fermées, et personne ne sortoit. L'on pilloit les chariots qui vouloient sortir. Jamais l'étonnement ne fut plus grand. Le parlement s'assembla l'après-dînée et donna arrêt que les bourgeois se mettroient en armes pour la sûreté de la ville, que l'on ne laisseroit sortir personne. Il enjoignit au prévôt des marchands de tenir la main pour faire venir des vivres, avec défense aux gouverneurs des villes de recevoir garnisons. »

Dubuisson-Aubenay, qui étoit attaché tout spécialement au secrétaire d'État Duplessis-Guénégaud, parle aussi de ces événements dans son Journal inédit, à la date du 6 janvier 1649 : « Mercredi 6, jour des Rois, à cinq heures du matin, le comte de Miossens est venu chez M. Duplessis de Guénégaud l'avertir que, sur les trois heures, le roi étoit parti du Palais-Royal avec la reine et le cardinal Mazarin, et étoit allé à Saint-Germain. MM. le duc d'Orléans et le prince de Condé avoient suivi en même temps. Peu d'heures après lesdits sieurs Duplessis, secrétaire d'État, et comte de Miossens, son beau-frère, se sont mis en carrosse du premier à six chevaux et ont été en cour. Une heure après eux, sont partis les enfants dudit sieur Duplessis pour aller à Fresne, et au bout d'une heure trois charrettes, chargées de meubles, lits, tapisseries, linge, habits et vaisselle d'argent, qui ont été hors la porte Saint-Antoine. Comme elles tournoient sur le fossé de la ville, elles furent assaillies de la populace du faubourg, criant : *Pille ! Pille !* Puis au bout de quelques heures, comme on a vu que le commissaire de ce quartier-là informoit du pillage, beaucoup de gens sont venus chez lui rapporter de la vaisselle d'argent. »

Je me levai avec toute la diligence possible, et je m'en allai dans le carrosse de Comminges, le mien n'étoit pas prêt ni celui de la comtesse de Fiesque. La lune finissoit et le jour ne paroissoit pas encore; je recommandai à la comtesse de Fiesque de m'amener au plus tôt mon équipage. Lorsque je montai dans le carrosse de la reine, je dis : « Je veux être au devant ou au derrière du carrosse; je n'aime pas le froid et je veux être à mon aise. » C'étoit en intention d'en faire ôter madame la Princesse; qui avoit accoutumé d'être en l'une des deux places. La reine me répondit : « Le roi mon fils et moi nous y sommes, et madame la Princesse la mère. » Je répondis : « Il l'y faut laisser; les jeunes gens doivent les bonnes places aux vieux. » Je demeurai à la portière avec M. le prince de Conti; à l'autre étoit madame la Princesse la fille et madame de Senecey (1). La reine me demanda si je n'avois pas été bien surprise; je lui dis que non, et que Monsieur me l'avoit dit, quoiqu'il n'en fût rien; elle me pensa surprendre en cette menterie, parce qu'elle me demanda : « Comment vous êtes vous donc couchée? » Je lui répondis : « J'ai été bien aise de faire provision de sommeil dans l'incertitude si j'aurois mon lit cette nuit. » Jamais je n'ai vu une créature si gaie qu'elle étoit : quand elle auroit gagné une bataille, pris Paris, et fait pendre tous ceux qui lui auroient déplu, elle ne l'auroit pas plus été, et cependant elle étoit bien éloignée de tout cela.

Comme l'on fut arrivé à Saint-Germain (c'étoit le jour

---

(1) Voy. sur cette dame, p. 84, *note* 2.

des Rois), l'on descendit droit à la chapelle pour entendre la messe, et tout le reste de la journée se passa à questionner tous ceux qui arrivoient, sur ce que l'on disoit et faisoit à Paris. Chacun en parloit à sa mode, et tout le monde étoit d'accord que personne ne témoignoit de déplaisir du départ du roi. L'on battoit le tambour par toute la ville, et chacun prit les armes. J'étois en grande inquiétude de mon équipage, je connoissois madame la comtesse de Fiesque d'une humeur timide mal à propos, et dont je craignois de pâtir comme je fis. Elle ne vouloit point sortir de Paris dans la rumeur, ni faire passer mon équipage; ce qui m'étoit le plus nécessaire. Quant à elle, je m'en serois bien passée. Elle m'envoya un carrosse, qui passa parmi les plus mutins sans qu'on lui dît rien, le reste auroit passé de même; ceux qui étoient dedans reçurent toutes sortes de civilités (1), quoique ce fût de la part de gens qui n'en font guère, et cela me fut rapporté. Elle m'envoya dans ce carrosse un matelas et un peu de linge.

Comme je me vis en si mauvais équipage, je m'en allai chercher secours au Château-Neuf (2), où logeoient Monsieur et Madame, qui me prêta deux de ses femmes de chambre; comme elle n'avoit pas toutes ses hardes

---

(1) D'après le Journal d'Olivier d'Ormesson, à la date du 8 janvier 1649, on refusa un passe-port à madame de Fiesque et à sa fille, madame de Bréauté, qui voulaient aller rejoindre Mademoiselle.

(2) Le château neuf de Saint-Germain avait été bâti par Henri IV. Il fut démoli en 1776; il n'en reste aujourd'hui que les terrasses, les murs de soutenement et le bâtiment appelé *pavillon de Henri IV*.

non plus que moi, le tout alla plaisamment. Je me couchai dans une fort belle chambre en galetas bien peinte, bien dorée et grande, avec peu de feu et point de vitres ni de fenêtres ; ce qui n'est pas agréable au mois de janvier. Mes matelas étoient par terre, et ma sœur, qui n'avoit point de lit, coucha avec moi : il falloit chanter pour l'endormir, et son somme ne duroit pas longtemps ; elle troubla fort le mien ; elle se tournoit, me sentoit auprès d'elle, se réveilloit et crioit qu'elle voyoit la bête ; de sorte que l'on chantoit de nouveau pour l'endormir, et la nuit se passa ainsi. Jugez si j'étois agréablement pour une personne qui avoit peu dormi l'autre nuit, et qui avoit été malade tout l'hiver de maux de gorge et d'un rhume violent. Cependant toute cette fatigue me guérit.

Heureusement pour moi les lits de Monsieur et de Madame vinrent : Monsieur eut la bonté de me donner sa chambre ; il avoit couché dans un lit, que M. le Prince lui avoit prêté. Comme j'étois dans la chambre de Monsieur, où l'on ne savoit point que je logeasse, je me réveillai par le bruit que j'entendis ; j'ouvris mon rideau, je fut fort étonnée de voir ma chambre toute pleine de gens à grands collets de buffle, qui furent fort étonnés de me voir, et que je connoissois aussi peu qu'ils me connoissoient. Je n'avois point de linge à changer, et l'on blanchissoit ma chemise de nuit pendant le jour et ma chemise de jour pendant la nuit ; je n'avois point mes femmes pour me coiffer et habiller ; ce qui est très-incommode ; je mangeois avec Monsieur, qui fait très-mauvaise chère. Je ne laissois pas pour cela d'être gaie, et Monsieur admiroit que je ne me plaignois de rien. Pour Madame elle n'étoit pas de

même; aussi suis-je une créature qui ne m'incommode de rien, et fort au-dessus des bagatelles. Je demeurai ainsi dix jours chez Madame, au bout desquels mon équipage arriva, et je fus fort aise d'avoir toutes mes commodités. Je m'en allai loger au Château-Vieux (1), où étoit la reine; j'étois résolue, si mon équipage ne fût venu, d'envoyer à Rouen me faire faire des hardes et un lit, et pour cela je demandai de l'argent au trésorier de Monsieur; et l'on m'en pouvoit bien donner, puisque l'on jouissoit de mon bien. Si l'on m'en eût refusé, je n'aurois pas laissé de trouver qui m'en eût prêté.

Saujon, qui étoit hors de Pierre-Encise, étoit venu à Orléans voir son frère; et, sur le bruit de la sortie du roi, et de la guerre, il s'étoit approché de Saint-Germain. Il envoya son frère demander permission, au lieu de venir à la cour, d'aller à l'armée servir à sa compagnie, qui étoit à Saint-Denis. J'en parlai à Monsieur, qui en parla à M. le cardinal, et il le fit trouver bon à la reine; de sorte que Saujon revint à Saint-Germain et y fut bien reçu; puis il s'en alla à son quartier; il revenoit de fois à autres à Saint-Germain; ensuite il alla à Pontoise, où il commandoit cinq ou six compagnies de son corps, et c'étoit en ce temps-là une place considérable.

Saujon hors de prison, je n'avois plus de sujet apparent de bouder contre la cour et de m'en plaindre; de

---

(1) Le château vieux de Saint-Germain date d'une époque fort ancienne; mais les bâtiments, qui existent encore aujourd'hui, furent construits par François Ier et agrandis par Louis XIV.

sorte que, comme j'avois fort demandé sa liberté à M. le cardinal, je fus obligée de lui en faire de grands remercîments, et à la reine, qui avoit d'autant plus de joie de me témoigner de la bonté et de me faire des amitiés, qu'elle savoit bien que cela ne faisoit pas plaisir à madame la Princesse, qui étoit lors assez mal avec elle, parce que le prince de Conti, qu'elle a toujours mieux aimé que M. le Prince, quoique leur mérite fût différent, étoit allé à Paris, avec M. de Longueville (1); ce qui faisoit croire à la reine qu'elle avoit plus de zèle pour le parti de Paris que pour celui du roi. Cela m'en donna pour les intérêts de la cour : j'étois toujours opposée à elle.

Ce départ alarma assez d'abord, et ce n'étoit pas pour le regret qu'on eut du prince de Conti ni de M. de Longueville, ni la crainte du mal qu'ils pouvoient faire. M. le Prince étoit allé visiter Charenton, qui n'étoit pas encore occupé par les gens de Paris, et où l'on avoit intention de mettre du monde; il arriva très-tard et l'on craignoit qu'il ne fût de la partie, et que les autres ne l'eussent été joindre; son retour et sa con-

---

(1) Ce fut dans la nuit du 9 au 10 janvier que ces deux princes se rendirent à Paris. Olivier d'Ormesson, à la date du 10 janvier, donne quelques détails sur leur arrivée : « M. de Blancménil dit [au parlement] que ce matin ayant été averti que M. le prince de Conti et M. de Longueville étoient arrivés à la porte Saint-Honoré dès deux heures et n'avoient pu entrer, il y étoit allé avec M. de Broussel pour les recevoir; et les ayant trouvés entrant avec M. le coadjuteur, il les avoit accompagnés chez eux, où M. le prince de Conti et M. de Longueville lui avoient fait leur déclaration qu'ils venoient pour embrasser les intérêts de messieurs du parlement sans condition ni réserve, et l'avoient prié de le venir dire. »

duite pendant toute cette guerre justifient bien que son intention étoit contraire à celle de son frère. Les occasions de combat ne furent pas fréquentes pendant cette guerre, elle dura peu, et l'on fut longtemps à Saint-Germain, sans que les troupes qui devoient assiéger Paris fussent venues.

L'on n'eut jamais dessein de l'assiéger dans les formes: la circonvallation eût été un peu trop grande et l'armée trop petite; l'on se contenta de la séparer en deux quartiers, l'un à Saint-Cloud et l'autre à Saint-Denis: l'un étoit celui de Monsieur et l'autre de M. le Prince. L'on prenoit quelquefois des charrettes de pain de Gonesse et quelques bœufs, et l'on venoit le dire en grande hâte à Saint-Germain; l'on faisoit des prisonniers et c'étoient gens peu considérables. La grande occasion fut à Charenton que l'on prit en deux heures (1).

(1) Charenton fut pris le 8 février 1649. Ce coup de main abattit les frondeurs: « Après le dîner, dit Olivier d'Ormesson (*Journal* à la date du 8 février), allant sur le rempart avec M. de Collanges (Coulanges), nous apprîmes que Charenton avoit été forcé sur les neuf heures; que Clanleu, qui en étoit gouverneur, avoit été tué, ayant refusé quartier, et que M. de Châtillon y avoit été tué. Personne ne pouvoit croire cette nouvelle. Sur le boulevard de la porte Saint-Antoine, où étoit tout Paris, l'on voyoit rentrer des troupes d'infanterie, des bourgeois et de la cavalerie. Cette prise étonnoit tout le monde, parce que c'étoit le seul passage libre pour les vivres, et l'on accusoit nos généraux de trahison, et principalement M. d'Elbeuf, qui avoit été averti dès la veille sur les trois heures et avoit négligé cet avis. L'on disoit que M. le Prince avois mis le feu à Charenton. Toute la ville étoit pleine des compagnies de bourgeois en armes, et il y avoit plus de vingt mille hommes. M. le coadjuteur sortit à cheval avec deux pistolets et un habit gris, dont on parloit. »

Monsieur et M. le Prince y étoient en personne : ils y assistèrent tous deux à leur ordinaire, et celui qui le défendoit s'appeloit Clanleu; il avoit été à Monsieur et l'avoit quitté; il ne vouloit point de quartier. M. de Châtillon (1) y fut blessé et mourut le lendemain au bois de Vincennes, et M. de Saligny (2), tous deux de la maison de Coligny. Il arriva une aventure assez remarquable et qui paroît plutôt un roman qu'une vérité. Le marquis de Cugnac (3), petit-fils du vieux maréchal de La Force, qui étoit dedans, voulut se sauver et se jeter sur un bateau : la rivière étoit gelée et un glaçon le porta de l'autre côté de l'eau, et même plusieurs ont dit qu'il le porta jusqu'à Paris.

Après cet exploit, les deux armées furent assez longtemps en bataille entre le bois de Vincennes et Picquepuce, et personne ne se battit. L'on eut une grande joie à Saint-Germain de cette expédition; il n'y eut que madame de Châtillon qui fut affligée. Son affliction fut modérée par l'amitié que son mari avoit pour mademoiselle de Guerchy, et même dans le combat il avoit une de ses jarretières nouée à son bras; comme elle étoit bleue, cela la fit remarquer; et en ce temps-là l'on n'avoit pas encore vu d'écharpe de cette couleur.

---

(1) Gaspard, duc de Coligny, était frère du Coligny qui avait péri à la suite de son duel pour madame de Longueville. Voy. plus haut, p. 90.

(2) Gaspard, comte de Saligny, marquis d'Orne, capitaine-lieutenant des gens d'armes de la reine. Coligny-Saligny en parle dans ses Mémoires, publiés par la *Société de l'histoire de France*, p. 18.

(3) Pierre de Caumont, marquis de Cugnac.

La magnificence n'étoit pas grande à Saint-Germain : personne n'avoit tout son équipage ; ceux qui avoient des lits n'avoient point de tapisseries, et ceux qui avoient des tapisseries n'avoient point d'habits, et l'on y étoit très-pauvrement. Le roi et la reine furent long-temps à n'avoir que des meubles de M. le cardinal. Dans la crainte que l'on avoit à Paris de laisser sortir les effets du cardinal, sous prétexte que ce fût ceux du roi et de la reine, ils ne vouloient rien laisser sortir, tant l'aversion étoit grande. Cela n'est pas sans exemple que les peuples soient capables de haïr et d'aimer les mêmes gens, en peu de temps, et surtout les François. Le roi et la reine manquoient de tout, et moi j'avois tout ce qu'il me plaisoit et ne manquois de rien. Pour tout ce que j'envoyois querir à Paris l'on donnoit des passe-ports ; on l'escortoit ; rien n'étoit égal aux civilités que l'on me faisoit.

La reine me pria d'envoyer un chariot pour emmener de ses hardes ; je l'envoyai avec joie, et l'on en a assez d'être en état de rendre service à de telles gens, et de voir que l'on est en quelque considération. Parmi les hardes que la reine fit venir, il y avoit un coffre de gants d'Espagne ; comme on les visitoit, les bourgeois, commis pour cette visite, qui n'étoient pas accoutumés à de si fortes senteurs, éternuèrent beaucoup, à ce que rapporta le page, que j'avois envoyé et qui étoit mon ambassadeur ordinaire. La reine, Monsieur et M. le cardinal rirent fort à l'endroit de cette relation, qui étoit sur les honneurs qu'il avoit reçus à Paris : il étoit entré au parlement, à la grande chambre, où il avoit dit que je l'envoyois pour apporter des hardes que j'avois laissées à Paris. On lui dit que je n'avois qu'à té-

moigner tout ce que je désirerois, que je trouverois la compagnie toujours pleine de tout le respect qu'elle me devoit, et enfin ils lui firent mille honnêtetés pour moi. Mon page disoit aussi qu'en son particulier on lui en avoit beaucoup fait. Il ne fut point étonné de parler devant la reine et M. le cardinal; pour Monsieur, il l'avoit vu souvent et lui alloit parler de ma part. Il eut une longue audience; il fut fort questionné; il avoit vu tout ce qui se passoit à Paris, où je ne doute pas qu'on ne l'eût aussi beaucoup questionné, et pour un garçon de quatorze ou quinze ans il se démêla fort bien de cette commission. Depuis, Monsieur et toute la cour ne l'appeloient plus que l'*ambassadeur;* et, quand je fus à Paris, il alloit voir tous ces messieurs, et étoit si connu dans le parlement qu'il y recommandoit avec succès les affaires de ses amis.

M. le duc de Beaufort étoit sorti pour aller au-devant d'un convoi; il trouva le maréchal de Gramont à Juvisy qui étoit allé pour le charger; il y eut un petit combat (1), où M. de Nerlieu (2), de la maison de Beauveau, colonel de cavalerie, homme de grand mérite, fut tué par M. le duc de Beaufort. En une autre action, il donna un coup d'épée à M. de Briolles, qui commandoit le régiment de Condé-Cavalerie, et laissa son épée dans la cuisse de Briolles, parce qu'il survint du monde et fut obligé de se retirer. Briolles étoit un fort honnête homme et qui étoit de mes amis. M. de Beaufort s'avisa d'écrire à M. de Nemours et donna sa lettre à un sol-

(1) Ce combat eut lieu le 10 février 1649.

(2) Charles de Beauvau, seigneur de Nerlieu ou Noirlieu.

dat des gardes de la compagnie de Boiseleau, et il demanda permission à son capitaine de la prendre ; le capitaine craignoit de se brouiller, il dit au soldat qu'il prît sa lettre, et qu'il n'en prenoit point de connoissance, à ce qu'il m'a dit depuis. M. de Nemours me tira à part dans la chambre de Madame, me montra la lettre de M. de Beaufort, qui ne contenoit que des propositions fort avantageuses pour lui avec intention de lui persuader d'aller à Paris ; il lui envoyoit une lettre pour Son Altesse royale à même intention, et toute ouverte ; elle le chargeoit d'en communiquer avec moi. Il m'a toujours témoigné beaucoup de confiance et d'affection ; cependant en cette rencontre M. de Nemours et moi nous n'étions pas fort aises d'en recevoir des marques ; si on l'eût su, cela nous auroit pu nuire. La lettre pour Son Altesse royale étoit dans des termes fort respectueux de sa part et de tout le parti pour l'exhorter d'aller à Paris, et il lui disoit tout ce qui pouvoit l'y obliger. Sur les dispositions où nous voyions Son Altesse royale, nous résolûmes, M. de Nemours et moi, de brûler les lettres, et nous nous jurâmes, l'un et l'autre, qu'il n'en seroit jamais fait aucune mention.

M. de Nemours commençoit alors à faire le galant de madame de Châtillon : cet amour avoit commencé dès le premier voyage de Saint-Germain ; et la galanterie de son mari, qui avoit commencé en ce temps-là pour Guerchy, fit que celle de M. de Nemours lui déplut moins. Auparavant rien n'étoit égal à leurs amours, et c'étoit par lui qu'ils s'étoient mariés ; quoiqu'ils fussent tous deux de grande qualité (elle étoit de la maison de Montmorency, et lui de celle de Coligny) ils n'étoient pas riches tous deux, et leurs parents s'y opposoient,

de sorte qu'il l'enleva (1). Ainsi l'on devoit croire que l'amitié succéderoit à l'amour : la belle intelligence devoit durer toujours. Cela n'auroit pas été, si la mort n'eût prévenu l'un des deux. L'on remarqua que le jour que l'on l'alla consoler de la mort de son mari elle étoit fort ajustée dans son lit; ce qui confirma que l'affliction n'étoit pas grande, parce que, quand elle l'est, l'on n'a soin de rien. M. de Châtillon étoit beau, bien fait de sa personne et brave au dernier point; comme je le connoissois peu, je ne dirai rien de son esprit.

Il courut un bruit dans ce temps que Saint-Mesgrin étoit amoureux de madame la Princesse, et lui rendoit ses devoirs avec soin; ce n'en étoit pas une marque : l'on ne manque pas de les rendre aux personnes de cette qualité. La reine alloit tous les jours aux litanies à la chapelle, et elle se mettoit dans un petit oratoire au bout de la tribune où les autres demeuroient; et, comme la reine demeuroit longtemps après qu'elles étoient dites, celles qui (2) n'avoient pas autant de dévotion s'amusoient à causer, et l'on remarquoit que M. de Saint-Mesgrin parloit à madame la Princesse. Pour moi je n'en voyois rien; car j'étois dans l'oratoire avec la reine où le plus souvent je m'endormois, n'étant pas une de-

(1) Voy. les Mémoires de madame de Motteville, à l'année 1644, sur l'enlèvement de mademoiselle de Montmorency-Boutteville par Gaspard de Coligny. D'après madame de Motteville, ce fut le duc d'Enghien (Louis de Bourbon) qui conseilla à Coligny d'enlever mademoiselle de Boutteville. C'est ce qui résulte aussi des paroles prêtées à madame la Princesse (Charlotte de Montmorency) : « Mon méchant fils a fait cette affaire. »

(2) Ici commence le manuscrit autographe des *Mémoires de Mademoiselle.*

moiselle à si longues prières ni à méditations. Je pensai que des amis de M. de Saint-Mesgrin l'avertiroient de supprimer ces conversations, et que, si elles venoient à la connoissance de M. le Prince, cela ne lui plairoit pas, quoique madame sa femme fût fort sage et qu'il s'en souciât très-peu. Ce qu'il fit, et l'on n'en parla pas davantage.

Je voyois souvent madame la princesse de Carignan, femme de M. le prince Thomas de Savoie (1); elle est sœur de feu M. le comte de Soissons. C'est une femme laide, mais de bonne mine, l'air et le procédé d'une grande princesse: elle est libérale jusqu'à la prodigalité, a un train et un équipage fort grands; enfin tout ce qu'elle a est tel. Elle a de l'esprit et point de jugement: ce qui fait qu'elle parle beaucoup et dit peu de vérités; mais cela va à un tel excès, qu'elle fait des contes même au delà du vraisemblable. Comme elle a été souvent en Piémont et longtemps en Espagne, en liberté et en prison, c'est de ces lieux où elle invente tout ce qu'elle dit: du reste c'est une assez bonne femme. Elle avoit beaucoup d'amitié pour moi; ce qui empêchoit qu'elle ne se fâchât, quand je lui riois au nez de toutes les menteries qu'elle me disoit. Elle avoit avec elle sa fille, la princesse Courci (2), qui a de l'esprit et beaucoup plus de retenue et de jugement que sa mère, qui étoit aussi fort mon amie. Quand j'avois envie de me réjouir, j'entretenois la mère, et, quand je voulois parler sérieuse-

---

(1) Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, avait épousé Marie de Bourbon le 10 octobre 1624.

(2) Louise-Chrétienne de Savoie, qui fut mariée, en 1653, à Ferdinand Maximilien, margrave de Bade.

ment, la fille. Madame de Carignan a toujours ses poches pleines de confitures, et la reine me faisoit la guerre que je ne l'aimois que pour qu'elle m'en portât, sans avoir la peine d'en charger mes poches.

Quand l'on parla de paix, je m'en souciai peu : car comme je ne songeois en ce temps-là qu'à mon divertissement à Saint-Germain, je n'eusse jamais voulu en bouger, et le bien public n'étoit pas trop connu de moi, non plus que celui de l'État; car, quoique l'on soit née y ayant assez d'intérêt, quand l'on est fort jeune et fort inappliquée, l'on n'a pour but que les plaisirs de son âge. Il y eut plusieurs conférences à Ruel, où M. le Prince et le cardinal alloient, et le détail en est su : ainsi je ne m'embarquerai point ici en aucunes grandes affaires, n'en ayant la dernière connoissance, et, pour ne m'en pas donner la peine, je dirai seulement que je ne crois pas qu'elle [la paix] fût fort avantageuse au roi (1).

Je fus des premières qui allai à Paris, dès que la paix fut faite : je demandai congé à la reine et à Monsieur d'y aller. Madame la princesse de Carignan y vint avec moi. Comme je n'y avois nulle affaire, je n'aurois pas ainsi demandé congé, si je n'avois eu un beau mais bien malheureux prétexte, qui étoit de visiter la reine d'Angleterre sur la mort du roi, son mari, auquel le parlement d'Angleterre avoit fait couper le cou, il n'y avoit que deux mois (2). L'on n'en porta point le deuil à la cour, c'est-à-dire comme l'on auroit dû :

(1) La paix de Ruel fut conclue le 1er avril 1649.

(2) Charles I fut décapité le 9 février 1649 (nouv. st.).

il n'y eut que les personnes et point les équipages (1), faute d'argent; la raison en est bien pauvre. Quand j'ai parlé ci-devant du misérable état où l'on étoit, j'avois oublié de dire que nous étions à Saint-Germain en l'état où l'on vouloit mettre Paris; car l'intention étoit de les affamér, et ils avoient toutes choses en abondance, et à Saint Germain l'on manquoit souvent de vivres; car les troupes qui étoient aux environs prenoient tout ce qu'on y apportoit. Ainsi l'on étoit quasi affamé; ce qui faisoit dire souvent que M. le cardinal ne prenoit pas bien ses mesures, et que c'étoit ce qui empêchoit les choses de bien réussir.

Je partis donc, comme j'ai dit, des premières pour Paris : j'allai descendre au Louvre, où étoit la reine d'Angleterre, que je ne trouvai pas si sensiblement touchée, qu'elle l'auroit dû être, par l'amitié que le roi son mari, avoit pour elle, lequel la traitoit divinement bien, étant la maîtresse de tout, et par le genre de mort, qui me sembloit devoir encore ajouter beaucoup à son affliction. Pour moi, je crois que c'étoit par force d'esprit, car Dieu en donne d'extraordinaires dans les occasions qui le sont, pour que l'on se soumette avec résignation à ses volontés; car sans cela il y en a, où il seroit difficile de résister, et quelquefois aussi l'accablement et la continuation des déplaisirs abattent tellement l'âme et l'accoutument si fort aux douleurs, que l'on devient insensible aux plus dures : c'est encore

(1) Il était d'usage à cette époque de couvrir les carrosses et les chevaux de signes de deuil. Saint-Simon parle souvent, dans ses Mémoires, de cette coutume de *draper* et des personnes qui en avoient le droit.

un effet de la Providence; car, quand cela se fait par permission de Dieu, c'est un effet de sa bonté, qui supplée à notre foiblesse et qui ne laisse pas de nous être méritoire devant lui; ainsi il n'importe pas d'en être blâmé devant les hommes.

Je trouvai chez la reine d'Angleterre son second fils, M. le duc d'York (1) : il venoit de Hollande d'auprès de sa sœur la princesse d'Orange, où il avoit été depuis qu'il s'étoit sauvé de prison, où l'on l'avoit tenu longtemps en Angleterre. C'étoit lors un jeune prince de treize à quatorze ans, fort joli, bien fait et beau de visage, blond, qui parloit bien françois; ce qui lui donnoit un meilleur air qu'au roi son frère; car rien ne défigure tant un homme, à mon gré, comme de ne pouvoir parler : il parloit fort à propos, et je sortis de la conversation, que nous eûmes ensemble, fort édifiée de lui.

Dès que je fus à mon logis, tout le monde me vint voir (2), les plus grands et les plus petits du parti: les trois jours que je fus à Paris, ma maison ne désemplit pas. Comme je n'étois allée que pour voir la reine d'Angleterre, je lui rendois aussi tous les jours mes visites; je rendois les mêmes au Cours : c'est une promenade que j'ai toujours fort aimée, et que j'aimerai bien encore, quand

---

(1) Jacques, duc d'York, né le 24 octobre 1633, devint roi d'Angleterre en 1685, sous le nom de Jacques II, et mourut, en 1701, à Saint-Germain-en-Laye.

(2) « Jeudi 8 avril [1649], mademoiselle d'Orléans arrive en son logement des Tuileries, avec grand applaudissement des Parisiens. Vendredi 9, tout le monde va visiter mademoiselle d'Orléans à Paris. » (*Journal ms. de Dubuisson-Aubenay*, à la date des 8 et 9 avril.)

je retournerai à Paris. Le duc d'York y venoit avec moi, qui en avoit grande joie.

Quand je fus de retour à Saint-Germain, la reine me questionna fort de tout ce que j'avois vu, fait et dit à Paris, dont je lui rendis un compte très-fidèle et à Monsieur aussi. Tous les jours l'on ne voyoit que nouveaux venus à Saint-Germain; car tous les gens du parti venoient saluer le roi et la reine, quand l'amnistie fut vérifiée, hors M. de Beaufort et M. le coadjuteur de Paris, maintenant M. le cardinal de Retz. M. de Vendôme étoit à Saint-Germain et M. de Mercœur, de qui l'on commençoit déjà à parler du mariage avec une des nièces de M. le cardinal (1).

Après tous les devoirs rendus au roi par le parlement, le corps de ville et toutes les autres compagnies souveraines et autres corps pour remercier le roi de leur avoir donné la paix, on parla d'aller à Compiègne; ce qui me fit demander permission d'aller encore [faire] un petit tour à Paris avant le départ de Leurs Majestés, que je voulois accompagner. Monsieur y vint comme j'y étois (2), qui y fut très-peu, et s'en alla [faire] un tour à Blois. Pendant le séjour que j'y fis, je mourois d'envie de voir madame de Chevreuse (3), qui, il n'y avoit que quinze jours, étoit revenue de Flandre. En

(1) Le duc de Mercœur épousa dans la suite Laura Mancini, nièce de Mazarin.

(2) Le duc d'Orléans arriva à Paris le jeudi 15 avril, et en repartit le samedi 17.

(3) La duchesse de Chevreuse arriva à Paris le 12 avril : « Ce jour-là (lundi 12 avril), est aussi arrivée à Paris, vers les onze heures du matin, et descendue à l'église de Notre-Dame, la duchesse de Chevreuse, qui est venue tout d'une traite, par

partant de Saint-Germain, l'on m'avoit défendu de la voir; ce qui m'en donnoit plus d'envie. Je lui envoyai faire un compliment, et lui témoigner le déplaisir que j'avois de l'ordre que l'on m'avoit donné, puisqu'il m'empêchoit de la voir; mais que, si elle vouloit aller à Montmartre, où elle avoit deux filles, et moi ma tante, nous nous y rencontrerions, et que j'en aurois bien de la joie, et que je ne croyois pas être obligée à la fuir, si je la rencontrois. Elle me manda qu'elle s'y en alloit: je ne manquai pas de m'y rendre, mais elle se trouva mal, et manqua au rendez-vous. Mademoiselle de Chevreuse (1) y vint, qui me conta fort tous les divertissements de Flandre : elle [étoit] fort satisfaite de la beauté de cette cour; pour moi, qui ai bien entendu parler à Monsieur du temps de l'infante Isabelle (2), cela ne me surprenoit pas; mais elle n'est pas présentement comme elle étoit en ce temps-là. Elle me parla de l'archiduc (3) et m'en dit plus de bien que je n'en avois jamais ouï dire avant ce temps ni depuis, ayant souvent vu des gens qui venoient de Flandre; elle me dit aussi que l'on me souhaitoit fort en ce pays-là; et pour lors il y avoit plus d'apparence, qu'il n'y en a eu depuis, qu'il [l'archiduc] auroit pu être souverain des Pays-Bas. Véritablement cet établissement m'a toujours fort plu, et

---

relais, de Cambray, ayant fait trente-quatre lieues sans reposer.» (*Journal ms. de Dubuisson-Aubenay.*)

(1) Charlotte-Marie de Lorraine, née en 1627, morte le 7 novembre 1652.

(2) L'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II et d'Élisabeth de France, avait gouverné les Pays-Bas espagnols de concert avec son mari l'archiduc Albert.

(3) Léopold, fils de l'empereur Ferdinand II.

j'ai écouté avec plaisir les personnes qui me disoient que l'on m'y souhaitoit, et que celui qui y commandoit seroit souverain, comme étoit l'archiduc Albert (1).

De Montmartre, je m'en allai chez la reine d'Angleterre, où je trouvai des gens de la reine qui s'en alloient à Saint-Germain : je les chargeai de lui dire comme j'avois trouvé par hasard mademoiselle de Chevreuse à Montmartre, et que je n'avois pas cru de mon devoir de m'enfuir ; que, si c'eût été sa mère, je l'aurois fait ; que pour elle, il me sembloit que cela ne tiroit à nulle conséquence, vu que nous avions toujours été amies. J'en dis autant à Monsieur, qui le prit fort bien

M. de Beaufort, pendant la guerre de Paris, avoit fait le galant de mademoiselle de Longueville (2) ; ce lui étoit un parti fort avantageux : c'est une fort grande héritière du côté de feu madame sa mère, qui étoit de Bourbon (3), et sœur de feu M. le comte de Soissons. Aussi n'auroit-elle su mieux faire que de l'épouser ; car c'est un prince fort bien fait de sa personne, de beaucoup de cœur et de grand mérite, qui valoit bien un aîné et même celui de sa maison. Ainsi personne ne s'étonnoit ni de ses bruits ni des soins qu'il lui rendoit ; mais l'on

(1) L'archiduc Albert, fils de Maximilien II, était né en 1559 ; il fut nommé par Philippe II gouverneur des Pays-Bas en 1596, épousa en 1598 l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, dont il a été question plus haut, et mourut en 1621.

(2) Il a été question plus haut, p. 8, note 3, de mademoiselle de Longueville, qui devint dans la suite duchesse de Nemours ; elle a laissé des Mémoires qui se trouvent dans toutes les collections de mémoires relatifs à l'histoire de France.

(3) Louise de Bourbon, première femme du duc de Longueville, était morte en 1637.

s'étonnoit de ce que madame de Montbazon le souffroit (1). Beaucoup de gens croyoient que, comme il la voyoit souvent, et que c'est une fort belle personne, elle le ménageoit pour l'épouser quand son mari seroit mort, qui est fort vieux (2). D'un autre côté, il alloit très-souvent chez madame de Chevreuse; et, comme mademoiselle de Chevreuse étoit fort belle et héritière aussi, l'on croyoit qu'il lui en vouloit. Ainsi M. de Beaufort étoit considéré comme le bon parti, à qui toutes les princesses en vouloient. Madame de Nemours, sa sœur, désiroit, avec toutes les passions imaginables, mademoiselle de Longueville, tant pour l'avantage de son frère que par la crainte qu'il n'épousât madame de Montbazon, de sorte que tout ce qui embarquoit son frère en cette recherche lui donnoit de grandes joies.

Comme j'étois à Paris, M. de Beaufort me dit qu'il me vouloit donner les violons: j'acceptai très-volontiers cette offre. Madame de Nemours et mademoiselle la princesse Louise (3) vinrent souper avec moi. Nous envoyâmes chercher mademoiselle de Longueville; mais elle n'étoit pas chez elle; ensuite elle s'excusa qu'elle étoit malade, mais à la fin elle vint chez moi. Les vio-

---

(1) Tous les mémoires de cette époque parlent des relations qui existaient entre le duc de Beaufort et madame de Montbazon. Voy. entre autres madame de Motteville à l'année 1649. « Madame de Montbazon, *qui étoit aimée du duc de Beaufort*, etc. »

(2) Hercule de Rohan, duc de Montbazon, mourut en 1654, à l'âge de quatre-vingt six ans. Sa femme ne lui survécut que trois ans; elle mourut à quarante-cinq ans.

(3) Il s'agit sans doute ici de Louise-Chrétienne de Savoie, fille de Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, et de Marie de Bourbon.

lons jouèrent dans les Tuileries, et nous, nous étions sur la terrasse, qui règne du long du corps de logis. M. de Beaufort et tous les hommes étoient dans le jardin, et pas un ne monta où nous étions. M. de Beaufort me manda qu'il me prioit de proposer de les faire passer dans un parterre de l'autre côté du logis, et que je les entendrois de la salle; je crus, et avec assez de raison, que c'est qu'il seroit bien aise que cette sérénade servît à mademoiselle de Chevreuse aussi bien qu'à mademoiselle de Longueville: car l'hôtel de Chevreuse avoit vue sur ce parterre; l'on peut juger par là de l'attachement du cavalier. Pour moi, qui ne lui ai jamais vu aucune inclination au mariage, je me doutois bien que toutes ces galanteries n'auroient nulle suite, à mon grand regret; car je souhaitois, aussi bien que madame de Nemours, que l'affaire de mademoiselle de Longueville s'achevât. Pendant que nous étions dans cette salle, M. de Beaufort s'y cacha derrière une porte, pour entretenir mademoiselle de Longueville en allant et venant; je fis semblant de ne le pas voir, quoique je le visse bien. Si j'eusse demeuré plus longtemps à Paris, ces sérénades auroient pu durer, et on auroit pu même avoir quelques bals. Cependant la reine m'envoya querir: il fallut partir dès le lendemain, la cour partant le jour d'après pour Compiègne (1), de sorte que je me rendis à Saint-Germain, comme il m'étoit prescrit. Madame y demeura, étant indisposée; mais peu de temps après, elle vint rejoindre la cour, et Monsieur de même.

---

(1) La cour partit de Saint-Germain pour Compiègne le vendredi 30 avril 1649.

Dès qu'il fut arrivé, l'abbé de La Rivière me vint trouver, qui me dit que la reine d'Angleterre faisoit toutes les instances possibles auprès de Monsieur pour l'obliger de consentir au mariage du roi son fils et de moi, et que milord Germin (1) étoit arrivé pour l'en presser encore de sa part; que je devois songer à prendre une résolution là-dessus; que Monsieur m'en parleroit. Pour lui, il me parla de la chose, sans me le conseiller, ni déconseiller; me dit le bon et le mauvais; mais le dernier prévaloit sur l'autre. Monsieur me parla sur ce sujet, et me dit : « La reine d'Angleterre m'a fait la proposition que vous a dite la Rivière; voyez ce que vous avez à faire là-dessus. » Je lui répondis que je lui obéirois en toutes choses, et que, comme il connoissoit bien mieux ce qui m'étoit propre que moi-même, je me remettois absolument en lui, n'ayant point de volonté que la sienne. Peu de jours après, le roi d'Angleterre envoya milord Percy faire des compliments à Leurs Majestés, et leur demander permission de venir en France. Ce milord me fit de grands compliments, et Germin et lui me firent soigneusement leur cour. La reine me témoigna fort désirer ce mariage, et M. le cardinal de même, et m'assura que la France assisteroit puissamment le roi d'Angleterre; qu'il avoit beaucoup d'intelligences en son pays, et même des provinces encore, et qu'il étoit encore maître du royaume d'Irlande tout entier. La reine me dit qu'elle m'aimoit comme sa fille, et que, si elle ne

(1) Lord Jermyn, que Mademoiselle appelle *Germin*, avait été un des principaux conseillers de Charles I et resta attaché à la reine sa femme pendant son séjour en France.

trouvoit cette condition avantageuse pour moi, elle-même ne me la proposeroit point, parce qu'elle me souhaitoit toute sorte de bonheur; que je connoissois la reine d'Angleterre, qui étoit la meilleure personne du monde, et qui avoit tout à fait de l'amitié pour moi; que son fils en étoit passionnément amoureux, et qu'il ne souhaitoit rien davantage que de m'épouser.

Je lui répondis qu'il me faisoit beaucoup d'honneur de me vouloir; mais que, quoique les affaires du roi ne fussent pas en état de lui donner un secours aussi considérable qu'il lui en falloit pour le remettre en ses États, néanmoins je ferois absolument toutes les choses qu'elle et Monsieur m'ordonneroient. La reine me railloit devant milord Germin; l'on me faisoit la guerre, et j'en rougissois. M. de la Rivière me vint encore voir sur ce sujet, et me dit que Germin, s'en allant querir le roi d'Angleterre en Hollande où il étoit, demandoit une réponse positive, parce que ses affaires l'obligeoient de s'en aller en Irlande promptement, et que, si je consentois à la chose, c'étoit de telle manière que le roi d'Angleterre viendroit à la cour; qu'il y seroit deux jours; qu'il m'épouseroit, et qu'après le mariage il y seroit encore autant pour me donner le plaisir de passer devant la reine, et qu'après cela, je m'en irois avec lui à Saint-Germain, où étoit retournée la reine d'Angleterre, depuis que la cour en étoit partie; qu'il y feroit peu de séjour; pour moi, que je demeurerois à Paris, si je voulois, comme j'avois accoutumé. Je lui dis que ce dernier point étoit impossible; que j'irois avec le roi en Irlande, s'il le vouloit, et que, s'il ne le vouloit pas, je demeurerois avec la reine sa mère, ou bien en quelqu'une de mes maisons, n'étant pas de la bienséance

que je fusse dans le commerce du monde et des plaisirs (ce qui oblige à la dépense les personnes de ma qualité), lorsque je me devrois plaindre toutes choses pour lui envoyer de l'argent, et que je ne pourrois être sans inquiétude le sachant exposé à une guerre telle que celle-là, et qu'enfin, si je l'épousois, il faudroit bien à la longue prendre des résolutions plus difficiles à suivre, et que je ne pourrois jamais m'empêcher de vendre tout mon bien et le hasarder pour conquérir son royaume; mais aussi ces pensées-là m'effrayoient un peu, parce que ayant toujours été heureuse et nourrie dans l'opulence, ces réflexions m'épouvantoient fort. Il me dit que j'avois raison, mais que je devois songer qu'il n'y avoit point d'autre parti pour moi dans l'Europe; que l'empereur et le roi d'Espagne étoient mariés; que le roi de Hongrie étoit accordé avec l'infante d'Espagne; pour l'archiduc, qu'il ne seroit jamais souverain des Pays-Bas; que je ne voulois point des souverains d'Allemagne ni d'Italie; qu'en France, le roi et Monsieur étoient trop jeunes pour se marier; que M. le Prince l'étoit, il y avoit dix ans, et que sa femme se portoit trop bien. Je lui répliquai en riant : « l'impératrice est grosse, et elle mourra en accouchant. » Enfin, après avoir bien raisonné, et m'être fort inquiétée, cette affaire en valant bien la peine, je lui dis : « Si Monsieur veut que j'épouse le roi d'Angleterre tôt ou tard, et qu'il soit persuadé que c'est une chose inévitable, j'aime mieux l'épouser étant malheureux, parce qu'en cet état il m'aura obligation, et quand il rentrera dans ses États, il me considérera comme en ayant été la cause par le secours qu'il aura reçu de ma maison, à ma considération. »

Le lendemain, nous partîmes pour Amiens ; j'informai ma belle-mère de toute cette affaire, parce que je savois bien qu'elle ne la souhaitoit pas et qu'elle me serviroit auprès de Monsieur pour l'empêcher ; ce qu'elle fit. Le milord Germin me vint voir à Amiens ; il me pressa fort de lui dire mes sentiments, et me fit mille belles protestations de la part du roi d'Angleterre. Je connus, par son discours, que la reine et Monsieur, qui ne se vouloient pas brouiller avec la reine d'Angleterre, avoient dit en parlant de moi : *C'est une créature qu'il faut gagner ; elle ne fait que ce qu'elle veut, et nous n'avons point de pouvoir sur elle.* Il est vrai qu'ils avoient quelque sujet sur le chapitre du mariage d'avoir cette pensée ; car j'ai toujours cru que depuis que l'on avoit l'usage de raison l'on devoit l'employer en cette rencontre comme la plus importante de la vie, parce qu'il y va de tout son repos, et qu'ainsi je devois plutôt songer à mes intérêts qu'à ceux de mes proches. Voyant donc Germin entrer fort en matière avec moi, ce qui n'est guère ordinaire avec les filles, je songeai à me tirer d'affaire avec la reine d'Angleterre : je lui dis que je l'honorois infiniment et que, si je l'osois dire, je l'aimois de même (et je disois vrai) ; que sa considération étoit la plus forte que j'eusse en cette rencontre, et qu'elle me feroit passer par-dessus celle de l'état où étoit le roi son fils ; mais que, pour la religion, c'étoit une chose sur laquelle l'on ne pourroit passer, et que, s'il avoit quelque amitié pour moi, il devoit surmonter cette difficulté, et que j'en surmontois bien d'autres de mon côté.

Il me dit qu'en l'état où étoit le roi d'Angleterre, il ne pouvoit ni ne devoit se faire catholique, et m'allégua

force bonnes raisons, qui sont trop longues à dire : c'est que de se faire catholique l'excluoit pour jamais de rentrer dans ses royaumes. Nous disputâmes longtemps là-dessus; puis il prit congé de moi, en me faisant connoître qu'il croyoit que ce que je lui avois dit lui donnoit sujet d'espérer que les difficultés que je faisois ne seroient pas de longue durée. Depuis que Monsieur et la reine m'eurent parlé à Compiègne, je fus fort en inquiétude, et j'avois l'esprit bien embarrassé, me voyant sur le point de conclure une si grande affaire et de si longue durée; mais cela ne dura pas longtemps; car l'on ne m'en reparla plus, ni même du roi d'Angleterre, qu'après être retournée à Compiègne, un jour avant son arrivée.

La disgrâce qui arriva à l'armée du roi commandée par le comte d'Harcourt (1), donna assez sujet de s'entretenir. M. le cardinal Mazarin, qui est homme de grands desseins, avoit fait attaquer Cambray par une fort petite armée, qui manquoit de beaucoup de choses pour le siége d'une place de cette considération, des meilleures de la frontière, et où les ennemis avoient une forte garnison, et en campagne une armée bien plus forte que la nôtre : ce qui rendoit cette entreprise assez ridicule aux gens qui n'étoient pas assez du secret pour savoir s'il avoit quelque intelligence dans la place; ce qui ne parut pas par l'événement. Car les ennemis, ayant forcé un des quartiers de l'armée du roi, jetèrent

(1) La ville de Cambrai fut investie par le comte d'Harcourt le 23 juin 1649, et le siége fut levé le 2 juillet suivant. On composa à cette occasion des couplets satiriques, qui se trouvent dans le recueil de Maurepas, mss. B. ¹,₉ t. II, f° 333.

un secours considérable dans la place, en sorte que le comte d'Harcourt fut obligé de lever le siége. Ceux qui excusoient M. le cardinal Mazarin, disoient qu'il avoit entrepris ce siége contre toute apparence, sur ce que le comte d'Harcourt n'avoit jamais si bien réussi qu'en choses de cette nature. Il est assez vrai qu'à la guerre, comme aux autres, chacun a son talent.

Il arriva environ ce temps-là une assez plaisante affaire à Paris. M. de Jarzé avoit fait quelques discours de M. de Beaufort qui lui avoient déplu, de sorte qu'il le menaça; et Jarzé dit qu'il ne le craignoit point et qu'il lui disputeroit le haut du pavé, même dans les Tuileries. Ensuite de quoi M. de Beaufort alla chez Renard (1), où Jarzé soupoit avec MM. de Candale, le Fretoy, Fontrailles, Ruvigny et les commandeurs de Jars et de Souvré, et quelques autres dont je ne me souviens pas. Il prit le coin de la nappe et jeta tout par terre; renversa la table. L'on mit l'épée à la main; il y eut une grande rumeur, et personne ni mort ni blessé (2).

---

(1) Le jardin Regnard était contigu à la terrasse des Tuileries qui longe le quai. Voy. plus haut, p. 83.

(2) Cette scène eut lieu le vendredi 18 juin 1649. Les chansons du temps parlent de cet exploit de Beaufort :

Il deviendra grand potentat
Par ses actions mémorables,
Ce duc dont on fait tant d'état;
Il deviendra grand potentat,
S'il sait renverser un état
Comme il renverse bien les tables;
Il deviendra grand potentat
Par ses actions mémorables.

(Recueil de Maurepas, ms. B. I., t. II, f° 305.)

Les parties adverses résolurent de se battre contre M. de Beaufort, mais hors de Paris, où il étoit fort aimé, de crainte d'être assommés même par les harengères, de sorte qu'ils vinrent tous à la cour, où ils firent cette plaisanterie, qui y fut assez bien reçue (1).

Peu de jours après, Monsieur alla à Nanteuil : il manda M. de Beaufort et ses amis, et y mena les autres et les accommoda. L'on avoit cru que cela causeroit de grands combats, et je ne sais si M. le cardinal n'eût pas été bien aise d'être débarrassé de quelques gens par cette voie; mais Son Altesse royale pacifia tout, comme j'ai dit.

Comme le roi d'Angleterre fut arrivé à Péronne, l'on envoya un courrier pour en avertir Leurs Majestés. Lors la reine me dit : « Voilà votre galant qui vient. » L'abbé de la Rivière me dit la même chose. Je lui dis : « Je meurs d'envie qu'il me dise des douceurs; car je ne sais ce que c'est, personne ne m'en ayant jamais osé dire, non pas à cause de ma qualité, puisque l'on en a bien dit à des reines de notre connoissance, mais à cause de mon humeur, que l'on connoît fort éloignée de la coquetterie; mais, sans être coquette, j'en puis bien écouter d'un roi, avec lequel l'on veut me marier : ainsi je souhaiterois fort qu'il m'en dise. »

---

(1) « Dimanche 20 juin, le soir, le duc de Beaufort fut au Cours de la Reine, accompagné de force monde, partie à cheval, partie en carrosse, ayant leurs pistolets aux selles, tout prêts et attendant dans le rond et milieu du Cours, et ce, sur ce que le samedi soir précédent, M. de Candale avait paru avec force gens de ses amis à cheval de ce côté là, venant de Saint-Cloud. » (*Journal ms. de Dubuisson-Aubenay.*)

Le jour de son arrivée, l'on se leva matin; car, comme il ne devoit que dîner à Compiègne, il fallut aller de bonne heure au-devant de lui. J'étois frisée; ce qui ne m'arrive pas souvent. Comme j'entrai dans le carrosse de la reine, elle s'écria : « L'on voit bien les gens qui attendent leurs galants; comme elle est ajustée ! » Je fus toute prête de lui répondre : « Celles qui en ont eu savent bien comme l'on se met et les soins que l'on prend; » et j'aurois pu dire que le mien étant pour épouser, c'étoit avec raison que je m'ajustois; mais je n'osai. Nous allâmes à une lieue de Compiègne au-devant de lui. A sa rencontre, l'on mit pied à terre; il salua Leurs Majestés et moi ensuite : je le trouvai de fort bonne mine et meilleure qu'il n'avoit, lorsqu'il étoit parti de France. Si son esprit m'eût paru correspondre à sa mine, peut-être m'eût-il plu dès ce temps-là; mais, comme il fut dans le carrosse, le roi s'enquit des chiens, des chevaux du prince d'Orange et des chasses de ce pays-là; il répondit en françois. La reine lui voulut demander des nouvelles de ses affaires; il ne répondit rien; et, comme l'on le questionna plusieurs fois sur des choses sérieuses et qui lui importoient assez, il s'excusa de ne pouvoir parler notre langue.

Je vous avoue que, dès ce moment, je résolus de ne pas conclure le mariage, ayant conçu une fort mauvaise opinion, d'être roi, et à son âge, sans savoir ses affaires. Ce n'est pas que je n'eusse par là dû connoître mon sang : car les Bourbons sont gens fort appliqués aux bagatelles et peu aux solides; peut-être moi, aussi bien que les autres, qui en suis de père et de mère. Aussitôt après être arrivés, l'on dîna; il ne mangea point d'ortolans et se jeta sur une énorme pièce de

bœuf et sur une épaule de mouton, comme s'il n'eût eu que cela : son goût me parut n'être pas délicat (1), et je fus bien honteuse qu'il ne fût pas aussi bon en cela, qu'il le témoignoit avoir sur ce qu'il pensoit pour moi. Après le dîner, la reine s'amusa et me laissa avec lui ; il y fut un quart d'heure sans me dire un seul mot : je veux croire que son silence venoit plutôt de respect que de manque de passion. J'avoue le vrai, qu'en cette rencontre j'eusse souhaité qu'il m'en eût moins rendu. Comme l'ennui me prit, j'appelai M. de Comminges en tiers pour tâcher de le faire parler : ce qui réussit heureusement. M. de la Rivière me vint dire : « Il vous a regardée tout le temps du dîner et vous regarde encore incessamment. » Je lui répondis : « Il a beau regarder devant que de plaire, tant qu'il ne dira mot. » Il me répliqua : « C'est que vous faites finesse des douceurs qu'il vous a dites. — Pardonnez-moi, lui dis-je ; venez auprès de moi, quand il y sera, et vous verrez comme il s'y prend. » La reine se leva ; je m'approchai de lui, et, pour le faire parler, je lui demandai des nouvelles de quelques gens que j'avois vus auprès de lui : à quoi il répondit, mais point de douceurs. L'heure de son départ vint : l'on monta en carrosse et on l'alla conduire jusqu'au milieu de la forêt, où l'on mit pied à terre comme à son arrivée. Il prit congé du roi et vint à moi, avec Germin, et il me dit : « Je crois que M. Germin, qui parle

(1) Il y a une ligne sautée dans les anciennes éditions. Après ces mots : *comme s'il n'eût eu que cela*, on fait dire à Mademoiselle : *Son goût me parut aussi bon en cela qu'il le témoignoit avoir sur ce qu'il pensoit pour moi.*

mieux que moi, vous aura pu expliquer mes intentions et mon désir; je suis votre très-obéissant serviteur. » Je lui répondis que j'étois sa très-obéissante servante. Germin me fit beaucoup de compliments, ensuite le roi me salua et s'en alla.

La venue du roi d'Angleterre me fit perdre madame la princesse de Carignan, qui m'étoit un grand divertissement, comme j'ai déjà dit ailleurs. La reine lui manda par madame de Brienne, qui étoit fort de ses amies, qu'au dîner du roi d'Angleterre elle seroit à table, et non pas sa fille, et qu'en ces occasions-là il ne devoit y avoir que des princesses du sang : elle en fut offensée au dernier point et s'en alla promptement. J'eus le bonheur pourtant de n'être point brouillée avec elle; car toute la cour le fut hors moi; et cela n'auroit pu être qu'injustement à mon égard, car je suppliai la reine de me dispenser d'être à ce dîner plutôt que de faire dire à madame de Carignan ce que je savois qui lui déplaisoit tant; mais la reine ne voulut jamais m'accorder cette demande, quoique je la lui fisse avec beaucoup d'instance.

M. le Prince, qui n'avoit point voulu commander d'armée cette année-là, étoit allé à son gouvernement de Bourgogne et y demeura assez longtemps; ce qui alarma la cour. Pourtant il revint, de quoi M. le cardinal, qui l'a toujours beaucoup craint, fut fort réjoui. Il alla au-devant de lui. L'on le reçut avec de grands honneurs, dans la pensée qu'on avoit qu'il ne fût mécontent de ce que la reine vouloit donner à M. de Vendôme la charge d'amiral en faveur du mariage de mademoiselle de Mancini, nièce de M. le cardinal, avec M. de Mercœur. L'on croyoit que M. le Prince étoit un homme à se

repaître de vent : ainsi l'on l'honoroit fort; mais, comme cela lui étoit dû, il ne s'en tenoit pas obligé.

Le roi revint à Paris (1) : tous les corps de la ville sortirent pour venir au-devant de lui jusque près de Saint-Denis. C'étoit une confusion de peuple non pareille; jamais je ne me suis tant ennuyée : il faisoit le plus grand chaud du monde; nous étions huit dans le carrosse de la reine, et nous fûmes depuis trois heures après midi jusqu'à huit heures du soir à venir du Bourget à Paris, où il n'y a que deux petites lieues. Les cris de : *Vive le roi!* étoient continuels, et les peuples les faisoient avec d'autant plus de joie qu'il y avoit longtemps qu'ils n'avoient vu Sa Majesté, et que son retour après une guerre sembloit les obliger à témoigner plus leur joie. Quoique cela m'en donnât beaucoup, je n'en étois pas moins étourdie ; aussi j'en avois fort mal à la tête. Après l'arrivée de Leurs Majestés, Monsieur amena M. de Beaufort saluer le roi ; c'étoit le seul de tous ceux qui avoient été en cette guerre qui n'étoit point venu à Compiègne ou à Saint-Germain depuis la paix. Tout le monde couroit pour voir la mine qu'il feroit et comme il seroit reçu, comme à une chose extraordinaire.

La fête de Saint-Louis arriva peu après : le roi alla ce jour-là à cheval aux Jésuites de la rue Saint-Antoine ; tous les princes et seigneurs, qui étoient lors à Paris, l'accompagnèrent, tous bien vêtus, avec de belles housses. Cette cavalcade étoit fort politique et belle à voir. M. le cardinal fit une chose qui étonna assez, lui que l'on accusoit de n'être pas hardi : il alla trouver le roi

(1) Le retour de la cour à Paris eut lieu le 18 août 1649.

aux Jésuites, passa toute la ville dans son carrosse, peu accompagné, et personne ne lui dit un seul mot. J'arrivai aux Jésuites un peu après la reine, n'ayant pu la suivre, parce que le matin j'avois été aux Carmélites du grand couvent (1) voir mademoiselle de Saujon, qui s'y étoit mise. La reine, en entrant, me dit : « L'impératrice est morte; c'est à cette fois qu'il faut faire toutes choses pour que vous la soyez. » Je la remerciai très-humblement, et je fus assez aise de cette nouvelle. Comme l'on fut revenu au Palais-Royal, M. le cardinal eut une longue conversation avec moi sur ce sujet, et me dit qu'absolument il feroit cette affaire, et qu'il enverroit chercher Mondevergue pour l'envoyer en Allemagne, parce qu'il savoit que je serois bien aise que ce fût lui qui y allât : j'en fus contente.

Monsieur revint le lendemain de Limours; je le fus voir aussitôt : il me parut fort affligé d'avoir perdu Saujon; il me témoigna être fort content de ce que je l'avois été voir et de ce que j'avois fait mon possible pour la faire sortir, et qu'absolument il l'en falloit tirer, et que pour cela ses frères présentassent requête : j'approuvai fort cela. L'on mit l'affaire au parlement. Pendant ce temps-là, Son Altesse royale venoit souvent conférer avec moi, et avec grande joie, de ce que j'avois grand empressement de faire sortir Saujon. Je croyois que cela seroit utile à la fortune de son frère, que je croyois plus mon serviteur en ce temps-là, que je ne fais présentement. Comme l'arrêt fut donné pour la faire sor-

(1) Ce couvent était situé au faubourg Saint-Jacques (aujourd'hui rue Saint-Jacques). Voy. plus haut, p. 185, note.

tir, elle ne le voulut pas ; de sorte qu'il fallut que j'allasse moi-même aux Carmélites la querir. Avant que d'en sortir, elle se jeta à genoux devant le saint-sacrement et fit ses vœux, à ce que m'ont dit les Carmélites, avant mon arrivée ; car celui qu'elle fit devant moi est extraordinaire, qui étoit de n'être jamais religieuse en un autre couvent que celui-là. Depuis les Carmélites jusqu'à Luxembourg (1), elle ne fit que pester contre ceux qui la tiroient du couvent. Elle fut à Luxembourg cinq ou six semaines dans sa chambre, persistant toujours à vouloir retourner, coupa ses cheveux et couchoit sur des claies : enfin c'étoit un zèle extrême.

L'on fit venir un père Léon, carme mitigé, qui étoit un fort habile homme, qui étoit allé prêcher à Auxerre, pour la dissuader d'être carmélite ; puis MM. de Saint-Sulpice survinrent. Enfin, tous ces casuistes ensemble lui persuadèrent qu'elle pouvoit faire plus de bien dans le monde que dans le couvent. L'on lui offrit la charge de dame d'atour de Madame, qu'elle accepta ; elle revint (redevint) tout comme une autre, excepté qu'elle n'étoit habillée que de serge et n'avoit que du linge uni, et une coiffe, parce qu'elle n'avoit point de cheveux. Cela fit souvenir de madame d'Aiguillon, qui, étant mademoiselle de Combalet, avoit fait une pareille équipée. A mesure que ses cheveux croissoient, elle les montroit, et enfin elle reprit la soie et la dentelle. Elle a continué à être dévote, elle s'est mêlée d'autant d'affaires qu'elle a pu, n'a pas négligé le bien, au contraire en a fait

(1) Au palais du Luxembourg. J'ai déjà fait remarquer qu'on appelait alors ce palais *Luxembourg* et non *le Luxembourg*.

grand cas. Je crois que ç'a été pour en faire un bon usage; elle n'a pas discontinué ses conversations avec Monsieur : elle ne manquoit non plus, à ses heures accoutumées, à se trouver chez madame de Raré qu'à son oraison, et ç'a été Monsieur qui y a manqué, quand cela a discontinué. Elle roule fort les yeux dans la tête et regarde toujours en haut : ce qui fait qu'elle choque tout ce qu'elle trouve; et, quand elle en fait des excuses, elle laisse à entendre que c'est que son esprit s'applique peu aux choses du monde. L'on disoit qu'elle ne s'étoit mise dans un couvent que pour être plus considérée, dans la pensée que, si l'on l'en retiroit, elle pourroit accuser la Rivière de l'avoir obligée par ses manières d'y aller, et, en lui rendant ces mauvais offices, tâcher de partager sa faveur, si elle ne pouvoit la détruire entièrement.

Elle avoit eu beaucoup de démêlés avec Monsieur, depuis qu'il l'aimoit; car elle étoit capricieuse et point du tout complaisante ; elle en avoit eu un, entre autres, sur le sujet du duc de Richelieu, à Compiègne, qui l'entretenoit souvent, quoique Monsieur lui eût défendu de lui parler. Elle avoit raison de l'honorer, car son père avoit été son gouverneur; mais elle ne l'entretenoit pas dans la pensée d'être la fille d'un homme qui avoit mangé de son pain, mais dans celle de l'épouser; elle croyoit surprendre ce pauvre sot, comme madame de Pons a fait depuis, qui le mena à Trie, où M. le Prince et mademoiselle de Longueville étoient, qui la lui firent épouser (1). Monsieur est extrêmement jaloux de ses maî-

(1) Anne Poussard ou Poussart du Vigean, veuve de François-

tresses; et, quoiqu'il n'aimât qu'en tout bien et honneur madame de Saujon (car on l'appela ainsi depuis qu'elle fut dame d'atour), il ne vouloit pas qu'elle se mariât, et elle en avoit bien envie; et c'étoit une des choses dont se servoit M. de La Rivière, quand il la vouloit brouiller avec Monsieur. Elle n'a jamais été aimée dans la maison, étant fort glorieuse; et, depuis qu'elle a eu du crédit, elle a continué dans cette humeur. La dévotion ne l'a point corrigée de ce défaut, non plus que de celui d'être intéressée; car, en toute sa vie, elle n'a servi personne pour rien. Il ne se peut rien ajouter à l'ingratitude qu'elle a eue pour moi aussi bien que son frère, mais dont je parlerai ci-après. Pour la sienne, elle a été jusqu'au point de me rendre de mauvais offices auprès de Monsieur, toutes les fois qu'elle a pu, elle a expliqué mal les choses que je faisois pour son service, et cela avec une méchanceté horrible. Un jour parlant d'elle à Monsieur, il me dit : « Détrompez-vous de croire qu'elle soit persuadée vous avoir de l'obligation; car elle m'a dit souvent qu'elle ne vous en avoit pas, parce que autrefois vous avez voulu l'empêcher d'avoir commerce avec moi et d'y être bien. Jugez par là de sa dévotion, puisqu'au moment qu'elle paroît être la plus forte, elle témoigne de l'aversion pour les gens qui l'ont voulu empêcher de faire galanterie, à quoi elle avoit beaucoup de disposition. » Ce même discours, Monsieur le fit un jour à M. le Prince pendant la guerre, lequel me vint trouver, riant à pâmer,

---

Alexandre d'Albret, seigneur de Pons, épousa Armand-Jean de Wignerod, duc de Richelieu, le 26 décembre 1649.

et me dit : « A-t-on jamais ouï-parler d'une telle plainte pour une dévote? »

Pendant que je suis sur le chapitre de mademoiselle de Saujon, je me souviens que Monsieur, le soir que je l'allai querir aux Carmélites, étoit chez la reine, il n'y avoit avec eux que M. le cardinal Mazarin et moi. En parlant du peu de disposition qu'elle avoit d'être carmélite, il nous dit : « Il n'y a que peu de jours que nous avons eu un démêlé, parce qu'elle se fardoit, et que je ne le voulois pas. » Cette affaire m'avoit mise dans une grande faveur auprès de Monsieur; mais, comme ma destinée n'a pas été d'en être autant aimée, que j'ose dire le mériter, elle ne dura pas. Mondevergue arriva à Paris; suivant les ordres qu'il en avoit reçus de la cour, il se disposa de partir bientôt après, comme il le fit; ce ne fut pas sans que M. le cardinal m'entretînt souvent sur le sujet de son voyage, qui étoit pour aller condouloir (1) l'empereur de la part de Leurs Majestés sur la mort de sa femme.

Le roi d'Angleterre, qui ne devoit être que quinze jours en France, y fut trois mois; mais, comme la cour étoit à Paris, et lui avec la reine sa mère à Saint-Germain, on les voyoit peu. Lorsque je sus qu'il étoit sur son départ, j'allai rendre mes devoirs à la reine mère, et prendre congé de lui. La reine d'Angleterre me dit : « Il faut se réjouir avec vous de la mort de l'impératrice : car il y apparence que, si cette affaire a manqué une fois, elle ne manquera pas celle-ci. » Je lui répon-

---

(1) On a remplacé ce mot, dans les anciennes éditions, par *faire compliment de condoléance*.

dis que c'étoit à quoi je ne songeois pas. Elle poursuivit ce discours en me disant : « Voici un homme, qui est persuadé qu'un roi de dix-huit ans vaut mieux qu'un empereur, qui en a cinquante, et quatre enfants. » Cela dura longtemps en manière de picoterie, en disant : « Mon fils est trop gueux et trop misérable pour vous. » Puis elle se radoucit, et me montra une dame angloise, de qui le roi son fils étoit amoureux, et me dit : « Il appréhende tout à fait que vous le sachiez; voyez la honte qu'il a de la voir où vous êtes, dans la crainte que je ne vous le dise. » Ils s'en allèrent. Ensuite la reine me dit : « Venez dans mon cabinet. » Comme nous y fûmes, elle ferma la porte, et me dit : « Le roi, mon fils, m'a priée de vous demander pardon, si la proposition qu'on vous a faite à Compiègne vous a déplu; il en est au désespoir, c'est une pensée qu'il a toujours, et de laquelle il ne se peut défaire; pour moi, je ne voulois point me charger de cette commission, mais il m'en a priée si instamment que je ne m'en suis jamais su défendre ; car je suis de votre avis : vous auriez été misérable avec lui, et je vous aime trop pour l'avoir pu souhaiter, quoique ce fût son bien que vous eussiez été compagne de sa mauvaise fortune; mais tout ce que je puis souhaiter est que son voyage soit heureux, et qu'après, vous veuillez bien de lui; ce seroit à mon gré le comble de sa bonne fortune. » Je lui fis là-dessus mes compliments le mieux qu'il me fut possible, et en termes les plus respectueux et les plus reconnoissants que je pus, de la bonté avec laquelle elle m'avoit parlé.

Je pris congé d'elle pour aller à Poissy, à deux lieues de là, où il y a une abbaye de fondation royale, de l'ordre

de Saint-Dominique (1) (et l'église est bâtie au lieu, où saint Louis est né), en laquelle abbaye l'on avoit mis deux de mes sœurs pendant la guerre de Paris. Le duc d'York me dit qu'il venoit avec moi, et qu'en repassant je le ramènerois à Saint-Germain. Il prit envie au roi d'Angleterre d'y venir; l'on me le dit, je ne voulus pas le mener, et je lui dis qu'il n'y avoit pas de conséquence pour le duc d'York, parce que c'étoit un petit garçon Il pria la reine, sa mère, d'y vouloir aller; ce qu'elle fit, de sorte qu'ils vinrent tous dans mon carrosse, et, tout le long du chemin, la reine d'Angleterre ne parla que de l'amitié avec laquelle le roi, son fils, vivroit avec sa femme, et qu'il n'aimeroit qu'elle; ce qu'il confirma, en disant qu'il ne comprenoit point comment un homme, qui avoit une femme raisonnable, en pouvoit aimer une autre; et que pour lui, il déclaroit que quelque inclination qu'il pût avoir avant que d'être marié, dès le moment qu'il le seroit, cela finiroit. Je crus bien, et il étoit assez vraisemblable, que ce discours étoit fort affecté. Je fus peu à Poissy, parce qu'il étoit tard; je pris congé de la reine qui y demeura. Le roi me vint mener à mon carrosse, et me fit force com-

---

(1) Deux lignes retranchées dans les anciennes éditions font dire à Mademoiselle que Saint-Louis naquit dans une abbaye, qui ne fut fondée que plusieurs années après sa mort. Voici le texte des anciennes éditions : « Je pris congé d'elle pour aller à Poissy, à deux lieues de là, où il y a une abbaye, où Saint-Louis est né. » On sait que l'ordre des Dominicains ne fut établi en France que sous le règne de Saint-Louis. Quant à l'abbaye de Poissy, de l'ordre de Saint-Dominique, elle ne fut fondée que par Philippe le Bel, petit fils de Saint-Louis.

pliments, sans dire de douceurs; ce qui lui auroit été assez inutile, puisque j'avois donné dans le panneau de l'empire, et que je ne songeois à autre chose.

Quelque temps après j'eus une maladie qui me bannit assez du monde, et qui auroit donné beaucoup plus d'inquiétude à d'autres qu'elle ne m'en donna; ce fut la petite vérole. Quoique je ne sois pas belle, les accidents, qui arrivent en cette maladie, sont si fâcheux, que l'on doit avoir quelque peine dans la crainte de ce qui en arrivera. Je n'en eus aucune : car, comme je n'avois plus de fièvre, lorsque la petite vérole me parut, et que je me sentois en assez bon état pour ne craindre point la mort, je sacrifiai de bon cœur le peu de beauté que je pouvois avoir à ma vie, et, pour la prolonger d'un moment, je la sacrifierai toujours volontiers. Mais cette maladie me traita si favorablement que je ne demeurai pas rouge; devant j'étois fort couperosée; ce qui surprenoit à mon âge, et à voir la santé que j'ai, et cela m'emporta tout : il y a peu de gens, qui se voulussent servir de tel remède, pour avoir le teint beau. Toute la cour envoya savoir de mes nouvelles avec tous les soins imaginables, même des gens que je ne connoissois pas, et pour mieux dire, tout le monde, hors M. le Prince qui n'y envoya pas; ce qui redoubla bien l'aversion que j'avois déjà pour lui. Ce qui me le fit remarquer, c'est que, ne sachant que faire, ce m'étoit un divertissement d'envoyer querir tous les jours le billet des gens, qui étoient venus ou qui avoient envoyé à ma porte apprendre de mes nouvelles.

Il arriva une assez plaisante histoire à la cour : le marquis de Jarzé devint amoureux de la reine; il fut

chassé (1), et tourné en ridicule d'une lettre qu'il avoit donnée à madame de Beauvais, première femme de chambre de la reine. Elle fut aussi chassée, et, comme je ne voyois personne en ce temps-là, je ne m'informai pas du détail de l'histoire (2); c'est pourquoi je n'en dirai rien plus.

La seconde sortie que je fis après ma guérison (car la première fut pour rendre grâces à Dieu), j'allai au Palais-Royal, où l'on confirma le roi et Monsieur son frère. Monsieur et moi, fûmes parrain et marraine du roi; M. le Prince, et madame sa mère, le furent de Monsieur. M. le Prince vint à moi, en raillant, me dit que j'avois fait la malade, et que ne l'avois point été : je ne reçus pas bien cette plaisanterie, et il s'en aperçut. Il étoit lors tout-puissant à la cour, parce que Monsieur le vouloit bien; car s'il l'eût voulu être, M. le Prince en eût été bien aise, ayant toujours fort bien vécu avec lui.

Cette grande autorité choqua la reine et M. le cardinal, et leur fit prendre résolution d'arrêter M. le Prince, M. le prince de Conti et M. de Longueville : mais, comme ils n'étoient pas toujours tous trois ensemble, cela étoit difficile. Monsieur étoit tout à la cour, et la chose se fit avec sa participation. Beaucoup de gens ont cru le contraire, parce qu'il n'avoit pas été au Palais-Royal, il y avoit deux jours, lorsqu'ils furent arrêtés. Effectivement il étoit indisposé. La reine envoya querir ces trois princes, et leur manda qu'il

(1) Cette disgrâce eut lieu le 23 novembre 1649.

(2) Voy. à l'Appendice : *Disgrâce de Jarzé*.

y avoit quelques affaires qui l'obligeoient à tenir le conseil extraordinairement. L'on avoit averti M. le Prince du dessein que l'on avoit, et, avant que de venir chez la reine, Vineuil le vint trouver, et lui montra un billet par lequel l'on l'avertissoit de prendre garde à lui. Ce qui assuroit tant M. le Prince, c'est que la veille il avoit envoyé le président Perrot (1), qui est à lui, trouver M. le cardinal, lequel lui avoit dit tous les avis qu'avoit eus M. le Prince; sur quoi M. le cardinal lui donna de grandes assurances, et telles que Perrot dit à M. le Prince, qu'il se devoit absolument fier à tout ce que M. le cardinal lui promettoit. Ensuite de quoi M. le Prince fut le soir chez la reine; elle étoit au lit: il se mit à genoux devant elle, qui lui témoigna prendre confiance en lui et qu'à l'avenir elle le traiteroit comme à elle; lui la remerciant, lui baisa les mains, et en revint enchanté. Il avoit résolu, il y avoit environ un mois, avec son frère et M. de Longueville, qu'ils n'iroient pas tous trois ensemble [au Palais-Royal], croyant que cela feroit leur sûreté : ce jour-là M. de Longueville ne put refuser de s'y trouver, parce qu'il devoit mener le marquis de Beuvron (2), pour remercier le roi de ce qu'il avoit promis la survivance de lieutenant de roi en Normandie et de gouverneur du vieux palais de Rouen (3) à son fils; c'est une maison fort attachée à lui, et cette

(1) Jean Perrot, président au parlement de Paris.

(2) François d'Harcourt, marquis de Beuvron.

(3) Le vieux palais était une forteresse construite en 1420 par le roi d'Angleterre Henri V, à l'extrémité occidentale du quai de Rouen, pour commander le cours de la Seine. Ce palais a été entièrement détruit à l'époque de la révolution.

seule raison l'y fit aller. Comme ils arrivèrent au Louvre, la reine leur fit fort bonne chère.

J'allai ce jour-là (1) à Luxembourg, où je trouvai madame de Guimené, qui m'entretint fort longtemps de toutes les choses, que M. le Prince faisoit pour s'autoriser et pour se faire craindre; elle ne l'aimoit pas, non plus que moi, et elle me dit que j'en devois parler à Monsieur. J'allai trouver Monsieur, et je lui fis reproche (2) de souffrir tout ce que j'avois ouï dire de M. le Prince : comme j'étois dans le dernier emportement contre lui, et que la conversation d'une personne dans les mêmes sentiments m'avoit animée, je lui dis : « Vous le devriez faire arrêter ; on a bien fait arrêter son père (3). » Il me dit : « Patience, vous aurez bientôt contentement. » Comme je l'avois trouvé tout le jour fort inquiet, je jugeai bien, par le rapport que je fis de cette inquiétude avec son discours, que l'on travailloit au désavantage de M. le Prince.

Je m'en allai au Palais-Royal : je trouvai sur le degré des gens de M. le prince de Conti fort inquiets, je leur demandai ce que l'on faisoit en haut; ils me répondirent qu'ils n'en savoient rien. Je trouvai la salle des gardes fermée, et toutes les portes des antichambres de même contre l'ordinaire; à la porte de la chambre de la reine il y avoit deux gardes avec deux carabines : ce que je n'avois jamais vu; alors je ne fus plus en doute,

---

(1) 18 janvier 1650.

(2) Il manque ici une page au manuscrit autographe des *Mémoires de Mademoiselle.*

(3) Henri de Bourbon, prince de Condé, avait été arrêté au Louvre, le 1er septembre 1616.

et je crus ce qui étoit. Tout le monde dans l'antichambre de la reine étoit fort en inquiétude de savoir ce qui se passoit au conseil, parce qu'il duroit plus longtemps que de coutume, et que personne n'en étoit sorti. Enfin il finit, et l'on dit à la reine que j'étois dans sa chambre; elle m'envoya querir, et me dit : « Vous n'êtes pas fâchée. » Je lui dis que non, et cela étoit bien vrai; elle me dit: « N'en parlez pas davantage. » Peu après elle me tira à part, et nous nous entretînmes comme des gens ravis de se voir vengés des personnes qui ne nous aimoient pas. Il n'y avoit rien de plus injuste que l'aversion que j'avois pour M. le Prince : elle a bien changé depuis.

J'eus la curiosité de demander à la reine si M. de La Rivière avoit su cette affaire; elle me répondit : « Vous êtes bien curieuse. — Il est vrai, madame, lui dis-je, je puis me passer de le savoir. — Je crois, dit-elle, qu'il ne l'a sue que ce matin. — Ah! madame, le mauvais signe pour lui, puisque la confiance qu'on y prend, n'est plus qu'un ménagement de six heures. C'en est fait, ou je suis fort trompée; ne me le celez point. — Il est vrai, me dit la reine; j'avois prié Monsieur de ne lui en point parler; il est arrivé fort plaisamment, lorsqu'on a été assemblé dans la galerie pour aller au conseil, que M. le cardinal lui a dit : *Venez dans ma chambre, je veux vous dire un mot.* Il a trouvé le passage plein de gardes : il est devenu pâle et a cru qu'on le vouloit arrêter. Il a demandé : *Est-ce pour moi, monsieur, ce que je vois?* M. le cardinal me dit qu'il avoit eu fort envie de rire. Pendant tout cela, Guitaut a arrêté M. le Prince, et Comminges, M. le prince de Conti et le duc de Longueville. Ils sont descendus par

le petit degré et sont sortis par le jardin, où un de mes carrosses les attendoit avec les gens d'armes et les chevau-légers du roi. »

Pendant qu'elle me faisoit ce récit, Miossens, qui commande les gens d'armes, revint, lequel lui conta comme M. le Prince avoit versé, et qu'il s'étoit voulu sauver, et que M. le Prince lui avoit dit (1) : *Ah ! Miossens, vous me rendriez un grand service, si vous vouliez ;* et qu'il lui avoit répondu : *Je suis au désespoir de ce que mon devoir ne me le peut permettre.* L'on envoya ordre à madame la Princesse de sortir de Paris et à madame de Longueville de venir au Palais-Royal ; à quoi elle n'obéit point. Elle se sauva, avec mademoiselle de Longueville, et alla en Normandie, croyant y trouver beaucoup de secours, étant le gouvernement de son mari. M. de Beuvron, pour les intérêts duquel il avoit été pris, la reçut d'abord dans le vieux palais de Rouen, et, dès qu'il eut des nouvelles de la cour, il la pria d'en sortir. Il lui fut bien sensible de se voir chassée par des gens qui lui avoient tant d'obligation. Madame la Princesse demeura quelques jours aux carmélites ; puis s'en alla à Chantilly, où elle emmena avec elle madame sa belle-fille et M. le duc d'Enghien, son petit-fils. Tout le monde les fut voir. Pour moi, je n'y allai point. J'y envoyai ; car ma visite ne lui eût pas été agréable, sachant les sentiments que j'avois là-dessus par ma conduite en tout ce qui les regardoit.

(1) Le manuscrit autographe reprend ici.

CHAPITRE VII.

(1650.)

Déclaration du roi contre M. le Prince lue en présence des cours souveraines (19 janvier 1650).—Disgrâce de l'abbé de La Rivière. — Départ du roi pour la Normandie. — Trait de madame de Carignan. — Madame de Longueville s'enfuit en Hollande. — Rupture entre cette princesse et mademoiselle de Longueville. — La cour se prépare à aller en Bourgogne. — Mademoiselle se dispense de ce voyage, malgré les instances du cardinal Mazarin. — La princesse de Condé la jeune se retire à Montrond avec le duc d'Enghien son fils. — Siége et résistance de Bellegarde. — Retour de la cour à Paris. — Madame la Princesse la mère présente requête au parlement pour la délivrance de ses fils. — Retour de Mondevergue de sa mission en Allemagne. — Saujon y est envoyé pour le même objet. — Guerre de Guienne. — La cour va en Guienne. — Mademoiselle l'accompagne. — Comminges blâme le voyage de Saujon en Allemagne. — Propositions de paix rejetées par les Bordelais. — Digression sur la manière dont Madame s'échappa de Nancy. — Comment elle fut accueillie par l'Infante, qui gouvernait les Pays-Bas espagnols. — Éloge de l'Infante. — La cour à Libourne (août 1650). — Siége de Bordeaux. — Députés du parlement de Paris envoyés à Bordeaux (septembre 1650). — Conférences pour la paix. — Translation des princes de Vincennes à Marcoussis. — Négociations entre l'archiduc et les envoyés du duc d'Orléans. — Dispositions de la cour à cette occasion. — Mademoiselle prend la défense du duc d'Orléans. — Elle désire vivement la conclusion de la paix avec les Bordelais. — Représentations de Mademoiselle à la reine. — Amnistie accordée aux Bordelais (octobre 1650). — Madame la Princesse (Claire-Clémence de Maillé-Brezé) vient visiter la reine, et ensuite Mademoiselle — Entretien de Mademoiselle avec Mazarin et avec Lenet. — Tentative infructueuse pour délivrer le prince de Condé.

Le lendemain que les princes furent arrêtés, le roi envoya querir les cours souveraines et tous les grands du royaume. L'on lut un écrit contre M. le Prince; il est si connu de tout le monde, que je n'en dirai rien (1) : il fut envoyé ensuite au parlement, où il ne fut pas enregistré en forme comme une déclaration, n'étant pas en la forme qu'il falloit. Ce qui fut trouvé en quelque façon favorable à M. le Prince, et ce qui déplut fort à la cour. Le jour que l'on en fit la lecture, il se passa une chose assez plaisante : c'est que tous les quatre secrétaires d'État, l'un après l'autre, le prirent pour le lire sans que pas un en pût venir à bout, et ils s'excusèrent sur ce que l'écriture étoit mauvaise; de sorte qu'il le fallut donner à M. de Lyonne (2), qui l'avoit écrit; et il dit que ç'avoit été si à la hâte qu'il ne s'étonnoit pas de cela. L'abbé de La Rivière étoit là qui faisoit bonne mine, mais qui jugeoit bien qu'il s'en iroit de cette affaire-là, puisque Monsieur n'avoit plus de confiance en lui, ni la cour, qui l'avoit toujours maintenu avec agrément en ce poste-là (3), et qu'il le falloit quitter. Quinze jours après, voyant que Monsieur ne le traitoit plus comme à l'ordinaire, il demanda son congé et s'en alla à sa maison de Petit-Bourg, à six lieues de Paris. Un

---

(1) Cet écrit fut publié sous le titre de *Lettre du roi sur la détention des princes de Condé, de Conti et du duc de Longueville, envoyée au parlement le 20 janvier* 1650. (Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roi, 20 pages.)

(2) Hugues de Lyonne était alors secrétaire particulier du cardinal Mazarin; il devint dans la suite secrétaire d'État pour les affaires étrangères, et mourut en 1671.

(3) Les *carnets autographes de Mazarin* prouvent que, depuis

jour devant son départ, il m'envoya prier de parler en sa faveur; je lui mandai qu'il n'avoit pas assez bien vécu avec moi pour le faire; que je me contenterois de ne pas insulter à un malheureux. Madame, qui ne l'aimoit point, n'en usa pas de même; car elle le poussa vertement.

L'on parla dans ce temps-là d'envoyer Monsieur en Normandie, pour remettre sous l'obéissance du roi les villes, que l'on craignoit qui ne tinssent pour M. de Longueville, et pour assurer tout à fait cette province; mais cela fut changé; car ce fut le roi et la reine qui firent ce voyage, et Monsieur demeura à Paris. J'eus une vraie douleur de partir le premier jour de février, n'étant pas une saison propre à faire voyage, mais bien à danser, comme l'on avoit fait cet hiver-là.

Avant que de partir l'on arrêta madame de Bouillon, qui étoit grosse; l'on la garda dans son logis. M. son mari s'en étoit allé en Limousin, et le maréchal de Turenne à Stenay. Madame de Carignan, qui étoit brouillée depuis six mois à la cour, et qui ne voyoit point la reine, fit un trait de jugement à son ordinaire: elle se raccommoda pour faire le voyage en Normandie, où l'on alloit pour déposséder son beau-frère. Jugez avec quelle bienséance! car quand elle n'auroit pas été mal à la cour, elle auroit dû s'y brouiller pour s'en dispenser.

Dès que l'on fut à Rouen, l'on changea la garde du vieux palais, et l'on y mit des Suisses du régiment

---

quelque temps, le cardinal supportait avec impatience les exigences de l'abbé de La Rivière. Voy. p. 188, note 2.

des gardes; l'on envoya à Dieppe pour arrêter madame de Longueville. L'on y fit une assemblée de ville, où tous d'un commun accord résolurent de la chasser. Elle se retira au château, où voyant qu'elle ne pouvoit pas tenir longtemps, elle se résolut de passer en Hollande. En s'embarquant elle pensa se noyer; elle fut obligée de relâcher à un misérable port (1), où elle eut bien de la peine à trouver du feu pour se sécher. Elle ne laissa pas de se rembarquer [pour aller] jusqu'en Hollande, où elle arriva heureusement. Elle vit même feu M. le prince d'Orange; et de là, elle alla à Stenay, qui est une place à M. son frère. Mademoiselle de Longueville s'étoit brouillé avec elle à Dieppe, et l'avoit quittée; elle envoya demander à la cour protection et sûreté : on lui permit de se retirer à Coulommiers, maison à M. son père.

Nous fûmes quinze jours en Normandie (2), où je m'ennuyai fort, et je fus bien aise de me retrouver à Paris à carême prenant. A mon retour, je donnai à Saujon le gouvernement de ma souveraineté de Dombes, avec deux mille écus d'appointements ou de pension : c'étoit M. le marquis de Chatte, qui le laissa vacant par sa mort. La veille de carême prenant, la reine dit en sortant du bal, qu'elle partiroit le samedi suivant pour s'en aller à Dijon. Je m'étois si fort ennuyée en Nor-

(1) Le petit port dont veut parler Mademoiselle est Pourville, près de Dieppe. Ce passage des *Mémoires de Mademoiselle* a été en grande partie omis dans les anciennes éditions. Voici la phrase d'après ces éditions : « Elle prit résolution de passer en Hollande, où elle arriva heureusement. »

(2) La cour revint à Paris le 22 février 1650.

mandie, que je résolus de ne pas faire ce voyage, et, pour ce sujet, de faire la malade. Le jour du carême prenant, il me fut impossible de m'empêcher d'aller au bal à Luxembourg, où Monsieur donnoit à souper à M. le duc d'Anjou : je commençai à me plaindre d'un mal de gorge, à quoi j'étois fort sujette. Je dis à Saujon, le jour des Cendres, d'aller voir M. le cardinal Mazarin, où il alloit quelquefois, et de lui dire que je serois bien aise de ne pas aller en Bourgogne, en cas qu'il lui parlât de moi. Je me mis ce jour-là au lit, pour faire ajouter foi au mal dont je m'étois plainte la veille. Saujon vint chez moi et me dit que M. le cardinal lui avoit parlé du voyage dès qu'il l'avoit vu, et qu'il avoit exécuté mes ordres, et que M. le cardinal trouvoit que je pouvois demeurer à Paris. J'en fus fort aise.

Monsieur me vint voir, auquel je dis que je ne pouvois aller en Bourgogne; que j'étois malade. Il me gronda fort; mais je ne laissai pas de persister dans ma résolution. Saujon entra ensuite, à qui je contai ce que Monsieur m'avoit dit; il me conseilla de lui obéir et de suivre la cour. Madame de Choisy me vint voir; je lui dis : « Réjouissez-vous; je ne bougerai de Paris.» Elle me répondit : « J'en suis ravie; vous faites parfaitement bien. » Saujon lui répliqua : « Ce n'est pas conseiller Mademoiselle en amie, que de lui conseiller de désobéir à Monsieur. » Comme elle entendit cela et qu'il l'eut entretenue, elle revint à son avis. Pour moi, qui ne le voulois pas suivre, je grondai horriblement Saujon, et de manière, qu'elle fut étonnée comment, après un pareil traitement, il ne me faisoit pas la révérence pour s'en aller.

Saujon vint le lendemain matin me trouver, et me

dit : « Je viens de chez M. le cardinal, qui vous viendra voir aujourd'hui, et qui désire fort que vous fassiez le voyage. » Je me remis au lit avec beaucoup de diligence, où j'attendis M. le cardinal. Il me pressa d'abord de suivre la reine au voyage, me dit qu'elle avoit grande amitié pour moi, et fort envie de voir un établissement qui me fût propre; qu'elle souhaitoit, et lui aussi, que le succès du voyage de Mondevergue fût heureux; et mille autres beaux discours. A quoi je lui répondis que je commençois à m'apercevoir que l'on me leurroit de toutes les choses qui ne pouvoient réussir; que j'étois tout à fait rebutée de la reine et de lui. Je continuai ma conversation de cette sorte, et aussi gracieusement. Nous nous séparâmes, en lui disant : « Quand je verrai des effets de vos paroles, j'y ajouterai foi; » et lui, en me faisant mille protestations. Il trouva madame de Choisy chez moi, à qui il dit : « C'est donc vous qui avez empêché Mademoiselle de venir avec nous? » Elle lui jura le contraire; il lui dit : « Je le sais bien : Saujon m'a dit que vous le lui dites hier. » Madame de Choisy me le dit, dès qu'il fut sorti, et d'abord je le crus et me mis dans une furie horrible contre lui; car je jugeai qu'il s'étoit fait de fête de me faire faire ce voyage par le crédit qu'il avoit auprès de moi, et que, plutôt que de faire paroître le peu qu'il y en avoit, il avoit inventé cette menterie : du moins expliquai-je la chose de cette manière; je lui fis la mine trois jours, pendant lesquels j'appris par Comminges, qui étoit son parent, mais beaucoup plus mon ami, à qui j'en fis mes plaintes, qu'il se vantoit de me gouverner, et qu'il en faisoit le capable. J'y ajoutai foi: car j'en avois beaucoup pour tout ce que me disoit

Comminges. Ce qui me fâchoit, étoit d'avoir eu tant de confiance et si bonne opinion d'un homme qui ne le méritoit pas. Pourtant m'en étant plainte à plusieurs de ses amis, et entre autres à madame de Fouquerolles, qui l'excusa fort et qui dauba madame de Choisy, disant qu'elle étoit méchante (elle disoit vrai, mais non pas en cette occasion), elle conseilla à Saujon de s'éclaircir avec moi; ce qu'il fit, et il se raccommoda par cette voie.

Le roi envoya un de ses ordinaires (1) à Chantilly pour demeurer auprès de madame la Princesse, ayant su qu'elle avoit des intrigues contre son service et qu'elle faisoit des ligues. Madame sa belle-fille (2), pendant ce temps-là, se sauva avec M. son fils, et s'en alla à Montrond; et du Vouldy (car cet ordinaire s'appeloit ainsi) ne s'en aperçut point : il fut à sa chambre pour la voir, et il crut toujours parler à elle, parlant à une de ses filles, qui étoit sur un lit, et prit un petit garçon pour M. le duc d'Enghien (3), de sorte qu'elle étoit à Montrond avant que l'on sût à la cour qu'elle s'étoit sauvée.

Bellegarde (4) fut pris, qui tint assez longtemps par la résistance du gouverneur et de quantité de personnes de condition qui étoient dedans, qui y firent des mer-

(1) Gentilshommes ordinaires de la chambre du roi.

(2) Claire-Clémence de Maillé-Brezé, femme du prince de Condé.

(3) Le jeune duc d'Enghien et sa mère arrivèrent le 14 avril à Montrond (Cher), que Mademoiselle appelle *Mouron*, suivant l'usage de cette époque.

(4) La ville de Bellegarde, ou Seurre (Côte-d'Or), se rendit le 21 avril 1650.

veilles ; car, comme c'étoit tous gens quasi égaux en qualité et en service, qui pouvoient avec justice ne se point céder le commandement les uns aux autres, ils s'accordoient néanmoins admirablement bien dans le dessein qu'ils avoient de servir M. le Prince. La résistance fut telle, qu'ils arborèrent un drapeau noir sur la muraille. L'on sait assez ce que cela veut dire, sans que je m'amuse à discourir là-dessus ; il sembleroit que je me voudrois piquer d'éloquence, et c'est à quoi je ne prétends point, mais seulement à dire les choses simplement, comme je les sais et le plus intelligiblement qu'il m'est possible.

Après la prise de Bellegarde, la cour revint à Paris, d'où je n'avois bougé, et Monsieur aussi. Le roi avoit même laissé des compagnies de ses régiments des gardes françoises et suisses, qui faisoient garde devant Luxembourg, tout comme pour la personne du roi. Mais quelques nouvelles vinrent de la frontière, qui obligèrent Monsieur de les y envoyer. Pendant l'absence [de la cour], madame la Princesse la mère s'étoit approchée, et la cour la trouva à deux lieues de Paris ; elle avoit été quinze jours dedans cachée, pour prendre son temps de présenter une requête au parlement (ce qu'elle avoit fait) pour la liberté de MM. les princes ses enfants. Elle disoit qu'étant nés princes du sang, ils étoient nés aussi conseillers du parlement ; ainsi qu'étant de la compagnie, l'on ne les devoit pas laisser sans secours, et que, selon la déclaration de 1648 (1), l'on

(1) Il s'agit de la déclaration enregistrée au parlement le 24 octobre 1648. Voy. à l'Appendice.

les devoit mettre en liberté, ou leur faire faire leur procès par leurs juges naturels. Le parlement prit sa requête; elle demanda sûreté pour elle, de sorte que l'on l'envoya dans une maison en la cour du palais, chez M. de La Grange, où toute la terre l'alla voir.

Monsieur fut embarrassé de cette rencontre-là; il la fit partir pourtant, un jour avant l'arrivée de la cour, pour aller au Bourg-de-la-Reine, dont l'on ne fut pas trop content; car l'on prétendoit que Monsieur auroit dû faire sortir madame la Princesse dès le jour qu'il arriva. La reine me fit faire bonne chère à son retour. Toutes les troupes de Bellegarde, soit les régiments de M. le Prince, ses compagnies d'ordonnance, ou quelques autres troupes de gens attachés à lui, qui s'étoient jetés dans cette place à sa prison, furent cassées. On ne s'étonnera pas s'il avoit beaucoup de serviteurs parmi les gens de guerre, après avoir si souvent commandé les armées du roi avec tant de succès, et y avoir acquis tant d'estime et de réputation. Ils allèrent tous trouver madame de Longueville à Stenay : ce qui composa un corps considérable avec celles qui avoient déjà joint M. de Turenne, de gens attachés à lui et qui avoient servi sous lui en Allemagne. Il commanda cette armée pour le service de M. le Prince.

Mondevergue étoit revenu de l'Allemagne, et n'avoit rapporté autre nouvelle, sinon que l'on me souhaitoit fort. Les ministres ne lui parlèrent de rien; mais il croyoit que c'étoit parce qu'il étoit à M. le cardinal, que l'on n'avoit point pris confiance en lui. M. le cardinal me dit encore mille belles choses sur ce sujet, qu'il ne falloit pas laisser là l'affaire et qu'il falloit y travailler plus que jamais, Mondevergue me dit un jour qu'il

venoit de chez M. le cardinal, et qu'il lui avoit dit : « Je veux proposer à Mademoiselle d'envoyer en Allemagne Saujon. » Je fus assez sotte pour trouver cela à propos. Le soir, chez la reine, M. le cardinal me confirma la même chose : je remis l'affaire à Monsieur, qui y consentit, de sorte que le voyage de Saujon fut résolu. On lui donna les plus belles et les plus amples instructions du monde; il me les montra : je les trouvai admirables, et je ne doutai point qu'avec cela et sa capacité, dont j'étois persuadée, l'affaire ne réussît. Son départ me donna grande joie. Celui de la cour fut bientôt après pour Compiègne; car madame de Longueville avoit traité avec les Espagnols, qui lui donnèrent des troupes sous le commandement du baron de Clinchamp, qui se joignirent avec celles de M. le Prince, dont j'ai déjà parlé et que M. le maréchal de Turenne commandoit, de sorte que cette armée se rendit considérable; elle entra en France, assiégea Guise, pendant que nous étions à Compiègne. [Cette place] fut secourue.

L'aversion que le parlement de Bordeaux et beaucoup de la noblesse de Guienne avoit contre M. le duc d'Épernon fit naître des rumeurs en ce pays-là, de manière que les choses en vinrent à l'extrémité; car l'on y fit la guerre tout de bon. Cette guerre obligea madame d'Épernon d'en partir et de revenir à Paris; elle arriva dans le temps que j'avois la petite vérole; elle eut tant de bonté et d'amitié pour moi qu'elle me voulut voir en cet état. La guerre de Guienne eut quelque relâche : le maréchal du Plessis-Praslin, qui y avoit été de la part du roi, avoit en quelque manière pacifié les choses. Mais l'aversion contre M. le duc d'Épernon

n'étant pas morte dans le cœur des Bordelois, il fut aisé de faire recommencer la guerre (1). Madame la Princesse y alla avec M. le duc d'Enghien, son fils, MM. les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, et force personnes de qualité qui étoient dans les intérêts de M. le Prince. Comme la nouvelle vint à la cour de leur arrivée à Bordeaux, le roi manda Monsieur qui étoit à Paris, et tous les ministres, dont la plupart y étoient. Le chancelier étoit lors exilé, et M. de Châteauneuf (2) étoit garde des sceaux.

L'on résolut que la cour iroit à Bordeaux. Leurs Majestés partirent pour retourner à Paris, où l'on ne fut que trois jours, et l'on s'en alla à Bordeaux avec assez de diligence (3). Monsieur demeura pour commander à Paris, et on laissa auprès de lui M. Le Tellier, secrétaire d'État, pour expédier toutes choses. M. de Châteauneuf demeura aussi, et quelques autres ministres. M. le maréchal de la Meilleraye (4) avoit accepté le commandement de l'armée, et y étoit arrivé peu de temps avant le roi. L'on rappela M. d'Épernon : il vint voir Leurs Majestés à Angoulême, et de là s'en alla à Loches. Le maréchal de La Meilleraye vint au-devant de Leurs Majestés à Coutras, lieu fort renommé pour la bataille que le roi mon grand-père y gagna (5), étant

(1) Cette phrase a été omise dans les anciennes éditions.

(2) Charles de l'Aubépine, marquis de Châteauneuf.

(3) La cour partit de Paris le 4 juillet 1650. — Cette phrase est également omise dans les anciennes éditions.

(4) Charles de La Porte, maréchal de La Meilleraye et grand maître de l'artillerie.

(5) Henri de Navarre avait remporté la victoire de Coutras le 20 octobre 1587.

roi de Navarre : ce lieu appartient à M. le Prince, à cause du duché de Fronsac. Le maréchal de La Meilleraye retourna à l'armée. Quand nous allâmes à Libourne, M. le cardinal fit un voyage à l'armée (1), et ne la trouva pas telle qu'il la croyoit; mais il n'en dit point la vérité à la reine : car il lui dit qu'elle étoit la plus belle du monde, quoiqu'elle fût fort foible; il n'y avoit pas d'artillerie, chose assez nécessaire pour un siége.

M. de Comminges, capitaine des gardes de la reine en survivance de M. de Guitaut, son oncle, avoit été quelque temps absent de la cour, ayant été en Guienne pour les affaires du roi, et à son gouvernement de Saumur qu'il avoit eu depuis peu. Comme je l'estimois fort et que j'avois bien de la confiance en lui, je lui parlai du voyage de Saujon et lui contai comme cela s'étoit fait, et je lui dis qu'il étoit déjà arrivé à Vienne; il me répondit : « Si Votre Altesse royale me permet de lui dire mes sentiments là-dessus, c'est que je suis au désespoir que vous ayez consenti que Saujon fît ce voyage; et je ne comprends pas comment il a été assez mal habile homme pour accepter cette commission. Vous êtes la plus grande princesse du monde, le seul parti considérable dans l'Europe aussi bien qu'en France; et qu'il paroisse que l'on fait des avances pour vous marier avec l'empereur, qui est un homme vieux, qui a des enfants, et qui, en quelque état qu'il fût, devroit, s'il est honnête homme, s'estimer trop heureux de vous venir demander à genoux, et que l'on con-

(1) Membre de phrase omis dans les anciennes éditions.

noisse que c'est par votre participation que l'on agit, et que c'est par une personne que l'on sait être tout à fait à vous, je vous avoue que cette affaire-là sera la tache de votre vie, et que je voudrois avoir donné toutes choses, et m'être trouvé à Paris lorsque l'on vous en parla; car j'aurois dit à Votre Altesse royale tout ce que je lui dis présentement; et si elle n'avoit point goûté ces vérités, j'aurois bien empêché Saujon de faire ce voyage, n'étant pas capable de se bien acquitter de cette commission. Ce n'est pas qu'il n'ait de l'esprit; mais c'est un esprit bon pour lui, mais qui n'est pas propre pour les grandes affaires ni pour l'agrément dans la conversation.» Je fus fort persuadée de tout ce qu'il me dit et je compris qu'il avoit raison; ce qui me fâcha fort de ne l'avoir connu que lorsqu'il n'y avoit plus de remède.

Il vint des députés du parlement de Paris pour faire des propositions de paix avec les Bordelois; mais l'on ne les voulut pas écouter, ni même leur permettre de demeurer à Libourne une nuit; ils n'y firent que dîner. Monsieur envoya Le Coudray-Montpensier (1) pour le même sujet, disant que rien n'étoit plus nécessaire que cette paix; que les ennemis étoient forts sur la frontière [de Champagne]. Le chagrin que j'avois du voyage de Saujon, depuis que j'avois connu combien il m'étoit désavantageux (2), faisoit que je n'avois pas l'esprit trop en repos; ainsi je ne souhaitois pas que les autres

---

(1) Henri d'Escoubleau, marquis du Coudray-Montpensier, maréchal de camp.

(2) Membre de phrase omis dans les anciennes éditions.

en eussent plus que moi : j'avois donc peur que la paix ne se fît, et je souhaitois que cette guerre durât jusqu'à ce que l'on sût l'événement de la négociation de Saujon, ne désirant pas d'aller à Paris avant ce temps. Je ne souhaitois pas l'affaire avec autant de passion que j'avois fait ; mais aussi elle ne m'étoit pas tout à fait indifférente. Ce désir de voir continuer la guerre se trouva conforme à celui de la cour qui la vouloit : je fis bien la mienne [ma cour] auprès d'eux. Le Coudray alla à Bordeaux, où l'on lui fit des propositions qu'il apporta, qui ne furent pas bien reçues, tendant à la paix.

La reine, qui le vouloit renvoyer à Paris sans faire de réponse à Bordeaux, me manda : « Avez-vous quelque crédit sur l'esprit du Coudray ? » je lui dis que oui, et il étoit vrai. Elle m'ordonna de le persuader de dire à Monsieur, que l'on ne vouloit point de paix à Bordeaux, et que l'on l'avoit fort mal reçu, et que l'on l'avoit traité fort incivilement. Je le lui dis, et il me promit de faire tout ce que je voudrois. Il écrivit à Monsieur conformément à ce que je lui avois dit. M. le cardinal me pria d'écrire la même chose à madame de Fouquerolles, qui étoit lors de mes amies, et de lui mander qu'elle montrât ma lettre à M. le président de Mesmes (1) et à M. d'Avaux (2), ses oncles (3). Tous deux étoient de mes amis, mais particulièrement le dernier ;

(1) Henri de Mesmes, seigneur d'Irval, président au parlement de Paris.

(2) Claude de Mesmes, comte d'Avaux, mort le 10 décembre 1650.

(3) La mère de madame de Fouquerolles était Jeanne de Mesmes ; elle avait épousé, en 1615, François Lambert, seigneur

qu'il avoit créance en moi; ainsi que l'on ajouteroit foi à ce que diroit M. Du Coudray, quand l'on verroit ces gens-là persuadés. Le Coudray partit, chargé de beaucoup de lettres et de peu de vérités, dont j'ai eu beaucoup de scrupule depuis.

La nouvelle arriva de l'accouchement de Madame, qui eut un fils : ce qui me donna une joie infinie et la plus grande que j'aie sentie de ma vie. Toute la cour en témoigna beaucoup; je fis faire des feux de joie; je n'oubliai rien pour donner des marques de la mienne, que je sentois dans le cœur tout ainsi que je le faisois paroître. J'écrivis à Leurs Altesses royales dans des transports capables d'amollir les rochers pour jamais. Monsieur me témoigna être persuadé de mes sentiments, par la lettre qu'il m'écrivit pour me donner part de cette heureuse naissance; Madame ne douta pas aussi de ce que je sentois pour elle par l'affection que j'ai toujours eue pour ma maison; mais, pendant que je suis sur le chapitre de Madame, et le séjour de Libourne ne produisant rien qui méritât de charger ma mémoire, je serai bien aise de [rapporter ici] une chose à laquelle j'ai pris beaucoup de plaisir : ça été de faire conter à Madame sa sortie de Nancy, quand elle alla trouver Monsieur en Flandre.

Son mariage n'étant point déclaré, lorsque Nancy fut assiégée par les troupes du roi, elle fut bien embarrassée de ce qu'elle deviendroit; car le roi ne le vouloit point absolument, de sorte qu'elle avoit beaucoup

---

d'Herbigny, qui fut successivement maître des requêtes et conseiller d'État.

de peur de tomber entre les mains des François, craignant fort la persécution que le cardinal de Richelieu auroit pu exercer sur elle : ce qui la fit résoudre de se sauver à quelque prix que ce fût, ne pouvant trop hasarder pour se maintenir dans une condition qui lui étoit si avantageuse; elle prit ses mesures pour cela avec M. le prince François de Lorraine, son frère, qui étoit demeuré à Nancy comme elle. Il envoya demander un passe-port pour sortir de la ville avec trois de ses gentilshommes, pour aller en un autre lieu, dont je ne me souviens du nom; l'on lui accorda. Madame s'habilla en homme; elle essaya une perruque blonde; mais elle ne venoit pas bien; elle en prit une de même [couleur] que ses cheveux, et se barbouilla le visage avec de la suie. L'épée au côté, elle s'en alla dire adieu à madame de Remiremont, avec qui elle demeuroit, et qui pour lors logeoit dans le même couvent, où elle avoit été mariée. Elle effraya fort toutes les religieuses, qui étoient à l'oraison, de voir à cinq heures du matin un homme dans leur église. Elle se recommanda à Dieu, et ensuite elle sortit.

M. son frère passa au travers de l'armée du roi : l'on arrêta son carrosse, où elle étoit, au quartier de M. Du Châtelier-Barlot, qui étoit maréchal de camp. L'on ne les voulut pas laisser passer, que l'on ne lui eût été montrer le passe-port. Madame dit que cela lui donnoit de grandes inquiétudes, de peur qu'il ne vînt; car il l'eût sans doute reconnue; mais par bonheur il étoit si matin qu'il n'étoit pas levé. Il envoya faire compliment à M. le prince François, s'il n'avoit pas l'honneur de le voir; mais que la crainte de le faire attendre l'empêchoit. Quand ils furent à trois lieues de

Nancy, Madame monta à cheval sur une pie (car elle l'a amenée ici avec elle, et il y a peu d'années qu'elle est morte), elle avoit avec elle un vieux gentilhomme, son domestique, et un à M. son frère. Ils allèrent droit à Thionville. En chemin, ils trouvèrent des gens de guerre; ce qui les obligea de se jeter dans un bois, où ils furent trois ou quatre heures; puis ils continuèrent leur chemin jusqu'à Thionville (1), où ils arrivèrent heureusement. En attendant qu'un gentilhomme, qu'elle avoit envoyé au gouverneur, fût de retour, elle se coucha sur l'herbe à la porte [de la ville], étant si lasse qu'elle ne se pouvoit tenir à cheval. La sentinelle railloit et disoit : « Voilà un jeune cadet qui n'est encore guère accoutumé à la fatigue. » Le gouverneur de Thionville pour lors étoit le comte de Wiltz; il avoit ordre de l'infante, [pour] tous ceux qui viendroient de la part de M. de Lorraine, de les laisser passer, de sorte que se doutant que c'étoit Madame, il envoya un officier à la porte la querir, de peur que, s'il y alloit lui-même, cela ne la fît reconnoître. Dès qu'elle fut dans la ville, la comtesse lui envoya des habits, et alla la voir après.

Madame demanda au comte deux courriers, l'un pour dépêcher à Monsieur à Bruxelles, et l'autre à M. de Lorraine, afin que ni l'un ni l'autre ne fût point en peine d'elle. Quand elle se fut un peu reposée, l'impatience qu'elle avoit de voir Monsieur ne lui permit pas de demeurer longtemps à Thionville; elle alla à Bruxelles, Monsieur vint au-devant [d'elle] à quelques

---

(1) Membre de phrase omis, depuis *en chemin*

journées. L'on peut juger de la joie qu'ils eurent de se voir : la reine mère (1) vint aussi au-devant d'elle avec l'infante, qui eut pour Mademoiselle des bontés aussi grandes qu'elle avoit eues pour la reine et pour Monsieur. Elle les avoit logés dans son palais; elle y logea aussi Madame, à laquelle elle envoya des coffres remplis de toutes les choses imaginables, depuis les plus nécessaires jusqu'à toutes les plus jolies, de quoi on se peut aviser, et cela avec la plus grande magnificence que l'on se puisse imaginer et le plus galamment; car cette princesse avoit trouvé moyen de vivre de cet air avec la plus haute vertu et la plus sévère. C'étoit la plus grande princesse qui eût jamais été, et il ne s'en trouvera point dans les histoires qui aient aussi dignement gouverné les États, ni avec tant d'approbation qu'elle a fait les siens, ni avec tant d'amitié des peuples. Elle étoit la plus charitable et la meilleure du monde; elle répondoit elle-même à toutes les requêtes des pauvres, comme elle faisoit à celles des gens de qualité. Mais, si je voulois dire toutes les grandes et bonnes qualités qu'elle possédoit, et dont j'ai ouï parler mille fois à Monsieur et à tous ses gens, il faudroit un volume tout entier, cela même me détournant de la suite de mon discours. C'est pourquoi il suffit de ce j'en ai dit, pour témoigner la reconnoissance que j'ai des bontés et des honneurs que Monsieur et Madame en ont reçus.

Revenons à Libourne, où l'on fut un mois (2), depuis le départ de M. Du Coudray, à s'ennuyer assez. Il

(1) Marie de Médicis, qui s'était retirée dans les Pays-Bas espagnols.

(2) La cour arriva à Libourne le 1er août 1650.

y faisoit une chaleur horrible, de sorte que pour en moins sentir l'incommodité, la reine demeuroit tout le jour sur son lit, sans s'habiller que le soir : ainsi elle ne voyoit personne. J'étois tout le jour dans sa chambre. Le plus grand divertissement que j'eusse étoit d'écrire à Paris; car je n'aimois pas lors à lire; ce que j'aime beaucoup présentement. Après ce temps-là, la cour alla à Bourg, qui est sur la rivière de Dordogne, quasi vis-à-vis le Bec-d'Ambez. La situation en est fort agréable; ce qui contribuoit à avoir moins d'ennui. Pour moi, je regardois sans cesse à la fenêtre de ma chambre à voir arriver des bateaux; et, quand j'étois chez la reine, je travaillois avec elle tout le jour en tapisserie. Car quoiqu'il fît le plus beau [temps] du monde, la reine ne vouloit point se promener; ce qui me donnoit beaucoup de mortification de ne bouger d'une chambre.

M. le cardinal alla au siége de Bordeaux (1), qui fut un siége imaginaire. L'on prit un faubourg; il y eut peu de résistance, et si (2) l'on fit un bruit comme si c'eût été une occasion admirable. M. le cardinal étoit au haut du clocher de Saint-Surin (ce faubourg s'appelle ainsi) à regarder ce qui se passoit. Je pense que M. le maréchal de La Meilleraye s'entendoit avec ceux de dedans; car à la quantité de places qu'il a prises si heureusement et si vaillamment, il est bien à croire que Bordeaux étant une fort méchante ville, et ne faisant qu'une attaque du côté le plus foible, l'on l'auroit emportée en bien peu de temps.

(1) L'attaque régulière contre la ville de Bordeaux commença le 5 septembre 1650.

(2) *Et si* est une vieille locution pour *et cependant*.

Monsieur, qui étoit à Paris et qui voyoit le mauvais état des affaires du roi de tous côtés, par les entreprises bizarres de M. le cardinal, lequel, pour venger M. d'Épernon, laissoit la frontière sans troupes et l'abandonnoit aux ennemis pour prendre Bordeaux, renvoya M. Du Coudray avec MM. Lartige et Bitault, conseillers du parlement de Paris, avec ordre de la compagnie de travailler incessamment, avec les députés qui viendroient de Bordeaux, à faire la paix. Le Coudray avoit aussi ordre de se joindre à eux de la part de Son Altesse royale, et de représenter à Leurs Majestés de quelle importance étoit cette affaire. L'on eut nouvelle qu'ils venoient; et quand ils furent venus, la reine et M. le cardinal en furent fort fâchés, et me dirent que c'étoit le coadjuteur et M. de Beaufort qui faisoient faire cela à Monsieur; et la reine ajouta qu'elle mouroit de peur qu'à la fin ils ne voulussent faire sortir M. le Prince. Là-dessus, j'entrai dans ses sentiments; car j'avois la même frayeur, souhaitant avec passion que M. le Prince passât sa vie en prison.

Les députés de Bordeaux qui avoient envoyé demander des passe-ports, arrivèrent à même temps que ceux de Paris, lesquels ne conférèrent point avec M. le cardinal, mais avec M. Servien (1), le maréchal de Villeroi (2) et les secrétaires d'État. Les députés de Bordeaux étoient sept, savoir : un président au mortier, trois conseillers, un procureur-syndic de la ville et deux autres bourgeois. L'on conféra plusieurs fois sans

(1) Abel Servien, marquis de Sablé, mort en 1659.

(2) Nicolas de Neuville, mort en 1689.

rien conclure (1). J'étois logée à Bourg chez un de ces conseillers, et c'étoit dans cette maison où ils s'assembloient et où ils étoient tout le jour; ce qui me fit faire connoissance avec eux. Comme Monsieur se mêloit de cette affaire, [les députés de Bordeaux] m'en venoient rendre compte très-soigneusement. Le peu d'occupation que j'avois me faisoit prendre soin d'en envoyer querir tous les soirs quelques-uns, pour savoir ce qui s'étoit fait dans leurs conférences; ce qui les accoutuma à m'en venir dire des nouvelles, sans que j'eusse la peine de les envoyer chercher. Il se rencontra quelques difficultés dans leur traité; ce qui les obligea de s'en retourner à Bordeaux, où MM. les conseillers de Paris et Le Coudray allèrent aussi. Pendant cette première conférence il n'y avoit point de trêve, quoique l'on fît peu la guerre; M. le maréchal de La Meilleraye avoit la goutte, et M. le cardinal étoit au camp.

Il arriva un courrier avec la nouvelle que M. de Turenne étoit entré fort avant en France, et qu'il devoit être la nuit qu'il étoit parti à Dammartin, qui n'est qu'à huit lieues de Paris (2), et que l'archiduc étoit à Fîmes; que l'on avoit été obligé, sur cette nouvelle, d'ôter les prisonniers du bois de Vincennes, et de les mener à Marcoussis, qui est un vieux château très-fort, auprès de Montlhéry, qui appartient à M. d'Entragues (3). J'allai parler de cela à la reine, qui me traita de ridicule.

(1) Ces conférences eurent lieu au mois de septembre 1650.

(2) Mademoiselle rapporte les bruits répandus par les Frondeurs. Turenne ne dépassa pas La Ferté-Milon (août 1650).

(3) Les princes furent transférés à Marcoussis le 28 août.

Pourtant trois jours [après] elle le sut; mais l'on ne lui avoit osé dire d'abord. Il falloit qu'elle apprît les nouvelles par M. le cardinal, ou autrement elle ne les croyoit point. L'on savoit aussi comme l'archiduc avoit écrit à Son Altesse royale qu'il avoit plein pouvoir de faire la paix, et que, pour ce sujet, il auroit grande envie de le voir et de pouvoir conférer avec lui; sur quoi Son Altesse royale lui fit réponse qu'elle le souhaitoit avec passion, et qu'elle envoyoit le baron de Verderonne avec don Gabriel de Tolède, qu'il lui avoit envoyé pour lui rapporter de ses nouvelles. La reine fut [avertie] de celle-là comme des autres; elle ne la crut pas plus. Son Altesse royale envoya un courrier pour demander un plein pouvoir de traiter, et pour demander aussi que l'on trouvât bon qu'il menât avec lui M. le nonce et l'ambassadeur de Venise, que l'archiduc avoit témoigné désirer de voir. Son Altesse royale demanda aussi que M. d'Avaux l'accompagnât, jugeant que l'on ne se pouvoit pas passer de lui, par la grande connoissance qu'il avoit de cette affaire, ayant été plénipotentiaire à Munster; mais qu'il n'étoit pas d'avis que par cette même raison l'on envoyât M. Servien, qui étoit un homme suspect aux peuples, dans l'opinion que l'on avoit que c'étoit lui de qui l'on s'étoit servi pour empêcher la paix générale.

La reine me fit l'honneur de m'envoyer M. de Lyonne (1), son secrétaire, m'apprendre ces nouvelles, qui me lut la lettre où elles étoient. Je me trouvai un

(1) Hugues de Lyonne, neveu de Servien, fut dans la suite ministre des affaires étrangères; il mourut en 1671.

peu mal ce jour-là. L'après-dînée, [la reine] me vint voir, et me témoigna qu'elle ne croyoit point que les Espagnols voulussent la paix, et qu'ils se moquoient; pour moi, qui la souhaitois avec passion, je la croyois. M. le cardinal revint, et on envoya à Monsieur un pouvoir aussi ample et le plus grand, à ce que l'on dit, qui ait jamais été donné à homme de sa condition; car en ces rencontres, l'on se fie quelquefois plus à des particuliers qu'à des grands princes. M. le cardinal me parut n'être pas satisfait de ce que Monsieur avoit envoyé Verderonne, et avoit fait réponse à l'archiduc avant de demander au roi, trouvant que c'étoit faire trop le maître; et cela n'est pas tout à fait sans raison: il y eut plus de gens pour que contre cette opinion. Je crois que [M. le cardinal] n'avoit pas trop envie que l'affaire réussît, et il n'avoit pas tort de ce côté-là à son égard. Pour moi, qui n'étois pas faite pour lui [cacher] ce ce que je pensois, je lui dis que je ne pouvois pas blâmer Monsieur de ce qu'il avoit fait; que le rang qu'il tenoit dans l'État par sa naissance, et celui qu'elle lui donnoit encore pendant une régence, ne lui permettoient pas d'attendre une réponse de la cour sur une affaire, qui paroissoit aussi belle et aussi avantageuse que l'étoit celle d'une conférence en l'état où étoient les choses, les ennemis [étant] aux portes de Paris, qui payoient partout, et qui étoient bénis des peuples, dont quasi tous étoient révoltés; que, s'ils fussent [venus] à Paris, l'on leur eût ouvert les portes, sans que Monsieur en eût pu empêcher. Enfin je lui dis toutes les choses qui pouvoient lui prouver par raisons celles que Monsieur avoit, et le service qu'il rendoit au roi et à son État; quand même la chose ne réussiroit pas, que le [blâme]

tomberoit sur les Espagnols, et que lui, M. le cardinal, seroit justifié de ce que l'on l'accusoit d'avoir empêché [la paix] à Munster; que si elle se faisoit, rien n'étoit plus avantageux dans un temps où tout étoit en trouble, et que ce seroit le moyen de garder M. le Prince tant que l'on voudroit en prison, son parti étant à bas. Enfin je raisonnai de toute ma force : je ne sais si je raisonnai bien.

Les députés revinrent de Bordeaux; l'ennui que j'avois me fit changer la pensée, que j'avois à Libourne, de reculer la paix de tout mon pouvoir, en désir fort ardent de l'avancer si je pouvois; de sorte que tous les iours je parlois à M. le cardinal pour le porter à l'accommodement, et je lui représentois l'intérêt qu'il avoit à y contribuer: ce qu'il recevoit fort bien. Quelquefois en riant il me disoit : « Vous respirez par vos fenêtres un air [si] bordelois, que j'aurois peur qu'à la longue il ne vous fît devenir frondeuse. » Les affaires s'avancèrent : l'on fit une trêve, pendant laquelle l'on eut dessein de se rendre maître de la ville, comme l'on entroit librement. M. Du Coudray, que j'avois un peu corrompu à Libourne, se laissa achever de corrompre par M. le cardinal. [Il] me dit en parlant de Bordeaux : « Si pendant que l'on entre librement, l'on se saisissoit d'une porte, on verroit beau jeu. » Je ne fis pas semblant de le remarquer; mais au ton qu'il me le disoit, je jugeai que l'on l'avoit proposé et que la bonne foi n'étoit pas la chose du monde, à quoi l'on prenoit le plus garde en cette affaire. Comme je suis fort sincère cela me choqua au dernier point, et je trouvai que c'étoit blesser Monsieur que de manquer à un traité où il avoit eu part. J'envoyai querir un des députés, auquel

je dis que si par hasard des soldats ou officiers vouloient mal à propos se saisir d'une porte, et que, la chose étant faite, la cour ne le trouva pas mauvais, Monsieur en seroit fort fâché; c'est pourquoi il étoit bon de prévenir un tel acte, et pour cela que la garde des portes à Bordeaux fût faite aussi exactement pendant la trêve qu'elle l'avoit été pendant la guerre. Je lui dis ensuite : « Vous pouvez bien juger que je ne sais point que l'on ait ce dessein. Si l'on me l'avoit confié, je ne vous donnerois pas cet avis, et même je crois que, si cela arrivoit, ce seroit sans la participation de personne; car le moyen d'engager à une chose pareille, où la bonne foi seroit si peu gardée et dont l'événement est si incertain. Quoique l'on puisse dire que les rois ne sont pas obligés à tenir parole à leurs sujets révoltés, c'est une question que je ne prétends pas de décider. » Ils [les députés] envoyèrent à Bordeaux, et les gardes furent redoublées (1).

Comme la paix fut quasi faite, M. Servien y trouva quelque obstacle nouveau, contre quoi tout le monde cria, disant qu'il étoit ennemi de la paix. Sur quoi je pris la liberté de dire à la reine que l'on ne devoit point faire de difficulté à faire [la paix]; que si elle se rompoit, l'on recevroit le plus grand affront du monde en levant le siége de Bordeaux; que l'on seroit bien contraint d'en venir là, n'ayant plus d'armée, les maladies l'ayant fait périr manquant de munitions; que, du côté de Paris, l'on donneroit l'arrêt de 1617, qui étoit celui qui fut

(1) Ce passage depuis *je trouvai que c'étoit blesser Monsieur*, jusqu'à *furent redoublées*, a été supprimé dans les anciennes éditions.

donné contre le maréchal d'Ancre, qui excluoit les étrangers du gouvernement, et qui étoit l'épouvantail de M. le cardinal. Elle me répondit : « Eh bien, quitte pour n'aller jamais à Paris. » Je lui dis : « Il faudra renoncer, non-seulement à Paris, mais à toutes les villes à parlements, qui donneront le même arrêt ; et, si les affaires s'aigrissent, les présidiaux (1) feront les mauvais aussi, et l'on n'ira plus que dans les bourgs fermés. — Eh bien, dit la reine, il s'y faut résoudre ; » et me reprocha que j'étois frondeuse. Je lui répliquai : « Je vous dis la vérité, et personne ne vous la dit ; et je vous avoue que, pour une difficulté de rien, cela est bien étrange de vouloir passer ses jours de villages en villages, et par là exposer l'autorité du roi, qui est déjà si déchue. » Le soir j'en dis bien davantage à M. le cardinal.

Je ne sais si ce fut la peur que je leur fis, ou quelque espérance de négociation par M. de Bouillon, ils accordèrent l'amnistie (2), telle que les Bordelois vouloient. Les députés saluèrent Leurs Majestés et s'en retournèrent. M. le cardinal me dit que le lendemain il devoit voir M. de Bouillon à trois lieues de Bourg. Je lui dis : « Vous serez bien aises tous deux ; car vous vous promettrez tout ce que vous ne tiendrez pas. » Il partit pour ce voyage le matin, comme il avoit dit. Je demeurai tout ce jour-là enfermée dans ma chambre à lire les lettres que j'avois reçues de Paris, et à y faire

(1) Tribunaux établis en 1552, et institués pour abréger la longueur des procès, que les parlements ne réussissaient plus à terminer. Ils étaient composés ordinairement de neuf juges.

(2) Le 1er octobre 1650.

réponse. L'on me vint dire que madame la Princesse alloit arriver : cela me surprit assez. Je m'en allai diligemment chez la reine, qui me dit en entrant : « Eh bien ! ma nièce, n'êtes-vous pas bien étonnée de savoir madame la Princesse si près? » Je lui dis : « Oui, Madame; je l'ai su par hasard, dont je suis bien aise. Sans cela je ne l'aurois pas vue, ayant fait dessein de ne point sortir. » Elle me dit : « Je vous l'aurois mandé. » Je ne lui répondis rien; elle vit bien que ce procédé ne me plaisoit pas. Elle envoya un gentilhomme à madame la Princesse lui faire des compliments, et madame la maréchale de la Meilleraye (1) l'alla querir au bord de l'eau.

Comme M. le cardinal vint chez la reine, il s'approcha, et dit à la reine devant moi : « Monsieur n'étant pas ici, il ne faut rien faire sans la participation de Mademoiselle; du moins il ne se plaindra pas que l'on fasse les choses sans lui, quand elle y sera. » Et ensuite il dit : « Il faut aviser si l'on recevra madame la Princesse devant le monde ou en particulier. Mademoiselle, dites votre opinion. » Je répondis : « Si l'on me l'avoit demandée pour des choses plus importantes, je la donnerois pour des bagatelles; mais comme je n'ai point eu de part à celles-ci, je ne veux point avoir part aux autres. » Ils résolurent de la voir en particulier. La reine entra dans sa chambre avec le roi, Monsieur, frère du roi, M. le cardinal, le maréchal de Villeroi et moi. Je tirai à part M. le cardinal, et je lui dis : « Voici un mystère que je ne comprends pas; je vois bien

(1) La maréchale de La Meilleraye était Marie de Cossé-Brissac.

pourtant, par les empressements que l'on a pour madame la Princesse, qu'il y a quelque négociation ; mais vous en serez mauvais marchand, si vous faites quelque chose sans Monsieur; il vous abandonnera, et vous ne sauriez vous passer de lui. Quoique vous vous flattiez de M. le Prince, il ne vous protégera jamais contre Monsieur.» Il me jura et me protesta qu'il n'avoit rien fait; que [c'étoit] un pur hasard que la venue de madame la Princesse. Je lui dis que je le souhaitois pour l'amour de lui; mais que j'étois assurée que Monsieur ne le trouveroit pas bon, et que tout au moins il lui manderoit de prendre garde à ce qu'il faisoit, parce qu'à la fin il l'accableroit de tant de mauvaises affaires que, quelque bonté qu'il eût pour lui, il seroit contraint de l'abandonner.

Comme nous étions en cette conversation, qui fut assez longue, madame la Princesse entra; elle avoit été saignée la veille : ce qui lui faisoit porter une écharpe mise si ridiculement, aussi bien que le reste de son habillement, que la reine eut grand peine à s'empêcher de rire, aussi bien que moi. M. le duc d'Enghien étoit avec elle, le plus joli du monde, et MM. les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld. Après avoir salué la reine, elle lui parla de sa maladie et de son fils; puis ils se jetèrent à genoux devant Leurs Majestés pour leur demander la liberté de M. le Prince : ce qu'elle fit de mauvaise grâce. La reine les releva et leur répondit peu favorablement; sa visite fut fort courte. Je lui allai faire un compliment. MM. de Bouillon et de La Rochefoucauld demeurèrent après elle un moment; ils me virent ensuite. J'écrivis à Monsieur une fort longue relation de tout ce qui s'étoit passé, étant persuadée

que M. le cardinal n'auroit pas hâte de lui rendre compte de ce qu'il avoit fait. J'écrivis jusqu'à quatre heures du matin; ce qui fut cause que le lendemain madame la Princesse me venant voir me trouva encore endormie. Mes femmes furent assez habiles pour me réveiller. Je la trouvai toute telle qu'elle avoit accoutumé d'être, et je ne trouvai pas que les affaires l'eussent beaucoup faite : ce qui me fit croire qu'à toutes les choses qui avoient été faites en son nom, elle y avoit peu de part. Elle ne me parla que de bagatelles, et à peine me répondit-elle, quand je lui fis des compliments pour M. son mari.

L'après-dînée, M. le cardinal, qui croyoit être le plus persuasif de tous les hommes, m'entretint quatre heures du zèle qu'il avoit pour le service de Monsieur, de l'amitié que Monsieur avoit pour lui, de celle qu'il avoit pour moi, et de l'envie que le mariage de l'empereur réussît, dont je ne me souciois plus; je ne prenois quasi pas la peine de lire les lettres que Saujon m'écrivoit. Il me parla aussi des soins qu'il avoit pris, et de l'envie qu'il avoit eue de me marier au roi d'Espagne; bref une récapitulation des choses, dont il m'avoit parlé tant de fois. Il m'interrogea sur mon bien, etc., quand il ne savoit plus que me dire; il m'enquit de mon bien et de mes affaires, dont j'étois mal informée, étant le tout en entre les mains des gens de Monsieur. Il crut faire sa cour auprès de moi, en me proposant de parler à Monsieur de m'en faire donner la disposition; que j'avois de l'argent; qu'il vouloit être mon intendant. Enfin il n'y eut bagatelles dont il ne m'entretînt, quoiqu'elles n'eussent nul rapport à l'affaire dont il étoit question, à quoi je revenois toujours. Je lui dis : « Il n'y a bas-

sesse, dont vous ne vous avisiez ce matin. Comme M. Lenet (1), qui est à M. le Prince et qui vient de Bordeaux, étoit avec moi, il est venu un de vos pages le querir pour dîner, et [lui dire] que vous l'attendiez; nous nous sommes moqués de vous, lui et moi. *Voyez*, [m'a-t-il dit], *que son ministère est à craindre! avant-hier il me vouloit faire pendre; aujourd'hui il me veut donner à dîner.* » [Le cardinal Mazarin] me répondit que ce n'étoit point lui, et me donna une fort méchante excuse.

Le soir, M. Lenet, que je connois assez, me vint dire adieu; je lui dis : « Je vous trouve bien ridicule tous de négocier avec M. le cardinal pour la liberté de M. le Prince, si c'est sans la participation de Monsieur; car ce n'est rien faire. M. le Prince voudroit-il être obligé à un tel homme, et s'engager à prendre sa protection contre toute la France, qui le hait fort? Je ne le crois pas; et, quoique je n'aime point votre M. le Prince, je ne laisserois pas que d'être bien aise que Monsieur s'unît avec lui et le fît sortir [de prison]. » Lenet m'assura fort qu'il n'avoit écouté aucune des propositions de M. le cardinal, et qu'il savoit bien que M. le Prince ne sortiroit jamais que par Monsieur. Nous étions tous deux assez mal informés de ce qui se passoit à Paris; car, dès ce temps, les amis de M. le Prince travailloient à les unir d'intérêt, Monsieur et lui (2).

---

(1) Pierre Lenet, conseiller au parlement de Bourgogne, auteur de Mémoires, qui sont dans toutes les collections de mémoires relatifs à l'histoire de France.

(2) C'est-à-dire Monsieur et M. le Prince. Ce fut surtout ma-

Ce fut dans ce temps-là que M. de Nemours, qui s'étoit engagé au parti de M. le Prince par l'entremise de madame de Châtillon, voulut le sauver; mais l'entreprise manqua, pour n'avoir pas été bien conduite.

CHAPITRE VIII.

(1650-1651.)

La cour entre à Bordeaux (5 octobre 1650). — Mécontentement des Bordelais. — Mademoiselle insiste pour l'exécution du traité conclu avec les Bordelais. — La reine l'accuse de devenir frondeuse. — Beauté de la ville de Bordeaux; caractère des habitants. — Leur empressement à faire leur cour à Mademoiselle. — Le parlement envoie une députation pour la complimenter. — Il refuse de faire la même démarche auprès du cardinal Mazarin. — La cour quitte Bordeaux et se rend à Saintes. — Mademoiselle y détourne l'archevêque d'Embrun de remplir la mission dont il avait été chargé par l'assemblée du clergé. — La reine visite à Saintes une dévote, qui lui parle contre Mazarin. — La reine malade à Poitiers. — Impatience du cardinal Mazarin, qui veut faire transférer les princes au Havre. — Il propose à Mademoiselle de se rendre à Paris. — Inquiétudes du cardinal Mazarin. — Influence des Frondeurs sur Monsieur. — Rôle de la princesse palatine. — Le cardinal Mazarin pendu en effigie (4 novembre). — La cour arrive à Fontainebleau (7 novembre). — Monsieur vient à Fontainebleau; son mécontentement. — Il résiste au projet de transférer les princes de Marcoussis au Havre. — La translation a lieu malgré son opposition (15 novembre 1650). — Départ du cardinal Mazarin pour la Champagne. —

---

dame de Chevreuse qui contribua à l'union des deux frondes, dans l'espérance que sa fille épouserait le prince de Conti.

Bataille de Rethel (15 décembre). — Retour du cardinal Mazarin à Paris. — Assemblées du parlement. — Bals à la cour. — Remontrances du parlement. — Rupture entre le duc d'Orléans et Mazarin (1er février 1651). — Joie qu'en témoigne Mademoiselle. — Madame de Fouquerolles cherche à réconcilier Mademoiselle avec Mazarin. — Démarche de Servien dans le même but. — La cour se divise. — Nouvelles remontrances du parlement. — Le cardinal Mazarin se décide à quitter Paris.

Nous partîmes pour Bordeaux le même jour que M. Lenet pour Montrond, où il alloit faire exécuter le traité, et cesser les hostilités qui se commettoient par la garnison contre tout le Berri. Comme nous étions dans le bateau, M. le cardinal me dit : « M. Lenet, qui voudroit nous brouiller, m'a bien dit force choses; » et il me dit mot pour mot la conversation que j'avois eue le soir avec lui; ce qui me surprit assez; mais je ne le témoignai pas. Je lui dis : « Il a donc bien fait des tentatives de tous côtés; car il m'a dit que vous lui aviez fait mille propositions d'accommodement sans Monsieur, et il m'a semblé ne lui pouvoir pas moins répondre que de la manière que j'ai fait. Cela est assez vraisemblable ; il n'est guère habile homme de croire nous brouiller. » Il fut assez surpris de ce que je lui avouois avoir parlé de lui si librement.

Ce voyage se fit fort agréablement : le temps étoit le plus beau du monde, et les avenues de Bordeaux fort agréables; les navires qui étoient pour le siége, arrivèrent tous le jour que la paix fut signée, et ils nous accompagnèrent et firent grand feu à notre arrivée à Bordeaux (1). Les canons de la ville répondirent; toute

(1) L'entrée de la cour à Bordeaux eut lieu le 5 octobre 1650.

la cavalerie étoit en haie au bord de l'eau, et fit une décharge. Le corps de ville vint haranguer le roi avant qu'il sortît du bateau; il y avoit sur le quai une foule de peuple incroyable. L'on témoigna grande joie de voir le roi, et l'on ne dit pas un mot à M. le cardinal, à qui l'on craignoit assez que l'on criât *au Mazarin :* ce qui eût été assez bizarre devant le roi; mais ces gens-là l'avoient pris d'un air à en pouvoir tout craindre. Nous trouvâmes à la porte de la ville des troupes d'infanterie en haie avec des officiers. Cela me surprit, parce que, par le traité, le bourgeois devoit quitter les armes, et les troupes du roi ne devoient bouger de leurs quartiers. Je demandai à M. le cardinal : « Qui sont ces gens-là? » Il me répondit : « Je n'en sais rien. » Je lui dis : « Ils sont bien mal vêtus, et ont la mine trop aguerrie pour des bourgeois, et les officiers saluent trop bien. » Je demandai : « Quelles troupes est-ce là? » Ils répondirent : « Le régiment de Navailles. » Je n'en parlai plus.

Comme j'eus mené Leurs Majestés chez eux, qui logeoient à l'Archevêché, je m'en allai à mon logis. C'étoit chez M. le président de Pontac, dont la femme est ma parente et sœur de M. de Thou (1); son logis est fort beau et fort magnifique. Quoique je n'eusse nulle connoissance qu'elle dans Bordeaux, je ne laissai pas de recevoir bien des visites dès le jour même de mon

(1) Louise de Thou, fille de l'historien Jacques-Auguste de Thou, avait épousé Arnaud de Pontac, président au parlement de Bordeaux. Elle était sœur de François-Auguste de Thou, qui eut la tête tranchée à Lyon, en 1642, avec le grand écuyer Cinq-Mars.

arrivée. Je ne me trompai pas, quand je jugeai en arrivant que les troupes n'avoient pas fait un bon effet : car j'appris que, voyant, avant l'arrivée du roi, toutes les portes prises par des troupes, contre ce que l'on avoit promis, le parlement s'étant assemblé pour résoudre d'aller saluer le roi, fit des plaintes aux députés qui avoient été à Bourg, de l'infraction du traité, et même il fut proposé de reprendre les armes.

Dans la crainte que, la nuit en suivant on n'entreprît quelque chose, il fut résolu que les députés chercheroient M. Du Coudray, et qu'ensemble ils iroient trouver ceux avec qui ils avoient traité. Mais, comme ils croyoient M. Du Coudray un peu *mazarin*, ils jugèrent à propos de me venir trouver ; ce qu'ils firent, me contèrent la chose et me prièrent de l'envoyer querir ; ce que je fis aussitôt. Je lui dis de s'en aller trouver la reine et lui dire l'importance dont cela étoit, et que, [si elle] manquoit à ce que l'on avoit promis, assurément l'on prendroit les armes dans la ville ; et l'embarras que ce seroit, les mauvaises suites qui en arriveroient, avec le mauvais effet que cela feroit dans les pays étrangers. La reine dit au Coudray : « Mademoiselle devient furieusement frondeuse, » et lui témoigna n'être pas tout à fait contente de moi. Mais comme j'étois bien assurée qu'elle ne m'en oseroit rien dire, je ne fis pas semblant de le savoir. L'on promit au Coudray que l'armée commenceroit à passer l'eau dès le lendemain, et que l'on ne feroit garde aux portes que jusqu'à ce qu'elle fût passée, de crainte que les soldats et les cavaliers n'entrassent dans la ville et n'y fissent du désordre. Ces messieurs, à qui il vint rendre réponse à mon logis, furent fort contents, et le dirent le lende-

main à leurs compagnies, et le firent savoir, dès le soir même, dans la ville, pour rapaiser les esprits qui étoient fort alarmés.

Après que le parlement et tous les autres corps eurent salué Leurs Majestés, nous allâmes sur la rivière voir tous les vaisseaux. L'on tira mille volées de canon, et toute la mousqueterie de dessus fit son devoir: toute la ville de Bordeaux étoit aux fenêtres du port. M. le cardinal disoit: « Au moins les Bordelois voient que, si on avoit voulu leur faire du mal, l'on le pouvoit avec une si belle armée navale. » Pour moi, quoique je ne me connusse guère en armement naval, je ne trouvai pas celui-là beau, et je ne jugeai cette promenade propre à rien qu'à donner une nouvelle matière aux ennemis de M. le cardinal, de se moquer de le voir triompher de si peu de chose.

La ville de Bordeaux est dans la plus agréable situation du monde: rien n'est si beau que la rivière de Gironde et son port; les rues sont belles et les maisons bien bâties. Il y a de fort honnêtes gens et fort spirituels, et qui sont néanmoins plus propres pour l'exécution que pour le conseil; car ils vont fort vite et n'ont pas grand jugement.

Pendant le séjour de dix jours que la cour y fit, personne n'alloit chez la reine, et quand elle passoit dans les rues, l'on ne s'en soucioit guère; je ne sais si elle avoit fort agréable d'entendre dire que ma cour étoit grosse, et que tout le monde ne bougeoit de chez moi, pendant qu'il y en alloit si peu chez elle. Le courrier que j'envoyai à Monsieur revint, et il m'écrivit les mêmes choses que j'avois dites à M. le cardinal. Son Altesse royale lui écrivit une lettre, ainsi que je le lui

avois prédit: de quoi il ne se vanta pas. Mais, dès qu'il sut que j'avois reçu un courrier, il fut dans la dernière inquiétude de savoir ce que l'on m'avoit mandé : il envoya Le Coudray me questionner, à qui je ne voulus rien dire. Comme je revenois de la messe, je trouvai M. le cardinal chez moi, qui me fit excuse de ne m'être point encore venu voir; mais qu'il avoit eu tant d'affaires, qu'il lui avoit été impossible. Il s'attendoit que je lui conterois en grande hâte tout ce que Monsieur m'avoit mandé; je ne lui en parlai point. Comme je vis qu'il ne m'en disoit rien, je lui demandai : « N'avez-vous point eu de nouvelles de Paris? — Et vous, n'en avez-vous point eu? » [me répondit-il]. Je lui dis que non; qu'il m'étoit revenu un courrier que j'avois envoyé à Paris; mais que ce n'étoit que pour des affaires domestiques; qu'ainsi je n'avois des lettres que de mes gens, qui ne me parloient de rien. Je pense qu'il s'en alla assez mal satisfait de sa visite; mais je connus qu'elle avoit été à une autre fin.

Le parlement de Bordeaux avoit député deux présidents et dix ou douze conseillers, pour aller visiter Monsieur, frère du roi; et, à cause de l'obligation qu'ils avoient à Monsieur de la paix, ils avoient jugé ne lui pouvoir donner des marques d'une reconnoissance plus forte qu'en me rendant un honneur, qui ne m'étoit pas dû, de me faire une pareille visite qu'à Monsieur. Cela avoit fâché M. le cardinal; car il avoit su qu'ils l'avoient ainsi résolu, et en même temps de ne le point voir. L'on les avoit voulu empêcher de voir Monsieur; mais ça avoit été en vain. Il les avoit fait aussi prier de ne me point voir pour satisfaire la reine, parce qu'ils ne voyoient pas M. le cardinal; mais ils n'eurent nul

égard à sa (1) prière ; venant chez moi au sortir de [chez] Monsieur, ils me firent une harangue, qui témoignoit la reconnoissance qu'ils avoient envers Son Altesse royale, et d'une manière aussi fort obligeante pour moi.

M. le cardinal voyant que la visite étoit faite, ne laissa pas d'avoir en tête d'en avoir une, pour l'éclat que cela feroit, qu'un parlement lui envoyât des députés. Il crut que la chose ne s'étant point faite à son arrivée, il falloit qu'elle se fît à son départ. Le comte de Palluau (2) me vint voir ; c'est un homme fort attaché à M. le cardinal; qui a beaucoup d'esprit et qui est de fort agréable conversation, avec lequel je prenois beaucoup de plaisir à parler. Après avoir été quelque temps avec moi, et m'ayant trouvée avec des gens du parlement qui me voyoient souvent (car les Gascons sont gens qui se familiarisent aisément, et qui font bientôt connoissance), il me dit : « Ne voulez-vous pas faire voir le crédit que

---

(1) Il y a *ma* dans le manuscrit autographe; mais le sens de la phrase demande *sa*.

(2) Le comte de Palluau devint maréchal de France en 1652, sous le nom de maréchal de Clérambault; il mourut en 1665. Palluau ne fut pas épargné par la satire. Fidèle à Mazarin, il fut exposé aux attaques des Frondeurs. Blot lui a consacré le couplet suivant :

A ce grand maréchal de France,
Favori de Son Eminence,
Qui a si bien battu Persan,
Palluau, ce grand capitaine,
Qui prend un château dans un an,
Et perd trois places par semaine.

Il sera souvent question de Palluau dans la suite des Mémoires de Mademoiselle.

vous avez pour ces gens-là, en rendant un service à un de vos amis? » Je lui demandai quel service, et à quel ami; il me répondit : « A M. le cardinal, lui faisant rendre une visite. » Je lui dis : « S'il m'en prie, je le ferai : sinon je ne m'en mêlerai pas; car il croiroit que je me voudrois faire de fête, et cela seroit assez ridicule de croire avoir du crédit auprès de gens, que je ne connois que depuis trois jours. » Sur quoi il me dit : « Mais il seroit de meilleure grâce à vous de le faire, sans que l'on vous en priât. » Je l'assurai que je n'en ferois rien.

J'allai chez la reine; Palluau y vint me dire : « Il faut que vous parliez de ce que je vous ai tantôt dit à M. le cardinal. » Je l'assurai pour la seconde fois que je n'en ferois rien; nous disputâmes longtemps là-dessus, et je lui témoignai que je connoissois bien que c'étoit de la part de M. le cardinal que l'on me parloit, et qu'ainsi toutes ces façons étoient inutiles. Il me l'avoua et me pria de n'en point parler; mais que pour disposer les choses de manière que M. le cardinal les agréât, lorsque le parlement seroit chez la reine, qui [le parlement] y devoit venir un moment après, si M. le cardinal étoit auprès de moi, je lui dirois : « Demandez à Palluau ce que nous avons dit tantôt. » Il s'y trouva, et je le lui dis; il me répondit : « M. de Palluau me l'a dit, et je vous-en suis très-obligé. Je ne me soucie point de ces gens-là : quand ils me viendroient voir, je leur fermerois la porte, si ce n'étoit que pour le bien du service du roi il est nécessaire que je les voie. » Il me fit mille rodomontades, et conclut en me priant de faire tout mon possible pour qu'ils l'allassent voir.

J'envoyai querir tous ceux que je connoissois, et

avec M. Du Coudray je les pressai fort; mais ils me dirent tous que, si je leur ordonnois de la part de Son Altesse royale, ils le feroient; mais qu'autrement cela ne se pouvoit. Je leur dis que je croyois que cela seroit fort agréable à Son Altesse royale; mais que je ne leur pouvois pas dire qu'il me l'eût commandé, n'en ayant point d'ordre. Le lendemain ceux à qui j'avois parlé proposèrent la chose à la compagnie; et l'on la trouva si ridicule au palais, qu'il eût mieux valu qu'on n'en eût point parlé; et quant à moi, M. le cardinal prit si mal la chose, qu'il m'accusa de lui avoir fait cette pièce; de quoi je ne me souciai guère. Quoique je me divertisse bien à Bordeaux, j'avois une telle envie d'aller à Paris, que j'étois fort aise de toutes les choses qui pouvoient rebuter M. le cardinal, et l'obliger à partir de Bordeaux le plus promptement qu'il se pourroit. Ce qui arriva, et j'eus une très-grande joie de me voir en chemin.

Nous trouvâmes à Saintes M. l'archevêque d'Embrun (1), qui étoit envoyé de la part du clergé, pour supplier Leurs Majestés de permettre que l'on mît M. le prince de Conti en liberté pour le faire traiter, étant en danger de sa vie. Cet envoi ne fut pas agréable; et, comme l'on en fut averti, l'on lui fit dire que l'on ne le vouloit pas voir; et M. le cardinal et la reine me dirent : « L'archevêque d'Embrun est de vos amis; il faut que vous le détourniez de nous parler de cette affaire. » La maison de La Feuillade a toujours été à

(1) George d'Aubusson de La Feuillade, nommé archevêque d'Embrun en 1649, fut ambassadeur à Venise et en Espagne; il mourut en 1698.

Son Altesse royale : le père et trois enfants sont morts à son service; ainsi j'avois beaucoup d'habitude avec eux, et l'archevêque, en son particulier, a toujours été de mes amis. Je l'envoyai querir, et lui proposai ce que l'on m'avoit ordonné. Je le trouvai de fort bonne volonté pour ce que je lui disois, et plus disposé à suivre les ordres de la cour que ceux de son corps; et je me suis depuis aperçu que l'envie de se mêler d'affaires l'en a fait charger d'aussi bonnes affaires pour plaire à la cour, qu'il suivit à cette même intention mes conseils. Je rendis compte de ma commission à M. le cardinal, puis à la reine, qui en furent très-satisfaits, de sorte que M. l'archevêque d'Embrun salua Leurs Majestés et Son Éminence, sans parler de rien.

La reine vit à Saintes une dévote séculière dans les Carmélites, laquelle étoit impotente, qui lui avoit mandé, par madame de Brienne, qu'elle souhaitoit avec passion de la voir; elle lui avoit mandé la même chose en passant, et elle la pria pour lors de lui envoyer quelque personne de créance, à qui elle pût confier ce qu'elle avoit à dire. La reine y avoit envoyé le père Faure, cordelier, lequel est présentement évêque de Glandèves, qui n'avoit osé, à son retour à Libourne, dire à la reine toutes les choses qu'il avoit sues de la dévote, parce qu'elles étoient contre M. le cardinal; il étoit parti d'Angoulême pour l'aller trouver à La Rochelle où elle demeuroit, et s'étoit fait porter exprès à Saintes pour y voir la reine à son passage. M. de Glandèves dit à la reine : « Madame Lainé (car elle s'appeloit ainsi) ne m'a rien voulu dire, et ne veut parler qu'à Votre Majesté. » Quand nous fûmes dans le cou-

vent la reine la vit, comme j'ai déjà dit, et eut avec elle une fort longue conversation qui m'ennuya à tel point, que je m'approchai croyant l'interrompre, et j'entendis que la reine lui disoit : « Je vois bien que vous ne le connoissez pas; car il n'a d'intérêt que celui du roi.» Je me doutai qu'elle parloit contre M. le cardinal.

Comme nous fûmes dans le carrosse, la reine dit à madame de Brienne : « Ah! quelle visite vous m'avez fait faire! » Je lui dis : « Je crois, Madame, que vous n'offrirez pas de chandelle à cette sainte. » Elle me répondit : « Tu as donc ouï ce qu'elle m'a dit?» Je lui répondis que j'en avois ouï quelque chose; sur quoi elle me répliqua : « Elle m'a dit mille maux contre le cardinal; mais c'est une pauvre femme, à qui on a fait dire tout cela; » et n'en dit pas davantage. J'ai su depuis qu'elle lui avoit dit que M. le cardinal portoit un tel malheur à la France et à elle, qu'il seroit cause de leur ruine; que, si elle ne le chassoit dans peu, l'on lui chasseroit par force, et que, pour marque de la vérité de ce qu'elle lui disoit, elle l'assuroit qu'elle seroit malade dans trois jours. Ce qui arriva : car étant à Poitiers, elle eut la fièvre et fut contrainte de se faire saigner. Ce mal lui continua jusqu'à Amboise, où elle fut obligée de séjourner huit jours, pendant lesquels son mal augmenta jusqu'à en donner de la crainte. Ce qui fâcha fort M. le cardinal : car il avoit toutes les impatiences possibles d'être à Paris, pour persuader Son Altesse royale à consentir que l'on menât M. le Prince au Havre. Quoique l'on lui eût envoyé plusieurs courriers pour cela, il n'avoit jamais voulu ; ce qui donna à la cour de grands soupçons de ce qui est arrivé depuis.

M. le cardinal me proposa d'aller [faire] un tour à Paris, pendant le séjour de la reine à Amboise; ce que j'aurois pu faire aisément en deux jours en relais. J'en avois un prétexte le plus beau du monde, madame de Guise, ma grand'mère, étant malade à l'extrémité; mais, comme je n'osois m'embarquer à ce voyage sans la permission de Son Altesse royale, pendant ce temps-là, la reine se porta mieux, et l'on partit. L'intention de M. le cardinal auroit été que j'eusse fait en sorte auprès de Son Altesse royale, de le faire venir au devant de Leurs Majestés à Orléans, et que, l'y accompagnant et étant toujours auprès de lui, j'eusse tâché de le persuader à consentir à ce qu'on lui vouloit proposer.

Sur les chemins, M. le cardinal me faisoit part des nouvelles qu'il recevoit, qui ne lui étoient pas fort agréables; car l'on lui mandoit que les amis de M. le Prince n'abandonnoient pas Son Altesse royale, et faisoient de grands progrès auprès de lui, que madame de Chevreuse, le coadjuteur, madame de Montbazon, et toute cette cabale de Fronde et leurs dépendants, étoient dans les intérêts de M. le Prince. La princesse palatine (1) avoit beaucoup servi à toute cette union; elle commença en ce temps-là à se rendre considérable et à faire parler d'elle dans les grandes affaires. Auparavant l'on n'avoit parlé que de ses aventures, pendant que la reine de Pologne étoit ici; quoique sa sœur et l'aînée, elle ne la voyoit guère. Ce qui se remarquoit,

(1) Anne de Gonzague, dont Bossuet a prononcé l'oraison funèbre. Elle était sœur de la reine de Pologne (Marie de Gonzague), dont il a été question plus haut.

étant logées dans la même maison. M. de Guise, étant archevêque de Reims, la recherchoit comme s'il eût été en l'état où il est maintenant (1), mais d'une manière toute extraordinaire; car il faisoit l'amour, comme dans les romans. Quand il sortit de France, elle en sortit aussi; peu de temps après s'habilla en homme, et s'en alla droit à Besançon pour passer de là en Flandre. Elle s'y fit appeler *madame de Guise;* en [lui] parlant et écrivant, [elle] disoit : *M. mon mari*. Enfin elle n'omettoit rien de toutes les choses qui déclaroient qu'elle étoit la femme de M. de Guise. Pendant qu'elle étoit à Besançon et lui à Bruxelles, il devint amoureux de madame la comtesse de Bossu, qu'il épousa. Elle revint à Paris et reprit son nom de madame la princesse Anne, comme si de rien n'étoit. Peu d'années après elle épousa en cachette, et sans le consentement de la cour, M. le prince Édouard, l'un des cadets de M. l'électeur palatin (2). La reine d'Angleterre fit sa paix; elle revint; et, comme son mari étoit fort gueux et jaloux, elle d'humeur fort galante, elle l'obligea de consentir qu'elle vît le grand monde, lui persuadant que c'étoit le moyen de subsister et d'avoir des bienfaits de la cour. Lors elle suivit son inclination et força celle de son mari par la raison de la nécessité. A la guerre de Paris, son mari avoit pris emploi, et ce fut lors qu'elle fit grande amitié avec madame de Longueville et le prince de Conti.

---

(1) C'est-à-dire rentré dans la vie séculière.

(2) Le prince Édouard était fils de l'électeur palatin Frédéric V et d'Élisabeth d'Angleterre. Il avait épousé, en 1644, la princesse Anne de Gonzague.

La cour ne trouva point Monsieur à Orléans, comme elle avoit espéré, ni même M. Le Tellier, qui y devoit venir. L'on apprit seulement que l'on avoit pendu en effigie M. le cardinal à tous les carrefours de Paris (1) : ce qui ne lui étoit pas agréable. L'on trouva M. Le Tellier à Pluviers(2), qui n'assura pas que Son Altesse royale viendroit à Fontainebleau, ni qu'elle eût des intentions favorables pour la cour. On y fut trois ou quatre jours, sans que Son Altesse royale y vînt (3). M. de Châteauneuf y arriva et assura qu'il y viendroit; car, comme il étoit de la cabale du coadjuteur, qui faisoit le favori de Monsieur, ils se faisoient valoir des choses que Monsieur faisoit. Le roi et M. le cardinal furent au-devant de Son Altesse royale; l'on peut juger, par les empressements que l'on avoit de sa venue, ceux qu'ils lui témoignèrent. Mais Monsieur ne fut pas sitôt arrivé qu'il leur témoigna le déplaisir et le ressentiment qu'il avoit eus, lorsque l'on avoit transféré M. le Prince du bois de Vincennes. J'ai dit, à ce qu'il me semble, que c'étoit à cause de l'approche des ennemis de Paris que l'on avoit transféré les princes : il est bien vrai que l'on se servit de ce prétexte; mais l'on les mena à Marcoussis, sans que Monsieur le sût que lorsqu'ils y furent, contre la parole que la reine lui en avoit donnée. Car, en partant pour aller en Guienne, la reine dit à M. de Bar, qui gardoit les princes, et en présence de

(1) La populace pendit en effigie le cardinal Mazarin (4 novembre 1650), pour se venger d'une tentative d'assassinat contre le duc de Beaufort, tentative que l'on imputait au cardinal.

(2) Pithiviers.

(3) La cour arriva à Fontainebleau le 7 novembre 1650.

Monsieur, qu'il ne les remît en liberté ni qu'il les transférât, par leurs ordres ni de l'un ni de l'autre séparés, mais quand il en verroit un signé de tous deux ensemble. Je crois avoir appris ceci de Monsieur lui-même en un voyage, que j'ai fait à Blois, depuis que j'ai écrit ce qui est ci-devant ; mais, comme je ne m'amuse à ces Mémoires que pour moi, et qu'ils ne seront peut-être jamais vus de qui que ce soit, au moins de mon vivant, je ne m'attacherai point à les corriger, me persuadant que je ne ferois pas mieux ; car je ne me crois pas capable d'en connoître les défauts (1). Mais revenons au sujet.

On peut juger si Monsieur avoit [lieu] d'être satisfait, voyant que l'on ne vouloit transférer M. le Prince au Havre que pour être en lieu, où M. le cardinal en fût absolument le maître, pour, dans un grand besoin, et quand il seroit abandonné de tout le monde, le lâcher comme un foudre pour accabler tous ses ennemis et dissiper tout ce qui lui seroit contraire. L'on pouvoit assez faire ce fondement : car M. le Prince avoit été si heureux, qu'il sembloit que rien ne lui pût résister ; et, comme ce n'étoit point le compte de Monsieur que cela se fît sans sa participation, il y résistoit.

Je l'allai voir à sa chambre à Fontainebleau ; il étoit

(1) Le passage suivant du manuscrit autographe a été biffé, je ne sais si c'est par Mademoiselle : « Je suis une créature très-ignorante, qui n'ai jamais lu que les gazettes, n'aimant point à lire ; mais dorénavant je m'y veux appliquer et voir si je pourrai aimer une chose de propos délibéré, sans que l'inclination y ait part. Je suis en un lieu [Saint-Fargeau], où ce me sera un grand divertissement, si je réussis à ce dessein. »

fort en colère. Il me déchargea son cœur, et me dit que, quelque persécution que l'on lui fît pour donner son consentement à ce changement, il ne le feroit jamais, et que c'étoit le vrai moyen d'augmenter les troubles en France, par les raisons que j'ai dites que l'on croyoit que M. le cardinal avoit pour cela; que le parlement fronderoit plus que jamais, et qu'il étoit résolu de ne se plus mêler de rien. Il ne vint point chez la reine ce jour-là. L'on fit force allées et venues. Enfin il y vint le soir; mais les choses au lieu de s'adoucir, s'aigrirent, et il se sépara d'avec la reine de cette manière.

M. le cardinal m'envoya Lyonne à la pointe du jour m'éveiller pour me prier de m'en aller chez Monsieur, de voir s'il n'y auroit point de moyen de le faire demeurer; mais sa résolution étoit tellement prise, que rien ne l'en put empêcher. La reine envoya M. le comte d'Harcourt (1) querir les princes à Marcoussis, et les mener au Havre, et dit à Monsieur : « Puisque vous ne voulez pas y consentir, lorsque les affaires du roi le requièrent, il suffit. » Monsieur dit : « Le roi est le maître : mais ce n'est pas mon avis (2). »

---

(1) Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, né en 1601, mort en 1666. On composa, à l'occasion de la translation des princes, à laquelle il présida, l'épigramme suivante :

Cet homme gros et court
Si fameux dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout rayonnant de gloire,
Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
Est devenu recors de Jules Mazarin.

(2) La translation des princes, de Marcoussis au Havre, eut lieu le 15 novembre 1650.

Ainsi il partit pour Paris assez mal content; la cour le suivit un jour après. Monsieur, ennuyé de tout ce qui se passoit, se lia tout à fait avec les amis de M. le Prince; mais comme ce détail m'est tout à fait inconnu, je n'en dirai rien; car Monsieur, connoissant l'aversion que j'avois pour M. le Prince, se cacha fort de moi; et, quand les choses sont passées et que l'on n'a point dessein de les écrire, l'on s'en informe peu, et en ce temps-là je ne croyois pas être jamais en lieu où cette pensée me pût venir. Tout ce qui vint à ma connoissance, est que Monsieur agit de concert avec le parlement pour la liberté de M. le Prince : à quoi il réussit, comme je dirai ci-après.

Madame la Princesse (1) mourut à Châtillon, après une longue maladie, dans les sentiments les plus beaux et les plus chrétiens qu'il soit possible, ayant vécu dans ses dernières années avec beaucoup de dévotion; et même cela lui faisoit abandonner les intérêts de son fils, soit qu'elle fût fort résignée ou qu'elle eût moins de tendresse. M. le Prince sait ce qui en étoit, et pour moi je n'en jugerai pas.

M. le cardinal (2) partit de Paris pour aller en Champagne; il reprit Rethel, que M. de Turenne avoit pris. Ensuite le maréchal Du Plessis-Praslin, qui commandoit l'armée du roi, donna une bataille à Sommepy (3) :

---

(1) Il s'agit ici de Charlotte de Montmorency, mère du prince de Condé.

(2) La cour était rentrée à Paris le 15 novembre. Mazarin partit pour la Champagne le 1er décembre.

(3) Le 15 décembre 1650. La bataille se donna entre les villages de Sommepy et de Semide, à sept lieues de Rethel.

il la gagna, et fit beaucoup de prisonniers. M. de Turenne, qui commandoit les troupes de M. le Prince, fut fort heureux de se sauver. M. le cardinal voulut que l'on l'appelât la bataille de Rethel, parce qu'il étoit dans la ville, et que l'on pût croire que c'étoit lui qui l'avoit gagnée, quoiqu'il en fût à dix lieues (1); et sur cette victoire de Son Éminence on fit des vers assez plaisants; ce qui tournoit sa bravoure en ridicule. Il m'a semblé que je les devois mettre ici :

Soit fait au cardinal rémunération :
Sans cet absent vainqueur, l'on n'eût rien fait qui vaille.
Il a mené nos gens à l'expédition;
Ainsi qu'un bedeau fait la prédication,
Monsieur le cardinal a gagné la bataille (2).

Lorsque la nouvelle de cette bataille arriva, Son Altesse royale étoit au palais; l'on fut bien aise de [la]

(1) Les mémoires du maréchal Du Plessis-Praslin, généralement peu favorables à Mazarin, disent le contraire. Voici le passage. « Au lieu de s'aller mettre dans quelque poste plus loin et plus sûr, où il n'auroit pas besoin de troupes pour sa garde, il vint lui-même à l'armée avec les gens que le maréchal lui avoit demandés, et, bien qu'il eût la goutte, il se mit à la tête du régiment des gardes. » Le manuscrit autographe de Mademoiselle porte bien *dix lieues*, et non *deux* comme on l'a imprimé, dans les anciennes éditions.

(2) On a changé le texte de Mademoiselle dans cette citation. Voici les vers donnés par les anciennes éditions :

L'on doit au cardinal rémunération :
Sans cet absent vainqueur, l'on n'eût rien fait qui vaille.
Il a mené nos gens à l'expédition,
Et de loin gagné la bataille,
Ainsi qu'un bedeau fait la prédication.

mander en ce lieu-là, croyant donner de la terreur à tous les amis de M. le Prince, de voir son armée défaite; mais cela fit un effet tout contraire : car la peur, que M. le cardinal ne s'en prévalût, les fortifia dans le dessein de servir M. le Prince, pour se délivrer par lui d'un tel ennemi. Monsieur, au retour de chez la reine, me vint dire cette nouvelle, et me dit : « Rien n'est moins avantageux à la cour que le gain de cette bataille : elle profitera plus à M. le Prince de cette manière, que si M. de Turenne l'avoit gagnée. »

M. le cardinal revint, le dernier jour de l'année 1650 (1), le plus fier et le plus triomphant du monde; je ne l'ai jamais vu si gai. La reine étoit encore malade de cette maladie qui avoit commencé à Poitiers, et ne se levoit point. Comme j'entrai dans sa chambre et que j'approchai de son lit, elle me demanda : « Ma nièce, avez-vous vu M. le cardinal? » Je lui répondis que non. Le roi, qui y étoit, l'alla querir : j'allai au-devant de lui. J'étois dans la chambre comme il s'approcha de moi; il se mit quasi à genoux, tant il me salua humblement. Je le relevai et l'embrassai; il me fit mille civilités, que je lui rendis.

Sa joie se troubla par les fréquentes assemblées du parlement, où Monsieur ne manquoit pas d'aller, et où

(1) Dans plusieurs, éditions on a indiqué en note la date du 1er janvier 1651 pour le retour de Mazarin; mais un journal, rédigé au moment même, ne laisse aucun doute sur ce point. On y lit : « Samedi 31 décembre 1650, toute la cour va au-devant du cardinal Mazarin, qui arrive le soir en grande compagnie. » (*Journal ms. de Dubuisson-Aubenay.*)

il parloit d'une manière (1) qui faisoit craindre à la cour qu'il ne fût pour M. le Prince, dont les serviteurs et les amis commençoient à se montrer dans le monde. [Il s'en trouva beaucoup] à un bal chez la comtesse de Fiesque la jeune, de qui le mari étoit fort attaché aux intérêts de M. le Prince. L'amitié, que l'un et l'autre avoient pour lui, étoit cause que la comtesse ne me voyoit pas si souvent qu'elle a fait depuis. Je vis à ce bal le comte de Tavannes (2) et plusieurs autres gens attachés à M. le Prince, à qui je fis de grandes civilités. Cet hiver-là, malgré les inquiétudes et les brouilleries du Palais-Royal, l'on dansa et l'on se réjouit assez. M. de Mercœur faisoit fort le galant de mademoiselle de Mancini, avec laquelle il étoit quasi accordé; mais l'affaire étoit demeurée là tout d'un coup, M. le Prince ne l'ayant pas voulu [approuver].

Enfin le parlement fit des remontrances fort pressantes pour la liberté de M. le Prince, et d'une manière qui obligeoit la cour à y répondre. Monsieur, qui souhaitoit la chose et qui la jugeoit même nécessaire, en pressa la reine; et ce fut sur cela que M. le cardinal fit

---

(1) Il serait fastidieux de relever toutes les corrections faites, d'après le manuscrit autographe. Les personnes, qui prendront la peine de comparer les textes, les constateront facilement. Je dois cependant appeler l'attention sur ce passage. Les anciens éditeurs avaient lu : « Où il parloit de *me marier*; ce qui faisoit craindre à la cour qu'il ne fût pour M. le Prince. » La phrase, ainsi altérée, forme un véritable contre-sens avec les dispositions bien connues de Mademoiselle à l'égard du prince de Condé. Il eut d'ailleurs été fort étrange que Gaston vînt parler du mariage de sa fille en plein parlement.

(2) Jacques de Saulx, comte de Tavannes, mort en 1683.

ce beau discours de Cromwell et de Fairfax (1), sur lequel Monsieur s'emporta contre lui, et dit à la reine qu'il ne mettroit jamais le pied dans les conseils du roi tant que ce personnage y seroit. Le détail de cette conversation étant imprimé dans les actes du parlement, et étant su de tout le monde, me paroît une chose si publique, que je ne prendrai pas la peine de la mettre ici.

J'étois sortie du Palais-Royal, lorsque cela arriva. Le lendemain, Goulas, secrétaire de Monsieur, qui s'en alloit au Havre avec Lyonne pour traiter avec M. le Prince sur sa liberté, me conta ce qui s'étoit passé. Le démêlé de Monsieur et de M. le cardinal étoit venu sur ce qu'il se plaignoit, que Monsieur avoit mis les choses en [un] tel état, que l'on ne se pouvoit plus défendre de faire sortir M. le Prince, et qu'il n'en sauroit nul gré, parce qu'il paroîtroit que sa liberté avoit été forcée. Comme je sus ce désordre, je m'en allai, courant, chez Son Altesse royale, qui me conta toute l'affaire, et me dit qu'il n'iroit plus au Palais-Royal, tant que le Mazarin y seroit. Je ne fus pas fâchée de cette résolution; car, quoique je n'aimasse point M. le Prince, j'aimois néanmoins tant Monsieur, que j'étois ravie de ce qu'il entre-

(1) Ce fut le 1er février 1651 qu'eut lieu cette scène : « Monsieur, dit la duchesse de Nemours dans ses Mémoires, étoit au Palais-Royal, le cardinal dit au roi que le duc de Beaufort et le coadjuteur étoient comme autant de Fairfax et de Cromwell; que le parlement étoit comme celui d'Angleterre..... Monsieur répondit qu'il ne pouvoit pas souffrir qu'on lui donnât des impressions si étranges, et qu'il n'entreroit plus chez le roi que ceux, qui lui donnoient de pareilles défiances, n'en fussent dehors; ensuite de quoi il se retira sans prendre congé. »

prenoit deux aussi grandes choses que celles de faire sortir M. le Prince de prison et M. le cardinal du ministère, puisqu'il l'avoit fâché. Mais la crainte, que j'avois qu'il ne se lassât des embarras de cette affaire et qu'il ne la poussât pas à bout, me donnoit les dernières inquiétudes. Tous les amis de M. le Prince vinrent dans cette rencontre à Luxembourg : je leur fis mille compliments, et en ce moment je me résolus de surmonter la déraisonnable aversion que j'avois pour M. le Prince. Guitaut (1), qui est à lui et en qui il a beaucoup de confiance, l'ayant bien servi pendant sa prison, me vint voir. Je lui fis mille protestations de bien vivre avec M. le Prince et avec toute sa maison, et du regret que j'avois de ne l'avoir pas fait par le passé. Il m'assura fort du respect et de l'amitié qu'ils avoient tous pour moi, et de la douleur qu'ils avoient de la manière dont je les avois traités.

Madame de Fouquerolles, qui est la plus intrigante personne du monde et n'est pas la plus prudente, me vint faire des propositions de la part de Son Éminence, desquelles je ne sais si elle auroit été avouée, ou si elle se faisoit de fête. Enfin [elle disoit] que, si Monsieur vouloit se raccommoder avec M. le cardinal, il lui donneroit la carte blanche pour faire tout ce que bon lui sembleroit pour lui et sa famille; et, comme il pouvoit faire pour moi beaucoup plus que pour les autres, ce panneau étoit assez beau; mais je ne fus pas assez

(1) Il ne faut pas confondre ce Guitaut avec François de Comminges, seigneur de Guitaut, capitaine des gardes de la reine. Celui dont il est ici question était son fils : on l'appelait le *petit Guitaut ;* son titre était Guillaume de Peichpeyrou ou Puypeyroux.

ridicule pour y donner, mais bien assez alerte pour l'en détourner dans le moment.

L'après-dînée du même jour, M. Servien me vint trouver de la part de la reine pour me prier de faire toutes les choses qu'il me seroit possible pour adoucir Monsieur envers M. le cardinal; qu'elle me prioit de me souvenir de l'amitié qu'elle avoit toujours eue pour moi; qu'elle étoit bien fâchée de ne m'en avoir pu donner des marques, et qu'au moment qu'elle avoit le dessein de m'en donner de bien sensibles, Monsieur se brouilloit avec elle pour l'en empêcher; que c'étoit une des choses qui l'affligeoient le plus, et que, quand je ne songerois pas à elle [par affection], je devrois y songer par mon intérêt particulier; que cette brouillerie me seroit tout à fait nuisible. Je dis à M. Servien que j'avois beaucoup de déplaisir de tout ce qui s'étoit passé; que j'étois très-humble servante de la reine; que je ferois toujours tout mon possible pour le lui témoigner, mais qu'elle devoit considérer qu'il y avoit longtemps que M. le cardinal vivoit fort mal avec Monsieur; qu'à sa considération il en avoit beaucoup enduré, et qu'il étoit bien mal aisé à un homme de la qualité de Monsieur, de souffrir de M. le cardinal le mépris qu'il en faisoit en toute rencontre.

Je m'en allai rendre compte à Monsieur de cette conversation. Les frondeurs de toutes professions étoient en grand nombre à Luxembourg; ils conseillèrent à Monsieur de m'envoyer chez la reine. J'y allai; elle me demanda : « Hé bien! n'êtes-vous pas étonnée de voir que votre père me veuille persécuter et chasser M. le cardinal, lui qui l'aimoit avec des passions inouïes ? » -- Je lui répondis : « Monsieur ne

hait point M. le cardinal, mais aime le roi et l'État comme il doit, et, étant persuadé comme il est du mauvais état des affaires par la connoissance qu'il en a, il croit qu'il [le cardinal] ne sert pas bien le roi : c'est la raison qui l'oblige à souhaiter son éloignement. » La reine me répliqua : « Que ne l'a-t-il dit plus tôt ? » Je repartis : « Le respect qu'il porte à Votre Majesté est cause qu'il en a souffert tant qu'il a pu, dans l'espérance qu'il profiteroit des avis qu'il lui donnoit ; mais, voyant qu'il les méprisoit et qu'il faisoit tout le contraire, il a cru être obligé de faire la déclaration publique, qu'il a faite ce matin au parlement. de peur que l'on ne l'accusât un jour d'avoir mal servi le roi. » Je lui témoignai le déplaisir que j'avois, et la joie que ce me seroit, si l'on pouvoit trouver un tempérament pour accommoder les choses. Bref, je lui fis toutes les civilités et tous les compliments possibles ; à quoi je me sentois obligée.

La cou fut toute partagée. et l'on s'étonna fort que M. le duc d'Elbœuf (1) se fût déclaré contre Monsieur, à qui il avoit beaucoup d'obligations, et contre qui il avoit été à la guerre de Paris, pour l'aversion qu'il avoit pour M. le cardinal, lorsqu'il [Monsieur] étoit de ses amis. Ainsi il faisoit connoître que l'amitié ou la haine de Monsieur lui en faisoit prendre pour les gens. Il vint pour dire quelque chose à Monsieur de la part du roi, qui lui dit : « Les paroles du roi, qui sont sacrées, ne doivent point être portées par un homme fait comme vous ; c'est pourquoi je n'en recevrai point. »

(1) Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, mort en 1657.

Et le renvoya lui disant beaucoup de choses de cette sorte dont je ne me souviens pas.

Le prince de Tarente (1), fils de M. le duc de La Trémouille, s'alla aussi embarquer mal à propos à lever des troupes pour servir à Bordeaux contre M. le Prince, lui qui avoit l'honneur d'être son proche parent. Mais l'on crut que c'étoit madame la landgrave de Hesse, de qui il avoit épousé la fille (2), qui l'y avoit obligé ; mais cela fut trouvé fort étrange, de s'offrir à M. le cardinal, dans le temps que l'on travailloit à la liberté de M. le Prince. Je lui en dis mon sentiment ; car c'est un honnête homme, qui est mon parent et mon ami, ayant bien du déplaisir qu'il eût fait cette faute, qu'il a bien réparée depuis. Il est vrai que M. le Prince avoit manqué envers lui : car dans une occasion où il s'agissoit des intérêts de M. de La Trémouille et de ceux de M. de Rohan, il avoit été pour ce dernier, sans aucune autre raison apparente que parce qu'il étoit son confident, lorsqu'il aimoit mademoiselle Du Vigean.

J'étois toujours à Luxembourg avec ces conseillers, et n'entendant parler à Monsieur d'autre chose que de ce que l'on faisoit au palais. Je lui témoignai envie d'y aller ; à quoi il consentit. J'allai dans la lanterne du

---

(1) Henri-Charles de La Trémouille, prince de Tarente.

(2) Le prince de Tarente avait épousé Amélie de Hesse-Cassel, fille de Guillaume V, landgrave de Hesse-Cassel, et d'Amélie-Élisabeth de Hanau. C'est cette dernière princesse que Mademoiselle désigne sous le nom de *madame la landgrave de Hesse*. Elle était veuve à cette époque, et l'on a eu tort de mettre dans les anciennes éditions : *M. le landgrave de Hesse*.

côté du greffe. Ce jour l'on résolut de nouvelles remontrances au roi pour l'éloignement de M. le cardinal ; car l'on en avoit fait un jour devant.

Je vis encore ce jour-là la reine, qui me fit conter comme l'on faisoit au palais. Je lui fis la plus succincte relation qu'il me fut possible, connoissant qu'elle ne lui étoit pas agréable. Je la trouvai ce soir-là plus mélancolique qu'elle n'avoit été tous les jours ; aussi étoit-ce celui que M. le cardinal devoit partir (1).

CHAPITRE IX.

(1651.)

Le cardinal Mazarin quitte Paris (février 1651). — Arrestation de Roncherolles et d'Estrades par les gens de Mademoiselle. — On craint le départ du roi; précautions prises pour l'empêcher. — Les princes sont mis en liberté par Mazarin (13 février 1651). — Arrivée de M. le Prince à Paris; joie qu'en témoigne le peuple. — Visite des princes à la reine et à Monsieur. — Réconciliation de Mademoiselle avec M. le Prince. — Saujon revient d'Allemagne. — Mademoiselle renonce à l'espérance d'épouser l'empereur. — Projet de mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse. — Retour de madame de Longueville

---

(1) Mazarin partit dant la nuit du 6 au 7 février 1651. A la date du 6 février, Dubuisson-Aubenay écrit dans son journal : « Pendant la nuit, le cardinal Mazarin, accompagné de la plupart de ses amis et courtisans, et de deux à trois cents chevaux, s'en alla à Saint-Germain. »

mars 1651). — Retour de madame la Princesse. — Changements à la cour : les sceaux sont enlevés à Châteauneuf et donnés à Mathieu Molé (avril 1651). — Rupture du projet de mariage entre le prince de Conti et mademoiselle de Chevreuse. — Maladie de madame la Princesse; bruits auxquels elle donne lieu. — Mademoiselle va à Limours (mai 1651). — Séances et arrêts du parlement. — Inquiétude du prince de Condé qui se retire à Saint-Maur (juillet 1651). — Le prince de Condé demande le renvoi de Servien, Le Tellier et de Lyonne, et l'obtient. — Monsieur va à Limours (août 1651). — Rupture entre Condé et la princesse palatine. — Projet de mariage entre le roi et Mademoiselle, formé par Bartet et la princesse palatine. — Le prince de Condé n'assiste point à la déclaration de la majorité du roi. — Majorité du roi (7 septembre 1651). — Changements à la cour : La Vieuville nommé surintendant. — Le roi quitte Paris. — Il se rend maître de Bourges (octobre 1651).— Guerre civile dans le Berry. — Retour du roi d'Angleterre en France. —Ses entretiens avec Mademoiselle, à laquelle il témoigne une grande déférence. —La reine d'Angleterre parle à Mademoiselle d'un projet de mariage avec son fils; elle élude cette proposition. — Mademoiselle est pressée par madame d'Aiguillon de conclure ce mariage et en est détournée par Goulas. — Le coadjuteur cherche à se rapprocher de Mademoiselle. — Nouvelles instances pour la marier au roi d'Angleterre. — Motifs qui la déterminent à rompre ce projet. — Projet de mariage de mademoiselle de Longueville et du duc d'York.

J'avois fait dessein de me coucher de bonne heure, m'étant levée fort matin : ce que je ne fis pas. Car, comme je me déshabillois, l'on vint me dire qu'il y avoit grande rumeur dans la ville. La curiosité me prit d'aller sur une terrasse, qui est aux Tuileries, où je logeois : elle regarde de plusieurs côtés. Il faisoit lors beau clair de lune; je vis au bout de la rue, à une barrière du côté de l'eau, des cavaliers qui gardoient la barrière pour favoriser la sortie de M. le cardinal par

la porte de la Conférence (1), contre lesquels des bateliers s'étant mis à crier, force valets et mes violons, qui sont soldats, quoique ce ne soit pas leur métier, allèrent chasser les cavaliers de la barrière; il y eut force coups tirés. Comme je vis du feu et que j'entendis des coups, j'envoyai pour faire retirer mes gens; ce qui fut impossible, n'ayant pour lors pas un honnête homme (2) dans le logis; car ils s'étoient allés coucher croyant que j'étois retirée. Ce grand bruit alla jusqu'à mon écurie, de sorte qu'il vint du monde, mais trop tard; car il étoit arrivé du désordre, dont j'eus beaucoup de déplaisir. Ils prirent un prisonnier à cette belle occasion; il se trouva que c'étoit M. de Roncherolles, gouverneur de Bellegarde. Je marchandai si je le devois laisser aller. Après je songeai que Bellegarde n'étoit pas un lieu où M. le cardinal se pût retirer: j'envoyai un gentilhomme le querir, nommé La Guérinière, et je lui fis force excuses de ce qui étoit arrivé, et en sa présence j'envoyai [querir] mes gens; et les voyant, il jugea bien qu'il n'étoient pas auteurs de ce désordre, et que je n'étois pas en pouvoir de l'empêcher. Je ne laissai pas de les fort gronder, et je le priai de témoigner le déplaisir que j'en avois (3). Je le fis accompagner pour sa sûreté par mes gens jusque hors la ville; il dit à La Guérinière: «M. le cardinal devoit

(1) Cette porte était située au bout de la terrasse des Tuileries, qui règne le long de la Seine; elle fut abattue en 1739.

(2) On a déjà indiqué plus haut le sens qu'on attachait à cette locution au XVIIe siècle. Un *honnête homme* était un homme de bonne naissance et bien élevé.

(3) Phrase omise dans les anciennes éditions.

passer par ici ; mais ayant un homme avec moi, je l'ai envoyé avertir de prendre un autre chemin. »

L'on avoit pris en même temps d'Estrades (1), gouverneur de Dunkerque, en qui M. le cardinal avoit beaucoup de confiance : ce qui me le fit garder jusqu'à ce que j'eusse su de Monsieur ce que j'en ferois. J'y envoyai Préfontaine, mon secrétaire, et avertir aussi que M. le cardinal étoit sorti, et qu'un de mes valets de pied l'avoit vu passer en habit gris, et qu'il avoit pris le chemin de la porte de Richelieu (2). Mais cet avis n'étoit pas une nouvelle pour Monsieur ; car il savoit bien que M. le cardinal devoit s'en aller, et il avoit promis à la reine que l'on n'iroit point après lui. Il me manda de laisser aller M. d'Estrades, que j'avois fait mener dans le gros pavillon des Tuileries, afin que, si l'on venoit me le demander de la part du roi, je pusse dire : « Il n'est plus ici, » et mander en même temps à La Guérinière, à qui je l'avois donné en garde, de le mener par le Pont-Rouge (3) à Luxembourg. Je trouvai que Monsieur avoit bien de la bonté de le laisser aller : car le retenant, il étoit maître de Dunkerque, le lieutenant de roi, nommé Saint-Quentin, étant son domes-

(1) Godefroi, comte d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, devint plus tard maréchal de France. Il a laissé des Mémoires.

(2) La porte de Richelieu se trouvait à l'endroit où la rue Saint-Marc coupe la rue de Richelieu.

(3) Le *Pont-Rouge* établissait communication entre le palais des Tuileries et la rive gauche de la Seine. Il avait été construit en 1632 ; il fut détruit en 1684 et remplacé par le pont des Tuileries. On donnait aussi le nom de *Pont-Rouge* à un pont, qui conduisait de l'île Saint-Louis au cloître Notre-Dame. C'est évidemment du premier Pont-Rouge qu'il est question dans ce passage des Mémoires de Mademoiselle.

tique, homme d'esprit, et qui eût bien servi Son Altesse royale. Mais j'obéis à ses commandements. Je ne voulus point voir d'Estrades; car, l'ayant tenu plus longtemps que Roncherolles, il me sembla qu'il se devoit plaindre de moi, et que les personnes de ma naissance ne doivent point voir les captifs, que pour leur donner la liberté. J'envoyai Préfontaine pour la lui donner, et lui faire des compliments de ce que je ne l'avois pas vu; mais que j'étois déshabillée.

L'on eut peur que le roi ne sortît de Paris : les bourgeois prirent les armes et firent garde aux portes, et, comme il y avoit quantité des officiers des troupes de M. le Prince et même de leurs cavaliers, ils mettoient des gardes de cavalerie aux avenues du Palais-Royal, et battoient l'estrade toute la nuit et arrêtoient les passants. Un soir, en revenant de Luxembourg, une vedette m'arrêta sur le quai; je lui demandai qui il étoit, il me répondit : « Je suis des chevau-légers de M. le Prince, et j'ai ordre de M. de Guitaut de ne laisser passer personne. » Je lui dis : « Quoi! vous ne me connoissez pas? » Il me dit qu'il me connoissoit bien; mais qu'il croyoit que je ne trouverois pas mauvais qu'il obéît exactement à ce qui lui étoit commandé, et enfin me laissa passer. Tous les gens du roi et de la reine mouroient de peur de s'en aller, de sorte que l'on avoit cent avis tous les jours des desseins que Leurs Majestés avoient de se sauver, et des déguisements qu'ils destinoient pour cela; jamais je n'ai rien vu de si plaisant. Monsieur envoyoit tous les soirs Des Ouches (1), qui étoit à lui, donner le bonsoir à la

(1) Des Ouches avait été premier écuyer de la princesse Marie

reine, et avoit ordre de voir le roi, afin de détromper les gens qui disoient qu'ils s'en vouloient aller. Jugez comme ce compliment étoit agréable à la reine! L'on menoit Des Ouches chez le roi, qui le voyoit dans son lit; quelquefois il revenoit deux fois, et même le réveilloit en tirant son rideau. La reine s'en est fort bien souvenue; à dire le vrai, ce sont de ces choses qui ne s'oublient guère

J'allois pendant ce temps-là tous les jours à Luxembourg. Le lendemain que M. le cardinal fut parti, je trouvai le carrosse de Monsieur dans la cour; cela me surprit; l'on me dit que c'étoit pour aller chez la reine. Il y avoit beaucoup de gens qui lui conseilloient de faire cette visite. Pour moi, je n'étois pas de leur avis: [je] le priai de toute ma force de n'y pas aller, et [lui dis] que le péril étoit bien plus grand, M. le cardinal étant parti; que quand l'on l'arrêteroit, on diroit: « Il ne s'en faut plus prendre à M. le cardinal; car il n'y est plus, » et qu'il devoit attendre que M. le Prince fût revenu. Il écoutoit volontiers mon avis, parce qu'il donnoit dans son sens; car il est fort soupçonneux aussi bien que moi. Il me semble que l'on ne sauroit blâmer ceux qui le sont sur une chose aussi chère que la liberté. L'on lui disoit que la reine auroit grand sujet de se plaindre, et qu'elle pourroit l'accuser d'avoir de grands desseins, ayant de telles craintes, puisqu'il avoit dit que,

---

de Gonzague, et fut plus tard capitaine de la garde suisse de Gaston d'Orléans. Il est question de M. Des Ouches dans les *Lettres de Voiture* (t. I, p. 222, édit. Charpentier). On a eu tort, dans les anciennes éditions des *Mémoires de Mademoiselle*, d'en faire M. de Souches.

dès que le cardinal seroit sorti, il iroit au Palais-Royal, et que n'y allant point, il montreroit que ce n'étoit qu'un prétexte. Mais, comme il disoit qu'il n'y vouloit point aller que M. le Prince ne fût venu, les gens raisonnables trouvoient qu'il avoit grand raison; car pour les préoccupés, ils ne trouvent jamais que l'on ait [raison], si l'on n'est aussi préoccupé qu'eux (1).

La nouvelle de la sortie de M. le Prince (2) du Havre réjouit tout le monde. Pour moi, elle me réjouit doublement : car je l'étois de la chose et de connoître par elle le pouvoir que j'avois sur moi, d'avoir été, dès que je l'avois voulu, de la haine à l'amitié. Avec cette nouvelle, celle de l'arrivée de M. le cardinal au Havre vint, qui donna assez de matière de songer aux spéculatifs, aussi bien qu'à ceux qui ne l'étoient pas. Je ne sais pas même si Monsieur n'en fut point inquiet; mais quoi qu'il en fût, il ne laissa pas d'aller au Palais-Royal. La reine étoit sur son lit : il s'assit et lui parla de toutes choses; je pense qu'il lui fit quelque compliment en entrant. J'arrivai un peu après lui, dont la visite fut assez courte, aussi bien que la mienne. Car l'on est assez embarrassé avec des gens, à qui l'on sait avoir mis le poignard dans le cœur; et, connoissant la reine, comme je fais, je ne pouvois douter, après la manière dont elle m'avoit parlé de M. le cardinal, toutes les fois qu'elle avoit craint que Monsieur ne le poussât, des sentiments qu'elle avoit à l'heure qu'il l'avoit fait.

M. le Prince arriva le lendemain. Monsieur alla au-de-

(1) Membre de phrase omis depuis *car pour les préocupés.*

(2) Ce fut Mazarin lui-même qui mit les princes en liberté le 13 février 1651.

vant de lui jusqu'à Saint-Denis ; et, de toute la cour, il ne resta au Palais-Royal que des femmes et des *mazarins ;* car l'on commença lors à appeler ses amis ainsi. Tout le chemin de Saint-Denis à Paris étoit bordé de carrosses ; jamais l'on n'a vu une joie si grande que celle que tout le peuple témoigna de voir M. le Prince Je fus, toute l'après-dînée, chez la reine ; elle enrageoit de voir toute la presse qui étoit dans sa chambre pour le voir arriver, et elle se plaignoit sans cesse du chaud ; mais la cause lui étoit plus fâcheuse à supporter que le chaud même. Elle affecta néanmoins de paroître gaie, quoique personne ne le crût et ne se laissât tromper à cette apparence MM. les princes arrivèrent. M. le Prince lui fit un compliment assez court ; M. le prince de Conti et M. de Longueville, ensuite ; puis ils se mirent à railler avec la reine et tout ce qui étoit là de gens, comme si M. le Prince eût été encore au Havre et M. le cardinal à Paris. Les rieurs étoient bien de notre côté, mais non pas de celui de cette pauvre reine, qui témoigna en cette occasion beaucoup de force et de vertu à supporter cette affliction, et à voir devant ses yeux les plus grands ennemis de M. le cardinal triomphants de sa perte.

MM. les princes allèrent, en sortant de chez la reine, souper à Luxembourg, avec Son Altesse royale ; ils vinrent dans la chambre de Madame, où j'étois, où, après l'avoir saluée, ils vinrent à moi et me firent mille compliments ; et M. le Prince me témoigna en particulier avoir été bien aise, lorsque Guitaut l'avoit assuré du repentir que j'avois d'avoir eu tant d'aversion pour lui. Les compliments finis, nous nous avouâmes l'aversion que nous avions eue l'un pour l'autre : il me confessa

avoir été ravi, lorsque j'avois eu la petite vérole, avoir souhaité avec passion que j'en fusse marquée, et qu'il m'en restât quelque difformité, et qu'enfin rien ne se pouvoit ajouter à la haine qu'il avoit pour moi. Je lui avouai n'avoir jamais eu joie pareille à celle de sa prison; que j'avois fort souhaité que cela arrivât, et que je ne pouvois songer à lui que pour lui souhaiter du mal. Cet éclaircissement dura assez longtemps, réjouit fort la compagnie, et finit par beaucoup d'assurances d'amitié de part et d'autre. Je lui demandai pourquoi il n'avoit point envoyé savoir de mes nouvelles pendant que j'avois eu la petite vérole; il me dit que je m'étois offerte à M. le cardinal contre lui, dans un démêlé qu'il avoit eu avec lui l'année de la guerre de Paris, au retour de Compiègne, quand il voulut que l'on tînt la parole que l'on avoit donnée à M. de Longueville de lui donner le Pont-de-l'Arche. Cela fit une grande rumeur à la cour; l'on le lui donna à la fin, et M. le cardinal faisoit toujours ainsi : il promettoit légèrement, et quand il en falloit venir à l'exécution, il faisoit des querelles pour s'en débarrasser; et après, quand il étoit bien pressé, il le donnoit, mais d'une manière qu'on ne lui étoit point obligé. J'avouai à M. le Prince que j'avois eu tort encore plus qu'il ne le croyoit, parce que j'avois prié Monsieur, quasi à genoux, de prendre la protection de M. le cardinal et de le pousser à bout. M. le prince de Conti s'approcha ensuite, et je l'assurai que pour lui je n'avois pas eu de joie de sa prison, et que j'en avois été fâchée; dont il me remercia fort.

M. le Prince nous conta comme M. le cardinal étoit arrivé au Havre, et qu'en le saluant il s'étoit quasi

mis à genoux devant lui; qu'il avoit fait tout son possible pour le persuader qu'il n'avoit point de part à sa prison, et que ç'avoient été Monsieur et les frondeurs; mais qu'à sa sortie ils n'avoient nulle part, et que Leurs Majestés l'avoient accordée à ses très-humbles prières. Je ne sais s'il le crut: au moins ne le témoigna-t-il pas par son discours. Ils dînèrent ensemble; M. le Prince dit que M. le cardinal n'étoit pas si en humeur de rire que lui, et qu'il étoit fort embarrassé. Après dîner, ils se séparèrent; car la liberté de sortir avoit eu plus de charmes pour M. le Prince que la compagnie de M. le cardinal. Il dit qu'il sentit une merveilleuse joie de se voir hors du Havre, l'épée au côté. Il peut aimer à la porter; car il s'en sert assez bien. En sortant, il se tourna vers Son Éminence, et lui dit: « Adieu, Monsieur le cardinal Mazarin, » qui lui baisa la botte (1).

Saujon revint d'Allemagne en ce temps-là, auquel je ne dis pas un seul mot de son voyage, comme je me repentois d'avoir consenti qu'il l'eût fait, et que je ne me souciois plus du sujet pour lequel il étoit allé, l'affaire étant absolument manquée. L'empereur étant accordé à la princesse de Mantoue (2), je ne songeai plus à cette affaire qu'avec beaucoup de regret, pour l'avoir trop affectionnée. C'est comme je l'ai déjà dit, le vilain endroit de ma vie; et je puis dire sans vanité que Dieu, qui est juste, n'a pas voulu donner une femme, telle que moi, à un homme qui ne me méritoit pas.

Monsieur et M. le Prince vécurent toujours en très-

---

(1) Voy. Appendice : *Délivrance des princes par Mazarin.*

(2) Éléonore, fille de Charles II, duc de Mantoue. Cette princesse mourut le 5 décembre 1686.

grande union, et avec la reine bien en apparence. L'on parla peu de temps après du mariage de M. le prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse : c'étoit une affaire que l'on disoit avoir été résolue pendant la prison de M. le Prince, et le moyen par lequel on avoit réuni cette cabale (1) aux intérêts de M. le Prince (2). Ce mariage fit grand bruit, et l'on envoya des courriers à Rome pour la dispense. M. le prince de Conti ne bougeoit de l'hôtel de Chevreuse (3) ; M. le Prince y alloit souvent. L'on demanda en même temps à Rome la dispense pour que M. le duc d'Enghien pût tenir les bénéfices, que quittoit M. le prince de Conti, étant fort considérables.

Madame de Longueville revint de Stenay (4); madame de Chevreuse alla au-devant d'elle, et faisoit l'honneur de son logis à ceux qui l'alloient voir. J'y fus dès le soir qu'elle arriva; nous nous fîmes des amitiés non pareilles, et parlâmes fort du passé aussi bien que j'avois fait avec M. son frère, mais avec moins de vérité dans les protestations d'amitié, au moins de mon côté; car je n'en avois pas beaucoup pour elle. Dès ce jour-là nous fîmes mille parties de nous divertir et de nous voir souvent, et toutes deux en dessein de n'en rien faire, n'étant pas trop de pareille humeur. Madame la Princesse revint de Montrond peu de temps après (5). Je

(1) Il s'agit de la cabale des Frondeurs. Voy. les *Mémoires du cardinal de Retz*, à l'année 1651.

(2) Membre de phrase omis dans les anciennes éditions.

(3) L'hôtel de Chevreuse était situé rue Saint-Thomas du Louvre, comme l'hôtel de Rambouillet.

(4) Le 14 mars 1651, d'après le *Journal de Dubuisson-Aubenay*.

(5) Le 18 mars. *Ibidem*.

l'allai voir; elle me parut ce jour-là plus habile qu'à l'ordinaire; mais, à dire le vrai, j'y fus peu, et elle étoit si transportée de joie de voir beaucoup de monde chez elle, et que l'on en faisoit cas, que, n'étant pas dans son naturel, elle se surmontoit elle-même.

Il se passa une grande affaire à la cour la semaine de la Passion (1). Monsieur et M. le Prince furent dix jours sans voir le roi ni la reine; l'on ôta les sceaux à M. de Châteauneuf, et l'on les donna à M. Molé, premier président du parlement de Paris. L'on rappela le chancelier qui étoit exilé, et M. de Chavigny, qui avoit été arrêté au bois de Vincennes après les barricades, et qui, depuis en être dehors, avoit été exilé en ses maisons. Il y eut beaucoup de changements et d'intrigues, sur lesquelles je ne dirai rien, non pas faute de m'en souvenir, puisqu'il y a si peu de temps que cela est passé, que je me contrarirois (contredierois), si je m'excusois par là, ayant souvent cité ma bonne mémoire (2); mais parce qu'il y avoit des gens, que j'aime, qui ne trouveroient pas leurs places si avantageusement en ce lieu qu'ils feront ailleurs; et, les choses où je trouverai que mes amis auront manqué, j'aime mieux n'en dire rien que de les blâmer. Enfin, Monsieur fut la dupe de toute cette affaire.

La disgrâce de M. de Châteauneuf, qui étoit fort ami de madame Chevreuse, fit craindre que le mariage ne

---

(1) Ce fut, pendant la Semaine sainte, le mardi 4 avril 1651, que les sceaux furent enlevés à Châteauneuf et donnés à Mathieu Molé. (*Journal de Dubuisson-Aubenay.*) — Voy. Appendice : *Changements survenus à la cour en avril 1651.*

(2) Membre de phase omis depuis *je me contrarierois.*

se rompît, dans l'opinion commune que, quand le malheur tombe sur une cabale, tout suit, et bientôt après l'on vit l'effet de cette prévision; car il fut rompu sur les articles (1). Jamais M. le prince de Conti ne témoigna être si gai.

Madame la Princesse fut grièvement malade d'un érésipèle à la tête qui lui rentra, et qui fit dire à beaucoup de gens que, si elle mouroit, je pourrois bien épouser M. le Prince. Cela vint jusqu'à moi, j'y rêvai: et le soir, en me promenant dans ma chambre avec Préfontaine, je raisonnai avec lui là-dessus. Je trouvois la chose faisable, par la grande union qui étoit entre Monsieur et lui, et par l'aversion que la reine avoit pour Monsieur, qui rendoit le mariage du roi impossible. Ainsi je trouvois que les grandes qualités de M. le Prince, le mérite qu'il s'étoit acquis par ses grandes actions, lui donnoient tout ce qui lui eût pu manquer; car, pour la naissance, nous sommes de même sang. Je songeois aussi que la cour ne consentiroit point à l'union de nos deux maisons (je dis de nos deux branches, puisque nous sommes de même nom), parce que, [par] les grands établissements de Monsieur et ceux de M. le Prince, Monsieur, et ce qu'il étoit dans l'État, soutenu et poussé par M. le Prince, seroit bien redoutable. Les trois jours que son extrémité [de madame la Princesse] dura, ce fut le sujet de mon entretien avec Préfontaine; je n'en eusse point parlé à d'autres. Nous agitions toutes ces questions, et ce qui m'en donnoit sujet,

(1) Le mariage avait été rompu dès le 4 avril. Voy les *Mémoires du cardinal de Retz*, à cette date.

outre ce que j'en entendois dire, c'est que [M. le Prince] me venoit voir tous les jours ; mais sa guérison [de madame la Princesse] fit finir ce chapitre à l'instant, et l'on n'y pensa plus.

Je fis un voyage de deux ou trois jours à Limours (1) avec Son Altesse royale (2), et j'y menai avec moi la plus agréable compagnie et la plus belle qui étoit quasi toujours avec moi. C'étoit madame de Frontenac et mesdemoiselles de La Loupe (3), toutes trois jolies et

---

(1) Le manuscrit porte *Limours* et non *Nemours*, comme on l'a imprimé dans les anciennes éditions.

(2) 3 mai 1651, départ du duc d'Orléans pour Limours. *Journal de Dubuisson-Aubenay.*

(3) Les filles du baron de La Loupe étaient célèbres par leur beauté, et elles le devinrent plus tard par leurs galanteries. L'aînée fut la trop fameuse madame d'Olonne. Elle se maria en 1652. Loret écrivait, le 3 mars 16.2 :

D'Olonne aspire à l'hyménée
De la belle Loupe l'aînée,
Et l'on croit que dans peu de jours
Ils jouiront de leurs amours.

La seconde demoiselle de La Loupe devint la maréchale de La Ferté. Saint-Simon donne des détails piquants sur la vieillesse et la mort des deux sœurs (édit. Hachette, in 8, t. XI, p. 55-56): « Elles étoient d'Angennes, d'une branche cadette éteinte en elles. Leur beauté et le débordement de leur vie fit grand bruit. Aucune femme, même des plus décriées pour la galanterie, n'osoit les voir ni paroître nulle part avec elles. On en étoit là alors ; la mode a bien changé depuis. Quand elles furent vieilles et que personne n'en voulut plus, elles tâchèrent de devenir dévotes. Elles logeoient ensemble, et un mercredi des Cendres elles s'en allèrent au sermon : ce sermon, qui fut sur le jeûne et sur la nécessité de faire pénitence, les effraya. « Ma sœur, se dirent-elles au retour; mais c'est tout de bon ; il n'y a point de raillerie ; il faut faire pé-

spirituelles; nous ne faisions que danser et nous promener à pied et à cheval. Je fus plusieurs fois cette même année au Bois-le-Vicomte. Remecourt, fille d'honneur de Madame, y venoit : elle étoit bouffonne, et son esprit étoit tout à fait tourné à la raillerie ; elle aimoit le monde, et si [cependant] elle le quitta bientôt; car peu de temps après elle s'alla rendre carmélite au grand couvent à Paris. Pour partir du même lieu que madame de Saujon, elle ne fit pas de même ; car elle y est demeurée la meilleure religieuse qui se puisse.

Le parlement s'assembloit et décrétoit contre Bartet (1) et l'abbé Fouquet (2), ambassadeurs ordinaires de M. le cardinal vers la reine (3). Siron en étoit aussi. M. de Mercœur déclara un jour en plein parlement son mariage avec mademoiselle de Mancini, mais de la plus sotte manière du monde (4), et telle que je ne m'en suis pas souvenue, n'étant pas tournée d'un ridicule plaisant. Tout ce que l'on peut dire

---

nitence, ou nous sommes perdues. Mais ma sœur, que ferons-nous? » Après avoir bien pensé : « Ma sœur, dit madame d'Olonne, voici ce qu'il faut faire : faisons jeûner nos gens. » Elle étoit fort avare; et, avec tout son esprit, car elle en avoit beaucoup, elle crut avoir très-bien rencontré. A la fin pourtant elle se mit tout de bon dans la piété et la pénitence, et mourut trois mois après sa sœur la maréchale de la Ferté. » Les deux sœurs moururent en 1714.

(1) Voy. sur Bartet les Mémoires de Conrart, article intitulé *Bartet, secrétaire du cabinet.*

(2) Basile Fouquet, frère de Nicolas Fouquet, qui devint surintendant des finances.

(3) La séance du 21 juin 1651 fut une des plus orageuses.

(4) Ce fut à la séance du 7 août que le duc de Mercœur avoua son mariage avec Laura Mancini.

de son mariage, c'est qu'il n'étoit pas intéressé; car il l'épousa dans le fort des malheurs de M. le cardinal.

M. le Prince fit arrêter auprès de Chantilly un valet de chambre de M. le cardinal, qui venoit d'auprès de lui, chargé de quantité de lettres pour la cour. Il le fit mettre entre les mains du parlement; ensuite il fut mené à la Conciergerie. Ses lettres ne furent point lues : l'on porta ce respect aux personnes à qui elles s'adressoient, et ce même respect empêcha que l'on ne poussât cette affaire plus avant. Après que ce valet de chambre eut été quelque temps dans la Conciergerie, la reine le fit sortir. Ensuite M. le Prince ayant eu un grand soupçon d'une conférence qui s'étoit faite chez M. de Montrésor, où étoient le coadjuteur, M. Servien et de Lyonne, l'on lui donna avis que l'on le vouloit arrêter, de sorte qu'il s'en alla la nuit à Saint-Maur, qui n'est qu'à trois lieues de Paris (1).

Cela surprit assez la cour : l'on négocia pour le faire revenir, et Monsieur, qui étoit toujours fort bien avec lui, s'en entremit. Il [le prince de Condé] envoya un gentilhomme au parlement, que M. le prince de Conti présenta à la compagnie (2), à laquelle il donna une

(1) « Jeudi 6 juillet 1651, à 2 heures du matin, les princes de Condé et de Conti, les princesses de Condé et duchesse de Longueville, s'en vont hors de Paris à Saint-Maur-des-Fossés. » *Journal ms. de Dubuisson-Aubenay.*

(2) A la séance du 7 juillet 1651.— Mademoiselle assista à plusieurs de ces séances au parlement. On lit dans le *Journal ms. de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 11 juillet : « Mademoiselle d'Orléans y fut voir dans une lanterne (tribune du parlement), ayant la duchesse de Chevreuse avec elle, qui la mena même comme inconnue en son carrosse. »

lettre de M. le Prince, par où il donnoit avis au parlement qu'il s'étoit éloigné de la cour, ne s'y croyant pas en sûreté, tant que MM. Servien, Le Tellier et Lyonne seroient auprès de la reine, étant des créatures de M. le cardinal. Le parlement députa vers le roi, pour le supplier de vouloir rappeler M. le Prince auprès de lui, et pour cela ôter tous les empêchements à son retour. La reine fut assez long-temps sans s'y pouvoir résoudre; elle jetoit feu et flamme, disant incessamment qu'elle n'éloigneroit point les trois personnes que l'on demandoit. Néanmoins elle le fit, et M. le Prince revint à Paris, où il fut quelque temps sans voir le roi ni la reine; ce qui étonnoit fort tout le monde. Le roi s'alloit baigner tous les jours, et revenoit par le Cours, où il rencontra un jour M. le Prince (1). La reine trouva fort mauvais de ce qu'il se présentât en des lieux où étoit le roi, n'allant point chez lui. Enfin Monsieur l'y mena une fois.

Peu après Monsieur s'en alla à Limours pour quelque léger mécontentement (2); mais il ne dura guère. M. le Prince s'employa pour le faire revenir. Je me souviens que la reine me commanda d'aller à Limours; même elle me prêta son carrosse et ses petits chevaux isabelles pour me servir de relais, afin que je ne perdisse pas un jour d'aller au Cours; et en revenant, je trouvai le président Molé (3) dans un carrosse de M. le Prince, qui y alloit; et Monsieur revint ensuite.

---

(1) Le 31 juillet 1651.

(2) Le duc d'Orléans partit pour Limours le 27 août; il en revint le 4 septembre.

(3) Mathieu Molé, premier président du parlement de Paris.

La princesse palatine abandonna M. le Prince sans aucun sujet; elle en prit le prétexte sur ce qu'il avoit manqué d'aller au Palais un jour que l'on jugeoit un procès pour elle. Véritablement il y avoit huit jours qu'il y alloit tous les matins à cinq heures. Ce qui l'empêcha de se trouver au jugement, c'est qu'il avoit la fièvre et avoit été saigné deux fois. Elle prit cela pour une mauvaise excuse, et s'attacha tout à fait à la reine et à M. le cardinal. Bartet étoit résident du roi de Pologne, son beau-frère (1), et fort bien avec elle. Madame de Choisy avoit grand commerce avec eux, ayant toujours été servante de la reine de Pologne. La palatine alloit souvent à son logis, son humeur étant propre à toutes sortes de divertissements.

Madame de Choisy me vint trouver un jour, et me dit qu'elle avoit une chose considérable à me dire. J'entrai dans mon cabinet, elle commença : « Je viens faire votre fortune. » Je lui dis : « Ce discours est assez bizarre à faire à une personne comme moi, mais non pas venant de madame de Choisy (2). » Je l'écoutai, mais je ris un peu à ce commencement de discours sérieux. Elle poursuivit : « C'est que Bartet, qui, vous savez, m'honore à cause de ma reine de Pologne, et qui, pour l'amour d'elle, me voit souvent, me dit hier : «Qu'est-ce que votre Mademoiselle? En pourroit-on faire quelque chose? » — « Je lui répondis que vous

(1) Le roi de Pologne, qui était alors Jean Casimir, avait épousé Marie de Gonzague, sœur de la princesse palatine.

(2) Le dernier membre de cette phrase est assez obscur; il veut dire sans doute qu'un pareil discours ne pouvait être sérieux que parce qu'il venait de madame de Choisy.

etiez une fort honnête personne, et plus habile que l'on ne pensoit. » Il s'écria : « Je la veux faire reine de France. » Je lui répondis : « Si vous le faites, je [vous] promets le Bois-le-Vicomte. » Je l'écoutois avec beaucoup d'attention, et je n'avois garde de l'interrompre. Elle poursuivit : « Vous savez que ces sortes de gens sont les patrons de la cour; qu'ils font tout faire au cardinal; et lui est le maître de l'esprit de la reine : ainsi j'ai bonne opinion de l'affaire. »

A cinq ou six jours de là elle me revint voir, et me dit : « La princesse palatine, qui est incomparablement plus habile et plus puissante que Bartet, se veut mêler de votre affaire; mais elle est gueuse : ainsi il faut que vous lui promettiez trois cent mille écus, si elle la fait réussir » Je disois oui à tout. « Et moi, je veux que [mon] mari soit votre chancelier. Nous passerons si bien le temps; car la palatine sera votre surintendante, avec vingt mille écus d'appointements. Elle vendra toutes les charges de votre maison; ainsi jugez de l'infaillibilité de votre affaire par le grand intérêt qu'elle y aura. Nous aurons tous les jours la comédie au Louvre; elle gouvernera le roi. » L'on peut juger quel charme c'étoit pour moi de me proposer une telle dépendance, comme le plus grand plaisir du monde. « Le roi, [dit-elle ensuite], sera majeur dans quinze jours; huit après, vous serez mariés. » Quoique je ne sois point de trop facile créance, je ne savois qu'en croire. Elle ajoutoit : « La palatine allant proposer cette affaire à Monsieur, et le retour du cardinal en même temps, il accordera le dernier, par la joie qu'il aura de l'autre. » J'en doutois, connoissant l'engagement de Monsieur au contraire, et le peu de considération et d'amitié qu'il

m'avoit toujours paru avoir pour moi, lorsqu'il s'étoit agi de quelque établissement. Quand je le lui dis, elle me répondit : « Il faudroit qu'il fût fou pour n'accorder pas le retour du cardinal à cette condition ; et, quand il ne l'accorderoit pas, la palatine, de qui tout l'intérêt est en votre affaire, persuadera au cardinal qu'elle lui est nécessaire ; et il le croira. » Je ne la croyois point. Bartet proposa à madame de Choisy de me venir voir un soir en cachette, et qu'il voyoit bien la reine de même façon ; je ne le voulus point absolument.

M. le Prince s'en alla à Chantilly quelques jours avant la majorité du roi (1), puis à Trie voir M. de Longueville, et de là à Saint-Maur. Madame la Princesse et madame de Longueville étoient, il y avoit quelques mois, à Montrond. M. le Prince ne vint point à la cérémonie de la majorité du roi (2). J'allai le voir passer à l'hôtel de Schomberg, et ensuite au palais, dans la lanterne ; je menai avec moi la reine d'Angleterre, qui étoit inconnue. La princesse palatine y vint aussi ; elle me parla de l'affaire de madame de Choisy, comme si elle eût dû être achevée dans deux jours. Avant la majorité, l'on fut se promener sept ou huit fois, et j'allois à cheval avec le roi ; madame de Frontenac m'y suivoit. Le roi paroissoit prendre grand plaisir à être avec nous, et tel que la reine crut qu'il étoit amoureux de madame de Frontenac, et là-dessus rompit les parties, qui étoient faites ; ce qui fâcha le roi au dernier point. Comme l'on ne lui en disoit pas la cause, il offrit

(1) Le prince de Condé partit le 6 septembre pour Chantilly.

(2) La majorité du roi fut déclarée au parlement le 7 septembre 1651.

à la reine cent pistoles pour les pauvres toutes les fois qu'elle iroit promener, croyant que ce motif de charité surmonteroit sa paresse; ce qu'il croyoit qui la faisoit agir. Quand il vit qu'elle refusoit cette offre, il dit: « Quand je serai le maître, j'irai où je voudrai, et je le serai bientôt; » et s'en alla. La reine pleura fort et lui aussi; l'on les raccommoda. La reine lui défendit de parler à madame de Frontenac, lui disant qu'elle étoit parente de M. de Chavigny, qui étoit ami de M. le Prince. Je crois que la plus véritable raison de cette défense étoit dans la crainte que le roi ne s'accoutumât trop avec moi, et qu'avec le temps, soit par ce que lui diroit madame de Frontenac, ou par l'habitude, il ne vînt à m'aimer, et m'aimant, ne connût que j'étois le meilleur parti de tous ceux que l'on lui pouvoit donner, hors l'infante d'Espagne.

Madame de Choisy me vint conter tout ce qui s'étoit passé entre la reine et le roi, Bartet le lui ayant dit, afin que je ne parlasse plus de promenades, de crainte de déplaire à la reine. L'on ne laissa pas d'aller encore une fois se promener à cheval; mais le roi n'approcha ni de madame de Frontenac ni de moi, et baissoit toujours les yeux en passant devant nous. Je vous avoue que je fus fort fâchée de cela; car je faisois plus de fondement sur la manière avec laquelle le roi en useroit avec moi, et le plaisir qu'il prenoit à ma compagnie, qu'à la négociation de madame de Choisy; et cette voie d'être reine m'auroit beaucoup plus plu que l'autre.

L'on ôta les sceaux pour la seconde fois à M. le chancelier (1), et l'on y remit de même M. le premier pré-

(1) 8 septembre 1651.

sident; l'on éloigna le chancelier (1). L'on mit aussi M. de La Vieuville surintendant. Monsieur le trouva mauvais et fut quelques jours sans voir la reine, et alloit tous les jours chez le roi. Enfin le roi l'y mena; il ne vouloit plus aller au conseil. Pour moi, j'étois ravie, quand Monsieur se mutinoit avec la cour, dans l'espérance que cela le rendroit plus considérable; mais ce ravissement duroit peu; car il étoit aussitôt adouci (2). Je n'étois point fâchée de voir M. de La Vieuville surintendant, parce que c'étoit une marque de l'autorité de la palatine. Ce qui me faisoit croire qu'elle en pouvoit donner d'autres. M. de La Vieuville lui avoit donné beaucoup d'argent, et de plus, le chevalier son fils (3) étoit son galant, de sorte que l'on peut dire que deux passions l'avoient fait surintendant.

Il ne se passa guère autre chose, les dix jours après la majorité que le roi demeura à Paris, d'où il alla droit à

---

(1) D'après Dubuisson-Aubenay, qui était attaché au secrétaire d'État Duplessis-Guénégaud, et qui transmit au chancelier les ordres du roi, Séguier ne fut pas exilé : « Le sieur Duplessis a dit au dit sieur chancelier qu'il pourroit demeurer en cette ville, s'il vouloit, ou bien s'absenter pour deux ou trois jours, et puis revenir. »

(2) Dubuisson-Aubenay parlant du mécontentement du duc d'Orléans, à la date du 9 septembre 1651, ajoute un détail qui peint le caractère de Mademoiselle, mais qui ne s'accorde pas entièrement avec le récit de cette princesse : « Mademoiselle, sa fille, est toujours fort affectionnée à la cour, à cause du mariage d'elle avec le roi, dont la reine et toute la cour lui donnent force espérance. »

(3) André de La Vieuville mourut l'année suivante, à l'âge de vingt-cinq ans, des blessures qu'il avait reçues au siége d'Étampes.

Bourges (1). La tour tint quelque temps, et, comme elle fut prête à se rendre, madame de Longueville, qui étoit restée à Montrond depuis le départ de madame la Princesse pour Bordeaux, se sauva avec M. le prince de Conti, M. de Nemours et beaucoup d'autres personnes considérables de leur parti. La cour ayant pris la tour de Bourges, la fit abattre, et s'en alla à Poitiers (2), pendant que l'armée, commandée par M. le comte d'Harcourt, composée des meilleures troupes du roi, étoit opposée à une poignée de nouvelles milices, à la tête desquelles étoit M. le Prince. Ils se battirent plusieurs fois sans pertes considérables; ils prenoient et reprenoient des ponts sur la Charente, des villes, et tout autre que M. le Prince auroit été défait la première fois par le comte d'Harcourt, qui est le plus heureux et le plus brave homme du monde. Mais, à

(1) Le départ de Paris eut lieu le 27 septembre 1651. Le roi entra dans Bourges le 8 octobre.

Les anciens éditeurs ont ajouté ici le passage suivant qui n'est pas dans le manuscrit autographe de Mademoiselle; « Quoique j'eusse accoutumé de suivre la reine à tous les voyages qu'elle faisoit, dans l'état où Monsieur étoit avec elle, ni l'un ni l'autre ne me disant rien, je ne me disposai pas à partir. Le soir, la reine me témoigna être fâchée que les affaires ne fussent pas de manière que je la pusse suivre. Ainsi je pris congé d'elle avec regret en ce moment-là, par la grande habitude que j'avois à la suivre. Un quart-d'heure après je n'y songeai plus; j'étois étourdie de toutes les nouveautés qui plaisent aux François, et surtout aux jeunes personnes, qui ne font jamais de solides réflexions et qui ne conçoivent des espérances que sur des chimères. Voilà la véritable situation où j'étois. »

(2) La cour quitta Bourges le 31 octobre et arriva à Poitiers dans les premiers jours de novembre.

dire le vrai, M. le Prince est aussi heureux que lui et incomparablement plus grand capitaine.

M. de Gaucourt étoit demeuré auprès de Monsieur pour y ménager les intérêts de M. le Prince, où il souhaitoit fort d'engager Monsieur à se déclarer ouvertement. J'avois oublié de dire que le roi d'Angleterre passa par la France, en revenant des îles de Jersey, pour s'en aller en Écosse, et que la reine, sa mère, l'alla voir à Beauvais. A son retour, elle me dit : « le roi, mon fils, est incorrigible : il vous aime plus que jamais; je l'ai fort grondé; » et souvent elle me parloit de lui. Il avoit mis sur pied une armée considérable, qui étoit entrée en Angleterre; il donna bataille. Elle [son armée] étoit plus forte deux fois que celle de ses ennemis; mais, par je ne sais quel malheur qui l'accompagne en toutes choses jusqu'à cette heure, après avoir fait les plus belles actions qui se pussent faire, il fut défait à plate couture et contraint de se sauver (1). La nouvelle de ce désastre arriva à Paris à la reine, sa mère, que tout le monde alla consoler; et, ce qui augmentoit davantage sa douleur, c'est qu'elle ne savoit s'il étoit mort ou prisonnier. Cette inquiétude ne lui dura pas longtemps : elle apprit qu'il étoit à Rouen (2) et qu'il venoit à Paris; elle alla au-devant de lui. Il y avoit quelque temps que je n'avois sorti, ayant une fluxion au visage. Je crus qu'en cette occasion je ne pouvois m'en dispenser; c'est pourquoi j'allai le lendemain soir chez la reine d'Angleterre, sans être coiffée. Elle me

(1) Charles II et les Écossais furent vaincus, le 3 septembre 1651, à la bataille de Worcester.

(2) Charles II aborda sur les côtes de Normandie le 17 octobre.

dit : « Vous trouverez mon fils bien ridicule ; car, pour se sauver, il a coupé ses cheveux, et a un habit fort extraordinaire. » Dans ce moment il entra. Je le trouvai fort bien fait et de beaucoup meilleure mine qu'il n'étoit devant son départ, quoiqu'il eût les cheveux courts et beaucoup de barbe, deux choses qui changent les gens. Je trouvai qu'il parloit fort bien françois.

Il nous conta comme, après avoir perdu la bataille, il repassa avec quarante ou cinquante cavaliers au travers de l'armée ennemie et de la ville, au delà de laquelle s'étoit donné le combat, et qu'après cela il les avoit tous congédiés, et étoit demeuré seul avec le milord Wilmot (1) ; qu'il avoit été longtemps sur un arbre, ensuite dans la maison d'un paysan, où il avoit coupé ses cheveux ; qu'un gentilhomme, l'ayant connu sur le chemin, l'avoit mené chez lui, où il avoit séjourné, et qu'il avoit été à Londres, avec la sœur de ce gentilhomme en croupe derrière lui ; qu'il y avoit couché une nuit, et avoit dormi dix heures avec la dernière tranquillité ; qu'il s'étoit mis dans un bateau à Londres pour aller jusqu'au port, où il s'embarqua, et que le capitaine du vaisseau l'avoit connu. Ainsi il arriva à Dieppe.

Il me vint conduire jusqu'à mon logis par cette galerie, dont j'ai parlé au commencement de ces Mémoires, qui va du Louvre aux Tuileries, et le long du chemin il ne me parla que de la misérable vie qu'il

(1) Henri Wilmot, comte de Rochester, mort en 16[illegible]0. Son fils, Jean Wilmot, comte de Rochester, né en 1648, fut un des principaux courtisans de Charles II. Il est surtout connu par ses poésies satiriques.

avoit menée en Écosse; qu'il n'y avoit pas une femme; que les gens y étoient si rustres, qu'ils croyoient que c'étoit un péché que d'entendre des violons, et qu'il s'y étoit furieusement ennuyé; que la perte de la bataille lui avoit été moins sensible dans l'espérance de venir en France, où il trouvoit tant de charme en des personnes, pour qui il avoit beaucoup d'amitié. Il me demanda si l'on ne commenceroit pas bientôt à danser. Il me parut, par tout ce qu'il me disoit, être un amant timide et craintif, qui ne m'osoit dire tout ce qu'il pensoit pour moi, et qui aimoit mieux que je le crusse insensible à ses malheurs que de m'en ennuyer par le récit; car, aux autres personnes, il ne parloit point de la joie qu'il avoit d'être en France, ni de son envie de danser. Il ne me déplut pas; et vous le pouvez juger, par la favorable explication que j'ai donnée, à ce qu'il me dit en assez mauvais françois.

A la seconde visite qu'il me rendit, il me demanda en grâce de lui faire entendre une bande de violons, que j'avois, qui étoit fort bonne. Je les envoyai querir, et nous dansâmes; et, comme cette fluxion dont j'ai parlé m'obligea à garder le lit quasi tout l'hiver, il venoit tous les deux jours me voir, et nous dansions. Tout ce qu'il y avoit de jeunes et jolies personnes à Paris y venoient; car il n'y avoit de cour à faire qu'à moi, la reine n'étant pas à Paris, et Madame ayant une santé si incertaine que cela l'empêche d'aimer à voir le monde ni aucuns plaisirs. Nos assemblées (elles étoient assez jolies pour les nommer ainsi) commençoient à cinq ou six heures et finissoient à neuf. La reine d'Angleterre y venoit souvent. Un soir elle me surprit et vint souper avec moi, et y amena le roi, son fils, et

M. le duc d'York. Quoique mon ordinaire soit aussi bon que le sien, car les maisons royales sont toutes faites les unes comme les autres, je fus fâchée de ne lui avoir pas fait meilleure chère. Après souper, nous jouâmes à de petits jeux : ce qui fut cause que l'on prit résolution de continuer, et de partager le temps entre la danse et le jeu.

Le roi d'Angleterre faisoit toutes les mines, que l'on dit que font les amoureux. Il avoit de grandes déférences pour moi, me regardoit sans cesse, et m'entretenoit tant qu'il pouvoit. Il me disoit des douceurs, à ce que m'ont dit les gens qui nous écoutoient, et parloit si bien françois, en tenant ces propos-là, qu'il n'y a personne qui ne doive convenir que l'amour étoit plutôt françois que de toute autre nation. Car, quand le roi parloit sa langue [la langue de l'Amour], il oublioit la sienne, et n'en perdoit l'accent qu'avec moi; car les autres ne l'entendoient pas si bien.

Comme la princesse palatine fut prête à partir pour Poitiers, elle désira de me voir, mais non pas chez moi (1). Je fus longtemps à songer comment cela se

(1) On voit par des lettres adressées à Mazarin, alors en exil, que l'on regardait Mademoiselle comme exerçant une grande influence dans la cour de Gaston. Un des agents du cardinal lui écrivait le 18 novembre 1651 : « Saujon a dit confidemment [au procureur du roi] ce qui se passe au cabinet de Son Altesse royale touchant V. Ém., qu'il croit néanmoins être une chose plus secrète qu'elle n'est : comme Madame désirant passionnément l'accommodement de son frère (le duc de Lorraine), désire le retour de V. Em. et voudroit faire consentir M. le Prince à cette condition, et même qu'elle emploie madame de Saujon, sa sœur, pour résoudre à cela l'esprit de S. A. R. ; mais que Mademoiselle, qui

pourroit faire : je n'avois que les fêtes et dimanches. J'allois à la messe aux Feuillants par le jardin des Tuileries : [je m'imaginai] que, si je la rencontrois comme par hasard, je l'accosterois et que nous parlerions ensemble. Je la trouvai donc, ainsi qu'il avoit été résolu (1). Nous eûmes une longue conversation, dans laquelle elle me promit beaucoup de choses, dont elle me voulut persuader la vérité par la force de son raisonnement : à quoi j'avois assez de peine à ajouter foi. Elle me parla fort du roi d'Angleterre, de qui son mari est cousin germain, et qui, par cette raison, s'il savoit que, dans le temps qu'il travaille à une affaire si importante pour lui, elle travailloit contre, il lui en voudroit beaucoup de mal (2). Madame de Choisy arriva là-dessus, qui dit : « Il ne faut point absolument que Mademoiselle voie si souvent le roi d'Angleterre; car cela fera un fort mauvais effet à la cour. » La princesse palatine dit que cela seroit ridicule, et que je devois vivre avec lui à mon ordinaire. En ce temps-là j'écrivois quelquefois à la reine, qui me faisoit réponse. J'écrivis aussi à M. le chevalier de Guise, mon oncle, avec beaucoup de zèle pour la cour, croyant que l'on ouvroit les lettres à la poste, comme j'avois vu que

---

veut la condition de son côté, ne porte pas madame de Saujon à avancer l'affaire, lui conseillant de demeurer dans la complaisance aux sentiments de S. A. R., qui témoigne d'en être éloigné après toutes les instances de Madame. » Par ces mots *la condition de son côté*, il faut entendre le mariage du roi avec Mademoiselle. *Archives des affaires étrangères* (France, t. CXXXV, pièce 117.)

(1) Phrase omise dans les anciennes éditions.

(2) Membre de phrase omis depuis *s'il savoit* jusqu'à *beaucoup de mal.*

l'on avoit fait au voyage de Bordeaux, et qu'ainsi on verroit les bonnes intentions que j'avois, et que l'on m'en sauroit gré.

Madame de Châtillon étoit à Paris, laquelle avoit eu toute sa vie peu de commerce avec moi, à cause de l'attachement qu'elle avoit à feu madame la Princesse, ayant l'honneur d'être sa parente. Elle désira d'en avoir; et [le] dit à la marquise de Mouy, femme du premier écuyer de Monsieur, et qui me voyoit souvent, étant très-aimable par sa personne et par son esprit, et [la] pria de savoir de moi, si je trouverois bon qu'elle me fît sa cour avec assiduité. Comme c'est une femme de grande qualité et beauté, et de bonne compagnie, j'en fus fort aise; je désirois cela, je crois, par le cas qu'elle faisoit de moi. Mais je pense qu'elle étoit bien aise aussi d'être de quelque chose, parce que l'on s'ennuie, bien quand l'on n'est de rien. M. de Nemours étoit, de ses adorateurs, le plus considérable; et, comme il étoit à Bordeaux, elle n'en avoit point, de sorte que je crois que cela l'ennuyoit, et qu'elle croyoit que le roi d'Angleterre lui échapperoit mal aisément quand elle voudroit lui plaire, ne jugeant pas que les sentiments, qu'il avoit pour moi, l'en pussent empêcher, puisqu'en cela il n'avoit de but que de se marier à un parti avantageux. Elle venoit souvent à nos divertissements et me faisoit mille flatteries (car c'est la plus flatteuse personne du monde), et tâchoit fort à me persuader l'attachement qu'elle avoit pour moi.

Pendant que toutes ces choses se passoient, la reine d'Angleterre me parla un jour du mariage de son fils avec moi, et me dit que la manière dont son fils et elle avoient toujours vécu avec moi ne leur permettoit

pas d'en parler à Monsieur, sans savoir si je l'avois agréable; qu'en un temps où il auroit été plus heureux, il eût fait la proposition à Monsieur, sans me le demander, se persuadant qu'il n'y avoit rien en sa personne qui me déplût; mais que maintenant qu'il y avoit tant à dire à sa fortune, si je voulois de lui, il vouloit tenir cela de ma pure générosité, et point de Monsieur. Je lui répondis que l'état, où j'étois, étoit si heureux, que je ne songeois point du tout à me marier; que j'étois contente du rang que j'avois et du bien que je possédois; que, n'ayant rien à désirer, j'aurois peine à me marier; que je recevois avec tout le respect que je devois cette proposition; mais que je lui demandois du temps à y songer. Elle me dit qu'elle me donnoit huit jours; qu'elle me prioit de considérer que, me mariant, je serois toujours maîtresse de mon bien; que le roi, son fils, vivroit, lui et son train, des deux cent mille écus, qu'il tiroit encore tant d'Angleterre que de la pension que le roi lui donnoit; que je serois reine plus que je n'étois, et que je serois la plus heureuse personne du monde par la tendresse et l'amitié, que le roi, son fils, auroit pour moi; qu'il y avoit plusieurs princes en Allemagne, qui lui promettoient de grands secours; qu'il avoit une grande faction en Angleterre, et que, lorsqu'on verroit qu'il auroit pris une aussi considérable alliance, cela lui serviroit beaucoup; que cela étant et ayant tous les secours qu'il espéroit, il seroit promptement rétabli en ses États. Notre conversation finit ainsi.

Le roi d'Angleterre me disoit souvent : « La reine a grande impatience de vous voir. » Et moi je ne me hâtois pas de lui faire réponse; car je ne savois que lui

répondre. Elle me vint voir un jour, et me dit : « Ma nièce, j'ai su qu'il y avoit eu quelque [espérance] pour vous d'épouser le roi, et qu'il y a une négociation en campagne pour cela. Je vous assure que mon fils et moi ne prétendons point la traverser, et que nous vous faisons justice, en jugeant que vous devez mieux aimer être reine de France que d'Angleterre. C'est pourquoi nous ne vous presserons point; mais promettez-nous que, si la chose manquoit, notre affaire se fera. » Je lui dis que je ne savois ce qu'elle vouloi dire; que je n'en avois jamais ouï parler; que, pour marque de cela, je consentois qu'elle parlât à Monsieur. Je ne croyois pas trop m'engager : car je savoi que Monsieur n'en avoit point d'envie; je ne sais s c'étoit parce que l'état, où étoit le roi d'Angleterre, n devoit pas l'y faire consentir, ou l'aversion qu'il a tou jours eue à me voir établie.

Le milord Germin, qui est ministre de la reine d'Angleterre et du roi, son fils, me venoit voir souvent, et raisonnoit fort avec moi sur cette affaire. Elle l'envoya peu de jours après me dire qu'elle s'en alloit à Luxembourg, pour parler à Son Altesse Royale : à quoi je consentis, comme j'avois déjà fait; et cela me parut fort civil de n'y avoir pas voulu aller, sans me le demander. J'y allai aussi. La reine d'Angleterre parla à Son Altesse royale, qui me dit ce qu'elle lui avoit dit, et ce qu'il lui avoit répondu, qui étoit : que je n'étois pas à lui; que j'étois à l'État et au roi; et qu'ainsi, il falloit le consentement de Sa Majesté. Et qu'ensuite il lui avoit fait mille civilités sur l'honneur que le roi, son fils, et elle, me faisoient. Je lui témoignai être bien aise d'une réponse qui ne concluoit rien, parce qu'en l'état où

étoit l'Angleterre, je n'aurois pas été heureuse d'en être la reine.

Comme je fus de retour à mon logis, le roi d'Angleterre y vint, et, comme il croyoit que du côté de la cour il n'y auroit aucun obstacle, il croyoit la chose faite. Il me témoigna la joie qu'il avoit de la favorable réponse que Monsieur avoit faite à la reine, sa mère : ce qui lui donnoit lieu de m'oser parler de son dessein; que jusqu'à cette heure il s'étoit contenté d'en laisser parler à la reine, sa mère. Et sur cela, il me dit force belles choses, et, entre autres, qu'il auroit plus de désir que jamais de rentrer dans ses États, puisqu'il partageroit sa bonne fortune avec moi; ce qui [la] lui rendroit plus agréable. Je lui répondis que, s'il n'y alloit, il seroit assez difficile qu'il parvînt à les ravoir sitôt. Il me répliqua : « Quoi! dès que je vous aurai épousée, voulez-vous que je m'en aille? » Je lui dis : « Oui, car si cela est, je serai plus obligée que je ne suis de prendre vos intérêts; et ici je vous verrois avec douleur, dansant le tricotet (1) et vous divertir, lorsque vous devriez être en lieu, ou de vous faire casser la tête, ou de vous remettre la couronne dessus, qui seroit indigne d'y être, si vous ne n'alliez querir à la pointe de votre épée et au péril de votre vie (2). » Madame d'Épernon, qui souhaitoit cette affaire avec passion, avoit beaucoup de joie; car elle nous voyoit nous entretenir.

---

(1) C'est le mot que donne le manuscrit, et non *le triolet*, comme portent les anciennes éditions. Le tricotet était une danse d'un caractère vif et gai.

(2) Les anciens éditeurs ont altéré ce passage, et mis en style indirect les dernières paroles que Mademoiselle adresse à Charles II.

Je fus un peu malade : il me venoit voir et envoyoit savoir de mes nouvelles avec les derniers soins. Quoique je n'eusse point de hâte de la conclusion de l'affaire, je recommençai néanmoins les bals à l'ordinaire, après que je fus guérie. Madame la comtesse de Fiesque la mère témoignoit grande amitié pour le roi d'Angleterre, et disoit qu'il falloit le faire catholique, et me prioit sans cesse de lui en parler. Je le fis une fois. Il me répondit qu'il feroit toutes choses pour moi; mais que, pour me sacrifier sa conscience et son salut, il falloit aussi que je m'engageasse à l'affaire, dont il m'avoit tant parlé, et qu'à moins de cela il ne feroit rien. Madame la duchesse d'Aiguillon, nièce de feu M. le cardinal de Richelieu, fort dévote, mais pourtant fort de la cour, me pressoit horriblement de lui promettre de l'épouser, s'il se faisoit catholique; que je le devois, et que je serois responsable devant Dieu du salut de son âme. Le milord Montaigu vint voir madame la comtesse de Fiesque, pour chercher avec elle le biais pour m'engager en cette affaire d'une manière que je ne m'en pusse défendre; et, comme je vis cela, je connus que de la cour l'on la souhaitoit, afin de ruiner Monsieur en toutes façons, lui donnant une alliance qui ne pouvoit être utile dans la conjoncture présente.

J'en parlai à Goulas à Luxembourg; il me dit qu'il m'en viendroit entretenir à loisir un matin. Il y avoit eu une comédie chez moi; le roi d'Angleterre y étoit venu ce jour-là, sans que je lui en eusse parlé, de sorte qu'il s'en plaignit. Je ne m'en souciai point : et cela fit qu'il fut quelques jours sans venir chez moi, pendant lesquels Germin me demanda audience. Je [la] lui don-

nai pour le lendemain au matin. Il arriva comme Goulas étoit dans mon cabinet; il ne voulut point entrer et attendit. Goulas m'allégua le misérable état où je serois, si j'épousois le roi d'Angleterre; et, quoique j'eusse de grands biens, je n'en avois pas néanmoins assez pour subvenir à une guerre telle qu'il falloit qu'il la fît, et, quand il auroit vendu tout mon bien, et qu'il n'auroit point reconquis son royaume, je mourrois de faim; qu'il pouvoit mourir, et que, cela arrivant, je serois la plus misérable reine du monde; que je serois à charge à Monsieur, au lieu de le pouvoir servir; que je devois voir l'amitié, que l'on avoit pour moi à la cour, par cette proposition, et en faire ce qu'il me plairoit; que les fréquentes visites du roi d'Angleterre, les respects et les déférences qu'il me rendoit étoient des galanteries à un roi, et que cette déclaration ouverte qu'il en faisoit pourroit faire un mauvais effet pour moi dans les pays étrangers, et empêcher tous les autres princes de songer à moi; qu'ainsi je ne pouvois trop tôt rompre ce commerce.

Quelques jours auparavant la princesse palatine étoit partie pour aller à Poitiers, sur ce qu'on disoit que M. le cardinal y devoit bientôt arriver. Elle me voulut voir chez madame de Choisy, où j'allai; elle me fit les mêmes discours qu'elle avoit accoutumé, et me dit que je devois faire mon possible, afin que le coadjuteur me rendît de bons offices auprès de Monsieur. Comme c'étoit un homme avec lequel je n'avois eu nul commerce depuis quelques années, quoiqu'il eût été de mes amis autrefois, mais, comme au voyage de Bordeaux j'avois un peu pesté contre lui avec la reine, il ne m'avoit pas vue depuis. Un conseiller de ses amis, nommé M. de Cau-

martin (1), m'avoit dit qu'il avoit beaucoup de zèle pour moi et de désir d'y être bien; mais, comme ce n'étoit qu'un compliment, et qu'il rendoit de grands devoirs à Madame, avec qui je n'étois pas trop bien, je trouvois que d'établir beaucoup de commerce avec lui, cela me seroit difficile.

Monsieur me dit un jour : « Vous avez connu M. le coadjuteur autrefois : pourquoi ne vous voit-il plus ? » Je lui dis que je n'en savois rien; il me répliqua qu'il falloit nous raccommoder. Je lui dis que, s'il faisoit des avances pour cela, j'en serois bien aise; mais qu'il ne me sembloit pas en devoir faire. Je le trouvai chez Madame; il vint à moi, et me dit : « Je vous supplie que j'aie l'honneur de vous parler. » Nous allâmes à une fenêtre, où nous eûmes un grand éclaircissement, duquel nous sortîmes bons amis. La palatine eut grande joie de savoir cela avant que de partir; car, quoiqu'elle m'eût dit adieu, elle demeura encore quinze jours à Paris, pendant lesquels madame de Choisy vint me trouver pour me dire : « La palatine a affaire d'argent; elle veut avoir deux cent mille écus. » Je lui dis que j'ordonnerois à mes gens de les trouver. Sur quoi elle répliqua : « La palatine ne veut pas que vos gens le sachent; mais elle vous en fera trouver, et les sûretés de ceux qui vous les prêteront, parce que vous n'êtes pas en âge (2), afin qu'il n'y ait nulle difficulté. » Je n'en voulus rien faire, voyant bien qu'elle me vouloit prendre pour dupe; et,

(1) Jacques Lefèvre de Caumartin, conseiller d'État, mort en 1667. C'est pour madame de Caumartin que le cardinal de Retz a écrit ses spirituels et peu véridiques mémoires.

(2) C'est-à-dire *vous n'êtes pas majeure*

comme ceci s'est passé avant la conversation de Goulas, je l'ai interrompue pour le mettre ici, comme une circonstance à n'être pas oubliée.

Après que Goulas fut sorti, Germin entra qui me dit : « Je n'ai garde de croire que nos affaires ne soient faites; car M. Goulas est un fort bon solliciteur. » Je lui dis que le roi d'Angleterre m'avoit fait beaucoup d'honneur de me vouloir; mais que les choses n'étant pas en état de se faire, je le suppliois de ne me pas venir voir si souvent, parce que tout le monde y trouvoit à redire, et que cela me faisoit tort. Il fut surpris de ce que je lui disois, et me dit toutes les choses possibles pour modérer cet arrêt; mais j'en demeurai-là, et le roi d'Angleterre fut ensuite trois semaines sans me venir voir. Je crois que cela le fâcha et lui donna de l'ennui; il n'avoit nul divertissement. L'on vit bien que le mien ne consistoit pas en l'honneur de sa conversation et de sa vue, mes assemblées continuant aussi fréquentes et plus belles que quand il y étoit, parce que force gens qui n'avoient pas l'honneur d'être connus de lui n'y osoient venir.

Madame d'Épernon bouda un peu de ce que j'avois fait un tel discours à Germin, sans lui en parler, et, comme elle ne savoit pas ce qui m'y avoit obligée, elle crut que j'avois tort. Elle vint moins souvent me voir; et les jours que l'on dansoit chez moi, le roi d'Angleterre alloit chez elle, où ils jouoient des bijoux et vouloient qu'on crût qu'ils se divertissoient fort bien sans moi : ce que je ne croyois point, et surtout madame d'Épernon, m'apercevant fort de ne la pas voir si souvent; car j'ai toujours eu tant de tendresse pour elle, que ses moindres froideurs m'inquiétoient. Aussi nous

fûmes bientôt raccommodées, et je lui dis que j'avois su que, M. de Fienne disant dans le monde que j'aimois passionnément le roi d'Angleterre, et que je l'épouserois par amour, cela me déplut au dernier point. Je sus encore que le milord Germin, tous les soirs chez madame Beringhen (1), en présence de beaucoup de monde, disoit quasi les mêmes choses, et y ajoutoit : « Nous retrancherons son train ; nous vendrons ses terres. » Cette manière d'empire que l'on prétendoit prendre sur moi ne me plut non plus que l'amour ; de sorte que sur cela je pris ma résolution. A la vérité, elle fut un peu brusque, mais c'est mon humeur.

L'on parla dans le même temps de marier mademoiselle de Longueville au duc d'York. Il l'alloit souvent visiter, et la chose étant quasi comme faite, je témoignai au roi [et] à la reine d'Angleterre, que je ne croyois pas que ce fût leur avantage, cinquante mille écus de rente n'étant pas une somme assez considérable pour faire subsister M. le duc d'York avec une femme et des enfants, quand ils en auroient. Ils jugeoient, je crois, que je n'en avois pas envie ; je ne sais si ce fut cette raison ou bien celle de leurs intérêts, qui y étoit assez grande, qui rompit l'affaire.

La première fois que je vis la reine d'Angleterre après la conversation de Germin, elle me fit mille reproches ; et, comme son fils entra (il avoit toujours accoutumé de se mettre sur un siége devant moi), l'on lui

(1) Anne du Blé, fille de Jacques du Blé, marquis d'Uxelles, avait épousé, en 1646, Henri de Beringhen, premier écuyer du roi.

apporta une grande chaise, où il se mit. Je crois qu'il crut me faire grand dépit, cela ne m'en fit nul.

CHAPITRE X.

(1651-1652.)

Le cardinal Mazarin rentre en France (décembre 1651). — Rencontre de Pont-sur-Yonne (9 janvier 1652). — Le cardinal rejoint la cour à Poitiers (30 janvier). — Le coadjuteur rend visite à Mademoiselle. — Rupture entre Mademoiselle et la princesse palatine. — Arrivée de M. de Nemours à Paris. — Bals au Luxembourg. — Madame de Nemours y paraît. — Le comte de Fiesque envoyé par M. le Prince pour traiter avec Monsieur. — Il visite Mademoiselle. — Lettre de M. le Prince à Mademoiselle. — M. de Nemours entre en France à la tête d'une armée. — Ses troupes passent la Seine à Mantes (3 mars 165). — Le coadjuteur devient cardinal de Retz. — Sa haine contre M. le Prince. — Le duc de Nemours et le baron de Clinchamp viennent à Paris. — M. de Rohan rend Angers à l'armée royale (7 mars). — Mademoiselle donne plusieurs bals au baron de Clinchamp et à ses officiers. — Elle part pour Orléans, où elle entre par escalade (27 mars 1652).

Il arriva une bien plus grande affaire : M. le cardinal entra en France (1). Au même moment que Monsieur le sut, il envoya querir ses troupes qui étoient dans l'armée du roi, commandée par le maréchal d'Aumont (2), et qui consistoient en ses compagnies de gen-

(1) Le cardinal Mazarin entra à Sedan le 24 décembre 1651.

(2) Antoine d'Aumont, marquis de Villequier, avait été nommé maréchal de France le 5 janvier 1651.

darmes, chevau-légers, et celles de M. le duc de Valois, mon frère, et les régiments de cavalerie et d'infanterie de l'un et de l'autre, avec le régiment de Languedoc, dont Monsieur est gouverneur. Le comte de Maré, qui étoit à Monsieur, amena son régiment de cavalerie. Le comte de Hollac, Allemand, homme de grande qualité et de mérite, à qui Monsieur, à ma prière, avoit fait donner un régiment de cavalerie de sa nation, le vint trouver; et, à son imitation, M. Sester, neveu du maréchal de Rantzau, y vint aussi avec son régiment. Monsieur envoya de ces troupes se poster sur tous les passages des rivières, pour empêcher le passage de M. le cardinal.

Le parlement députa des conseillers pour envoyer sur la route à la même intention. MM. du Coudray, Genier et Bitaut (1) y furent pour cet effet, et se trouvèrent à Pont-sur-Yonne, lorsque M. le cardinal y arriva avec l'armée qui l'escortoit. Cette rencontre eut lieu le 9 janvier 1652. Comme il n'y avoit à ce pont que cent mousquetaires de Languedoc, commandés par un capitaine, nommé Morangé, qui résista fort longtemps avec son peu de troupes contre un nombre considérable, et fit en cette rencontre une très-belle action, MM. Bitaut et du Coudray furent obligés de se sauver; le premier fut pris prisonnier, et l'autre, se défendant en très-brave gentilhomme comme il est, se sauva. M. le cardinal passa la rivière de Loire à Gien sans aucune résistance, les habitants ayant refusé de laisser entrer le

(1) Bitaut était un conseiller de la troisième chambre des enquêtes du parlement.

régiment de Son Altesse royale, qui s'y vouloit jeter. Il passa partout sans nulle difficulté jusqu'à Poitiers (1), où il arriva heureusement et avec tous les témoignages possibles de joie de toute la cour.

M. le coadjuteur me vint voir ensuite de l'éclaircissement. Il me parla du dessein du roi d'Angleterre, et me dit qu'il [le roi d'Angleterre] l'avoit voulu engager d'en parler à Monsieur; mais qu'il ne l'avoit pas voulu faire; qu'il auroit toute la joie possible de me voir reine de France, et qu'il me supplioit de croire qu'il n'y avoit rien au monde qu'il ne fît pour cela. Mais sa conduite ne répondit pas à son discours; car je le voyois peu.

Comme Monsieur fut déclaré, comme j'ai dit, contre M. le cardinal, madame de Choisy me vint voir un matin. Je lui dis que je la suppliois d'écrire à la palatine que je la remerciois des offres qu'elle m'avoit faites de me servir; que, si elle croyoit avoir quelque engagement avec moi, je la priois de croire que je n'en voulois plus avoir avec elle, et que les trois cent mille écus que madame de Choisy m'avoit demandés pour elle seroient employés au service de Monsieur, pour faire la guerre à M. le cardinal, et que par cette voie je serois plus tôt reine de France. Madame de Choisy, qui va comme les girouettes à tous vents et de tous côtés, approuva fort mon dire, et me répondit : « Je venois vous dire justement ce que vous m'avez dit. » Je la priai que l'on ne parlât jamais de cette affaire, parce que, si cela se savoit

(1) Ce fut le 30 janvier 1652 que le cardinal Mazarin arriva à Poitiers. Le roi alla une lieue à sa rencontre.

dans le monde, l'on croiroit que j'aurois été leur dupe, et que je serois obligée de m'en défendre, en disant que, quand les gens ne donnent point leur argent à ceux qui les veulent attraper, l'on n'est pas dupe. Elle me promit que cela demeureroit enseveli dans l'oubli.

M. de Nemours arriva à Paris, qui revenoit de Guienne d'auprès de M. le Prince, et s'en alloit en Flandre querir ses troupes avec celles que le roi d'Espagne lui donnoit. Lorsque M. le Prince partit pour aller en Guienne, ces troupes se rencontroient heureusement formant un corps séparé de l'armée du roi, et étoient à Marles (1), de sorte qu'elles purent sans peine s'aller joindre en Flandre. Il fut quelques jours à Paris; il y avoit des bals à Luxembourg (2). Elle [madame de Châtillon] (3) parut à un, ajustée au dernier point et belle comme un ange; ce qui fut plus remarqué, parce que tout l'hiver elle ne sortit point et ne s'étoit point habillée.

---

(1) Marles ou Marle est une petite ville sur la Serre, dans le département de l'Aisne.

(2) Un des agents de Mazarin lui parlait de ces fêtes du carnaval dans les termes suivants (lettre du 17 février 1652). Les mots chiffrés dans cette lettre sont entre [ ]. « Il seroit inutile d'entretenir V. Ém. des folies du carnaval. Elles ont toutes pour fondement l'inconstance et la légèreté de [Mademoiselle], laquelle parle tantôt avec grande modération et témoigne qu'elle est dans les intérêts de V. Ém., et après elle s'échappe extraordinairement. Ces jours passés, Mademoiselle fit jouer V. Ém. par les marionnettes, et le jour du carnaval elle traita Monsieur; et, selon bruit commun, les femmes s'enivrèrent comme les hommes, et s'y passa des discours tant contre V. Ém. que contre [la reine], qui n'étoient pas dans la bienséance d'un prince ni du sexe. »

(3) Mademoiselle a dit plus haut que M. de Nemours était *le plus considérable des adorateurs* de madame de Châtillon.

M. le comte de Fiesque arriva après, de la part de M. le Prince, avec un plein pouvoir de signer un traité avec Monsieur. Madame fit tous ses efforts pour empêcher Monsieur de signer; mais elle n'eut pas assez de crédit. M. de Nemours me témoigna en être fort mécontent, et qu'il le feroit savoir à M. le Prince, duquel il me fit force protestations de service; à quoi je répondis assez froidement. Le comte de Fiesque, en qui j'avois une grande confiance de longtemps, me donna aussi force assurances de la part de M. le Prince du zèle qu'il avoit à me servir, et de sa joie, si je pouvois être persuadée qu'étant ce que nous étions, nos intérêts étoient communs; qu'il désiroit fort que je fusse reine de France; que c'étoit le plus grand avantage du monde pour lui, si j'avois la bonté d'avoir plus de confiance en lui que par le passé.

Je reçus fort bien ce compliment, et témoignai au comte de Fiesque, que j'aimerois mieux que M. le Prince se mêlât de mes intérêts que qui que ce fût : que je lui donnerois des marques de cette vérité par ma conduite, et que je voulois être, avec sincérité, de ses amies à l'avenir; de sorte que M. le comte de Fiesque, qui avoit une lettre de M. le M. le Prince à me donner, en cas que je reçusse bien son compliment, me l'apporta le lendemain. J'ai jugé nécessaire de la mettre ici, aussi bien que quelques autres :

Du camp de Miradoux, ce 3 mars 1652 (1).

« Mademoiselle,

» J'apprends, avec la plus grande joie du monde, les bontés que vous avez pour moi ; je souhaiterois avec passion vous pouvoir donner des preuves de ma reconnoissance. J'ai prié M. le comte de Fiesque de vous témoigner l'envie que j'ai de mériter, par mes services, la continuation de vos bonnes grâces. Je vous supplie d'avoir créance aux choses qu'il vous dira de ma part, et d'être persuadée que personne du monde n'est avec plus de passion et de respect, Mademoiselle,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» LOUIS DE BOURBON. »

Cette lettre étoit assez obligeante pour des compliments que j'avois faits à ses amis, et marquoit bien l'envie qu'il avoit d'être des miens, comme il a témoigné depuis en toutes occasions ; aussi de mon côté n'en ai-je perdu aucune de prendre ses intérêts et de faire connoître combien ils m'étoient chers.

Quand la nouvelle vint que M. de Nemours étoit entré en France avec son armée, j'en fus fort aise. Comme il s'approcha, Monsieur s'inquiéta fort pour faire passer la rivière de Seine à ses troupes. Ce que l'on fit à Mantes (2), où M. le duc de Sully, qui en est gouver-

(1) L'indication du lieu et de la date est omise dans les anciennes éditions,

(2) Le passage de la Seine par l'armée du duc de Nemours eut lieu le 3 mars 1652. Le chancelier, auquel on reprochait d'avoir facilité le passage de la Seine au duc de Nemours, écrivit à la reine

neur, servit parfaitement bien le parti. Il auroit été à souhaiter que Son Altesse royale y eût été; car cela auroit pu obliger M. de Longueville à l'y venir recevoir, étant dans son gouvernement, et cette entrevue l'auroit pu engager à faire pour M. le Prince ce qu'il n'avoit pas fait. M. le coadjuteur l'empêcha de faire ce voyage; il fut fait cardinal aux quatre-temps du carême (1). Ce qui donna une grande joie à Monsieur et à tous ses amis. Il m'en envoya donner part dès le matin, et ensuite me vint voir, revêtu de cette nouvelle dignité : de sorte que nous l'appellerons à présent (2) le cardinal de Retz.

Cette nouvelle dignité lui donna lieu de manifester davantage la haine qu'il avoit contre M. le Prince. Car il fit faire une assemblée de noblesse, fomentée par quelques-uns de ses amis dans le Vexin, pour empêcher de passer M. de Nemours et pour le charger; mais cela fut fort inutile. Ces gens-là ne parurent pas seulement, et l'on fit croire à Monsieur que c'étoit une chose consi-

---

pour se justifier. Voy. Appendice : *Lettre du chancelier Séguier à la reine.*

(1) Paul de Gondi fut promu au cardinalat le 19 février; la nouvelle en arriva à Paris le 29 du même mois. On lit dans une lettre du 1er mars 1652 : « Le coadjuteur ne sera plus enrhumé du cerveau, puisque la nouvelle du chapeau est arrivée cette nuit et reçue avec une joie qui ne peut être plus grande; ce qui a surpris beaucoup de personnes. Dieu veuille qu'il n'en abuse pas et qu'il en soit meilleur serviteur du roi ; dont je doute. »

Ces lettres, et celles dont j'ai déjà cité des extraits, font partie de la correspondance du cardinal Mazarin, conservée aux archives des affaires étrangères.

(2) Les précédents éditeurs ont imprimé : « nous l'appelâmes *à Paris* le cardinal de Retz. »

dérable ; ce qui causoit son inquiétude. Comme M. de Nemours se mit en marche après avoir passé la rivière, il vint ici voir Monsieur (1) et amena avec lui M. le baron de Clinchamp (2), qui commandoit toutes les troupes que le roi d'Espagne avoit données à M. le Prince, et force de ses officiers étrangers, qui étoient bien aises de voir Paris.

Cependant l'armée de Monsieur, dont M. le duc de Beaufort étoit général, étoit allée en toute diligence secourir Angers (3), où M. de Rohan avoit tenu bon pour M. le Prince, à ce qu'il disoit. La suite des choses le fera connoître. Il demandoit du secours à grande hâte ; car il étoit pressé par l'armée du roi, commandée par le maréchal d'Hocquincourt. En demandant du secours, il avoit marqué un jour jusqu'auquel il tiendroit ; mais il se rendit deux jours devant (4), quoiqu'il sût l'armée fort proche, et qui devoit arriver le jour qu'il l'avoit demandée. Beaucoup croient qu'il traita dès ce moment avec M. le cardinal et qu'il ne vint à Paris que pour lui servir. Il le servit assurément en ruinant les troupes ;

---

(1) Une lettre du 5 mars 1652 parle ainsi de l'arrivée du duc de Nemours à Paris : « M. le duc de Nemours est arrivé ici cette après-dînée, accompagné de quatre cents chevaux y compris ce que l'on avoit envoyé au-devant de lui ; il a traversé toute la ville en cet équipage, et est allé descendre au palais d'Orléans (au Luxembourg). »

(2) Bernardin de Bourqueville, baron de Clinchamp.

(3) On prétendait au contraire que l'armée du duc de Beaufort n'avait pas secouru Angers, et qu'il fallait en accuser Monsieur. Voy. Appendice : *Lettres relatives à la guerre civile de 1652.*

(4) La ville d'Angers ouvrit ses portes le 7 mars.

car les grandes marches, qu'elles faisoient, les fatiguèrent beaucoup et assez inutilement (1).

M. de Clinchamp, après avoir rendu ses devoirs à Son Altesse royale, me vint voir. Je fus fort contente de lui : c'étoit un honnête homme, de beaucoup d'esprit et de mérite. En sa considération et celle de tous ses officiers, Monsieur voulut que l'on fît une grande assemblée chez moi, le jour de la mi-carême; à quoi j'obéis volontiers. Il y eut un ballet assez joli (2); ce qu'il admira moins que la beauté des dames de France, aussi bien que tous les colonels. Car pour lui, quoiqu'il servît le roi d'Espagne, il étoit François de la frontière de Lorraine; il avoit été, de jeunesse, nourri en cette cour, et M. de Lorraine l'avoit engagé au service des Espagnols. Il me vint voir souvent, et me témoignoit qu'il n'eût rien souhaité avec plus de passion que de me voir maîtresse des Pays-Bas. Je tournois ce discours en raillerie, ne le connoissant pas assez pour pouvoir prendre cela autrement, comme j'ai fait depuis. Avant qu'il partît d'ici, M. de Nemours et lui me prièrent

---

(1) Une lettre datée de Paris, du 6 mars 1652, prête à Mademoiselle et à son père la plaisanterie suivante : « M. d'Orléans, ayant appris la nouvelle de la réduction d'Angers dit, après Mademoiselle, que *Rohan avoit commencé en Rohan et finit en Chabot.* » L'auteur de cette lettre est tout dévoué à Mazarin, comme on peut le voir à l'Appendice.

(2) Il est question de ce ballet dans une lettre du 10 mars 1652, écrite de Paris : « Il a été fait ici grand régal à M. et à madame de Nemours, le jour de la mi-carême. Clinchamp et les principaux officiers de l'armée y parurent en habit de guerre. Séguier, neveu de M. le chancelier, y donna le ballet. »

qu'ils pussent voir encore danser chez moi une fois avant de partir. Je lui donnai encore un bal mais il fut plus petit que l'autre. Ils ne furent que huit jours à Paris; car il falloit qu'ils marchassent pour se joindre aux troupes de Son Altesse royale.

Angers pris, la cour revint du côté de Paris; elle s'arrêta pour quelque temps à Blois, d'où l'on envoya à Orléans savoir si l'on y recevroit le roi avec le cardinal : ce qui n'étoit pas sans difficulté. Car l'armée de M. d'Hocquincourt avoit tellement ruiné toutes les terres de Son Altesse royale, et généralement tout le pays blaisois, que ceux d'Orléans craignoient un pareil traitement, et avoient assez de raison de craindre d'en être pillés; car tous les blés de la province et tous les meubles de tout le pays, tant de la noblesse que des autres, étoient retirés dans leur ville. Sur cette première lettre du roi, les habitants d'Orléans envoyèrent à Son Altesse royale savoir ce qu'ils feroient (1). Elle y envoya M. le comte de Fiesque et M. de Gramont, qui est un de ses gentilshommes, lesquels apaisèrent tout le trouble que la crainte et l'effroi avoient fait naître; et l'éloquence, avec laquelle le comte de Fiesque parla au peuple, le rangea à l'obeissance de Son Altesse royale, et unit tous les esprits d'une telle manière, que croyant que l'intendant étoit l'homme de M. le cardinal et non celui du roi, en passant par une place qui s'appelle le Martroy, ils le pensèrent assommer en criant : *au Mazarin!* De sorte que, pour le sauver de cette furie

---

(1) Les frondeurs cherchaient depuis longtemps à engager Gaston d'Orléans à se rendre dans la capitale de son apanage. Voy. Appendice : *Lettres relatives à la guerre civile de* 1652.

du peuple, il fallut que le comte de Fiesque l'en allât tirer ; et on ne voulut jamais le lui rendre, qu'il n'eût crié : *vive le roi et point de Mazarin!* ce qu'il fit ; car il monta sur les degrés qui sont au milieu de la place pour obéir à leurs ordres. Cela fut assez plaisant de voir ce pauvre M. Le Gras, qui est un vieux maître des requêtes, avec sa robe de satin, se soumettre aux lois d'une populace émue. Pour sauver sa vie, il n'y a rien de ridicule (1).

M. le marquis de Sourdis, gouverneur de la province et de la ville d'Orléans, y étoit peu accrédité, et sa conduite envers Son Altesse royale étoit telle que l'on étoit bien aise de le voir ainsi. M. le comte de Fiesque revint en grande diligence pour obliger Son Altesse royale d'aller à Orléans (2), sa présence y étant tout à fait nécessaire pour la conservation de cette grande ville, poste si considérable en temps de guerre civile, et en paix si renommé par son commerce : et ce commerce-là étoit d'autant plus utile en notre guerre,

---

(1) Les anciens éditeurs ont fait dire à Mademoiselle tout l'opposé de sa pensée. Voici leur leçon : « Cela fut assez plaisant de voir ce pauvre M. Le Gras, qui est un ancien maître des requêtes, avec sa robe de satin, se soumettre aux lois d'une populace émue pour sauver sa vie : *Il n'y a rien de si ridicule.*

(2) Fiesque vint rendre compte de sa mission au parlement dans l'assemblée du 23 mars 1652, comme le prouve une lettre écrite ce jour même par un partisan de Mazarin. On y lit : « Pendant l'assemblée, le sieur de Fiesque est entré tout arrivant d'Orléans et a réjoui la compagnie de l'entrée du général Beaufort dans cette ville, tellement qu'à la sortie Monsieur disoit tout haut à la canaille qui l'attendoit, qu'Orléans étoit déclaré pour eux. » Voy. Appendice : *Lettres relatives à la guerre civile de 1652.*

puisque l'on disoit ne la faire que pour le bien public. La communication de la Guienne étoit encore une action fort considérable pour le parti et pour les intérêts de M. le Prince, qui recommandoit toujours que l'on eût soin de ménager Orléans ; de sorte que tous ses amis pressoient fort Monsieur d'y aller : à quoi il se résolut le samedi de Pâques fleuries (1), au soir. Il m'avoit dit, quelques jours auparavant, que les bourgeois d'Orléans l'avoient envoyé prier, au cas qu'il n'y pût aller, de m'y envoyer. Je lui répondis à cela qu'il savoit bien que j'étois toujours prête à lui obéir. Comme l'on me dit le dimanche, au matin, que Monsieur partoit le lendemain pour Orléans, et que c'étoit une action résolue, et qu'il avoit envoyé à messieurs les ducs de Nemours et de Beaufort leur dire de lui envoyer une escorte au delà d'Étampes, je dis à Préfontaine : « Je gagerois que j'irai à Orléans. » Il me répliqua qu'il ne comprenoit pas sur quoi j'avois cette pensée. Je lui dis que Monsieur s'étant engagé à faire ce voyage, auquel le cardinal de Retz ne consentiroit jamais, il ne pouvoit s'en dégager qu'en m'y envoyant, et que je n'en étois pas trop fâchée, parce que c'étoit la chose du monde qui tenoit le plus au cœur de M. le Prince ; et qu'il étoit fort beau, en s'engageant à être ami des gens, de leur rendre un service si considérable ; que cela les rendoit redoutables pour jamais, et qu'en rendant en même temps un service au parti, tout ce qui en étoit me seroit obligé.

J'avois fait dessein d'aller coucher ce jour-là aux

---

(1) Le dimanche de Pâques fleuries, ou des Rameaux, tombait, en 1652, le 17 mars.

Carmélites de Saint-Denis pour y passer la semaine sainte, comme je faisois quasi toutes les grandes fêtes; même je l'avois dit à Monsieur et j'avois pris congé de lui. Mais je remis mon voyage au lendemain, à cause de celui de Monsieur. M. de Beaufort, qui étoit venu depuis le comte de Fiesque, pour presser Monsieur d'aller à Orléans, me vint voir et me dit : « Si Monsieur n'y veut pas aller, il falloit que ce fût moi (1). » Je m'en allai aux Capucines de la rue Saint-Honoré, où prêchoit le pere Georges (2), grand frondeur. Monsieur y étoit;

---

(1) Cette phrase est singulièrement construite. Il faudrait modifier ce passage, pour que la phrase fût régulière, et écrire : *si Monsieur n'y veut pas aller, il faut que ce soit vous*; mais j'ai déjà prévenu que je reproduisais le manuscrit avec toutes les incorrections. — On voit, par les lettres de cette époque, que le parti de Mazarin s'attachait à semer la division entre le duc d'Orléans et le prince de Condé : « Je sais de bonne part, écrivait à Mazarin un de ses affidés, que M. le duc d'Orléans maltraite M. le duc de Beaufort. Il lui a dit qu'il étoit un traître et qu'il n'avoit nulle inclination pour ses intérêts; qu'il étoit au Prince; qu'il y avoit un mois qu'il avoit eu tout pouvoir et qu'il n'avoit rien fait; qu'il n'avoit point été à Gergeau (Jargeau) ni fait aucune attaque. Madame lui a aussi dit la même chose. L'on a dit à Monsieur qu'ils avoient eu dessein de le faire sortir pour le mener à M. le Prince. Tavannes lui a dit qu'il étoit prêt de lui signer qu'il ne prendroit autres ordres que les siens et qu'il en avoit charge expresse. Monsieur lui a dit que, pour lui, sa parole valoit un écrit; mais qu'il savoit bien à qui il avoit affaire. Au reste, c'est à quoi sert le coadjuteur que de mettre ces défiances dans l'esprit de M. d'Orléans et les charités qu'il a prêtées à M. de Beaufort. » Voy. l'Appendice : *Lettres relatives à la guerre civile de* 1652. — Il est question de l'arrivée de Beaufort et de Tavannes à Paris dans une lettre du 27 mars.

(2) Le parti de la cour opposa à ce prédicateur un oratorien.

je lui dis que j'avois différé mon voyage sur ce que j'avois appris le sien. J'allai ensuite à Luxembourg, où je le trouvai fort inquiet; il se plaignit à moi de la persécution, que les amis de M. le Prince lui faisoient d'aller à Orléans; que, s'il abandonnoit Paris, tout étoit perdu, et qu'il n'iroit point. Toutes les conversations que l'on avoit avec lui, lorsqu'il n'étoit pas satisfait des gens, qui le vouloient faire agir, finissoient toujours par des souhaits d'être en repos à Blois, et par le bonheur des gens qui ne se mêlent de rien. A dire le vrai, cela ne me plaisoit point. Je jugeois par là qu'à la suite du temps cette affaire iroit à rien, et qu'on se verroit réduit, comme on a été, chacun chez soi. Ce qui ne convient guère aux gens de notre qualité, et convenoit encore moins à avancer ma fortune; de manière que ces sortes de discours me faisoient toujours verser des larmes et me causoient beaucoup de chagrin. Je demeurai assez tard chez Monsieur; tout le monde me venoit dire : « Vous irez assurément à Orléans. »

M. de Chavigny, qui étoit un homme de grand esprit et de grande capacité, qui avoit été élevé par le cardinal de Richelieu aux affaires, et qui étoit connu de lui pour tel que je viens de dire, étoit fort de mes amis et fort de ceux de M. le Prince; il me dit : « Voici la plus belle action du monde à faire pour vous, et qui obligera

---

C'est ce qu'écrit à Mazarin un des partisans : « Il y a un père de l'Oratoire, appelé le père Le Boults, qui a parfaitement bien prêché pour l'intérêt de la cour, en présence de M. le duc d'Orléans, qui en fut assez surpris. C'est pour contrecarrer les sermons du père Georges, qui ont été les plus insolents que l'on se puisse imaginer. » Lettre du 30 mars 1652.

sensiblement M. le Prince. » Monsieur entra sur cela, auquel je donnai le bonsoir et m'en allai à mon logis. Comme je soupois, le comte de Tavannes, lieutenant général de l'armée de M. le Prince, entra, et me dit tout bas : « Nous sommes trop heureux, c'est vous qui venez à Orléans ; n'en dites mot. Car M. de Rohan vous le va venir dire, de la part de Monsieur. »

M. de Rohan arriva, qui m'apporta cet ordre, que je reçus, comme j'ai toujours fait les commandements de Monsieur, avec beaucoup de joie de lui obéir; mais j'en sentois une dans le cœur, qui me marquoit une fortune aussi extraordinaire, que la fut l'exécution de cette affaire. M. de Rohan me dit qu'il y viendroit avec moi ; je priai le comte et la comtesse de Fiesque de m'y accompagner, et madame de Frontenac ; ce qu'ils firent avec beaucoup de satisfaction. Je donnai ordre à mon équipage et à toutes les choses qui m'étoient nécessaires; je me couchai à deux heures après minuit, et le lendemain, qui étoit le jour de la Notre-Dame de mars, j'allai à sept heures du matin faire mes dévotions, croyant devoir commencer mon voyage, en me mettant en état que Dieu y pût donner les bénédictions que je désirois. Puis je revins à mon logis y donner encore quelque ordre, et je m'en allai dîner à Luxembourg, où Monsieur me dit qu'il avoit envoyé le marquis de Flamarens à Orléans dire que j'y allois, et avoit écrit que l'on fît tout ce que j'ordonnerois, comme si c'étoit lui-même. Son Altesse royale dit à messieurs de Croissy et de Bermont, conseillers au parlement : « Il faut que vous alliez à Orléans avec ma fille. » Ils lui répondirent qu'ils obéiroient à ses ordres. Le premier étoit tout à fait attaché aux intérêts de M. le Prince. Je

ne le connois pas par lui-même ; mais beaucoup pour en avoir ouï parler à de ses amis, qui étoient les miens. L'autre étoit fort de ma connoissance.

Après avoir été quelques heures à Luxembourg à entretenir tout le monde, je connus les sentiments de tous sur mon voyage : les amis du cardinal de Retz le trouvoient ridicule; ceux de M. le Prince en étoient ravis. Comme je n'avois point encore la dernière confiance aux derniers, ce que m'avoient dit les autres me troubloit un peu. M. de Chavigny me dit qu'il témoigneroit à M. le Prince l'obligation qu'il m'avoit qu'il étoit assuré que dorénavant il prendroit mes intérêts comme les siens propres, c'est-à-dire avec le dernier emportement, et que, si pendant mon absence l'on faisoit quelque traité, je verrois comme les amis de M. le Prince me serviroient.

Pour montrer comme tous les amis de M. le Prince étoient bien intentionnés pour moi, je vous dirai que madame de Châtillon, pendant que M. de Nemours étoit ici, me dit : « Vous savez les obligations que j'ai à être attachée aux intérêts de M. le Prince, et l'inclination que j'ai pour vous, qui m'a toujours fait souhaiter de vous voir bien ensemble. Vous y voilà; mais je souhaite que vous soyez encore mieux, si que (1) M. de Nemours, qui a la dernière passion pour votre service, et moi aussi, comme vous savez, parlâmes hier deux heures de vous faire reine de France. Ne doutez point que M. le Prince n'y travaille de tout son cœur; et, comme la paix ne se négociera jamais que par M. de Chavigny, Monsieur l'ayant promis à M. le Prince

(1) Vieille locution pour *au point que*.

nous lui en avons parlé. Il trouve que rien n'est si à propos, si utile pour la France, pour le bien public, comme pour votre famille et pour vous; que cela est tout à fait avantageux à M. le Prince. C'est pourquoi, quand le comte de Fiesque partira (qui sera bientôt), faites-lui en dire deux mots. » Je n'avois garde de lui dire que le comte de Fiesque m'en avoit parlé, ni que j'avois fait réponse à M. le Prince là-dessus. Elle appela M. de Nemours, qui m'entretint fort longtemps sur ce chapitre, et me fit mille protestations de service, et continua depuis à m'en parler, aussi bien que madame de Châtillon et M. de Chavigny. Je n'eus que faire de charger de rien [le comte de Fiesque]; car il ne partit point, et vint avec moi à Orléans. Madame de Châtillon vint me dire adieu à Luxembourg, fort dolente. Elle avoit bien envie de venir avec moi; je ne l'en pressai pas, jugeant que cela feroit parler le monde, à cause de M. de Nemours. Madame de Nemours y vouloit fort venir, et pour cela je ne savois comment m'en débarrasser, et je savois que son mari auroit été au désespoir, si elle y fût venue. Enfin quelque personne de ses amis l'en détourna.

Après avoir dit tout mes adieux, je pris congé de Son Altesse royale [qui me dit]: « M. l'évêque d'Orléans, qui est de la maison d'Elbène (1), vous instruira de l'état de la ville; prenez aussi avis des comtes de Fiesque et de Gramont; ils y ont été assez longtemps pour connoître ce qu'il y a à faire; qu'absolument j'empêchasse que l'armée ne passât la rivière de la Loire

(1) Alphonse d'Elbène, évêque d'Orléans de 1647 à 1665.

sous quelque prétexte que ce fût, et qu'il n'avoit que cela à m'ordonner (1). »

Je montai en carrosse avec madame la marquise de Bréauté, fille de madame la comtesse de Fiesque, et mesdames les comtesses de Fiesque et de Frontenac (2). Son Altesse royale fut toujours à la fenêtre jusqu'à ce qu'elle m'eût vu partir; un nombre infini de peuple qui étoit dans la cour me souhaitoit des bénédictions, comme par toutes les rues où je passai. Son Altesse royale me donna un lieutenant de ses gardes, nommé Pradine, deux exempts, et six gardes et six Suisses. En partant de Paris je ne pus aller coucher qu'à Chastres (3), à cause que j'étois partie tard. Le soir M. de Rohan me vint voir et me fit mille compliments sur la joie qu'il avoit eue d'être choisi pour m'accompagner. Je les reçus fort bien. Croissy m'en fit aussi, et me dit : « Je sais que, parce que je n'ai pas l'honneur d'être connu de Votre Altesse royale, elle croiroit que je

(1) La phrase commencée en style direct, se termine en style indirect. Les précédents éditeurs ont cru devoir modifier ce passage et laisser à toute la phrase le style direct.

(2) Mademoiselle partit pour Orléans le 25 mars. « Le lundi 25, sur le midi, carrosses de Mademoiselle en la cour du palais d'Orléans, prêts pour la campagne, et elle en habit gris tout couvert d'or pour s'en aller à Orléans. Elle est partie sur les trois heures, menant avec elle le duc de Rohan, la dame de Bréauté, la comtesse de Fiesque et la dame de Frontenac. » (*Journal ms. de Dubuisson-Aubenay.*)—Voy. l'Appendice : *Lettres relatives à la guerre civile de* 1652.

(3) Les anciennes éditions portent *Chartres* au lieu de Chastre, ou Chastres, près de Montlhéry. Châtres était sur la route de Mademoiselle, tandis que Chartres l'en eût détournée. Châtres est maintenant connu sous le nom d'Arpajon (Seine-et-Oise).

sois un bourru, qui fasse le capable et qui n'obéisse pas aveuglément à ses ordres; je la puis assurer que ma conduite prouvera le contraire. » Il me dit vrai; car je me suis fort louée de lui. Je partis de Chastres fort matin. Avant que de partir, M. de Rohan proposa à Pradine que, comme j'avois peu de gardes avec moi, il en envoya querir cinquante à lui qui étoient à l'armée pour me suivre. Pradine lui répondit que, si j'en avois voulu davantage, l'on m'en auroit donné; mais que je n'en avois pas voulu, et que les gardes des particuliers ne se mêloient point avec ceux de Monsieur. Il me le vint dire aussitôt. Je lui dis qu'il avoit fort bien répondu, et que je ne le voulois pas: je le mandai à Monsieur, qui ne le trouva pas bon.

Comme je sortois de Chastres, M. de Beaufort arriva, qui m'accompagna toujours, à cheval à la portière de mon carrosse. Nous dinâmes à Étampes (1), et M. de Beaufort avec moi. A deux lieues de là, je trouvai l'escorte, qui étoit de cinq cents chevaux, commandée par M. de Valon, maréchal de camp dans l'armée de Monsieur. L'escorte étoit composée de gens d'armes, chevau-légers de Monsieur et de mon frère, et des gens détachés, de tous les corps, tant françois qu'étrangers. Ils étoient en bataille et me saluèrent; puis les chevau-légers allèrent devant mon carrosse et les gens d'armes après; les gardes et le reste par escadrons, devant, derrière et à côté.

Comme je fus dans les plaines de Beauce, je montai

(1) La suite de l'itinéraire qu'indique Mademoiselle suffirait pour prouver qu'elle n'a pu aller à Chartres.

à cheval, parce qu'il faisoit fort beau temps, et qu'il y avoit quelque chose de rompu à mon carrosse; ce qui donna à ces troupes bien de la joie de me voir. Je commençai, dès là, à donner mes ordres; car je fis arrêter deux ou trois courriers, dont l'un étoit un homme d'Orléans, qui alloit trouver Son Altesse royale pour lui dire que le roi leur avoit mandé qu'il couchoit cette nuit-là à Cléry, et que de là il passoit outre sans aller à Orléans, mais qu'il y envoyoit le conseil. Je menai ce courrier avec moi jusqu'à Toury, afin de le dépêcher là dessus à Son Altesse royale.

En arrivant à Toury, j'y trouvai MM. de Nemours, Clinchamp et quantité d'autres officiers, qui me témoignèrent avoir grande joie de me voir, et même plus que si c'eût été Monsieur. Ils me dirent qu'il falloit tenir conseil de guerre devant moi. Je trouvai cela assez nouveau pour moi; je me mis à rire. M. de Nemours me dit qu'il falloit bien que je m'accoutumasse à entendre parler d'affaires et de guerre; que l'on ne feroit plus rien sans mes ordres. Nous nous mîmes donc à parler pour voir ce qu'il y avoit à faire. M. de Rohan me tira à part et me dit : « Vous savez bien que l'intention de Monsieur est que l'armée ne passe point la rivière; qu'il craint que l'on ne l'abandonne dans Paris. Ainsi parlez à ces messieurs. » Et ensuite il me dit qu'il souhaitoit avec la dernière passion que ce voyage réussît au contentement de Monsieur, afin que cela l'obligeât à porter mes intérêts dans les choses essentielles; et que, comme il étoit mieux informé des intentions de Monsieur que moi, il me diroit les choses, à mesure qu'elles arriveroient, afin que je les fisse.

Ce discours ne me plut point : voyant comme M. de

Rohan faisoit le capable. je jugeai bien qu'il croyoit que je ne l'étois guère et peu propre à agir dans les affaires. Je ne lui en témoignai rien; je le laissai, et m'en retournai avec toute la compagnie, et je dis à M. de Nemours et à tous ces messieurs, qui commandoient les troupes, que j'étois fort persuadée qu'ils agiroient en tout de concert avec moi, et que je ne craignois point qu'ils voulussent passer la rivière de Loire pour secourir Montrond, et abandonner Monsieur à Paris sans aucunes troupes; mais que les amis du cardinal de Retz, et lui, ne souhaitoient que la division de Monsieur et de M. le Prince, qui étoit la chose du monde que je craignois le plus, et les priois, pour prévenir les gens mal intentionnés, de me donner leur parole qu'ils ne passeroient point la rivière, sans ordre de Monsieur. Ils me la donnèrent et me le voulurent signer; ce que je ne crus pas nécessaire.

J'écrivis à l'instant à Monsieur en leur présence ce qu'ils m'avoient dit; ensuite ils me protestèrent de ne plus rien faire désormais sans mes ordres, et qu'ils croyoient en cela se conformer à l'intention de M. le Prince. Ensuite on résolut que notre armée marcheroit à Gergeau (1) et se logeroit dans le faubourg de Saint-Denis, qui est au bout du pont de deçà (2); que, si la ville étoit en état que l'on la pût prendre d'emblée, que

(1) Jargeau (département du Loiret).

(2) C'est-à-dire que le faubourg de Saint-Denis était séparé de Jargeau par la Loire, et se trouvait à l'autre extrémité du pont, du côté où se trouvait Mademoiselle. Les précédents éditeurs ont remplacé *deçà* par *Dieu*, et imprimé: *au bout du pont de Dieu.* La locution *de deçà* pour *en deçà* est très-souvent employée à cette époque.

l'on l'attaqueroit, étant très-nécessaire d'être maître d'un poste sur la rivière de Loire; que l'on couperoit la cour, qui apparemment n'entreroit point à Orléans, [et] prendroit le chemin de Gien; que, s'ils combattoient, nous étions les plus forts, le maréchal de La Ferté (1) n'ayant point encore joint avec son armée, ni Vaubecour avec un petit corps qu'il commandoit; que si, connoissant leur foiblesse, ils s'en retournoient sur leurs pas, le pays, où ils avoient passé, étant tout ruiné, ils ne trouveroient aucune subsistance ni pour l'armée ni même pour la cour; que cela perdroit leurs troupes; que, si La Ferté et Vaubecour vouloient les aller joindre, l'on les attaqueroit; que, par mille bonnes raisons aussi fortes que celles-ci, Gergeau étoit de la dernière utilité au parti; [que], s'il y avoit beaucoup de gens dedans, l'on ne l'attaqueroit pas, ne voulant pas, au commencement d'une campagne, se mettre au hasard de perdre beaucoup d'infanterie aussi belle qu'étoit la nôtre, et que ce n'étoit pas le compte des guerres civiles que les siéges, et surtout en France; car, qui est le maître de la campagne est maître du pays où l'on est, les petites villes n'étant bonnes que pour contribuer à la subsistance des armées.

M. de Nemours dit qu'il marcheroit le lendemain, dès la pointe du jour, et qu'il se rendroit le soir à Orléans, pour me rendre compte de l'état où l'on trouveroit Gergeau, pour recevoir mes ordres encore là-dessus premier que de rien exécuter. Je dis à M. de Beaufort

(1) Henri de Senneterre, ou de Saint-Nectaire, duc de la Ferté, maréchal de France depuis 1651; il mourut en 1681.

d'en faire de même ; il répondit : « J'ai les ordres de Monsieur dans ma poche, et je sais ce que j'ai à faire. » M. de Nemours le pressa de les montrer, et lui dit qu'il lui sembloit qu'il me les devoit communiquer. Ce procédé de M. de Beaufort me lassant, je lui dis que je ne croyois pas que Monsieur eût changé d'intention quatre heures après mon départ, puisqu'il n'étoit parti que ce temps-là après moi ; que je ne croyois pas que Monsieur m'eût envoyée pour donner des ordres, dont je n'avois nulle connoissance, et qu'ainsi il les pouvoit jeter dans le feu, étant inutiles. Il n'en parla plus et dit qu'il m'obéiroit. Je lui donnai l'ordre et à M. de Nemours, qui s'en alloit coucher en son quartier, de faire marcher les armées, dès la petite pointe du jour. Je m'occupai le soir à visiter les lettres du courrier d'Orléans à Paris, afin de voir ce qui s'y passoit. Je n'y trouvai rien qui me pût servir ; j'appris seulement le peu de considération où étoit le marquis de Sourdis (1), leur gouverneur, qu'ils avoient arrêté deux jours auparavant, en faisant la ronde ; et, quand il s'étoit nommé, ils ne l'avoient pas laissé passer, sans le demander au corps de garde ; qu'une nuit ils avoient barricadé sa porte, et que le matin il n'avoit pu sortir. Je ne savois si je m'en devois réjouir ou fâcher, parce que Monsieur, à qui j'avois demandé comme il étoit pour lui ne me l'avoit su dire.

---

(1) Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, chevalier des ordres du roi en 1633, mestre de camp (colonel) de cavalerie légère, maréchal de camp des armées du roi, gouverneur de l'Orléanais, du pays Chartrain et du Blésois ; il mourut à Paris le 21 décembre 1666, à l'âge de 78 ans

Le lendemain je partis de fort grand matin; mais cela ne servit de rien. Car M. de Beaufort avoit oublié de donner l'ordre pour l'escorte dès le soir; il ne s'en souvint que le matin assez tard, de sorte que je fus trois ou quatre lieues au pas pour l'attendre. Comme je fus à Artenay, le marquis de Flamarens s'y trouva, qui venoit au-devant de moi, et me dit qu'il avoit beaucoup de choses à me dire; sur quoi il falloit voir ce que l'on auroit à faire. Je mis pied à terre dans une hôtellerie pour l'entendre; il me dit que messieurs de la ville d'Orléans ne me vouloient point recevoir, et qu'ils lui avoient dit que, le roi étant d'un côté et moi de l'autre, ils étoient bien embarrassés à qui ils ouvriroient; que, pour éviter cela, ils avoient jugé à propos de me supplier de m'en aller en quelque maison proche et d'y faire la malade, et qu'ils me promettoient de n'y point laisser entrer le roi, et que dès qu'il seroit passé, j'y serois la bienvenue; qu'ils me supplioient de n'y point mener M. de Rohan; qu'ils étoient fort en peine de ce que des conseillers du parlement y alloient faire. Je dis à M. de Rohan: « Pour vous, Monsieur, vous êtes trop considérable pour vous y mener malgré eux; mais, pour messieurs de Bermont et de Croissy, l'on ne les connoît point: quand ils seront dans les carrosses de mes écuyers, l'on les prendra pour être de mes gens. Quant à moi, il n'y a rien à délibérer, je m'en vais droit à Orléans. S'ils me refusent la porte d'abord, je ne me rebuterai point; peut-être que la persévérance l'emportera. Si j'entre dans la ville, ma présence fortifiera les esprits de ceux qui sont bien intentionnés pour le service de Son Altesse royale; elle fera revenir ceux qui ne le sont pas. Car, quand l'on voit les personnes de ma

qualité s'exposer, cela anime terriblement les peuples, et il est quasi impossible qu'ils ne se soumettent de gré ou de force à des gens qui ont un peu de résolution. Si la cabale des *mazarins* est la plus forte, je tiendrai tant que je pourrai contre; si, à la fin, il me faut sortir, je m'en irai à l'armée, n'y ayant point de sûreté pour moi ailleurs. A porter les choses tout au pis, ils m'arrêteront. Si cela arrive, je tomberai entre les mains de gens qui parlent même langue que moi, qui me connoissent et qui me rendront dans ma captivité tout le respect qui est dû à ma naissance, et même j'ose dire que l'occasion leur donnera de la vénération pour moi; car assurément il ne me seroit pas honteux de m'être ainsi exposée pour le service de Monsieur. »

Ils furent tous étonnés de ma résolution, et ne me parurent pas en avoir tant que moi; car ils craignoient tout ce qui pouvoit arriver, et me le disoient pour m'arrêter. Mais, sans rien écouter, je montai en carrosse, laissant mon escorte pour aller plus vite, et je ne menai avec moi que les compagnies de Monsieur et de mon frère, parce que ce peu de troupes pouvoit aller aussi vite que moi.

Je trouvai quantité de gens de la cour qui s'en alloient à Paris avec des passe-ports de Monsieur; car sans cela je les aurois fait arrêter. Ils me dirent que c'étoit en vain que je me hâtois tant; que le roi étoit dans Orléans (1), et que je n'aurois pas le succès que je prétendois de mon entreprise. Cela ne m'effraya point, étant assez résolue de mon naturel; ce qui paroîtra assez,

---

(1) On a ajouté entre parenthèses, dans les anciennes éditions: *cela étoit faux*. Il n'y a rien de semblable dans le ms. autographe.

dans ces Mémoires, aux actions les plus considérables de ma vie. Je trouvai Pradine, que j'avois envoyé le matin à Orléans pour leur faire savoir [aux habitants] l'heure que j'arriverois, qui m'apporta une lettre assez soumise; mais, depuis l'avoir écrite, ils avoient changé d'avis et redemandèrent la lettre à Pradine, qui ne leur voulut pas rendre. Ils lui dirent qu'ils me supplioient de ne point aller à Orléans, parce qu'ils seroient obligés et avec douleur de me refuser la porte. Il les laissa assemblés, parce que M. le garde des sceaux (1) et le conseil du roi étoient à la porte, qui demandoient à entrer. J'arrivai sur les onze heures du matin à la porte Bannière (2), qui étoit fermée et barricadée. Après que l'on eut fait dire que c'étoit moi, ils n'ouvrirent point; j'y fus trois heures. Après m'être ennuyée pendant ce temps-là dans mon carrosse, je montai dans une chambre de l'hôtellerie, proche de la porte, qui se nomme le Port-de-Salut. Je le fus bien de cette pauvre ville; car ils étoient perdus sans moi.

Comme il faisoit très-beau, après m'être divertie à faire ouvrir les lettres du courrier de Bordeaux, qui n'en avoit point de plaisantes, je m'en allai promener. M. le gouverneur m'envoya des confitures; ce qui me parut assez plaisant, de me faire connoître qu'il n'avoit aucun crédit, ne me mandant rien, en me les envoyant. Le marquis d'Alluye (3) étoit à la fenêtre de la guérite

(1) Le garde des sceaux était alors Mathieu Molé, premier président du parlement de Paris. Il conserva le titre de garde des sceaux jusqu'à sa mort.

(2) On appelait ordinairement cette porte *Banier ou Baunier*.

(3) Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye, était fils de Charles d'Escoubleau, dont il a été question plus haut (p. 355).

de la porte, qui me regardoit promener dans le fossé. Cette promenade fut contre l'avis de tous ces messieurs, qui étoient avec moi, et que j'appelois mes ministres, ils disoient que la joie, qu'auroit le menu peuple de me voir, étonneroit le gros bourgeois; de sorte que l'envie d'aller fit que je ne pris conseil que de ma tête. Le rempart étoit bordé de peuple, qui, en me voyant, crioit sans cesse : *Vive le roi, les princes, et point de Mazarin!* Je ne pus m'empêcher de leur crier : « Allez à l'Hôtel-de-Ville me faire ouvrir la porte, » quoique mes ministres m'eussent dit que cela n'étoit pas à propos.

En allant toujours, je me trouvai à une porte : la garde prit les armes et se mit en haie sur le rempart pour me faire honneur; mais quel honneur! Je criai au capitaine de m'ouvrir la porte. Il me faisoit signe qu'il n'avoit point les clefs; je lui disois : « Il faut la rompre, et qu'il me devoit plus d'obéissance qu'à messieurs de la ville, puisque j'étois la fille de leur maître. » Enfin je m'échauffai jusqu'à le menacer : à quoi il ne répondoit qu'en révérences. Tout ce qui étoit avec moi me disoit : « Vous vous moquez de menacer des gens, de qui vous avez affaire. » Je leur dis : « Il faut voir s'ils feront plus par menaces que par amitié. »

Le jour que je partis de Paris, le marquis de Vilaine, homme d'esprit et de savoir, qui passe pour un des habiles astrologues de ce temps, me tira à part dans le cabinet de Madame, et me dit : « Tout ce que vous entreprendrez, le mercredi 27 de mars, depuis midi, jusqu'au vendredi, réussira; et même, dans ce temps, vous ferez des choses extraordinaires. » J'avois écrit cette prédiction sur mon agenda, pour observer ce qui

en arriveroit, quoique j'y ajoutasse peu de foi; je m'en souvins, et je me tournai vers mesdames de Fiesque et de Frontenac sur le fossé, pour leur dire : « Il m'arrivera aujourd'hui quelque chose d'extraordinaire : j'ai la prédiction dans ma poche; je ferai rompre des portes, ou j'escaladerai la ville. » Elles se moquèrent de moi, comme je faisois d'elles en leur tenant tels propos; car, lorsque je le leur disois, il n'y avoit aucune apparence. Pourtant à force d'aller, je me trouvai au bord de l'eau, où tous les bateliers, qui sont en grand nombre à Orléans, me vinrent offrir leur service. Je l'acceptai volontiers, et je leur dis mille belles choses, et telles qu'il en faut dire à ces sortes de gens, pour les animer à faire ce que l'on désire d'eux.

Les voyant bien disposés, je leur demandai s'ils me pouvoient mener en bateau jusqu'à la porte de la Faux, parce qu'elle donnoit sur l'eau; ils me dirent qu'il étoit bien plus aisé d'en rompre une qui étoit sur le quai, plus proche du lieu où j'étois, et que, si je voulois, ils [y] alloient travailler. Je leur dis que oui, et je leur donnai de l'argent, et, pour les voir travailler et les animer par ma présence, je montai sur une butte de terre assez haute qui regardoit cette porte. Véritablement je songeai peu à prendre le chemin; car, sans y songer, je grimpai comme auroit fait un chat, me prenant à toutes les ronces et les épines, et sautant toutes les haies sans me faire aucun mal. Comme je fus là, beaucoup de ceux qui étoient avec moi, craignant que je ne m'exposasse trop, faisoient tout leur possible pour m'obliger à m'en retourner; mais leurs prières m'importunant, je leur imposai silence. Madame de Bréauté, qui est la plus poltronne créature du monde, se mit à crier contre

moi et contre tout ce qui me suivoit; même je ne sais si le transport où elle étoit ne la fit point jurer. Ce me fut un grand divertissement.

Avec ces bateliers je n'avois pas voulu d'abord envoyer personne à moi, afin de pouvoir désavouer que ce fût par mon ordre, si la chose ne réussissoit pas. Il n'y avoit qu'un des chevau légers de Son Altesse royale, qui reçut un coup de pierre à la tête, dont il fut légèrement blessé. C'étoit un garçon, qui étoit de la ville, et qui m'avoit demandé en grâce de me suivre; car j'avois laissé les compagnies, qui m'avoient escortée, à un quart de lieue de la ville, de peur de les effrayer [les habitants], en voyant des troupes; et elles m'attendirent, pour me suivre à Gergeau, si je n'eusse pu entrer.

L'on me vint dire que l'affaire avançoit; j'y envoyai un des exempts de Monsieur, qui étoit avec moi, nommé de Visé, et un de mes écuyers, qui s'appelle Vantelet. Ils firent fort bien, et je descendis du lieu, où j'étois, peu après, pour aller voir comme tout se passoit. Mais, comme le quai à cet endroit étoit revêtu, et qu'il y avoit un fort, où la rivière entroit et battoit la muraille, quoique l'eau y fût basse, l'on mit deux bateaux pour me servir de pont, dans le dernier desquels l'on me mit une échelle, par laquelle je montai. Elle étoit assez haute; je ne remarquai pas le nombre des échelons. Je me souviens seulement qu'il y en avoit un de rompu et qui m'incommoda à monter. Mais rien ne [me] coûtoit pour l'exécution d'une chose si avantageuse à mon parti, et qui me paroissoit l'être fort pour moi.

Étant donc montée, je laissai mes gardes aux bateaux, leur ordonnant de s'en retourner où étoient mes

carrosses, pour montrer à messieurs d'Orléans que j'entrois dans leur ville avec toute sorte de confiance, n'ayant point de gens d'armes avec moi; quoique le nombre des gardes fût petit, cela ne laissoit pas de me paroître faire un meilleur effet de ne les pas mener. Ma présence animoit les bateliers; ils travailloient avec plus de vigueur à rompre la porte. Le bourgeois en faisoit de même dans la ville : Gramont les faisoit agir, et la garde de cette porte étoit sous les armes, spectateurs de cette rupture, sans l'empêcher. L'hôtel-de-ville étoit toujours assemblé, et tous les officiers de nos troupes, qui se trouvèrent lors à Orléans, avoient fait faire une sédition, qui auroit sans doute fait résoudre à me venir ouvrir la porte Bannière, s'ils ne m'eussent su entrée dans la ville par la porte Brûlée; car cette illustre porte, et qui sera tant renommée par mon entrée, s'appelle ainsi. Quand je la vis rompue, et que l'on en eut ôté deux planches du milieu (car l'on n'auroit pu l'ouvrir autrement, y ayant deux barres de fer au travers, d'une grosseur excessive), Gramont me fit signe d'avancer. Comme il y avoit beaucoup de crotte, un valet de pied me prit, et me porta et me fourra par ce trou, où je n'eus pas sitôt la tête passée que l'on battit le tambour. Je donnai la main au capitaine, et je lui dis : « Vous serez bien aise de vous pouvoir vanter que vous m'avez fait entrer (1). » Les cris de *Vive le roi, les princes!*

---

(1) Ce fut le mercredi saint, 27 mars 1652, que Mademoiselle entra dans Orléans. Le lendemain Gaston en reçut la nouvelle à Paris et en donna publiquement avis, comme le prouve une dépêche, en date du 30 mars 1652, adressée à Mazarin. Voy. Appendice : *Lettres relatives à la guerre civile de* 1652.

et point de Mazarin! redoublèrent. Deux hommes me prirent et me mirent sur une chaise de bois. Je ne sais si je fus assise dedans ou sur le bras, tant la joie où j'étois m'avoit mise hors de moi-même : tout le monde me baisoit les mains, et je me pâmois de rire de me voir en un si plaisant état.

Après avoir fait quelques rues, portée dans ce triomphe, je leur dis que je savois marcher et que je les priois de me mettre à terre; ce qu'ils firent. Je m'arrêtai pour attendre les dames, qui arrivèrent un moment après fort crottées aussi bien que moi, et fort aises aussi. Il marchoit devant moi une compagnie de la ville, tambour battant, qui me faisoit faire place. Je trouvai à moitié chemin de la porte à mon logis M. le gouverneur, qui étoit assez embarrassé (et l'on l'est bien à moins), avec messieurs de la ville, qui me saluèrent. Je leur parlai la première: je leur dis que je croyois qu'ils étoient surpris de me voir entrer de cette manière; mais que, fort impatiente de mon naturel, je m'étois ennuyée d'attendre à la porte Bannière, et qu'ayant trouvé la [porte] Brûlée ouverte, j'étois entrée; qu'ils en devoient être bien aises, afin que la cour, qui étoit à Cléry, ne leur sût point mauvais gré de m'avoir fait entrer; qu'étant entrée sans eux, cela les disculpoit, et que, pour l'avenir, ils ne seroient plus garants de rien, puisque l'on se prendroit à moi de tout, sachant bien que, lorsque les personnes de ma qualité sont en un lieu, elles y sont les maîtresses, et avec assez de justice. « Je la dois être ici, [ajoutai-je], puisqu'il est à Monsieur. »

Ils me firent leurs compliments, assez effrayés; je leur répondis que j'étois fort persuadée de ce qu'ils me

disoient qu'ils m'alloient ouvrir la porte; mais que les raisons que je leur avois dites étoient cause que je ne les avois pas attendus. Je causai avec eux tout du long du chemin, comme si de rien n'eût été; je leur dis que je voulois aller à l'Hôtel-de-Ville, pour assister à la délibération, qui s'y devoit faire sur l'entrée du conseil dans la ville; car ils m'avoient mandé, par la lettre que Pradine m'avoit apportée, qu'ils m'attendoient pour cela. Ils me dirent qu'elle étoit prise, et qu'ils l'avoient refusée; de quoi je leur témoignai être satisfaite, étant ce que je désirois. J'envoyai un de mes exempts querir mon équipage, et depuis ce moment, je commandai dans la ville, comme s'ils m'en avoient suppliée. Étant arrivée à mon logis, je reçus les harangues de tous les corps et les honneurs qui m'étoient dus, comme en un autre temps.

Ces messieurs, qui étoient demeurés à l'hôtellerie, arrivèrent: ils me témoignèrent des joies non pareilles de ce que j'avois fait; mais ils ne laissèrent pas de me faire paroître, parmi cette allégresse, leurs regrets de ne m'avoir pas accompagnée en cette occasion. Je ne fus pas peu fatiguée cette journée-là; je ne mangeai point de tout le jour, quoique je me fusse levée dès cinq heures du matin; et, au lieu de me reposer après cette arrivée, il fallut dépêcher un courrier à Son Altesse royale et un à l'armée, de sorte que j'écrivis jusqu'à trois heures. Mais ma joie étoit telle, que je ne sentois rien; et même, après avoir fait mes dépêches, je m'amusai à rire, avec les comtesses et Préfontaine, de toutes les aventures qui nous étoient arrivées. M. le gouverneur me donna à souper, mes gens étant arrivés trop tard pour m'en apprêter; mais, pour ne me

pas donner la peine d'aller à son logis, il le fit apporter au mien. Sa femme me vint voir, qui étoit fort laide, mais avoit bien de l'esprit ; elle étoit fille du comte de Cramail (1). Je m'informai si M. l'intendant étoit dans la ville, pour lui donner toute sûreté pour en sortir ; mais l'on me dit qu'il en étoit sorti le matin. J'appris, par M. l'évêque, que madame Le Tellier (2) y étoit et qu'elle s'étoit mise dans un couvent. M. Le Tellier étoit pour lors retourné à la cour; et, comme c'est un homme de mérite, et sa femme aussi, et que je connois, je leur aurois de mon chef fait force civilités ; mais je savois de plus qu'il est particulier serviteur de Monsieur. M. d'Orléans me manda si je trouvois bon qu'elle demeurât dans la ville ; je lui dis que oui ; de sorte que j'envoyai Préfontaine à l'instant lui faire compliment de ma part, qui me l'amena, et je crois qu'elle fut fort satisfaite de moi. Je la vis souvent tant chez moi que dans le couvent, où elle demeuroit. Elle eut nouvelle que l'un de ses fils étoit malade; elle envoya querir Préfontaine pour savoir, si je trouvois bon qu'elle s'en allât, et pour me demander un passe-port : ce que je lui accordai. Elle vint prendre congé de moi ; je mandai à l'armée que l'on l'escortât et que l'on lui fît toutes les civilités possibles.

---

(1) La marquise de Sourdis était Jeanne de Montluc, qui mourut à Paris le 2 mai 1657.

(2) Élisabeth Turpin, morte le 28 novembre 1658.

APPENDICE.

I.

(Voy. p. 7 du tome I des *Mémoires de Mademoiselle.*)

Voici d'après les mémoires inédits d'André d'Ormesson (1) les personnages qui firent partie de la promotion de chevaliers du 15 mai 1633, dont parle Mademoiselle de Montpensier (T. I, p. 7, de la présente édition de ses Mémoires).

CHEVALIERS DE L'ORDRE FAITS LE JOUR DE LA PENTECÔTE (15 mai 1633), DANS FONTAINEBLEAU, PAR LE ROI LOUIS LE JUSTE, TREIZIÈME DE CE NOM, ET PROCLAMÉS LE JOUR DE L'ASCENSION (5 mai), LE CARDINAL DE RICHELIEU ÉTANT DANS LA SUPRÊME FAVEUR ET AUTORITÉ.

Le cardinal de Richelieu, grand-maître de la navigation, etc. (2).

---

(1) André Lefèvre d'Ormesson, mort en 1665, était doyen du conseil d'État. Il a laissé des Mémoires inédits sur le règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV. Le passage, que je cite, est tiré du f° 4 recto.

(2) M. le cardinal de Lyon, frère aîné de M. le cardinal de Richelieu, avoit eu l'ordre, dès auparavant, en qualité de grand aumônier

Le cardinal de La Valette, fils de M. d'Épernon.

L'archevêque de Paris (François de Gondi).

L'archevêque de Bordeaux (de Sourdis).

L'archevêque de Narbonne (de Rébé).

Le duc de Longueville, gouverneur de Normandie.

Le comte d'Alais, fils de M. d'Angoulême, colonel de la cavalerie légère.

Le comte d'Harcourt, frère du duc d'Elbœuf (1).

Le duc de La Trémouille.

Le duc de Ventadour.

Le duc de Brissac.

Le duc de Candale, fils de M. d'Épernon.

Le duc de La Valette, fils de M. d'Épernon, colonel de l'infanterie.

Le duc d'Halluin, fils du feu maréchal de Schomberg.

Le comte de Tonnerre, de la maison de Clermont en Dauphiné.

Le maréchal d'Estrées, marquis de Cœuvres.

M. de Vaubecour, gouverneur de Châlons.

M. de Senneterre, intendant du comte de Soissons.

Le vicomte de Pompadour, beau-frère de M. Séguier, garde des sceaux (2).

---

du roi, en la place du cardinal de La Rochefoucauld. (*Note d'André d'Ormesson.*)

(1) Le comte d'Harcourt fut nommé et marcha devant le comte d'Alais, encore qu'il fût très-âgé et que M. d'Angoulême eût précédé le duc d'Elbœuf, son frère, en la dernière cérémonie des chevaliers. (*Note d'André d'Ormesson.*)

(2) Pierre Séguier ne devint chancelier qu'en 1635. Il était garde des sceaux depuis 1632. La note d'André d'Ormesson a dû être écrite au moment même de la promotion, en 1633.

Le comte de la Mark (Bouillon) (1).

Le marquis de Nesle, gouverneur de La Fère.

Le marquis de Gordes, capitaine des gardes.

Le marquis de Lannoy, premier maître-d'hôtel.

Le marquis de Varennes, gouverneur d'Aigues-Mortes.

Le maréchal de Brézé, beau-frère de M. le cardinal de Richelieu.

Le comte de Brassac, gouverneur d'Angoulême.

Le maréchal de Thoiras, étant en Italie.

Le comte de Noailles.

M. de Poyanne, gouverneur de Béarn.

Le marquis de Fossés, gouverneur de Verdun.

Le marquis de Bourbonne.

Le vicomte de Polignac.

Le vicomte d'Arpajon.

Le marquis d'Alluye (Sourdis).

Le comte de Saulx, fils aîné du maréchal de Créqui.

Le marquis Frangipani, Italien romain.

Le comte d'Orval, fils du duc de Sully.

M. le Premier (2) (Saint-Simon, favori du roi).

Le baron de Pontchâteau, gouverneur de Brest.

M. du Pont-de-Courlay, gouverneur du Havre-de-Grâce.

---

(1) Le comte de La Mark (Bouillon) ne voulut prendre l'ordre, pour qu'il ne fût pas mis au rang des ducs. (*Note d'André d'Ormesson.*) — La maison de Bouillon prétendait au titre de prince, comme on le voit par les *Mémoires de Saint-Simon*, qui entre dans de longs détails à cette occasion.

(2) Le premier écuyer.

Le marquis de La Meilleraye, gouverneur de Nantes et du château.

Le marquis de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre.

M. de Villequier, capitaine des gardes.

Le comte de Tournon.

Le comte de Thianges.

Le marquis d'Ambres.

Le comte de Parabère.

Le marquis de Montrevel (Mouchy), gouverneur d'Ardres.

Le marquis de Bentivolles (Bentivoglio), Italien.

Le sieur de Liancourt.

En cette assemblée, le duc d'Elbœuf et le marquis de La Vieuville furent dégradés de l'ordre publiquement, et leurs armoiries foulées aux pieds par le héraut de l'ordre (1), et rompus (2).

---

(1) Cette circonstance avait surtout frappé Mademoiselle, qui la relate dans ses Mémoires (p. 7).

(2) André d'Ormesson ajoute en note : « Ils étoient à Bruxelles pour Monsieur, frère du roi. Ils n'ont pas laissé [malgré leur dégradation] de porter l'ordre toute leur vie.

II.

(*Mémoires de Mademoiselle*, p. 12.)

BALLET DU ROI LOUIS XIII, DANSÉ AU LOUVRE LE 18 FÉVRIER 1635 (1), ET LES PERSONNAGES QUI EN ÉTOIENT.

Le Roi.	La Reine.
Monsieur, frère du roi.	Mademoiselle de Bourbon (2).
Comte de Soissons.	Madame de Longueville.
Duc d'Angoulême.	Madame de Montbazon.
Duc de Longueville.	Madame de Chaulnes.
Comte d'Harcourt.	Madame de La Valette.
Duc de Saint-Simon.	Madame de Retz.
Mortemart.	Mademoiselle de Rohan.
De Mercœur.	Madame de Liancourt.
Duc de Beaufort.	Madame de Mortemart.
Duc de La Valette.	Mademoiselle de Senecey.
Marquis de Coislin.	Mademoiselle de Hautefort.
Comte de Brion.	Mademoiselle de Lesche.
De Liancourt.	Mademoiselle de Saint-Georges.
De Villequier.	Mademoiselle de Vieux-Pont.
De Rambures.	Mademoiselle Du Vigean l'aînée.
De La Châtre.	Mademoiselle Du Vigean la cad^e.

« Le duc de Puylaurens étant du ballet, fut arrêté prisonnier, et le comte de Brion (3) mis en sa place, le cardinal de Richelieu étant en grand crédit et ayant toute l'autorité. » (*Note d'André d'Ormesson.*)

---

(1) Ce morceau est tiré, comme le précédent, des Mémoires d'André d'Ormesson, f° 332 verso.

(2) Plus tard duchesse de Longueville.

(3) Plus tard duc de Damville.

La *Gazette de France*, dans l'extraordinaire du 21 février 1635, raconte toute la fête du 18; elle décrit toutes les scènes du ballet et nomme tous les grands seigneurs, qui y dansèrent :

« Voici, dit le gazetier en terminant, le grand ballet de la reine, qui ravit tellement les sens de cette célèbre assemblée, qu'il laissa tous les esprits en suspens, lequel étoit le plus charmant ou des beautés qui y parurent, ou des pierreries dont il étoit tout brillant, ou des figures que représentoient ces seize divinités dont il étoit composé : la reine, mademoiselle de Bourbon, mesdames de Longueville, de Montbazon, de Chaulnes, de La Valette, de Retz, mademoiselle de Rohan, mesdames de Liancourt et de Mortemart, mesdemoiselles de Senecé, de Hautefort, d'Esche, de Vieux-Pont, de Saint-Georges et de La Fayette, qui n'en sortirent, et toute l'assistance, qu'à trois heures du matin en suivant; chacun remportant de ce lieu plein de merveilles la même idée que celle de Jacob, lequel n'ayant vu toute la nuit que des anges, crut que c'étoit le lieu où le ciel joignoit la terre. » Il y a quelque différences dans la manière d'écrire les noms entre la *Gazette* et les *Mémoires d'André d'Ormesson*. C'est en ce cas la *Gazette* qu'on doit préférer.

III.

(*Mémoires de Mademoiselle*, p. 75.)

ENREGISTREMENT DE LA DÉCLARATION DE LOUIS XIII PAR LE PARLEMENT (21 avril 1643).

Mademoiselle se borne à mentionner l'enregistrement de la déclaration de Louis XIII, qui régloit le gouvernement de la France pendant la régence. Olivier d'Ormesson, fils d'André, dont nous avons donné deux extraits (nos I et II de l'Appendice), retrace dans son *Journal* inédit, les détails de cette cérémonie, dont il fut témoin oculaire. Ce récit est un complément naturel des mémoires de Mademoiselle. Le voici, d'après le manuscrit autographe :

« Le mardi, 21 avril (1643), je fus, avec MM. de Breteuil et de Machault, au palais pour voir la cérémonie. Sur les huit heures, l'on appela MM. des enquêtes; je me mis dans les bancs parmi eux. M. le premier président nous fit le récit de ce qui s'étoit passé à Saint-Germain, conforme à ce que dessus, et se brouilla (1), nommant M. le Prince le premier, puis Monsieur, puis M. le dauphin; après il nous fit retirer. J'entrai dans la quatrième chambre. M. le chancelier étant arrivé, MM. des enquêtes rentrèrent, sans être appelés, en foule dans les bancs pour avoir place. M. le

(1) Retz dit que le premier président « n'étoit point congru en sa langue. »

chancelier dit que ce n'étoit point l'ordre; que l'on ne feroit rien qu'ils ne fussent retirés. Ce qui ayant été fait, et, chacun étant hors des bancs seulement, il dit à l'huissier qu'il appelât MM. des enquêtes; et, à l'instant, chacun reprit place.

» L'on attendit quelque temps Monsieur, au-devant duquel étoient allés M. le Prince et MM. les présidents de Bellièvre et de Longueil. Monsieur, incontinent, arriva vêtu de noir, traversa, avec M. le Prince, par devant MM. les présidents et prit sa place sur le banc des conseillers laïcs, au-dessus du doyen. Les ducs d'Uzès et de Ventadour (1) passèrent aussi devant les présidents, quoiqu'ils en fussent empêchés. Les autres passèrent par derrière les barreaux. En cette assemblée, sur le banc des présidents, étoient MM. Séguier, chancelier, Molé, premier président, Novion, de Mesmes (2), Le Bailleul (3), de Nesmond, Bellièvre, de Longueil. Sur le banc des ducs étoient Monsieur, frère du roi, M. le Prince, les ducs d'Uzès, de Ventadour, de Sully (4), de Lesdiguières, de Retz (5), de Saint-Simon (6), de La Force. Après venoit M. Bouthillier, surintendant,

---

(1) François-Christophe de Levis, ou Levy, duc de Ventadour, mort en 1661.

(2) Henri de Mesmes, seigneur d'Irval et de Roissy, président au parlement depuis le 6 février 1627, mort en 1650.

(3) Nicolas Le Bailleul, mort en 1651.

(4) Maximilien-François de Béthune, petit-fils du ministre de Henri IV.

(5) Pierre de Gondi, duc de Retz, frère aîné du cardinal, mort en 1676.

(6) Claude de Saint-Simon, ancien favori de Louis XIII, gouverneur de Blaye.

comme conseiller de la cour. Les conseillers de la grand'chambre et les présidents des enquêtes étoient en haut, sur le banc ordinaire, pêle-mêle; et MM. les maîtres des requêtes, savoir Génicourt, de Chaulnes (1), Amelot et Saint-Join (2), se mirent sur le banc d'en haut, derrière les présidents, quelque résistance qu'en fissent les présidents. Il y avoit encore quelques maîtres des requêtes, assis parmi les présidents des enquêtes, qui en vouloient faire bruit; mais ils demeurèrent.

»M. le chancelier ouvrit l'assemblée par une harangue, dans laquelle il louoit le roi de sa prudence en toutes ses actions, mais principalement en cette occasion. Après avoir fini, il manda les gens du roi qui étoient MM. Méliand, procureur général, Talon (3) et Briquet (4), avocats généraux, qui prirent place à l'ordinaire. Après, M. Meusnier, fit lecture de la déclaration, à la suite de laquelle M. Talon, après avoir dit trois périodes, conclut qu'elle fût lue, publiée et enregistrée. Puis, M. le chancelier demanda l'avis à messieurs de la grand'chambre, présidents des enquêtes, maîtres des requêtes, après aux enquêtes, aux ducs et à Monsieur, et enfin aux présidents. Tous opinèrent du bonnet, excepté M. le Prince qui rendit témoignage de la résolu-

---

(1) Jacques de Chaulnes, seigneur d'Épinay, reçu maître des requêtes en 1619.

(2) Gaspard du Fay, seigneur de Saint-Join ou Saint-Jouin, reçu maître des requêtes le 25 janvier 1622.

(3) Omer Talon, né en 1595, avocat général au parlement de Paris depuis 1631, mort le 29 décembre 1652. Il a laissé des Mémoires sur cette époque.

(4) Étienne Briquet, gendre de Jérôme Brignon, exerça les fonctions d'avocat général de 1641 à 1645.

tion du roi et de sa vertu, et parla fort bien. Après, M. le chancelier et les présidents se retirèrent pour changer de robe, pendant lequel temps Monsieur monta en haut avec les princes et ducs, et, incontinent, les bancs du parquet furent remplis de ceux qui étoient en haut. M. le chancelier rentra avec sa robe violette, et les présidents avec leurs robes rouges (1), et ayant pris leurs places comme aux audiences, les gens du roi entrèrent et se présentèrent pour se mettre au banc des présidents dans le parquet, comme aux audiences; mais on leur fit signe de se mettre derrière le barreau, comme quand le roi est au parlement.

» Les portes ouvertes, lecture fut faite de la déclaration par Du Tillet. Ensuite M. Talon (2) parla de la sagesse du roi, et puis s'étendit sur les vertus de la reine, la compara à la reine Blanche, mère et régente de saint Louis, dit que nous avions dans l'histoire neuf exemples (3) de régences déférées aux mères des rois (4), parla peu de Monsieur et de M. le Prince, les exhorta

(1) On trouve, dans les Mémoires d'Omer Talon, des détails sur ce changement de robes, qui prouvent quelle importance on attachait alors à l'étiquette.

(2) La harangue de Talon est imprimée textuellement dans ses Mémoires; l'analyse d'Olivier d'Ormesson est très-fidèle.

(3) « L'exemple de choses semblables arrivées *neuf fois* en ce royaume. » (Mém. d'Omer Talon, 20 avril 1643.)

(4) Les régences sont assez difficiles à retrouver, et il faut remonter, pour les découvrir, à des époques qui ne permettent aucun parallèle. Je pense que Clothilde, Frédégonde, Brunehault, Bathilde, Plectrude, Blanche de Castille, Isabeau de Bavière, Catherine de Médicis et Marie de Médicis sont les princesses, auxquelles Omer Talon fait allusion.

à l'union et à agir sans intérêt particulier, et puis conclut que, sur le repli des lettres, fût mis : *lu, publié et registré, et ce requérant et consentant le procureur général du roi; que duplicata en fût envoyé à tous les parlements de France, pour y être registré sans aucune délibération, attendu la conséquence; que copies collationnées en fussent envoyées par tous les bailliages et sénéchaussées*, etc.

» Après, M. le chancelier se leva, demanda l'avis aux présidents et ensuite aux conseillers, puis à Monsieur, M. le Prince et à trois ou quatre ducs conjointement, à ceux qui venoient à la suite; descendit dans le parquet; demanda l'avis à quelques maîtres des requêtes, quoiqu'il y en eût eu quatre en haut, qui eussent déjà opiné, après aux présidents des enquêtes, conseillers de la grand'chambre, et puis à tous ceux des enquêtes en troupe, et enfin, étant remonté en sa place, il prononça : *La cour a ordonné et ordonne que, sur le repli des lettres, sera mis : lu, publié et registré, ouï, et ce requérant et consentant le procureur général du roi*, et en demeura là, et puis il se leva et sortit par la lanterne du côté du greffe. Monsieur sortit par le milieu du parquet, et chacun se retira fort satisfait du bon ordre qui y avoit été observé.

» La déclaration avoit été dressée par M. le chancelier. Je n'en parlerai point, espérant en avoir une copie (1). Je dirai seulement que tout le monde se moquoit des précautions que messieurs les quatre ministres avoient

(1) Cette déclaration a été imprimée dans le *Recueil des anciennes lois françaises*, XVI, 550, sqq.

mises dans cette déclaration pour éviter leur chute (1), et trouvoit très-honteux pour le chancelier d'y avoir nommé M. de Châteauneuf (2) et madame de Chevreuse, faisant connoître par là sa crainte. Avant que d'entrer en la grand'chambre, je me trouvai auprès de M. de Machault, conseiller d'État, qui me dit que M. le Prince avoit convié le roi à rappeler tous ceux qui pouvoient se plaindre de lui et les voir pour se les réconcilier, et que le roi lui avoit dit : *très-volontiers*, et qu'il n'avoit jamais fait mal à personne que par force, et que jamais homme n'avoit tant souffert que lui, pendant cinq ou six ans, sous la tyrannie du cardinal; et qu'après cette parole étoient arrivés en cour MM. de Vendôme, de Vitry (3), de Bassompierre (4), de Bellegarde (5), d'Estrées (6). »

---

(1) Les ministres qui, d'après la déclaration, entraient au conseil, étaient le cardinal Mazarin, le chancelier, le surintendant Bouthillier et le secrétaire d'État Chavigny.

(2) Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, avait été nommé garde des sceaux en 1630 ; il fut disgracié et emprisonné en 1633. Il mourut en 1653. La déclaration interdisait formellement de lui accorder sa grâce, ainsi qu'à la duchesse de Chevreuse.

(3) Nicolas de l'Hôpital, enfermé à la Bastille en 1637, mort en 1644.

(4) François de Bassompierre, né en 1599, colonel général des Suisses, maréchal en 1622, enfermé à la Bastille en 1631, mort en 1646. Il a laissé des Mémoires.

(5) Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, né vers 1563, mort le 13 juillet 1646. Il était grand écuyer de France.

(6) François-Annibal, duc d'Estrées, maréchal de France depuis 1626, mort en 1670, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année. Il était frère de la célèbre Gabrielle d'Estrées.

IV.

(*Mémoires de Mademoiselle*, p 75.)

SÉANCE ROYALE OÙ FUT PROCLAMÉE LA RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE.

Le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, donne un récit complet de cette séance, que Mademoiselle s'est bornée à indiquer :

« Le lundi, 18 mai [1643] (1), M. de Breteuil me vint prendre, entre quatre et cinq heures, pour aller au parlement en robes rouges. Nous trouvâmes les portes bien gardées et grande facilité à entrer pour ceux qui y devoient entrer. Je me mis dans le premier barreau proche la lanterne du côté du greffe. Toute la compagnie s'assembla en très-grand nombre, et il y avoit quantité de maîtres des requêtes en robes rouges (2). M. le Prince y arriva, sur les huit heures, avec M. le prince de Conti. et après M. de Vendôme. M. le duc d'Orléans vint ensuite porté par le comte de Cyré et Des Ouches, qui le mirent en sa place, ne se pouvant soutenir à

(1) Omer Talon indique cette séance royale, sans donner aucun détail. Les éditeurs ont même laissé dans ses Mémoires la date du 13 mai, au lieu du 18; c'est évidemment une erreur de copiste.

(2) Le costume ordinaire des maîtres des requêtes était une robe de satin noir; ils ne prenaient la robe rouge que lorsqu'ils assistaient aux séances du parlement comme membres de cette assemblée.

cause de la goutte. M. de Beauvais (1) prit place du côté des clercs, seul, en chappe violette; chacun le regardoit comme le confident de la reine, et M. le Prince lui vint parler deux ou trois fois. Enfin le roi arriva, au-devant duquel furent les quatre présidents anciens après le premier président, et six conseillers. Il étoit porté par M. de Chevreuse (2); derrière étoit Charost, capitaine des gardes, et en avant quatre hérauts et deux massiers. Il fut vu avec une joie universelle, qui paroissoit sur les visages, chacun admirant sa beauté et la bonne mine, qui est très-grande en sa personne. Il fut assis dans le trône royal et ne témoigna aucune impatience ni étonnement; madame de Lansac se mit à sa gauche tout debout. La reine suivit incontinent après; elle se mit au-dessus de M. le duc d'Orléans, laissant fort peu d'espace entre eux deux; elle étoit couverte d'un grand crêpe, qui faisoit que l'on voyoit fort peu de son visage. Après elle étoient assis M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, M. le prince de Conti (3), son fils, MM. les ducs de Vendôme, d'Uzès, de Ventadour, de Luynes, de Sully, de Lesdiguières, de La Rochefoucauld, de La Force. Suivoient les maréchaux de Vitry, de Châtillon, de Bassompierre, d'Estrées, de Guiche (4); aux pieds du roi étoient M. de Chevreuse, comme grand chambellan; trois capitaines

(1) Augustin Potier, évêque et comte de Beauvais, premier aumônier de la reine Anne d'Autriche, mort en 1650.

(2) Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, né le 5 juin 1578, mort le 24 janvier 1657.

(3) Armand de Bourbon, prince de Conti, mort en 1666.

(4) Antoine de Gramont, mort en 1678.

des gardes venoient ensuite : Charost, en quartier, de Tresmes et de Gesvres, père et fils, n'étant que pour un, et Chandenier (1) ; Villequier étoit en son gouvernement de Boulogne. Après étoit M. de La Châtre, colonel des Suisses. M. de Saint-Brisson, comme prévôt de Paris, étoit assis sur le degré qui descend au parquet, avec un bâton blanc à la main. M. le chancelier étoit assis dans la chaire, qui fait l'encoignure du parquet, avec sa robe de velours violet, son bonnet carré et sa soutane de satin violet. Sur le banc des présidents étoient MM. Molé, Potier, de Mesmes, Le Bailleul, de Nesmond, de Bellièvre, de Longueil. Sur le banc du doyen étoient MM. l'archevêque Paris (2), l'évêque de Senlis, comme ayant été conseiller de la cour, MM. de Chaulnes, Amelot, Montescot et Courtin, maîtres des requêtes, après MM. les conseillers de la grand'chambre. Sur un banc vis-à-vis les présidents étoient MM. de La Vrillière (3), Guénégaud et Le Tellier, secrétaires d'État ; M. Bouthillier-Chavigny n'y étoit pas. Sur le banc au devant des maîtres des requêtes et conseillers étoient les comtes de Brigueil, de Saint-Chaumont et le marquis de Parabère. Sur un autre banc, devant celui-là, étoient madame la Princesse, mesdames de Longueville (4) et de Vendôme. Sur le banc des conseillers d'État, vis-à-vis celui-là, étoient MM. Bouthillier, surintendant, de Léon, doyen du conseil, qui n'arriva qu'a-

(1) François de Rochechouart, marquis de Chandenier.

(2) Jean-François de Gondi, mort le 21 mars 1654.

(3) Louis Phelypeaux, marquis de la Vrillière, mort en 1681.

(4) Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, morte en 1679.

près M. le chancelier, Aubery et trois maîtres des requêtes, en robe de satin noir, comme les conseillers d'État, savoir Saint-Jouin, Le Lièvre (1) et Fouquet (2). Il étoit honteux de voir le peu de suite du chancelier; mais je crois qu'il l'affectoit et ne convia personne, contre l'ordre. M. Aubery y fut, sans être prié. Tous les conseillers et présidents des enquêtes remplissoient le surplus des bancs et barreaux. Voilà l'ordre de la séance.

» Silence fait, on leva le roi tout debout, la reine le tenant d'un côté et madame de Lansac de l'autre, pour le faire parler; mais il se rassit plaisamment, sans vouloir rien dire. La reine parla alors, et lui adressa la parole; mais je ne pus l'entendre. M. le duc d'Orléans parla aussi, se tournant vers le roi, nu-tête. J'entreouïs quelques mots, par lesquels il se plaignoit de la déclaration et demandoit qu'elle fût réformée, selon que diroient les gens du roi. M. le Prince en fit de même. M. le chancelier, après, monta vers le roi et la reine, se mit à genoux, selon l'ordre; et puis, ayant repris sa place, il commença, la voix tremblante, sa harangue, par laquelle il montra d'abord le malheur des États de perdre leur prince, et, après, comme Dieu,

---

(1) Thomas Le Lièvre, reçu maître des requêtes au mois d'avril 1634. Le *Portrait des maîtres des requêtes* (ms. Bibl. imp.), le caractérise ainsi : « Fin, adroit, avec beaucoup de suffisance et de capacité, faisant bien ses affaires et capable de celles des autres, s'il vouloit s'en charger; bon juge, mais formaliste au dernier point. »

(2) Nicolas Fouquet, maître des requêtes, devint surintendant en 1653, et est surtout célèbre par sa disgrâce et son procès.

dans ce malheur, relevoit nos espérances, nous ayant donné un roi, et, pour la conduite du royaume, pendant sa minorité, une reine, dont il célébra la piété et la vertu; elle devoit avoir seule la *pleine, entière et absolue autorité* (c'étoient les mots qu'on lui avoit ordonné de dire), et incontinent après il acheva. Sa harangue étoit bien faite, mais, soit qu'il ne la sût pas bien ou qu'il fût interdit, il hésita beaucoup, et s'interrompit, dont tout le monde témoignoit être bien aise, tant il étoit haï (1).

» L'avocat général Talon prit ensuite la parole; il parla d'abord du feu roi, dit qu'il avoit régné trente-trois ans, comme David, étoit mort le même jour de son avénement à la couronne, comme Auguste, parla de la monarchie, qui étoit indivisible, et de la régence, qui en étoit un rayon; dit qu'elle devoit être indépendante et qu'il ne falloit pas la lier à une nécessité de conseil, à une pluralité de voix, par des clauses dérogeantes; que M. le duc d'Orléans et M. le Prince s'en déportoient; que toute l'assistance le désiroit; ajouta qu'ils espéroient que la reine, pleine de piété et de vertu, ayant l'administration et l'instruction de la jeunesse du roi, lui inspireroit ses vertus. Par sa harangue, il maltraita fort le chancelier (2) et réquit qu'il plût au roi de décla-

---

(1) Omer Talon, à la même date, parle de la haine contre le chancelier Séguier : « Il se trouva dans la haine publique, tant à cause qu'il avoit été établi dans sa charge par défunt M. le cardinal de Richelieu, aux volontés duquel il avoit déféré absolument, comme aussi parce qu'il s'étoit extraordinairement enrichi. »

(2) Cette harangue ne se trouve pas dans les Mémoires d'Omer Talon, qui d'ordinaire relatent avec grand soin les discours de ces

rer la reine mère régente, avec une pleine et entière autorité; que M. le duc d'Orléans seroit lieutenant général du royaume et chef du conseil, et, en son absence, le prince de Condé seroit le chef du conseil; que la reine pourroit appeler telles personnes de prudence et expérience, que bon lui sembleroit, pour prendre conseil d'eux sur les affaires, sans être obligée de suivre leurs avis ni la pluralité des voix, sinon quand bon lui sembleroit; que le présent arrêt fût envoyé, etc.

» Après, M. le chancelier monta vers le roi et la reine, et puis, étant redescendu, M. le duc d'Orléans opina et reconnut que la reine devoit être seule régente; qu'il renonçoit volontiers à la déclaration vérifiée au parlement et fut d'avis des conclusions. M. le Prince dit qu'après la déclaration de Monsieur, à qui plus qu'à lui, par sa naissance, appartenoit l'administration du royaume, étant de la famille royale, et lui n'étant que premier prince du sang, à qui il falloit des lettres, outre qu'il avoit reconnu en la reine tant de vertus et d'excellentes qualités, il ne pouvoit qu'il ne fût d'avis des conclusions. Après, M. le prince de Conti opina du bonnet. M. le chancelier, laissant le duc de Vendôme, se tourna devers M. de Beauvais, qui, après avoir loué les vertus de la reine, fut de même avis. Après, on revint à M. de Vendôme, aux ducs et maréchaux, qui ne dirent tous l'un après l'autre que trois paroles. Il est à remarquer que toute parole s'adressa au roi, et qu'ils opinèrent

avocat général. On l'a peut-être retranchée à cause des attaques dirigées contre le chancelier. Elle a été assez récemment imprimée dans le *Recueil des discours d'Omer Talon*, par M. Rives, t. I, p. 38 et suiv.

debout et découverts, inclinés vers le roi. Ensuite M. le chancelier demanda l'avis dans le parquet aux conseillers de la grand' chambre et puis aux enquêtes. Le président Barillon, qui s'étoit placé au bout d'un banc, vis-à-vis le premier président, dit quelques paroles que je n'ouïs point, et finit disant que la déclaration étoit telle, qu'il étoit d'avis qu'elle fût tirée des registres, et que l'on prononçât *conformément à la volonté du roi défunt*, et qu'il demandoit la permission, au nom du parlement, de pouvoir s'assembler pour voir les moyens de secourir l'État et faire des remontrances sur la conduite qu'on avoit observée dans les affaires par le passé. Après, messieurs des enquêtes, opinant par troupes, disoient : *de l'avis de M. Barillon;* parla encore le président Gayant et fut de l'avis des conclusions. Les présidents de la cour opinèrent du bonnet. Le premier président parla un peu.

» Ensuite M. le chancelier monta au roi et à la reine, et puis ayant repris sa place prononça : « Le roi séant en son lit de justice, assisté de la reine sa mère, accompagné de M. le duc d'Orléans, de M. le prince de Condé, de M. le prince de Conti et autres pairs et officiers de la couronne, a déclaré et déclare la reine sa mère régente, etc. » comme aux conclusions. Cet arrêt avoit été concerté et donné tout écrit au chancelier. Il le prononça hésitant, et j'admire comment il s'en tira si bien, vu les sensibles affronts, qu'il avoit reçus en la présence et avec l'applaudissement d'une si grande compagnie. On avoit plaisir à lui faire injure, l'avocat général n'ayant rien dit qu'avec ordre, lui-même dans sa harangue ayant été obligé de condamner ce qu'il avoit fait. Je voyois la reine et Monsieur très-satisfaits,

et pour le combler, M. de Vendôme le vint quereller de ce qu'il avoit demandé l'avis à M. de Beauvais avant lui, et que, dans la prononciation, il ne l'avoit pas nommé comme prince. Le chancelier fut obligé d'avouer avoir fait une faute, et promit que l'on écriroit, dans l'arrêt, comme il le désiroit. M. de Vendôme, après cela, descendit parmi messieurs des enquêtes, leur dit la satisfaction que lui avoit faite M. le chancelier, et qu'il les prioit qu'ils vissent l'arrêt, pour examiner s'il seroit bien. Après cela, le roi et la reine se retirèrent, et tout le monde sortit, ravi d'avoir vu cette action solennelle et se promettant beaucoup de douceur du règne futur. Je le souhaite; mais, ou je me trompe, ou ils seront trompés dans leur attente. Ce n'est pas que la reine n'ait bonne intention; mais elle trouvera tous les jours des difficultés à ses bons desseins. Je n'en sortis qu'à midi, et en fis le récit à mon père. »

V.

(*Mémoires de Mademoiselle*, p. 79.)

QUERELLE DE MADAME DE LONGUEVILLE ET DE MADAME DE MONTBAZON.

Un auteur anonyme (1), dont j'ai cité plusieurs extraits (2), donne sur la querelle de madame de Mont-

(1) Ms. B. I. S. F. 925.

(2) Notes des p. 104 et 140 des *Mémoires de Mademoiselle*.

bazon et de madame de Longueville des détails assez curieux. La forme en est un peu romanesque et doit inspirer quelque défiance; mais, quant au fond, l'auteur, qui paraît avoir été attaché à la maison de Condé, en était bien instruit :

« Anne de Bourbon, duchesse de Longueville, étoit alors une des plus agréables personnes du monde, tant par les charmes de son esprit que par ceux de sa beauté. Coligny, fils aîné du maréchal de Châtillon, l'aimoit passionnément, et l'on dit qu'il en étoit aimé. C'étoit un garçon de fort belle taille; mais il avoit plutôt l'air d'un Flamand que d'un François. Il avoit de l'esprit infiniment, des pensées parfois vastes et grandes, et beaucoup d'élévation; mais on prétend que sa valeur n'égaloit pas son ambition. Avant même le mariage de cette princesse, il étoit au mieux [avec elle]; et, comme le respect et la crainte l'obligeoient de garder de grandes mesures, on dit qu'il se servit d'un moyen assez fin et fort extraordinaire, pour lui découvrir sa passion.

» Le roman de Polexandre (1) étoit fort à la mode, et fut en vogue principalement à l'hôtel de Condé, qu'on considéroit alors comme le temple de la galanterie et des beaux esprits. Le duc d'Enghien le lisoit à toute heure et y remarqua une lettre tendre et passionnée, qu'il montra à Coligny, qu'il estimoit infiniment. Celui-ci ne manqua pas de profiter d'une occasion si favorable, et proposa au duc d'Enghien d'en faire une copie et de la mettre dans la poche de la duchesse. Il ne se passoit presque point de jour qu'il n'y

(1) Ce roman est de Gomberville.

eût à l'hôtel de Condé quelque espèce de fête, et l'on y dansoit presque tous les soirs. La proposition de Coligny fut acceptée. [Il copia la lettre] et la donna au duc d'Enghien. Ce jour-là, tout le monde étoit paré, et la duchesse brilloit de mille rayons. Le bal commença de bonne heure, et le duc ayant pris la main de sa sœur, badinant avec elle, exécuta aisément son dessein. Je n'en sais pas davantage; mais il y a apparence que la lettre fut lue, et que la duchesse ne s'en plaignit pas. Quoique cette digression soit un peu longue, j'ai cru qu'elle ne gâteroit rien à l'histoire et qu'elle ne seroit pas inutile à mon sujet.

» Bien que la duchesse de Montbazon gardât les apparences avec la duchesse de Longueville, elle ne laissoit pas de la haïr mortellement. Il est vrai que ce n'étoit pas sans cause, parce que, outre la rivalité ordinaire entre des personnes galantes et d'un tel mérite, le mariage de la duchesse de Longueville avoit privé la duchesse de Montbazon de vingt mille écus de pension bien réglée, que le duc lui donnoit. Cependant elles se rendoient d'assez fréquentes visites, mais tout en se picotant. Enfin, la duchesse de Longueville étant allée chez la duchesse de Montbazon, celle-ci courut au-devant d'elle, et en la saluant, elle ramassa un billet qui étoit à terre, sans que l'autre s'en aperçût. La visite ne fut pas longue; mais elle ne laissa pas de le paroître à la duchesse de Montbazon, qui brûloit d'impatience de voir ce billet. L'assemblée étoit belle et nombreuse; les ducs de Guise et de Beaufort en étoient. Le billet fut lu en pleine assemblée, et la charité publia qu'il étoit tombé de la poche de la duchesse de Longueville, et que Coligny en étoit l'auteur; d'autres l'attribuoient

à Lesdiguères. Mais le duc de Guise m'a fait l'honneur de me dire qu'il venoit de madame de Fouquerolles, à qui Maulevrier l'avoit écrit.

» Le bruit de cette aventure se répandit incontinent par toute la ville. La princesse de Condé, mère de la duchesse de Longueville, en fut avertie à l'heure même. Aussi ne manqua-t-elle pas le lendemain d'en porter ses plaintes à la reine mère et de lui demander justice de l'impudence et de la calomnie de la duchesse de Montbazon. La reine se trouva fort embarrassée, lui fit des réponses ambiguës; mais se voyant pressée et considérant l'importance de cette affaire, après en avoir conféré avec le cardinal de Mazarin, elle prit enfin son parti, c'est-à-dire qu'elle ordonna à la duchesse de Montbazon d'aller, dès le lendemain, à l'hôtel de Condé faire une réparation publique à la duchesse de Longueville, et la prier de lui vouloir pardonner. Cet arrêt étoit sévère; cependant il fallut l'exécuter. La duchesse de Montbazon partit le lendemain du Louvre, avec Campion, domestique du duc de Beaufort, qui lui servoit d'écuyer, et se rendit à l'hôtel de Condé sur les quatre heures du soir. Jamais elle ne parut si belle, et, à voir son air libre et dégagé, on eût cru qu'elle venoit plutôt pardonner que s'excuser. La princesse de Condé tenoit le plus magnifique cercle. Voyant entrer la duchesse de Montbazon, elle se leva de son trône et la reçut avec sa fierté naturelle et accoutumée. Alors il se fit un silence de chartreux, et la duchesse de Montbazon prenant la parole, fit un désaveu général de tout ce qu'on avoit publié sous son nom; elle dit de fort bonne grâce qu'elle venoit pour obéir au commandement de la reine; qu'elle avoit trop de respect pour le sang royal et pour

la duchesse de Longueville pour manquer jamais à son devoir. La princesse de Condé répondit qu'elle avoit toujours bien cru ce qu'elle disoit; qu'elle étoit très-aise de l'apprendre de sa bouche, et qu'elle en demeuroit persuadée. Ainsi finit la comédie, et la compagnie se sépara.

» Bien que la duchesse de Longueville fût satisfaite en quelque sorte, Coligny ne l'étoit pas, et son honneur l'engageoit à chercher satisfaction par les voies de sa profession. Mais la prison du duc de Beaufort lui ôtant les moyens de tirer l'épée avec lui, il s'adressa au duc de Guise, renouvelant en cette rencontre l'ancienne querelle des Guisards et des Châtillons. Il employa d'Estrades pour parler au duc de Guise, et d'Estrades s'acquitta si bien de sa commission, que la partie fut liée le même jour sans que personne s'en aperçût. Sur les trois heures de l'après midi, le duc de Guise sortit en carrosse avec Bridieu et se rendit à la place Royale, qui étoit le lieu de l'assignation. Les autres s'y trouvèrent presque en même temps, et le duc de Guise ayant franchi la barrière avec une disposition merveilleuse, mit l'épée à la main et marcha fièrement à Coligny, qui l'attendoit. Ils se tirèrent quelques coups; mais enfin, le malheur et la foiblesse de Coligny cédant à la valeur et à l'adresse du duc de Guise, il fut battu et désarmé avec outrage. Les seconds étoient aux mains; mais ils furent séparés par le duc de Guise, qui, ayant jeté l'épée à Coligny, retourna tranquillement à l'hôtel de Guise, où il se mit au lit et se fit panser d'une légère blessure, qu'il avoit reçue au côté droit. Bridieu étoit assez blessé à la cuisse, et ne fut pas sans quelque espèce de danger.

» Ce combat fit un fracas terrible; la reine en fut touchée, comme de la première injure faite à son autorité. Toutefois, par l'avis du cardinal, elle ne fit point éclater sa colère. Le duc de Guise et Coligny se retirèrent à la campagne, tandis qu'on trouva un tempérament en l'affaire, qui fut de la faire passer pour une rencontre, dont ils se justifièrent ensemble au parlement. Le duc de Guise y parut avec cet air fier et magnifique, qui lui étoit naturel. Il parla si bien et son discours fut accompagné de tant de modestie, que la compagnie en fut surprise et charmée également. Coligny ne réussit pas de même, et ne fut pas plus heureux en cette action qu'au combat.

» Cependant la cour et la ville s'étoient partagées, le duc d'Orléans n'ayant pu abandonner le duc de Guise, son beau-frère, et le duc d'Enghien, Coligny, son ami et son parent..... Ainsi finit la comédie qui donna une grande atteinte à l'autorité royale, et qui laissa dans le cœur de tout le monde les premières semences de discorde et de confusion. Depuis ce temps fatal, le Luxembourg et l'hôtel de Condé ne gardèrent presque plus de mesure. On regarda toujours le duc d'Orléans et le duc d'Enghien comme deux chefs de partis contraires, auxquels chacun se rallioit, selon ses intérêts et son inclination. On peut dire enfin que voilà l'origine de tous les désordres et de tous les troubles dont la France a été agitée depuis si longtemps. »

VI.

JOURNÉE DES BARRICADES (1648).

(*Mémoires de Mademoiselle*, p. 179.)

La journée des barricades est racontée en grand détail dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, quoiqu'il n'en ait pas été témoin oculaire. Il se trouvait alors à son château d'Amboille (1). Il y reçut la nouvelle des troubles, en même temps que les détails de la victoire de Lens :

« Le vendredi 28 août (1648), étant à Amboille, je reçus les particularités de la bataille de Lens, et voulant revenir à Paris, j'appris en chemin que les barricades étoient telles dans le quartier de la porte Saint-Antoine, que je ne pouvois passer, de sorte que je retournai à Amboille, d'où je revins le lendemain matin à Paris, où tout étoit apaisé. Restoit seulement quelques coins des rues dépavés et quelques tonneaux pleins de pierres. J'appris de plusieurs les particularités de tout ce qui étoit arrivé, savoir que, le samedi 22 août, le parlement avoit donné arrêt, qu'il seroit informé contre Catelan, Tabouret, Lefebvre et autres, et à cette fin commissaires nommés. Cet arrêt fit remuer tous les traitants, qui, s'étant assemblés, jugèrent qu'ils ne seroient jamais en repos qu'en ruinant le parlement; furent se plaindre de cet arrêt à M. de La Meilleraye; lui promirent fournir

(1) Aujourd'hui Ormesson (Seine-et-Oise).

tout l'argent nécessaire qu'il désireroit, pourvu que l'on fît cesser le parlement.

» Cela l'émut beaucoup pour résoudre de pousser le parlement à bout. Les nouvelles de la victoire lui firent prendre cette résolution, outre que la facilité seroit de prendre les prisonniers, le jour du *Te Deum*, que les gardes seroient en armes. Bautru, Senneterre, le commandeur de Jars, le maréchal d'Estrées, intéressés beaucoup dans les prêts, l'y poussèrent encore et firent mettre la reine en colère par le moyen de la Beauvais (1) sur le dernier arrêt du parlement. Ils résolurent de faire arrêter MM. de Broussel, quoiqu'il n'eût point été d'avis du dernier arrêt, de Blancmesnil, Charton, Laisné, La Nauve, Loisel, et de l'exécuter le jour du *Te Deum*.

» La résolution dernière en fut prise le mardi au soir, et les ordres donnés.

» Le mercredi matin 26 août, le *Te Deum* fut chanté; le roi y fut avec la reine et M. le cardinal. Tout le peuple étoit en joie; les gardes étoient par les rues, sous les armes, et y demeurèrent après le *Te Deum* chanté. Le matin, Cebret (2) fut porter à M. de Broussel des papiers de la part de M. le chancelier, et M. Des Fontaines-Bouère y fut, de la part de la reine, lui dire qu'à deux heures les traitants iroient chez lui, pour travailler, et qu'il mît papiers sur table. Ils ne savoient point le dessein de l'arrêter.

» A midi, Comminges, lieutenant des gardes de la reine, alla chez M. de Broussel, le trouva sortant de table,

(1) Madame de Beauvais était première femme de chambre de la reine Anne d'Autriche, comme on l'a vu plus haut.

(2) Cebret, ou Ceberet, était un des secrétaires du chancelier.

le pressa de le suivre avec quelques paroles rudes, et l'emmena en pantoufflles et en manteau, et ce parce qu'il craignoit la rumeur; il l'empêcha de prendre aucun livre. Le peuple courut après le carrosse, qui rompit près du Palais (1). Là, on le menaça du poignard, s'il parloit, en disant que l'on en avoit ordre. Comminges fit descendre une damoiselle qui passoit en carrosse, fit monter M. de Broussel dedans sa voiture et l'emmena vers le Palais-Royal. Le peuple, qui suivoit, fut arrêté par les gardes. Au Palais-Royal, ils trouvèrent un autre carrosse, avec lequel ils le menèrent à Madrid (2), où ils le firent chausser, et de là à Saint-Germain-en-Laye, d'où il partit le jeudi, et le ramenèrent par la France (3), pour le conduire à Sedan. Ils évitoient de passer dans les villages, de crainte d'émotion; il étoit accompagné de gardes à cheval. Du Bois, exempt des gardes de la reine, fut chez M. de Blancmesnil, qui étoit avec madame de Marillac. Après l'avoir cherché, ils le prirent et l'emmenèrent avec plus de civilité, mais fort promptement au bois de Vincennes; MM. Charton et de la Nauve se sauvèrent. L'enlèvement de ces deux prisonniers fit grand bruit dans le peuple, qui commença à s'armer et à tendre les chaînes.

» Le jeudi matin 27 août, le parlement étant assemblé, M. le chancelier ayant ordre d'y aller pour lui défendre de s'assembler, et, en cas de désobéissance, les interdire enfin faire ce qu'il jugeroit à propos sur l'heure, partit

(1) Broussel demeurait rue Saint-Landry, près Notre-Dame.

(2) Château bâti par François Ier, près du bois de Boulogne.

(3) L'île de France.

de chez lui avec M. de Meaux (1), mesdames de Sully (2) et de Ligny, dans son carrosse ; ils ne s'étoient pu retirer la veille à cause des chaînes. A la croix du Tiroir (3), il trouva une chaîne, que l'on ne voulut point baisser pour lui. Il alla par une autre rue sur le Pont-Neuf, où il trouva une chaîne, au quai des Orfèvres, qu'on refusa encore de baisser, avec de rudes paroles. Nonobtant ce qu'on lui put dire, il alla par le quai des Augustins ; étant averti que les carrosses ne passoient point sur le pont Saint-Michel à cause des chaînes, il mit pied à terre pour passer sur ce pont.

» A la première, il fut reçu avec injures, et le petit peuple commença à l'appeler maltôtier et à lui jeter des pierres ; il fut obligé de fuir. Le maître d'une hôtellerie lui refusa sa maison. Il fut contraint d'aller jusqu'à l'hôtel de M. Luynes (4), où il trouva heureusement la porte ouverte. Il y entra, fit fermer la porte si vite qu'un de ses gardes fut laissé dehors. Le peuple lui ôta sa hallebarde ; il se sauva chez M. de Bernières.

» M. le chancelier demeura quelque temps sur la montée, sans trouver qui lui pût ouvrir les portes : tout le monde dormoit encore. Enfin il monta au galetas, où il se renferma dans une cloison de sapin, avec M. de Meaux, mesdames de Sully et de Ligny, et se confessa. Le

---

(1) Dominique Séguier, frère du chancelier, mort en 1659.

(2) Charlotte Séguier, fille du chancelier, avait épousé Maximilien-François de Béthune, duc de Sully.

(3) La croix du Tirouer, ou du Trahoir, était à l'angle des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec.

(4) Cet hôtel était situé sur le quai des Augustins, au coin de la rue Gît-le-Cœur. Il a été démoli en 1672.

peuple enfonce la porte de la rue, cherche par la maison. Au bruit, M. de Luynes (1) se réveille, et madame. Il sort en chemise au-devant du peuple, qui lui dit qu'on ne lui feroit point de tort; qu'il fit détourner ses meubles, de crainte des fripons; mais qu'ils vouloient avoir le chancelier, le chef des maltôtiers. Il leur ouvrit toute sa maison. Ils cherchèrent partout, furent dix fois à la porte de la chambre, où il étoit; mais ne s'avisèrent jamais d'y entrer. C'est un miracle visible. Cependant M. de Bernières y vint, fit avertir au Palais-Royal de ce qui se passoit et fut au parlement dire ce qu'il avoit vu. On lui répondit : *Nihil ad curiam;* que l'on avoit à délibérer d'affaires plus pressées, et beaucoup de particuliers dirent que c'étoit justice de l'assommer, et que ce devroit être déjà fait. Enfin la haine parut tout entière.

» Les compagnies des gardes françoises et suisses y vinrent et firent retirer le peuple après quelque résistance, où un capitaine suisse fut tué et trois ou quatre soldats. M. de La Meilleraye monta à cheval avec les chevau-légers et vint délivrer M. le chancelier, qui descendit et fut conduit à pied par deux hommes, le tenant sous les bras, jusque devant les Augustins, où il trouva le carrosse de M. le lieutenant civil, dans lequel il se jeta, avec madame de Sully, et se sauva bien vite, la cavalerie faisant main basse sur le peuple. Ce fut ce qui l'anima davantage, et il se mit à tirer contre le carrosse; une balle frappa madame de Sully à l'épaule et la lui meurtrit. Un archer, qui étoit à la portière, eut une

---

(1) Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, mort en 1690.

balle amortie contre l'estomac et une autre effleura son côté. Le fils de Sanson, le géographe (1), reçut, tenant la portière, un coup dans la cuisse, dont il est mort. Picot, l'exempt, qui couroit après le carrosse, étant chu, fut percé de deux coups d'épée, dont il alla mourir chez M. de Montbazon. M. de La Meilleraye tua de sa main un marinier; ce qui aigrit extraordinairement tout le peuple contre lui; aussitôt on tira contre lui, et il courut grand hasard. Il avoit été suivi à cheval par La Rallière (2), Montauron et quelques autres partisans.

» S'étant tous retirés au Palais-Royal, le peuple retourna à la maison de M. Luynes, où il pilla quelque chose, et commença à se barricader avec tant de promptitude et d'industrie, que ceux qui ont été aux armées disent que les gens de guerre n'auroient pas si bien fait les barricades. Elles furent faites jusqu'auprès du Palais-Royal, et les sentinelles étoient proches celles du roi. Jamais rien ne parut plus furieux, toutes les boutiques fermées, tout le peuple en armes, aux fenêtres et dedans les rues. Le parlement s'étant assemblé, alla en corps, à pied, au Palais-Royal, redemander leurs confrères. Le peuple les laissa passer, leur disant qu'ils ramenassent M. de Broussel. Le premier président ayant fait sa harangue, la reine leur répondit qu'elle ne le rendroit point. Le premier président insista; elle demeura ferme. Le président de Mesmes prit la parole et dit qu'il croyoit qu'elle n'étoit pas avertie du péril, où elle étoit; que présentement elle ne pouvoit plus dire:

(1) Nicolas Sanson, né à Abbeville en 1600, mort en 1667.

(2) La Rallière était fermier des aides. C'était, avec Montauron, un des plus riches financiers de l'époque.

« Je ne veux pas, » et que de sa réponse dépendoit ou la ruine ou le bien de l'État. Nonobstant, elle les refusa et se retira dans son cabinet. Quelques-uns racontent qu'elle dit qu'elle feroit plutôt pendre M. de Broussel que de le rendre.

» Le parlement fort étonné, sort pour retourner au palais, étant deux heures. Ils passèrent toutes les barricades jusqu'à la croix du Tiroir, que le premier président fut arrêté, et un rotisseur lui porta un pistolet à la tête : « C'est toi, b. . . . . , qui es cause de tout le mal ; tu trahis ta compagnie ; je te devrois tuer présentement. » Le président, fort étonné de cette résistance, demanda conseil à M. de Mesmes, qui lui dit qu'il falloit retourner au Palais-Royal faire connoître le péril, et aussitôt ils retournèrent. Mais tous les autres présidents se retirèrent chez eux, et quelques conseillers fort éperdus. Viole-d'Osereau se déguisa en jacobin, un autre prit un manteau rouge et un chapeau gris. Le parlement retournant au Palais-Royal, le peuple cria qu'ils n'en sortiroient point, s'ils ne ramenoient M. de Broussel. Étant entrés, la reine leur dit qu'ils délibérassent. M. le cardinal entra en conférence, témoignant qu'ils fissent quelque chose pour obtenir leurs confrères et conserver l'honneur du roi. On les mit dans la galerie, où on leur apporta à manger. La difficulté fut s'ils pouvoient délibérer et donner arrêt hors le parlement, la conséquence en étant très-grande ; que l'on diroit qu'ils n'avoient pas été libres, et que ce seroit un moyen d'obtenir à l'avenir tout ce que l'on voudroit d'eux.

» Néanmoins, la nécessité les obligeant de prendre avis devant que de sortir, l'État étant perdu, s'ils ressortoient, sans obtenir leurs confrères, il falloit terminer toutes

ces affaires; il passa à délibérer sur-le-champ. Ce qu'ils firent et donnèrent arrêt que la reine seroit très-humblement suppliée d'accorder le retour de leurs confrères; que ce qui avoit été ordonné seroit exécuté; qu'ils continueroient à délibérer sur le fait des rentes et du tarif, et que le surplus des délibérations seroit remis au lendemain de la St-Martin. M. le duc d'Orléans délibera avec eux, ainsi que M. le chancelier et M. d'Elbœuf; ils étoient six vingts délibérant. Il y eut un jeune conseiller, qu'on m'a nommé Martineau, qui dit en opinant que son avis étoit d'accorder au peuple ce qu'il demandoit, puisqu'il le demandoit de bonne grâce. Monsieur répliqua, s'il appeloit demander de bonne grâce, les armes à la main. M. le chancelier parla très-bien, et ne parut rien à son discours de la frayeur qu'il avoit eue le matin. M. de Mesmes parla aussi très-bien et fortement. Les siéges furent disposés comme dans le parlement. Aussitôt la reine leur accorda leurs prisonniers et les remercia.

» L'on expédia incontinent les lettres de cachet et on les donna à M. Boucherat, le conseiller, pour porter à M. de Broussel, et à MM. de Thou et du Coudray, pour porter à M. de Blancmesnil. Les carrosses du roi furent aussitôt prêts, et ils s'y mirent. Le peuple eut grand peine à les laisser passer, et chacun de ces messieurs courut grand hasard. Ils furent obligés de montrer leurs lettres de cachet et furent cinq heures devant que sortir la porte St-Antoine; ils y furent avec leur robe et leur bonnet. M. de Lamoignon y fut avec sa femme et madame de Marillac; ce qui facilita la sortie du carrosse du roi, dont le cocher fut bien battu. Pour M. de Blancmesnil, il rentra à minuit. M. de Broussel, qui étoit au

Mesnil-Madame-Rance, ne put revenir que le lendemain matin.

» Cependant le parlement sortit du Palais-Royal à sept heures, leur arrêt à la main, assurant le peuple que M. de Broussel leur étoit accordé; ce qu'ils avoient grand' peine à persuader. Enfin ils passèrent, et le peuple dit qu'il resteroit sous les armes, jusqu'à ce que M. de Broussel fût revenu. La nuit se passa ainsi jusqu'au lendemain matin; le peuple ne voulut pas ôter les barricades avant le retour de M. de Broussel, qui arriva sur les neuf heures. Il entra par la rue Saint-Denis, et le peuple le reçut avec des acclamations de : *Vive le roi! vive de Broussel!* telles qu'il ne se peut rien dire de pareil. C'étoit un triomphe, chacun lui baisant les mains et la robe. Il fallut, pour satisfaire le peuple, le mener par les quartiers les plus échauffés, où il fut reçu avec salve de mousqueterie. Il passa par la rue Saint-Honoré et de là sur le Pont-Neuf, et fut à Notre-Dame entendre la messe. Le peuple vouloit faire chanter le *Te Deum* et en pressa M. le coadjuteur. De là, M. de Broussel fut chez lui et envoya s'excuser au parlement, s'il n'y pouvoit aller. Le parlement lui manda qu'il falloit qu'il y vînt, et lui envoya des huissiers. Il pensa être étouffé dans le palais, où il fut reçu avec grand applaudissement. Le parlement donna arrêt aussitôt pour faire ôter toutes les barricades; ce qui fut exécuté, et en moins de deux heures tout fut apaisé, les boutiques ouvertes, le commerce rétabli, comme s'il n'y eût jamais eu de bruit.

» L'après-dînée, le tumulte recommença au quartier de la porte Saint-Antoine, sur un faux avis qu'il entroit par là deux mille chevaux et sur ce que l'on

sortit de l'arsenal deux tonnes de poudre sur une charrette, avec des balles et des mèches, pour conduire, hors de la ville, au Palais-Royal. Le peuple s'en aperçut et pilla la poudre dans le faubourg. La rumeur se fit aussi dans l'Ile (1), sur un faux bruit que M. de La Meilleraye faisoit mener du canon dans l'île Louviers, pour la battre et s'en rendre maître; mais tout cela fut apaisé le soir, et le samedi matin il n'y eut plus de bruit. Ce qui fut un miracle visible, vu les méchants discours qui se firent parmi le peuple, pour les pousser à faire pis. L'on disoit que M. de Broussel avoit été tué et que l'on ne rendroit point M. de Blancmesnil; que le cardinal se vouloit sauver, et qu'il y avoit de la cavalerie dans le bois de Boulogne. Ce qui étoit vrai; mais c'étoit de la cavalerie qu'on avoit fait venir d'Étampes, pour entrer dans Paris. Car ce dessein d'enlever M. de Broussel avoit été concerté de longue main, et l'on avoit fait venir des troupes. On ajoutoit que l'on vouloit emmener le roi, et il est vrai que tout fut prêt pour cela pendant vingt-quatre heures. Ce qui étoit le plus méchant conseil, que l'on pût prendre dans cette occasion.

» En quelques endroits, l'on disoit tout haut qu'il falloit avoir le cardinal, les uns pour lui faire rendre les louis qu'il [avoit] pris, les autres pour le châtrer; qu'il falloit avoir le chancelier et le grand-maître (2). Mais Dieu détourna toutes ces méchantes pensées, qui étoient proposées malicieusement par quelques-uns, dont, si

---

(1) Ce mot désigne l'île de la Cité ou probablement l'île Saint-Louis.

(2) Le maréchal de La Meilleraye, grand maître de l'artillerie.

l'on eût exécuté la moindre, tout étoit perdu ; et je crois que Dieu a permis ce désordre pour faire connoître à la reine l'état des choses, dont on lui avoit caché la vérité. Car, jusqu'à ce que le parlement retournât, l'on lui disoit que ce n'étoit qu'une bagatelle et que trois gardes dissiperoient tout cela. Je crois que Dieu a conduit les pensées de tout le peuple; car c'est une merveille que, sans chef, sans conseil prémédité, les bourgeois aient eu, par tout Paris, une même pensée de ravoir M. de Broussel seulement, et qu'ils aient empêché le pillage des maisons; qu'ils n'aient point été aux bureaux ; et que, dans leur émotion, ils aient conservé un esprit d'ordre et d'obéissance. Il n'a été fait tort à personne, hors chez M. de Luynes; mais on lui reporte tous les jours ce qui a été pris. Par la douceur, ils ont ôté leurs barricades, lorsqu'ils étoient le plus animés. Il n'y a pas eu plus de vingt hommes de tués, dont la plupart par malheur; et, de tout ce feu, il n'est resté qu'une haine grande des bateliers contre M. de La Meilleraye, pour avoir tué un des leurs.

» J'oubliois d'écrire que M. le coadjuteur, étant prié par les bourgeois d'aller remontrer le désordre à la reine, y fut le mercredi, après-dînée, en rochet, camail et bonnet, à pied, sa croix devant lui, soutenu par deux gentilshommes. La reine le reçut très-mal, lui dit qu'elle savoit ce qu'elle avoit à faire et qu'il se mêlât de prier Dieu (1). »

---

(1) Si l'on en croit les mémoires du cardinal de Retz, il eut un rôle occulte bien plus important que son rôle public. Mais on ne doit accorder qu'une confiance médiocre aux récits du prélat, qui s'efforce de ramener à lui tous les événements, et se peint comme

VII.

DÉCLARATION DU 24 OCTOBRE 1648.

(*Mémoires de Mademoiselle*, p. 187.)

Mademoiselle ne donne aucun détail sur cette déclaration qui a été l'acte le plus important du parlement de Paris pendant la Fronde. Préparée dans les discussions de la chambre Saint-Louis, la déclaration fut enfin signée, le 22 octobre 1648, et enregistrée le 24 du même mois. André d'Ormesson en a donné, dans ses Mémoires, une fidèle analyse, rédigée au moment même où elle parut :

---

l'âme de la Fronde. C'est un témoin trop intéressé pour qu'on le croie sur parole. Les autres documents contemporains ne lui donnent pas l'importance qu'il s'attribue à la journée des barricades. Paul de Gondi n'est nommé ni dans l'*Histoire du temps*, ni dans les *Mémoires d'Omer Talon*. Le *Journal du parlement* et les *Mémoires* de madame de Motteville ne lui donnent qu'un rôle très-secondaire, comme le *Journal d'Olivier d'Ormesson*. Le *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 26 août, raconte que « M. l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, fut de chez lui et petit archevêché, joignant le derrière de Notre-Dame, à pied, en rochet et camail, soutenu des siens par-dessous les bras, parlant toujours au peuple jusqu'au Palais-Royal, où il n'impétra rien. Cette action renouvela la mémoire fraîche de celle qu'il avoit faite le jour précédent (25 août), en l'église de Saint-Louis-des-Jésuites, devant le roi, la reine, M. le cardinal et toute la cour présente, où il exhorta sa majesté à aimer et gouverner par justice son peuple, suivant l'exemple et le testament de ce saint roi, son aïeul et prédécesseur, dont on faisoit ce jour-là la fête. »

« Par cette déclaration du 22 octobre 1648, l'on peut remarquer les abus et désordres qui avoient eu cours depuis vingt-cinq ou trente ans dans le gouvernement du royaume, et comme les anciennes ordonnances de nos rois étoient mal observées. Par le premier article, on diminue le cinquième de la taille aux sujets du roi pendant les années 1648 et 1649, au lieu qu'auparavant on la haussoit toujours. Aussi les peuples n'en pouvoient plus et étoient réduits dans la mendicité et la révolte.

» 1° L'on diminua un écu sur chaque muid de vin et autres droits;

» 2° Il ne se fera aucun retranchement de gages et droits aux officiers;

» 3° Les rentes de l'hôtel de ville seront payées avant la partie du roi;

» 6° Il ne se fera aucun remboursement de rentes ni de domaines du roy;

» 7° Il sera fait vérification de la finance du domaine aliéné pour en rejeter tout ce qu'on y a fait entrer, excepté l'argent comptant;

» 8° Les comptants (1), dont on abusoit, seront réglés à trois millions;

» 9° Nulle création d'offices pendant quatre années; et, après, [seulement] en vertu d'édits bien et dûment vérifiés;

» 10° Les offices et mariages, donnés aux enfants de fermiers, de traitants et financiers, hypothéqués aux dettes du roi et de leurs créanciers, [seront nuls]; et les séparations de biens pour leurs femmes, nulles;

---

(1) On appelait ainsi les dépenses, pour lesquelles le roi écrivait: *Je sais l'objet de cette dépense*, sans donner aucun détail.

» 11° Suppression d'offices de petits sceaux, notifications et autres petits offices, dont les édits et quittances seront rapportés au procureur général, pour en donner avis;

» 12° Défense et prohibition de toutes marchandises étrangères, afin de rétablir les manufactures et empêcher la sortie de l'argent de France;

» 13° Les étapes rétablies, et les deniers pris sur les fonds des tailles;

» 14° Tout procès remis aux parlements; nulle cassation d'arrêts desdits parlements; nulle évocation du propre mouvement; toutes commissions extraordinaires révoquées; tous sujets remis à leurs juges naturels; toute souveraineté ôtée aux maîtres des requêtes; les répits et lettres d'État traités au parlement, en connoissance de cause; toutes rémissions et abolitions renvoyées aux juges du ressort, non au grand prévôt, maîtres des requêtes et grand conseil;

» 15° Nul officier troublé en sa charge par lettres de cachet ou autrement, ni jugé par commissaires ou juges choisis.

» Voilà les principaux articles de cette déclaration, en peu de mots. Elle ramène et réduit l'autorité royale à ce qu'elle doit faire pour bien régner, et tous les hommes de bon jugement estimoient que c'étoit un ouvrage du bon Dieu pour la conservation de la France, et non un ouvrage des hommes. La prudence humaine du conseil d'en haut (1) a été trompée, et le parlement

(1) On appelait ainsi le conseil, où siégeaient les princes et les ministres.

a fait ce qu'il n'avoit pas eu d'abord l'intention de faire; mais, étant devenu supérieur du conseil d'en haut par l'assistance des peuples en sa faveur le jour des barricades, il a entrepris de reprendre son autorité pendant la régence de la reine et la minorité du roi, et il a dans les diverses conférences tiré et arraché du conseil d'en haut tout ce qu'il a voulu, et M. Mathieu Molé, premier président, a pris le dessus de M. le chancelier Séguier, qui n'a osé résister voyant tous les peuples et tous les parlements intéressés dans la défense de celui de Paris qui donne le mouvement à tout le royaume, et qui avoit entrepris le soulagement des peuples et de rétablir un meilleur ordre dans le gouvernement. Dans une précédente déclaration on avoit révoqué les intendants de justice et trésoriers des provinces, et rétabli les trésoriers de France et les élus en la fonction de leurs charges.

» En un mot, le conseil d'en haut perdit la bataille contre le parlement le jour des barricades, et depuis ce jour-là le parlement a commandé et le conseil d'en haut obéi au parlement, et cette déclaration a été tirée et extorquée de la reine par force et non de sa bonne volonté, et tout ce que dessus est provenu par le refus du droit annuel (1) aux cours souveraines, aux anciennes conditions. Ce qui leur a fait rechercher les abus, et s'assembler des quatre cours (2 en la chambre de Saint-Louis, pour se venger du conseil d'en haut, qui étoit

(1) Le droit annuel, ou paulette, était l'impôt que payaient les magistrats pour devenir propriétaires de leurs charges.

(2) Ces quatre cours étaient le parlement de Paris, la chambre des Comptes, la cour des Aides et le grand conseil.

trop hardi, trop violent et trop entreprenant sur les peuples.

» Fait à Paris, le vendredi 28 octobre 1648. »

VIII.

DISGRACE DE JARZÉ.

(*Mémoires de Mademoiselle*, p. 236.)

Mademoiselle indique la disgrâce de Jarzé; mais comme elle n'en a pas connu les détails, elle se borne à une simple mention du fait. Il est nécessaire de compléter, à l'aide des documents contemporains, cette partie des Mémoires, que nous éditons.

La reine souffrait, depuis quelque temps, de la conduite hautaine du prince de Condé. Mazarin a consigné dans ses *carnets* les conseils qu'il donna en cette circonstance à Anne d'Autriche (1) : « La reine doit se tenir grave avec M. le Prince, sans [lui] faire pourtant incivilité; mais elle ne doit pas entrer en grands discours et conversations avec lui, afin que, reconnoissant que sa conduite impérieuse n'est pas approuvée, il puisse changer. » Mais le prince de Condé, bien loin de modérer ses prétentions ambitieuses, se rendit coupable de l'insulte la plus grave à l'égard d'une reine : il

---

(1) Carnets, nº XII, p. 85, ms. B. I., f. Baluze.

prétendit lui imposer un amant et choisir pour ce rôle Jarzé, qui était un des jeunes gens, que leur fatuité et leur présomption faisaient appeler les *petits maîtres*. Cet outrage porta le désespoir dans l'âme d'Anne d'Autriche. « Je sais, dit Mazarin (1), que la reine ne dort plus; qu'elle soupire la nuit, et pleure même, et que tout procède du mépris, dans lequel elle croit être, et que tant s'en faut qu'elle attende changement que, au contraire, elle est persuadée que cela empirera. »

Mazarin fut, dans cette circonstance délicate, le conseiller et le guide d'Anne d'Autriche, et on voit, en rapprochant des carnets, les autres documents contemporains, avec quelle docilité la reine suivait les instructions du cardinal. Mazarin a écrit sur ses carnets (2) les conseils qu'il donna à Anne d'Autriche : « La reine pourroit dire devant beaucoup de princesses et autres personnes : *J'aurai grand tort à présent de me plaindre plus de rien, ayant un galant si bien fait que Jarzé. Je crains seulement de le perdre un de ces jours, que ne pourrai empêcher qu'on ne le mène aux Petites-Maisons; et je n'aurai pas l'avantage que l'on dise qu'il est devenu fou pour amour de moi, parce qu'on sait qu'il y a longtemps qu'il est affligé de cette maladie*. Après quoi la première fois que Jarzé entrera dans le lieu que la reine sera, s'il a l'effronterie, après ce que dessus, de s'y présenter, elle lui pourroit dire en riant : *Eh bien! M. de Jarzé, me trouvez-vous à votre gré? Je ne pensai jamais avoir une si bonne fortune. Il faut que cela vous vienne*

(1) Carnets, n° XIII, p. 79.
(2) *Ibidem*, n° XIII, p. 95.

de race; car le bonhomme Lavardin (1) *étoit aussi galant de la reine mère, avec la même joie de toute la cour, qu'elle témoigne à présent de votre amour.* »

Les récits contemporains attestent qu'Anne d'Autriche exécuta fidèlement les recommandations du cardinal. Dubuisson-Aubenay, dans son Journal inédit, indique le jour, où eut lieu la scène préparée par Mazarin, et fournit sur cet événement des renseignements, qu'on chercherait vainement ailleurs : « Le vendredi (26 novembre 1649), la reine retournant de la grande galerie et chapelle du roi, où elle avoit ouï la messe, le marquis de Jarzé, peigné, poudré et vêtu à l'avantage, se trouve, à son passage, sur la terrasse, qui fait clôture à la cour intérieure et regarde sur le jardin du Palais-Royal, où il marche devant la reine, se tourne vers elle à certaines distances et pauses, en l'attendant, et entré dans le grand cabinet, se met en haie, pour être vu de plus près d'elle à son passage; puis entre avec Sa Majesté dans la chambre du lit et plus outre dans la chambre du miroir, où la reine se coiffe ordinairement, et se présente devant Sa Majesté, qui lui fait signe de s'approcher d'elle et marche deux pas. Puis, s'arrêtant, lui dit fort haut : *C'est une plaisante chose que l'on dise par la ville que vous, Jarzé, soyez mon galant. Vous en êtes bien aise, je m'assure, et vous avez cette folie-là qui vous vient de votre grand-père. Mais vous ne prenez pas garde que cela vous fait passer pour impertinent et ridicule.* »

---

(1) Le maréchal de Lavardin, né en 1551, mort en 1614, était aïeul maternel de Jarzé.

L'auteur n'avait pas assisté à la scène qu'il raconte; il reproduit les paroles de la reine plus ou moins altérées par les nouvellistes. Madame de Motteville, qui accompagnait Anne d'Autriche et qui avait entendu ce qu'elle dit à Jarzé, prouve que la mémoire de la reine fut plus fidèle, et qu'à peu de chose près elle prononça les paroles que Mazarin avait écrites sur son carnet. Voici le récit de madame de Motteville (1): «Comme Jarzé savoit à peu près, par la disgrâce de son amie, madame de Beauvais (2), l'état où il étoit à la cour, il crut faire voir un tour d'habile politique de pa-

(1) Mémoires, à l'année 1649.

(2) Madame de Motteville dit que « madame de Beauvais, première femme de chambre de la reine, étoit amie de Jarzé; que n'étant ni jeune ni belle, et voulant avoir des amis, elle avoit flatté Jarzé de cette pensée qu'elle le rendroit agréable à la reine et lui feroit de bons offices. » Le *Journal de Dubuisson-Aubenay* indique l'époque précise de la disgrâce de madame de Beauvais; elle avoit précédé de trois jours la scène que la reine fit à Jarzé: « Le mercredi 24 novembre, les meubles de l'appartement de la dame de Beauvais, première femme de chambre de la reine, ont été enlevés du Palais-Royal, et menés en la maison qu'elle a à Gentilly, et où elle s'en alla, dès le jour précédent, avec toute sa famille, la reine lui ayant fait dire par Largentier, surnommé Le Gras, secrétaire de la reine, qu'elle eût à se retirer sur le midi, comme S. M. entroit en son carrosse, pour aller ouïr la messe aux Filles Sainte-Marie, près la Bastille. Elle avoit encore le matin été coiffée par ladite dame de Beauvais. » L'auteur, après avoir rapporté plusieurs bruits, sur les causes de cette disgrâce, termine ainsi: « La plus véritable opinion est qu'elle a été chassée pour une lettre qui fut trouvée sur la toilette de la reine, pleine de transports et emportements d'amour, laquelle on dit être du marquis de Jarzé, et que c'étoit la dame de Beauvais, bonne amie dudit marquis, qui l'y avoit mise. »

roître ne penser à rien et ne rien craindre; mais l'heure étoit venue qu'il devoit être puni de son impudence. La reine, ayant dans l'esprit de le maltraiter, aussitôt qu'elle l'aperçut, ne manqua pas de l'attaquer et de lui dire avec un ton méprisant ces mêmes paroles : *Vraiment, monsieur de Jarzé, vous êtes bien ridicule. On m'a dit que vous faites l'amoureux. Voyez un peu le joli galant! Vous me faites pitié, il faudroit vous envoyer aux Petites-Maisons. Mais il est vrai qu'il ne faut pas s'étonner de votre folie; car vous tenez de race.* Voulant citer en cela le maréchal de Lavardin, qui autrefois avoit été passionnément amoureux de la reine Marie de Médicis, et dont le roi, son mari, Henri le Grand, se moquoit lui-même avec elle.

» Le pauvre Jarzé fut accablé de ce coup de foudre; il n'osa rien dire à sa justification. Il sortit du cabinet en bégayant, mais plein de trouble, pâle et défait. Malgré sa douleur, peut-être se flattoit-il déjà de cette douce pensée que l'aventure étoit belle; que ce crime étoit honorable, et qu'il n'étoit pas honteux d'en être accusé. Toute la cour fut aussitôt remplie de cet événement, et les ruelles des dames retentissoient du bruit de ces royales paroles. On fut longtemps que le nom de Jarzé s'entendoit nommer partout dans Paris; et les provinces en eurent bien vite leur part. Beaucoup de gens blâmèrent la reine d'avoir voulu montrer ce ressentiment, et disoient qu'elle avoit fait trop d'honneur à Jarzé d'avoir daigné se rabaisser jusqu'à cette colère, et que la dignité de la couronne en avoit été blessée. Aussi peut-on dire, pour réparer cette petite faute, qu'elle ne l'auroit pas faite, si elle n'y avoit été forcée par les craintes du ministre, qui, voyant Jarzé fidèle à

M. le Prince, ingrat envers lui, ne pouvoit pas manquer de croire que, sous cette affectation de bouffonnerie, il y avoit quelque malignité frondeuse contre sa fortune. »
Madame de Motteville ne soupçonnait pas à quel point Anne d'Autriche était dominée par son ministre, et que la scène qu'elle venait de raconter avait été arrangée par le cardinal jusque dans les moindres détails.

IX.

DÉLIVRANCE DES PRINCES PAR LE CARDINAL DE MAZARIN.

(*Mémoires de Mademoiselle*, p. 305.)

Mazarin, dans une longue et curieuse lettre adressée à Michel Le Tellier, explique les motifs de sa conduite à l'égard des princes. Mademoiselle, en parlant de la délivrance de Condé, de son frère et de son beau-frère, donne le récit des ennemis du ministre. Il m'a paru utile de placer en regard celui du cardinal Mazarin.

Mazarin à Michel Le Tellier.

Du Havre, 15 février 1651.

« Je vous écrivis l'autre jour à la hâte; c'est pourquoi je vous entretiendrai plus à loisir présentement et à cœur ouvert, comme j'en use avec vous, et je vous dirai premièrement que, s'il est vrai que toutes les nou-

velles de Paris portent que l'impatience, que l'on avoit de savoir les princes hors de prison, étoit ce qui causoit les plus grands désordres, et que leur arrivée les feroit assurément cesser, je me devrois réjouir du calme, puisqu'ils y doivent être arrivés; mais je crains fort que la confusion y augmentera et que Leurs Majestés auront plus de peine, quoique M. le Prince, bien conseillé, et, s'il étoit d'un autre naturel pour son repos, son honneur et son avantage, devroit s'engager entièrement à la reine, au moins en secret, dans ce commencement, ainsi qu'il m'en a donné sa parole.

» Que direz-vous du peuple de Paris, qui me reçut avec tant de bénédictions à mon retour de Champagne, reconnoissant le grand service que j'avois rendu, et qui m'a tiré des pierres trois semaines après; qui prépare des feux de joie pour la liberté des princes, après en avoir fait pour leur détention, avec un applaudissement si général? Mais il ne faut pas s'étonner : car celui de Paris est comme tous les autres; et, avec beaucoup de raison, on les compare à la mer, laquelle est calme, si elle n'est agitée des vents, qui lui donnent tous les mouvements, les uns contraires aux autres, comme il arrive aux peuples, qui sont très-paisibles et vivent en grande tranquillité, si des esprits séditieux ne les émeuvent et ne les portent, sur de faux prétextes, à faire du trouble; et vous voyez que ces mêmes vents, qui excitèrent Paris l'année passée à un si grand orage contre M. le Prince, se portent à présent à le faire en sa faveur, et il ne sera pas grand'merveille que les vents changent de souffler pour ledit prince, et que le peuple de Paris ensuite change aussi l'amour et les acclamations en haine et en injures. Mais je laisse cela pour

vous faire la relation de ce qui s'est passé avec les prisonniers, et des raisons que j'ai eues de les faire sortir devant l'arrivée de MM. de la Vrillière (1), de la Rochefoucauld, Viole (2) et les autres.

» J'ai parlé à M. le Prince du retour de madame de Longueville et de M. de Turenne. Il m'a répondu d'abord qu'il avoit déjà mandé à Arnaud (3) de lui écrire de s'en revenir et de quitter toute sorte de liaison avec les Espagnols; mais ensuite il a ajouté que, pour me parler franchement, il vouloit bien me dire que ceux, qui avoient pris les armes pour lui, ne reviendroient point qu'ils ne le sussent en liberté; de sorte que, aussitôt qu'ils en auront appris la nouvelle, il assure qu'ils se rendront tous en diligence auprès de lui. De quoi je ne serai pas garant, s'il vous plaît; car rien n'a si peu de rapport que ce que dit un homme en prison à ce qu'il exécute en liberté, et particulièrement quand ils sont de cette condition.

» Je ne pouvois non plus en mieux user sans manquer, ou me conduire très-imprudemment, que de mettre MM. les princes en liberté sans les contraindre à certaines conditions, parce que, premièrement, ils m'ont promis, de si bonne grâce que je pouvois souhaiter, qu'ils se soumettroient à tout ce que la reine ordonneroit sur leurs intérêts; et, en second lieu, leur engagement n'auroit servi de rien, puisque, comme le maré-

(1) Louis Phélypeaux, seigneur de La Vrillière, secrétaire d'État depuis 1629, mort en 1681, à quatre-vingt trois ans.

(2) Conseiller au parlement et un des plus violents frondeurs.

(3) Il s'agit ici d'Isaac Arnauld, mestre de camp, ou colonel, des carabins.

chal de Gramont et de Lyonne vous le pourront dire, Arnaud et Viole avoient déjà mandé à M. le Prince qu'il ne se mît pas en peine de ce qu'on promettoit en son nom, à Paris, pour avancer sa liberté, parce qu'on se remettroit à lui d'exécuter celles des conditions, auxquelles on l'auroit engagé, que bon lui sembleroit, et que, s'il jugeoit à propos de poursuivre sa justification au parlement (en quoi on ne rencontreroit aucune difficulté, quelque chose qu'on eût promise), par arrêt de la cour, il seroit remis en l'état où il étoit, avec M. le prince de Conti et M. le duc de Longueville, lorsqu'ils furent arrêtés.

» L'on m'a de même nommé les personnes, qui ont dit à Viole et Arnaud de donner cet avis. Le coadjuteur en est un, et Son Altesse royale l'a confirmé; mais M. le garde des sceaux (1), plus que personne, l'a assuré, chacun faisant à l'envi pour obliger M. le Prince, afin qu'il sorte, reconnoissant tout le mal [venir] de la reine et de moi, et le bien d'eux; de sorte que, pouvant sortir demain à l'arrivée de M. de La Vrillière et des autres, sans être engagé à rien, et recevant des lettres expresses de la part de la reine et de Sa Majesté même, écrites de sa main, que je n'apportasse le moindre obstacle à cette sortie; et ayant reconnu que les méfiances, que madame d'Aiguillon (2) témoigne avoir de moi, comme je dirai plus particulièrement ensuite, ne me permettroient pas de pouvoir exécuter ce que j'aurois cru être entièrement du service de Leurs Majestés, comme le

(1) Le marquis de Châteauneuf.

(2) Le gouvernement du Havre appartenait à madame d'Aiguillon, nièce de Richelieu.

temps à mon grand regret le fera connoître, il a été de la prudence de faire bonne mine, et n'exiger autres conditions pour la liberté de M. le Prince et des autres, si ce n'est qu'ils seroient attachés à la reine pour la servir envers et contre tous, et faire valoir une générosité, qui, en effet, consistoit à les faire jouir vingt-quatre heures plus tôt de leur liberté.

» J'oserai dire que, dans la chaleur où ils étoient, lorsqu'ils m'ont promis qu'ils serviroient Leurs Majestés, sans s'en détacher jamais, et qu'ils seroient de mes amis, ils en avoient l'intention, ayant tous, et particulièrement M. le Prince, parlé du coadjuteur et des autres dans les termes qu'on pouvoit souhaiter. Mais, environnés comme ils seront de gens malintentionnés, qui ont intérêt à nourrir la mauvaise intelligence dans la maison royale, et fomenter par toute sorte de moyens le trouble, et que d'ailleurs ils font profession d'être mes ennemis, je crois, quelque mine que je fasse avec les amis de M. le Prince, que devant d'être à Paris, ils iront être changés et résolus à se joindre avec les Frondeurs pour crier contre moi et me pousser plus que les autres; car, quelque diligence que j'aie apportée pour imprimer aux prisonniers le contraire, on n'aura pas grande peine lorsqu'ils seront à Paris de leur persuader que c'est au désordre et à la confusion, où l'on avoit mis les affaires, qu'ils devoient leur liberté, et non pas à la bonne volonté de la reine ni à la mienne.

» Mais enfin, dans l'état où les choses étoient réduites, n'ayant pas eu le pouvoir de faire connoître de quel préjudice il seroit de traiter et arrêter la liberté des princes à Paris, je ne pouvois faire autre chose que ce que j'ai fait, laquelle [chose] peut-être ne servira de

rien; mais [les princes], sortant par les ordres qu'auroient apportés les autres, encore plus certainement il n'y auroit eu rien à espérer.

» Je vous avoue que j'étois si persuadé qu'on ne pouvoit rien faire de plus préjudiciable à l'État, aux intérêts de la reine et aux miens, que mettre les princes en liberté en exécution d'un traité fait à Paris, où l'état dans lequel sont Leurs Majestés fait assez connoître qu'elles y ont consenti par force, qu'en ayant reçu la nouvelle à Lillebonne (1), j'ai pris la résolution d'empêcher la sortie des prisonniers, quelque chose qu'il pût arriver; et, de fait, je vous écrivis, par votre jeune courrier, après vous avoir témoigné mon sensible déplaisir de ce qui s'étoit fait à Paris, que *je me résoudrai à ce que j'estimerai plus propre au service de Leurs Majestés;* et je m'ouvris confidemment de cette pensée à M. de Paluau, qui le pourra dire, comme aussi à de Lyonne, qui me vint à rencontre à deux lieues du Havre; lesquels pourtant, il est vrai, qu'ils m'en déconseillèrent, m'assurant qu'étant impossible qu'il pût jamais y avoir amitié entre M. le Prince et le coadjuteur avec sa cabale, et pouvant trouver son compte et ses sûretés en s'attachant entièrement à la reine, ils croyoient pouvoir répondre que M. le Prince exécuteroit sincèrement les promesses qu'il faisoit de vouloir être serviteur de la reine et mon ami.

» Tout cela pourtant ne m'eût pas empêché de suivre ma pointe, connoissant fort bien à qui j'avois à faire, et

(1) Petite ville du département de la Seine-Inférieure, à peu de distance du Havre.

qu'au lieu d'éteindre le feu en arrivant à Paris, il l'allumeroit davantage, ayant assez reconnu que sa maxime et sa croyance sont que rien ne peut être plus propre à son élévation, et mettre à un plus haut point ses intérêts que le désordre et l'abattement de l'autorité royale, et ne doutant point qu'il ne fasse d'abord toutes les avances pour cajoler les Frondeurs, sans les aimer, pour s'emparer, s'il peut, de l'esprit de M. le duc d'Orléans, afin de mettre Leurs Majestés en peine et obliger la reine à lui donner quelque grand avantage pour le regagner, espérant de pouvoir, comme cela, devenir le maître du côté de Sa Majesté et de Son Altesse royale, empêchant mon retour et perdant les Frondeurs; mais, en un mot, j'ai reconnu qu'il m'étoit comme impossible de venir à bout de mon dessein. Car je trouvai, d'un côté que madame d'Aiguillon, à laquelle j'avois écrit, de Pont-de-l'Arche, que je m'en venois ici, avoit dépêché et mandé tout ce qui pouvoit mettre cette ville dans le dernier soupçon, si j'y séjournois, et écrit à de Bar (1) tout ce qu'elle a pu s'imaginer, pour lui faire croire que je venois ici, à dessein de m'emparer de la citadelle, de façon qu'avant d'y entrer, il me pria de ne le faire qu'avec deux ou trois personnes, et il me représenta, en me faisant mille excuses, que, quoiqu'il fût entièrement à moi, ayant promis, de mon consentement, à madame d'Aiguillon, qui lui avoit confié la place, de la lui garder soigneusement, ladite dame étant entrée en quelque méfiance que je pourrois songer à me rendre

(1) Gouverneur du Havre, qui était spécialement chargé de la garde des princes.

maître de la place, il ne pouvoit pas se dispenser d'en user autrement (1). Je vous avoue pourtant que ce procédé ne me plut point.

» Je fis connoître à Bar que madame d'Aiguillon avoit eu grand tort de concevoir un semblable soupçon, étant incapable d'avoir des pensées si lâches, et n'ayant pas seulement employé tout mon crédit avec la fermeté, que chacun savoit, pour sauver les parents de M. le cardinal [de Richelieu] de la persécution, à laquelle tout le monde étoit animé, espérant de profiter de leur dépouille; mais, entre autres, ayant fait, pour elle et pour ses neveux, des choses tout à fait extraordinaires, jusqu'à demander mon congé à la reine, au commencement de la régence, en cas que Sa Majesté eût voulu céder aux instances qu'on lui faisoit pour dépouiller ladite dame, à laquelle je venois encore depuis peu, de remettre cette place, et de lui faire donner toutes les expéditions qu'elle pouvoit souhaiter pour la posséder, à l'exclusion de M. de Richelieu (2), que, par mon adresse, j'avois eu moyen d'en faire sortir avec sa femme, et que, si j'eusse eu intention de m'en rendre maître, rien ne pouvoit m'en empêcher en cette rencontre-là.

» J'ai tâché après de reconnoître quelle seroit l'intention de Bar, si M. de La Rochefoucauld et les autres venant pour faire sortir les prisonniers, je lui ordonnois, en vertu du pouvoir de la reine, de les retenir, et ayant

(1) On a reproduit exactement le texte; mais il faudrait *d'en user ainsi*.

(2) Voy. dans les *Mémoires de Mademoiselle* (p. 230-231) le mariage de ce duc de Richelieu, petit neveu du cardinal, avec madame de Pons (Anne Poussard du Vigean).

vu, quoiqu'on n'en vînt pas aux explications précises, que tout ce qu'on eût pu faire eût été de retarder cinq ou six jours, qui n'eussent servi qu'à aigrir et à mettre les affaires en un plus mauvais état, je ne le pressai pas davantage.

» Je songeai après à me mettre dans un vaisseau et m'en aller, avec eux, à Dieppe, où le Plessis-Bellière eût entièrement fait ce que j'eusse voulu ; mais, d'un côté, il eût fallu quinze jours pour apprêter un vaisseau, et il y avoit grand risque à faire le trajet par terre du Havre à Dieppe, parce que je n'avois pas grand monde avec moi, et presque toute la noblesse de Normandie étoit à cheval pour venir au rencontre des princes, qu'on savoit devoir sortir de prison. Mais, avec tout cela, je vous promets que j'eusse hasardé le paquet d'une façon ou d'autre, espérant, après tout, que j'aurois pu catéchiser Bar, et pour l'amitié qu'il a pour moi, l'ayant assez obligé à cela, et par des raisons auxquelles il n'y avoit point de réplique, puisque les ordres que j'avois pour lui de la reine étoient très-précis, et que ceux qui venoient au contraire étoient forcés, Sa Majesté étant prisonnière et contrainte à ordonner tout ce que vouloient les personnes qui lui faisoient ce traitement; et au moins Bar eût pu déclarer que, lorsque Leurs Majestés seroient en lieu de pouvoir faire librement connoître leur volonté, il s'y seroit conformé; avec quoi on eût pu obtenir, avec apparence que le parti même de M. le Prince y auroit travaillé, qu'elles sortissent de Paris. Ce qui n'eût pas été une petite affaire.

» Mais les armes me tombèrent des mains, et je n'eus pas lieu de prendre aucune résolution semblable, lorsqu'outre la dépêche de M. Servien, par laquelle il me

mandoit en termes fort pressants que tout étoit perdu et que les personnes de Leurs Majestés étoient en danger, si j'apportois le moindre retardement à la sortie des princes, la reine m'en écrivit une autre de sa main que j'ai reçue, en entrant dans cette ville, par laquelle elle me conjuroit de la même chose, en termes si pressants, qu'il n'y avoit rien à y ajouter.

» Et, quoique je voyois bien que ce n'étoit pas son service et que le préjudice que le roi et l'État recevoient d'une liberté accordée de la sorte à des personnes du tempérament de M. le Prince seroit irréparable, et que, pour bien faire mon devoir, je ne devois pas me conformer aux sentiments de Sa Majesté et de ceux qui la conseillent, néanmoins, comme on n'avoit pas vu les maux qui arriveroient de ceci et qu'il ne se peut qu'il n'arrive quelque inconvénient, en empêchant la sortie des princes après les engagements, dans lesquels on est entré à Paris (ce qui pourtant n'est nullement comparable avec tout le mal qui arrivera du contraire), je ne songeai qu'à faire de nécessité vertu et dire aux prisonniers toutes les choses qui les pouvoient obliger de croire que la reine avoit pour eux toute sorte de bonté; qu'elle avoit voulu leur liberté, et que, pour lui en ôter le mérite, les malintentionnés la voyant résolue à la donner, et moi en chemin pour exécuter ses volontés, avoient remué et excité une sédition, afin de faire valoir cela aux prisonniers, et leur faire croire que c'est à eux à qui ils devoient leur bonheur, et que la reine ne s'étoit pu empêcher d'accorder contre sa volonté ce qu'ils avoient voulu, et, afin qu'ils crussent que la venue de M. de La Vrillière, avec les autres, ne serviroit de rien à leur liberté, si je n'en donnois les ordres à Bar, je

leur fis voir la lettre écrite de la main de la reine, et je le fis entrer, pour leur déclarer, comme il fit fort bien, qu'il ne feroit ni plus ni moins que ce que je lui dirois.

» Je vous assure que je n'ai rien oublié pour imprimer tout ceci particulièrement dans l'esprit de M. le Prince; de quoi M. le maréchal de Gramont et de Lyonne vous pourront faire foi et des réponses obligeantes, que lui et les autres y ont faites; mais je vous réplique qu'avec tout cela la faute est faite, et que l'État et Leurs Majestés s'en ressentiront; car, sans cela, je ne compterois à rien ma perte entière, pour laquelle il ne faut pas douter que M. le Prince ne se joigne aux autres. Je témoigne pourtant à tout le monde de croire autrement, et je continuerai à faire semblant de croire ainsi, et particulièrement au maréchal de Gramont et à toutes les personnes qui sont amis et affidés à M. le Prince, et qui lui parlent à toute heure, et même à de Lyonne, qui est persuadé de sa bonne volonté pour moi.

» Il ne faut pas que j'oublie de vous conter la manière avec laquelle les trois princes me promirent leur amitié : je leur dis que le maréchal de Gramont et de Lyonne m'en avoient assuré, et par écrit et de vive voix, comme il étoit vrai; mais que je ne prétendois les contraindre à rien, et que, si par quelque raison que ce pût être, ils n'étoient pas disposés à être de mes amis, comme je souhaitois être le leur et leur serviteur, je les priois de me le dire, et qu'ils ne devoient pas craindre que la déclaration de ne le vouloir pas apportât le moindre empêchement à leur liberté; car je leur promettois que, en ce cas, ils en jouiroient une heure plus tôt. M. le Prince repartit que cela étoit bien généreux et qu'il ratifieroit avec plaisir ce que lesdits messieurs

m'avoient dit et qu'il ne manqueroit pas à la parole qu'il me donnoit d'être mon ami. Après quoi, les autres dirent la même chose et tous m'embrassèrent, et chacun après m'entretint en particulier et me confirma la même chose. Mais il se faut toujours souvenir que c'est M. le Prince qui a promis cela, et en prison.

» Je ne doute point que, suivant la promesse que l'on a faite aux prisonniers, de la part de M. de Châteauneuf et des autres personnes nommées ci-dessus, on ne travaille, lorsqu'ils seront à Paris, pour leur faire accorder tout ce qu'ils demanderont, et particulièrement pour leur justification, afin qu'il paroisse que la reine les a fait arrêter sans aucune justice ni fondement, comme aussi pour poursuivre, après être déclarés innocents, le rétablissement dans tous les gouvernements, places et charges, qu'ils possédoient lorsqu'ils ont été arrêtés.

» Si M. le Prince se veut sincèrement attacher à la reine, Sa Majesté lui peut départir les grâces, à mesure qu'elle s'assurera de ses intentions; autrement elle doit tenir ferme à ne vouloir pas rétablir ni lui ni les autres dans les places, ni remettre sur pied les troupes, qui étoient sous leurs noms. A quoi il ne faut pas douter que M. le Prince n'insiste de toute sa force; mais, comme on ne leur a rien promis là-dessus, on peut tenir bon, sans que personne y trouve à redire, au moins déclarer que, devant de demander aucune grâce, Leurs Majestés veulent voir les Espagnols hors de Stenay, madame de Longueville et le maréchal de Turenne de retour et toutes sortes d'intelligences avec les Espagnols rompues; après quoi, la reine pourra faire filer tout doucement les grâces, leur accordant aujourd'hui une chose et dans six semaines une autre, pour faire

couler le temps; car, tant que M. le Prince aura à espérer de la reine et qu'il ne se verra pas, à l'égard des troupes et des places, en l'état qu'il étoit auparavant, il sera souple, et en cheminera plus aisément; et il ne faut pas douter que, s'il se voit une fois aussi puissant qu'auparavant, et si près de la majorité, convié, d'un côté, par les Espagnols, qui lui offriront tout pour remuer, et voyant, d'un autre, tant d'esprits débauchés et qui ne demandent que le trouble, on doit fort appréhender que son ambition, qui est sans bornes, et la crainte que le roi, étant majeur, ne souffre pas sa trop grande puissance, ne lui fasse prendre des résolutions, qui soient funestes à l'État.

» Il y aura des gens qui prêcheront à la reine la générosité et qu'il faut accorder tout de bonne grâce à M. le Prince, à son frère et au duc de Longueville, afin de les obliger; mais que Sa Majesté ne se trompe pas, adhérant à ces conseils; car, outre que lesdits princes ne seront pas trop obligés, en leur rendant ce qui leur avoit été ôté, ils sont d'un naturel, et particulièrement M. le Prince, qui ne compte jamais pour rien les grâces reçues, et rien n'est plus capable de le tenir dans le devoir et le faire bien agir que les espérances de celles qu'il croira pouvoir recevoir.

» Je vous prie de me donner vos avis sur ce qui se passe avec la même affection et sincérité que vous avez toujours fait. Vous savez combien j'ai de confiance en vous, et que je défère entièrement à vos sentiments; surtout je vous conjure de me mander quel fondement je puis faire sur l'amitié de MM. les ministres en général et de chacun, en particulier, de ceux qui entrent dans le conseil du roi.

» On m'a dit que M. le maréchal de Villeroy négocioit pour faire revenir M. de Chavigny; je ne le crois pas; mais, en tous cas, je vous prie de me mander ce que vous en pénétrerez.

» Enfin, ce qui me touche le plus, c'est de voir mon honneur attaqué et que cela paroisse avec éclat dans toute l'Europe. Je m'assure qu'il vous est assez cher pour vous obliger à n'oublier rien de ce qui pourra dépendre de vous, afin qu'il soit réparé et que Leurs Majestés fassent toutes les déclarations nécessaires pour cela. En ce cas, le reste me touchera fort peu; mais si, dans l'oppression que je souffre, on ne trouve moyen de sauver ma réputation, je vous avoue, à moins que la reine me commande le contraire, que je suis capable de me porter à toutes les extrémités, dans lesquelles un homme d'honneur se doit jeter pour le mettre à couvert et pour vérifier son innocence. Vous savez si la mienne est calomniée injustement, et je ne vois pas que Leurs Majestés reçoivent aucun avantage qu'on persécute ainsi une personne, qui les a si bien servies et qui est honorée de leur bienveillance.

» Vous pouvez juger en quel état je suis de n'avoir point de lettres de Paris; je n'en ai reçu qu'une de vous en chiffres, datée du 8 courant. Je vous prie de me donner plus souvent de vos nouvelles. Je vous dirai confidemment que j'ai reconnu des discours, que M. le maréchal de Gramont m'a tenus, que M. le Prince ne vous aime pas et qu'il croit que vous lui avez manqué de parole; mais je n'ai pas pu savoir en quoi.

» Vous montrerez cette lettre à la reine; mais non pas à aucun autre. »

X.

CHANGEMENT A LA COUR EN AVRIL 1651.

(*Mémoires de Mademoiselle*, p. 307.)

Le journal d'Olivier d'Ormesson retrace en détail les changements survenus à la cour en avril 1651, changements que Mademoiselle mentionne en passant :

« Le mardi 4 avril 1651, le garçon du conseil vint avertir qu'il n'y en avoit point et que la reine avoit ôté les sceaux à M. de Châteauneuf. Je fus voir M. le curé de Saint-Nicolas (1), sur l'élection faite de M. de Beaufort pour marguillier (2) par la brigue de MM. de Montmort, Briçonnet et La Marguerie (3), quoique l'assemblée eût

---

(1) Claude Joly, qui devint dans la suite évêque d'Agen. On a de lui un recueil de sermons. Il s'agit ici de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, à laquelle appartenait Olivier d'Ormesson.

(2) La réception du duc de Beaufort, comme marguillier, qui nous paraît un événement bien insignifiant, fit alors quelque bruit. J'en trouve la preuve dans un journal ms. de l'époque (Bibl. imp. Supp. fr. 1238 bis, b, f° 262) : « M. le duc de Beaufort étoit tombé malade d'une fièvre si dangereuse, qu'elle avoit obligé M. De Vendôme de le faire porter chez lui, et l'ôter de la rue Quincampoix, où il se plaisoit si fort, qu'il s'étoit fait élire marguillier de Saint Nicolas, sa paroisse, dans laquelle il étoit fort aimé du menu peuple, pour le voir aussi assidu aux moindres fonctions de cette charge qu'un simple bourgeois, tant il affectoit la popularité. »

(3) Louis Laisné, seigneur de La Marguerie, reçu maître des requêtes le 5 avril 1644, devint premier président au parlement de

été remise à un autre jour, et que M. d'Aligre, marguillier, ne s'y fût point trouvé, ni les plus honnêtes gens de la paroisse. De là chez M. de Châteauneuf, où je trouvai la porte fermée, et de là au palais, où M. Balthazar (1) et moi parlâmes du procès criminel d'un nommé Châtelet pour fausseté de lettres de noblesse, et décrétâmes prise de corps contre Toury.

» Là je sus comme M. le premier président (2) avoit dit, à sa place, la relation des remontrances faites à la reine sur le sujet de la déclaration contre les cardinaux pour les exclure du conseil du roi, même leur interdire le séjour en France; comme la reine le leur avoit promis, et qu'ensuite, sur les dix heures du soir, la reine l'avoit envoyé querir et lui avoit mis les sceaux entre les mains, qu'elle avoit envoyé querir à M. de Châteauneuf, et qu'il ne les avoit pris qu'à condition de ne point quitter sa place, et que, pour rien du monde, il n'abandonneroit la compagnie, et que M. le chancelier revenoit. Les maîtres des requêtes députèrent ensuite pour faire leur compliment à M. de Châteauneuf, à M. le chancelier, sitôt qu'il seroit de retour, et à M. le premier président, nouveau garde des sceaux.

» Au sortir du palais, je fus avec M. de Lamoignon chez M. le chancelier, où nous vîmes mesdames de Laval et de Sully (3), qui nous dirent comme M. de Sully

---

Dijon en 1654. Habert de Montmort et Briçonnet étaient également maîtres des requêtes.

(1) Jean Balthazar, seigneur de Malherbe, reçu maître des requêtes le 20 mars 1642.

(2) Mathieu Molé.

(3) Filles du chancelier Séguier.

étoit parti à minuit pour aller querir M. le chancelier (1), et qu'il arriveroit ce soir. Je fus après chez M. le garde des sceaux, et j'entrai chez M. Mignon. Là je vis Bruyères, Rives et les autres domestiques en pleurs prêts à partir. Bruyères me dit comme hier M. le premier président, ayant fait les remontrances pour obtenir la déclaration contre les cardinaux, la reine avoit répondu qu'elle avoit toujours dit qu'elle seroit de l'avis de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince, et, s'étant tournée vers eux pour leur demander leur avis, ils lui auroient dit n'en avoir point d'autre que le sien. Après quoi elle dit qu'elle accordoit donc la déclaration; que MM. du parlement s'étant retirés, M. le garde des sceaux avoit persisté au refus de la sceller, et s'étoient ainsi séparés; qu'à sept heures du soir la reine avoit renvoyé querir M. le garde des sceaux pour le presser de sceller cette déclaration; ce qu'il auroit encore refusé; et que, sur les dix heures du soir, M. de La Vrillière lui étoit venu redemander les sceaux. Incontinent après, je le vis descendre et le saluai; il monta dans sa chaise ordinaire et partit pour Montrouge, suivi de quatre hommes de cheval et de son carrosse.

» L'après-dînée, je fus, avec mon père, saluer M. le premier président, qui nous dit qu'il garderoit sa charge avec les sceaux, et que, si ces deux fonctions étoient incompatibles, il auroit bientôt pris sa résolution, et que, dans ce temps il croyoit, pouvoir servir plus utilement le roi dans sa place que dans les sceaux; que M. le

(1) Le duc de Sully était gendre du chancelier Séguier, comme on l'a vu plus haut.

chancelier tiendroit les conseils et lui tiendroit le sceau. Il nous raconta que la reine l'avoit mandé, sur les sept heures, et lui avoit dit que M. le garde des sceaux étoit demeuré d'accord de sceller la déclaration, et qu'elle l'avoit renvoyé querir, sur les dix heures, et lui avoit mis les sceaux, qui étoient dans son oratoire, entre les mains, et qu'il lui avoit dit qu'il ne les acceptoit qu'à condition de conserver sa place.

» Le soir, l'on nous apprit que M. le duc d'Orléans étant entré le lundi, après dîner, au conseil chez la reine, et y avant vu M. de Chavigny, que la reine avoit mandé sans lui en parler, s'en étoit plaint, et que la reine lui avoit dit qu'il en avoit fait bien d'autres, sans elle; et que M. le duc d'Orléans s'étoit retiré fort en colère, et M. le Prince avec lui; et que, le soir, ayant su que les sceaux étoient ôtés à M. de Châteauneuf et donnés à M. le premier président, il étoit dans une furie extrême; que M. le coadjuteur lui avoit proposé beaucoup de conseils violents : de faire sédition, enlever le premier président; que M. le Prince avoit témoigné n'avoir eu aucune connoissance de ces conseils, avoir offert tous ses amis et ses places à M. le duc d'Orléans, et paroissoit fort en colère, quoiqu'il soit aisé de juger que tout est de sa conduite, par le choix de tous les siens qui sont élevés en puissance, et qu'il ne se joigne au duc d'Orléans que pour rompre tous ses conseils et l'empêcher de faire du bruit.

» Le mercredi, 5 avril, je fus chez M. d'Aligre concerter les arrêts contre les payeurs des rentes des aides.

» De là chez M. le surintendant, qui alloit au conseil chez M. de Villeroy. Après, saluer M. le chan-

celier, où la terre abordoit. Il paroissoit bien gai, et la salle n'étoit pas tendue de la tapisserie fleur de lys, soit de dessein ou qu'il l'eût ôtée de Paris. Je sus que M. le premier président l'étoit venu voir avec tous ses enfants; que M. le chancelier l'avoit reconduit à son carrosse et lui avoit donné la droite.

L'après-dînée, à Montrouge, avec mon père, visiter M. de Châteauneuf, que nous trouvâmes gaillard, parlant avec peu de sentiment de sa chute. Il nous dit que les charges de garde des sceaux et de premier président étoient incompatibles pour le bien de la justice, et que, dans moins de huit jours, M. le premier président auroit perdu crédit dans le parlement; que le chancelier et un garde des sceaux ne pouvoient s'accorder; que M. de Sillery, qui étoit très-modéré, avoit eu de grands différends avec M. Du Vair (1), qui étoit grand personnage; qu'ils partageoient les maîtres des requêtes en toutes les affaires; que la justice ne s'en feroit pas si bien. Lui ayant été dit que les conseils des parties se tiendroient au Louvre, il me dit que M. Du Vair alloit au conseil chez M. le chancelier et n'en avoit jamais fait difficulté. Il y arriva en même temps M. Balthazar et madame de Savoie et quantité d'autres. Nous nous retirâmes. Bruyères me dit que c'étoient ses ennemis qui disoient qu'il avoit consenti de sceller la déclaration, parce que certainement, il l'avoit toujours refusé, et

(1) Guillaume Du Vair, évêque de Lisieux, fut deux fois garde des sceaux, pendant que Nicolas Brulart de Sillery était chancelier. Créé garde des sceaux en mars 1616, Du Vair les remit au roi le 25 novembre suivant. Ils lui furent rendus le 25 avril 1617, et il les garda jusqu'à sa mort, arrivée le 3 août 1621.

que, quand il l'auroit accordé, on n'auroit pas laissé de lui ôter les sceaux.

» Le soir, le père Irénée nous dit comme, le dimanche de la Passion, il y avoit eu dans son couvent une conférence entre M. le président de Novion, M. Servien et M. de Longueil, le conseiller, où l'on avoit résolu le retour de M. le chancelier; que M. de Bouville (1), maître des requêtes, lui en avoit dit quelque chose.

» Tous les gens de bien et qui aiment la justice regrettent l'éloignement de M. le garde des sceaux, Châteauneuf, étant très-bien intentionné pour la justice sans acception de personne, fort désintéressé, aimant les gens d'honneur, ennemi des fripons, grande attention aux affaires et grande mémoire de celles qui avoient passé devant lui, grande connoissance du dedans du royaume et du pouvoir de toutes les différentes compagnies, s'arrêtant plus au fond des affaires qu'à la forme, parlant peu, n'ayant pas grâce ni facilité pour les longs discours, fort autorisé dans sa charge, en sorte que personne ne l'osoit contredire, fort aisé en son particulier et à ceux auxquels il avoit pris créance.

» Le jeudi, 6 avril, à la Merci, M. de Novion me dit que M. le coadjuteur avoit demandé son congé à M. le duc d'Orléans, sous prétexte de faire sa charge pendant ces saints jours, et l'on lui vint dire qu'il s'étoit retiré tout à fait. L'après-dînée, chez M. Gargam, pour l'affaire des payeurs de rentes sur les aides. Je fus à Ténèbres, au Calvaire (2), où M. Housset me dit que

---

(1) Jacques Jubert, seigneur de Bouville et de Bissy, maître des requêtes depuis le 16 janvier 1647.

(2) Il y avait à Paris deux couvents des Filles du Calvaire, l'un

la cause, pour laquelle M. de Châteauneuf n'avoit pas voulu terminer son affaire, venoit de madame de Bretonvilliers, qui étoit intéressée avec lui dans les prêts, et dont M. de Châteauneuf vouloit que l'on sortît.

» Le vendredi, à la passion de M. Brousse à Saint-Nicolas et au service. L'après-dînée aux Ténèbres, aux Minimes, où M. de Tiluau et M. de Nogent (1) dirent que M. de Châteauneuf avoit promis de sceller la déclaration, mais que ce n'étoit pas la cause de sa disgrâce; qu'il y avoit plus de huit jours que ce dessein paroissoit. M. de Tiluau me dit qu'il l'en avoit averti, et que ses parents lui avoient aussi dit la même chose, mais qu'il étoit demeuré aveugle.

» Le samedi, 8 avril, à Saint-Nicolas faire nos pâques, où M. de Beaufort fit sa première fonction de marguillier.

» L'après-dînée, chez M. de La Ferté, qui étoit mort le matin, à six heures, le septième de sa maladie. Madame sa femme demeure avec onze enfants, et elle est grosse. C'est une perte pour notre quartier. Le soir, au salut à la Merci. Au sortir, M. de Villarceaux et moi nous trouvions, parlant des affaires, que M. le Prince étoit cause de tout ce changement pour établir ses amis dans les principales charges: M. le chancelier, le premier président, Chavigny, et ainsi se rendre maître de la cour; qu'il ne le pouvoit faire qu'en ôtant M. de Châteauneuf, qui étoit bien intentionné pour l'État et

---

rue de Vaugirard, l'autre sur l'emplacement duquel on a ouvert la rue Neuve-de-Bretagne et la rue Neuve-de-Ménilmontant. Je présume qu'il est question du dernier.

(1) Nicolas de Bautru, comte de Nogent.

ferme pour contredire ses desseins, et ôtant le coadjuteur pour mettre, de sa main, un autre auprès de M. le duc d'Orléans ou faire revenir l'abbé de la Rivière et en être assuré; qu'il avoit trouvé grande disposition à la reine contre M. de Châteauneuf, auquel elle imputoit l'éloignement du cardinal; que M. le Prince étant fort habile, il s'établiroit tellement de tous côtés qu'il seroit absolument le maître de la cour; que la reine le reconnoîtroit bientôt, mais elle seroit impuissante pour y résister, et que le roi étant devenu majeur et sentant son cœur, se trouveroit bien empêché pour diminuer cette puissance; ce qui nous causeroit sans doute une guerre civile; que la reine devroit s'être fait un conseil de gens fermes, indépendants des princes pour résister à leur ambition, et que M. de Châteauneuf, les maréchaux de l'Hôpital et de Villeroy, y étoient très propres. Le soir, je sus qu'il n'y avoit point eu de rémissions (1) le Vendredi-Saint, parce que M. le chancelier y vouloit présider; ce que M. le garde des sceaux ne voulut point.

» Le dimanche, 9 avril, jour de Pâques, à Saint-Nicolas en robe rouge, où M. de Beaufort présenta six pains bénits, avec toute la fanfare possible. L'après-dînée, au sermon de M. Brousse. J'appris de M. Sevin que M. le Prince avait récompensé tous ses serviteurs: qu'il avoit donné le gouvernement de la tour de Bourges, de Mouson et la lieutenance de Berri à M. de Persan; le gouvernement du château de Dijon et de Saint-Jean-

(1) Conseil dans lequel on signait les lettres de grâces, appelées *lettres de rémission*.

de-Losne (1) à M. Arnauld; celui de Seure à M. de Bouteville (2) ; celui de Stenay à Marsin ; celui de Clermont et Jametz au baron de Meille. Par là, on voit qu'il est plus puissant après sa prison qu'auparavant, et qu'il n'y a présentement que la modération de son esprit qui le puisse retenir.

» Le soir, l'on nous dit le démêlé de M. le chancelier avec M. le garde des sceaux, sur la fonction de leurs charges, et que M. le garde des sceaux avoit envoyé dire à M. le chancelier, par M. de Champlâtreux, qu'il ne prétendoit rien quitter de toutes les fonctions dont ses prédécesseurs avoient joui avec les chanceliers.

» Le lundi, 10 avril, je fus à Amboille.

» Le mercredi, 12 avril, je revins d'Amboille; j'appris que M. le duc d'Orléans ne s'apaisoit pas, et que l'on proposoit de retirer les sceaux à M. le premier président, lequel avoit tenu le sceau le matin, où s'étoient trouvés quantité de maître des requêtes, et que l'on croyoit que ce seroit son dernier.

» Le jeudi, 13 avril, j'appris, l'après-dînée, que M. le premier président avait reporté les sceaux le matin à la reine et l'avoit remerciée de trois propositions qui lui avoient été faites : l'une de le faire cardinal, l'autre de lui donner cent mille écus, et la troisième, de faire un cinquième office de secrétaire d'État pour M. de Champlâtreux, et qu'il avoit témoigné grande vigueur d'es-

(1) Petite ville de la Côte-d'Or.

(2) François-Henri de Montmorency-Bouteville devint maréchal en 1675, et est surtout connu sous le nom de maréchal-duc de Luxembourg. Il mourut en 1695.

prit. Je sus que, moyennant ce, l'accommodement étoit fait et que les princes devoient aller, l'après-dînée, au Palais-Royal, où ils délibéreroient à qui l'on donneroit les sceaux. Le bruit étoit que c'étoit pour M. le chancelier, et qu'il lui en coûtoit cent mille écus. D'autres disoient que l'on pressoit M. de Châteauneuf de les reprendre, mais qu'il les avoit refusés, et que, s'il vouloit, ce seroit pour lui.

» Le vendredi 14 avril, je fus à Saint-Gervais au service de M. de La Ferté, où j'appris que les princes avoient été au Palais-Royal et que la réconciliation étoit faite ; que M. le chancelier étoit assuré des sceaux, mais qu'il devoit auparavant rendre ses compliments aux princes et qu'il y alloit ce matin, et que, l'après-dînée, il devoit aller voir la reine, qui lui redonneroit les sceaux.

» Le samedi 15 avril, M. Joly m'apporta un arrêt des aides à recorriger ; l'après-dîner, M. Gargamme vint voir pour cette affaire. Les rentiers de Châtelain me vinrent parler ; MM. des Yveteaux et Guillon y étoient ; ils s'en retournèrent fort contents. Je sus qu'il y avoit eu le matin petite direction chez M. le chancelier, où MM. du conseil n'avoient point été appelés ; qu'il avoit les sceaux de la veille.

» Chacun considéroit ce changement avec étonnement, et l'on plaignoit M. le premier président, auquel la reine avoit fait une injure très sensible de lui avoir donné les sceaux pour les lui ôter trois jours après. L'on ne pouvoit comprendre pourquoi M. le Prince l'avoit abandonné ; les uns disoient qu'il n'auroit pas dû tenir le sceau ni en faire la fonction se voyant si peu assuré ; les autres, qu'il l'avoit fait pour

conserver le rang au-dessus des maréchaux de France et avoir sa place dans le conseil d'en haut.

» Le dimanche 16 avril, je fus porter les arrêts des aides à M. le surintendant (1), et saluai auparavant M. le chancelier. Je vis qu'il dit à Catelan (2) qu'il ne signeroit pas les arrêts, résolus à la petite direction : il s'en indigna fort, dit qu'il les lui feroit bien signer, et que les arrêts de finance dépendoient de lui et de sa signature, et envoya M. Gargam lui faire signer tous les arrêts des aides.

» Il couroit un bruit d'un grand changement dans tous les gouvernements : que M. le Prince auroit la Guienne ; M. le prince de Conti, la Provence ; M. d'Angoulême, la Bourgogne ; M. d'Épernon, la Champagne. Chacun murmuroit de ce bruit comme de très grande conséquence. »

---

(1) Le surintendant des finances était alors René de Longueil, marquis de Maisons, président au parlement. Il ne fut surintendant que pendant un an. Ce fut ce président qui fit bâtir le château de Maisons. Il mourut en 1677.

(2) Catelan était un des financiers qui prenaient à ferme les impôts, et s'enrichissaient ainsi aux dépens du peuple et du trésor royal.

XI.

LETTRE DU CHANCELIER SÉGUIER A LA REINE ANNE D'AUTRICHE.

(*Mémoires de Mademoiselle*, t. I, p. 338.)

On accusa le chancelier Séguier d'avoir facilité l'entrée des Espagnols en France. Il écrivit à la reine pour se justifier. Voici cette lettre, dont l'original se trouve aux archives des affaires étrangères :

« 18 mars 1652.

« Madame,

» J'ai eu avis que mes ennemis n'ont oublié aucun artifice pour persuader Votre Majesté que le passage de l'armée, commandée par M. de Nemours, par la ville de Mantes, a été non seulement conduit par mes conseils, mais que j'ai envoyé des gens de guerre, avec mes domestiques, et le marquis de Coislin, à la tête de cinquante gentilshommes, pour servir M. de Sully en cette occasion. Ce fait est bien spécieux, et, si mon innocence n'étoit bien assurée, j'aurois sujet de craindre que cette calomnie artificieuse fît une forte impression sur l'esprit de Votre Majesté. Mais, madame, je puis dire avec vérité que je n'ai jamais eu la pensée de m'engager à soutenir le dessein de ce passage ; et, si j'en eusse eu connoissance, je m'y serois opposé pour l'empêcher. C'est un fait bien coloré que, M. de Sully m'étant si proche, il m'a communiqué son dessein. Je

n'ai point d'autre réponse à faire, sinon que ce sont des apparences, qui ne sont fondées sur aucune vérité. Il est mon gendre ; mais je ne dois pas répondre de toutes ses actions, ni lui n'est pas obligé de me faire part de sa conduite. L'expérience a fait assez connoître que, dans les guerres civiles, les pères et les enfants sont souvent de parti contraire, et que l'on n'a jamais imputé aux uns la conduite des autres. Si mes domestiques ont été à Mantes, ce n'a pas été par mon commandement. J'ai appris que deux y avoient été par curiosité pour voir passer cette armée. Votre Majesté jugera si ce petit nombre pouvoit donner des forces à M. de Sully, pour se rendre maître des habitants, que l'on a su avoir eu commandement de l'arrêter prisonnier.

» Je ne dis rien de l'envoi des gens de guerre ni du marquis de Coislin, étant une supposition si grande et si hardie, qu'elle se détruit elle-même. Je m'étonne que mes ennemis aient eu le front d'avancer cette fausseté. Si les artifices de ceux qui travaillent, il y a si longtemps, à ma ruine ont plus de force que la vérité, si mes services rendus pendant dix-huit ans, avec la fidélité et dévotion, que doit un premier officier de la couronne, ne me mettent à couvert et hors des atteintes de leurs impostures, je ne sais ce que les gens de bien ne peuvent craindre ; ils devroient être contents d'avoir obligé Votre Majesté de m'éloigner de la cour deux fois et de me priver de la fonction de la première charge de la couronne, sans avoir fait aucune action qui pût mériter ce traitement. J'ose le dire ainsi, après que votre Majesté me faisant porter le commandement de me retirer et de remettre les sceaux, elle donna ordre de me dire que le

Roi et Votre Majesté avoient entière satisfaction de mes services, et que l'on me conserveroit toujours et à mes enfants leur bienveillance. Mes ennemis ont peine de voir qu'il demeure encore quelque souvenir de mes services ; ils travaillent pour en effacer toutes les marques et me ravir la récompense, qui m'est la plus précieuse, un jugement honorable de mon roi ; c'est le trésor que je veux laisser à ma famille, avec la réputation de n'avoir pas tenu les voies d'iniquité, pour arracher des mains de mon maître les grâces que je n'aurois pas méritées. Ainsi, madame, j'espère que Votre Majesté aura cette bonté de donner cette protection à mon innocence, contre les suppositions et les impostures, dont on m'a voulu charger ; elle ajoutera cette action de justice à un nombre d'autres qui m'obligent à demeurer.

» De Votre Majesté le très humble,
très obéissant et fidèle sujet,

» Séguier. »

XII.

LETTRES RELATIVES A LA GUERRE CIVILE DE 1652.

(*Mémoires de Mademoiselle*, t. I, p. 340, 342, 343, 345, 350.)

La correspondance des agents que Mazarin avait à Paris fait connaître l'impression produite sur la population de cette ville par la prise d'Angers : on y voit surtout combien le parti du duc d'Orléans et de Mademoiselle en furent frappés. C'est là ce qui m'a déterminé à publier les lettres suivantes :

» L'on est depuis cette nouvelle fort étonné à Luxembourg, où le menton a allongé à quelqu'un de plus d'un demi-pied (1). L'on y fait monter les deux canons tirés de la Bastille, et dit-on aux spectateurs que c'est contre les *Mazarins*. L'on croit qu'ils y demeureront pour la garde du Luxembourg, où quelques capitaines de la ville, sur un avis supposé qu'on vouloit enlever S. A., ont été s'offrir avec leurs compagnies. MM. de Nemours et de Tavannes y arrivèrent hier au soir, avec une escorte de deux cents cavaliers. Les bien-intentionnés s'étonnent du chancelier (2), qui s'est venu fourrer à Paris pour donner des conseils, avec Chavigny et Tu-

---

(1) C'est probablement une allusion à Mademoiselle.
(2) Pierre Séguier.

beuf (1), à M. d'Orléans contre le service du roi, et que les trois, qui ont le plus vécu de bienfaits du roi, soient aujourd'hui ses plus grands ennemis. Le passage des Espagnols nous le confirme à l'égard du premier (2). Plusieurs ont trouvé à redire audit passage, pour n'y avoir été pourvu, et que les gouverneurs de Champagne et de Picardie n'ont pas fait plus de diligence de leur faire obstacle. Mais on excuse M. d'Elbœuf, qui est assez occupé à faire danser des ballets et à se poudrer. A quoi je réponds que le passage des Espagnols à Mantes sera leur cimetière, Angers étant rendu, comme il est; ce que Dieu a permis pour un plus grand bien, et, quand le passage leur auroit été fermé à Mantes, que Monsieur avoit dit qu'il les feroit passer à Saint-Cloud ou même sur le Pont-Neuf.

» Les affaires sont ici en tel état qu'on n'oseroit y crier la lettre du roi à M. le maréchal de l'Hôpital (3), d'autant que les frondeurs tiennent la réduction d'Angers fausse, quoiqu'elle soit très-assurée. Quelque colporteur a même ce matin été maltraité pour cela. Il y a aussi quelques jours qu'un Suisse, qui parut tant à la cavalcade de la majorité, pensa être très-maltraité, pour avoir argué un colporteur, qui crioit je ne sais quelle liberté contre Son Éminence. »

Un autre agent de Mazarin écrivait le même jour :

---

(1) Jacques Tubeuf, président de la chambre des comptes.

(2) Le passage de la Seine, par les Espagnols, avait eu lieu le 3 mars 1652. Voy. la lettre du chancelier Séguier à la reine, à l'Appendice n° XI.

(3) Lettre par laquelle le roi annonçait la prise d'Angers au maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris.

« C'est une chose étrange que Paris soit si infecté des mauvaises impressions que l'on donne à beaucoup de gens, que l'on s'opiniâtre à soutenir qu'Angers ne soit pas pris ; ce qui les fortifie dedans cette malice est qu'il y a des lettres de Saumur du 2 et de la ville d'Angers de la même date, qui portent que l'on s'y bat rudement, et que cette ville n'est point rendue, quelque certitude qu'il y ait du contraire. Néanmoins ils ne laissent pas d'être embarrassés, au palais d'Orléans, de l'approche du roi, et l'on a été voir aujourd'hui aux écuries, si elles étoient bien garnies ; ils commencent d'ailleurs d'entrer en méfiance de M. le Prince, croyant qu'il est dans la pensée de s'accorder.

» M. de Nemours a couché cette nuit chez les Prudhommes (1), et les officiers de l'armée, qu'il a amenés avec lui, ont presque occupé toutes les maisons des baigneux (*sic*). Madame de Nemours en a pleuré ayant été fort fâchée de ce mépris. Il s'en va demain, et l'on dit qu'il a fait approcher quelque cavalerie, pour escorter le canon, qui doit partir du palais d'Orléans pour le joindre à celui qu'ils ont. »

Un troisième agent de Mazarin lui écrivait à la même date :

« Les troupes d'Espagne qui ont passé à Mantes sont maintenant à huit lieues d'ici, à Houdan, près de Montfort, où elles doivent se rafraîchir au moins trois jours, en ayant fait vingt-quatre heures de marche continuelle.

---

(1) Baigneurs célèbres de cette époque. On trouvait dans leur maison tous les raffinements du luxe. Voyez plus haut, p. 65, note 3.

il y a d'effectif environ deux mille cinq cents hommes de pied et trois mille chevaux. M. de Nemours arriva, hier ici, avec six vingt chevaux, qui l'accompagnèrent jusqu'à la porte du palais d'Orléans. Il fait état de partir dans trois ou quatre jours. Cependant on le régale fort de maint bal et ballet, chez Mademoiselle. Pour le duc de Sully (1), il s'en est magnifiquement acquitté au passage de Mantes. Les officiers de M. le chancelier y ont été envoyés pour aider. Madame la chancelière fit monter aussi à cheval l'écuyer Delcampe, avec ses académistes (2), qui y allèrent en diligence, pour fortifier le duc de Sully contre les habitants. Tout cela est assez remarquable, aussi bien que l'étonnement et le chagrin, que l'on voit depuis deux jours dans l'esprit de M. le chancelier, qui ne laisse pourtant pas d'aller incognito chez M. d'Orléans, lui ayant déjà rendu quelques visites de la sorte, après en avoir reçu une de S. A. R., il y a quelques jours, qui fut très-longue, et la conférence fort particulière. La chose est assez surprenante, et l'on ne croit pas qu'elle puisse être avantageuse. »

La correspondance des frondeurs avec M. le Prince prouve que depuis longtemps ils cherchaient à engager Gaston d'Orléans à se rendre dans la capitale de son apanage (3). L'un d'eux écrivait au prince de Condé le 9 mars 1652 (4) :

---

(1) Gendre du chancelier Séguier.

(2) On appelait ainsi les jeunes gens qui suivaient les écoles d'équitation, nommées alors académies.

(3) Voy. *Mémoires de Mademoiselle*, p. 342.

(4) Les parties chiffrées sont entre [ ].

« Le 4 de ce mois, j'écrivis à V. A. le passage de l'armée à Mantes. Depuis ce temps-là elle est en quartier de rafraîchissement à cinq ou six lieues de Paris. L'infanterie est logée à Houdan, et la cavalerie ès environs. M. de Nemours, le sieur de Clinchamp et la plupart des officiers généraux sont ici (à Paris). Leur présence, le bon ordre qu'ils ont observé dans leur marche, et au contraire le pillage, le vol, l'incendie et tous les autres désordres, que le maréchal d'Aumont souffre à ses soldats (1) dans la vallée de Montmorency, où ils sont logés, ont mis Paris dans la meilleure disposition du monde pour le parti..... L'on avoit espéré que S. A. R. iroit à Orléans. Les plus avisés jugeoient l'importance de ce voyage pour assurer un poste considérable au parti et se rendre maître par ce moyen de la rivière de Loire. Ce qui eût mis le Mazarin dans la dernière confusion. Lui-même en jugeoit bien la conséquence, et nous l'avons vu (Gaston) tout disposé à suivre le conseil qu'on lui donnoit. Cependant la cabale contraire et opposée a prévalu. Elle a appelé à son secours [Madame], qui, sous prétexte de la sûreté et de la conservation de S. A. R., y a très-opiniâtrement résisté, et enfin a obtenu qu'il ne sortiroit point de Paris.

» Outre le mauvais effet, que cette résolution a produit dans la conjoncture présente des affaires, elle en produira un bien plus fâcheux encore dans la suite; c'est qu'elle empêchera que les troupes de Son Altesse royale ne s'éloignent de la rivière de Loire. Il les voudra toujours avoir proche de lui, afin de couvrir Pa-

(1) On ne doit pas oublier que c'est un frondeur qui écrit.

ris, et ainsi il ne faut point faire état de la faire agir dans les provinces les plus éloignées, quelque raison qu'il y eût de prendre cette résolution.

» Il ne nous a pas caché ses sentiments sur ce sujet C'est un conseil pris qu'on aura peine à lui faire changer. Votre Altesse ne sauroit s'imaginer avec combien de difficultés il a enfin consenti qu'elles prissent des postes sur la Loire, et comme il étoit préparé à toutes les raisons, qu'on lui représentoit pour le persuader. Ce qui est le plus fâcheux, c'est qu'on nous fait croire que c'est, par un principe de jalousie, que le coadjuteur lui donne des établissements de Votre Altesse et de ceux qu'elle pourroit encore prendre, si la guerre se faisoit dans les provinces proches et à la bienséance de son gouvernement. Néanmoins, l'on est convenu que [M. de Beaufort] s'empareroit de Boisgency (Beaugency) et Gerzau (Jargeau), et l'on lui envoie un courrier qui lui en porte les ordres. Il doit marcher avec tout son corps, et [M. de Nemours] le doit suivre et attend pour cela de ses nouvelles. Nous ne sommes pas encore bien assurés du succès de cette entreprise. Car l'on dit que Paluau est logé vis-à-vis de Boisgency, la rivière entre lui et la ville, et que même [les *Mazarins*] ont aussi résolu d'y assembler toutes leurs forces. Ainsi, il (ce projet) dépend de la diligence qu'on apportera pour le faire réussir, et de l'inclination des peuples.

» Il est bien fâcheux qu'on soit obligé de vous écrire avec tant d'incertitude d'un dessein, qui devroit être exécuté ; mais enfin il est trop important que Votre Altesse le sache, et je crois qu'elle aimera beaucoup mieux que je lui mande les choses avec [une] vérité, qui l'obligera de travailler à vaincre les difficultés,

qu'avec une complaisance, qui lui feroit lire des nouvelles avec plaisir, mais qui, tôt ou tard, lui seroit fort préjudiciable. »

Le duc d'Orléans était retenu par la crainte, et sa femme le pressait vivement de traiter avec la cour. « Il est certain, écrivait le 15 mars 1652 un des agents de Mazarin, que [Son Altesse royale] commence à craindre, et que [Madame] désire l'accommodement. Ce qui l'arrête le plus, est qu'on lui a fait entendre que [Digne (1)] n'aura désormais ni estime ni amitié pour elle. Tellement qu'on me sollicite de demander, si on peut lui donner quelque témoignage du contraire. »

Tous les contemporains insistent sur les hésitations de Gaston, dont la peur salit toute la vie, selon l'énergique expression de Retz :

« L'on voit l'esprit de M. d'Orléans plus embarrassé que jamais, écrivait un des agents de Mazarin en mars 1652; Chavigny et Croissy (2) disent bien que Son Altesse ne fait pas tout ce qu'elle peut, parce qu'il n'agit pas selon leurs sentiments. Ces messieurs-là ne manquent pas d'animer l'esprit de M. le Prince. Toute leur visée est maintenant de le rendre maître de toutes les troupes; ils disposent tout pour cela. Son Altesse royale en a aussi très grande défiance. Chavigny et Croissy attendent toujours réponse du prince, touchant l'accommodement avec le cardinal de Retz ; à quoi je vois qu'ils ont grande répugnance. Je leur ai ouï dire, depuis peu, qu'il ne tient qu'à eux qu'il ne soit fait. Ce-

(1) Ce mot désigne probablement la reine.

(2) Conseiller au parlement, nommé Fouquet Croissy.

pendant je vois qu'ils s'embarrassent de ce que madame de Chevreuse tint assez longtemps cabinet, il y a trois jours, avec Son Altesse royale, chez le cardinal de Retz, par rencontre ou autrement. »

On tenta vainement dans la suite de déterminer Gaston à se rendre à Orléans. Le comte de Fiesque, qu'il y avait envoyé, et dont parle Mademoiselle (p. 342 et 343), insista vainement sur ce point, comme le prouve une lettre d'un partisan de Mazarin, écrite le 24 mars 1852 : « Le comte de Fiesque arriva hier matin d'Orléans et fut au parlement, tout chaud ému et crotté, le fouet de postillon à la main, et fut introduit de la sorte dans l'assemblée, apportant la nouvelle que le duc de Beaufort étoit dans Orléans ; que la ville étoit déclarée et que Gergeau [Jargeau] seroit bientôt assuré ; mais nous savons pourtant que c'est pour le roi. Nous savons aussi les délibérations de la ville d'Orléans telles, que Gramont a fait savoir à Son Altesse royale que sa présence étoit nécessaire à Orléans, et que, sans cela, il ne pouvoit espérer de ce côté-là de satisfaction ni d'engagement pour ses intérêts. Fiesque appuie très-fort là-dessus ; aussi fait Chavigny, Croissy et tous ceux, qui sont maintenant dans le conseil de Son Altesse, comme le duc de Sully, Rohan, Flamarens, Fontrailles et nos frondeurs du parlement, qui sont tous des ministres au palais d'Orléans. Ces messieurs avoient donné congé à Son Altesse jusqu'après la fête, et assuré qu'il ne seroit point fait d'assemblée en son absence. Le voyage étoit résolu hier pour demain, et l'ordre étoit donné pour faire avancer cinq ou six cents chevaux à Augerville. Mais aujourd'hui on a trouvé l'esprit de Son Altesse tout changé ; et, quoique le duc de Beaufort, qui est

arrivé la nuit passée, avec Tavannes, ait fait les derniers efforts pour émouvoir Son Altesse, elle ne se peut résoudre à quitter Paris. Elle y trouve trop d'inconvénients, et Madame encore plus que lui. Sa nouvelle grossesse ne diminuant pas son crédit, on lui attribue ce changement.

» On ne laisse pourtant pas de presser toujours Son Altesse royale de monter à cheval, pour aller faire cet exploit. Il a promis aujourd'hui que, s'il n'y va, Mademoiselle ira ; à quoi elle est toute disposée. Madame l'y convie de bien bon cœur. Il y a très-grande apparence qu'elle fera le voyage. L'on en fait encore secret; mais je n'en doute nullement. L'on examine maintenant les moyens de la faire passer avec sûreté. Fiesque partira demain après la dernière résolution prise ; le duc de Beaufort et Tavannes s'en retournent aussi, après avoir ici tenu les grands conseils de guerre. Son Altesse royale a laissé une partie des choses à leur discrétion. J'ai su que l'on a fort examiné le pour et le contre sur le point de la bataille, ou si l'on s'attachera à prendre des postes sur la rivière. Dans leur raisonnement, ils ne considèrent pas Orléans pour une pièce, qui leur puisse servir à autre chose qu'à incommoder le roi ; car ils savent bien qu'ils n'en peuvent faire une place de guerre, et qu'on n'y laissera entrer aucunes de leurs troupes, en quelque façon que ce soit, même pour la retraite en cas de nécessité. Ils ne croient pas aussi qu'ils en puissent tirer grand secours ni contribution pour faire subsister leur armée. »

Le 27 mars 1652, on écrivait à Mazarin : « Samedi l'après-dînée (23 mars), arriva la nouvelle de la défaite de l'armée de M. le Prince, qui rabattit bien la joie,

que M. le comte de Fiesque apporta, le matin, de l'entrée de M. de Beaufort dans Orléans. Le lendemain, dimanche (24 mars), ledit Beaufort et Tavannes arrivèrent à Luxembourg pour faire aller Monsieur à Orléans, afin d'obliger par sa présence les habitants à donner passage à leur armée pour relever le parti du prince. Son Altesse étoit aucunement persuadée par le sieur de Chavigny ; mais le coadjuteur la dissuada aussitôt en lui remontrant la conséquence de quitter Paris, et que c'étoit le moyen de se faire encore une fois pousser en Flandre. Tellement qu'au lieu de Son Altesse, Mademoiselle, accompagnée du duc de Beaufort, s'y achemina lundi (25 mars) avec protestation de faire la pucelle d'Orléans. Il y eut quelques bourgeois et canaille en petit nombre, qui allèrent à Luxembourg crier : *Point de Mazarin !* auxquels Beaufort dit que Paris différoit trop à se déclarer, et qu'ils devroient faire comme Orléans, qui a pris les armes ne voulant point recevoir Son Éminence ; et, en partant, Mademoiselle disoit tout haut qu'il n'y auroit point du tout de *Mazarins*. »

Cette lettre se termine par d'assez mauvais vers *sur le voyage de Mademoiselle*. On s'adresse à Gaston d'Orléans :

Prince, modère ton courage;
Tu reconnoîtras tôt ou tard
Que tu détruis un héritage,
Où tu peux avoir quelque part.

Ne t'assure point sur tes armes,
Ni sur le nombre des gens d'armes;
Le roi ne craint point tes soldats.

Gaston, la force est inutile;

Sers-toi seulement de ta fille :
Amour y pourra plus que Mars.

Un autre correspondant de Mazarin trace l'itinéraire de Mademoiselle dans une lettre datée également de Paris, du 27 mars 1652 : « Vous aurez su comme Mademoiselle partit assez à l'improviste avant-hier et alla faire sa première couchée à Chastres, accompagnée de la comtesse de Fiesque et de madame de Frontenac. Elle a pour frondeurs Croissy et Bermont. L'escorte étoit en chemin... Son Altesse royale témoigne maintenant qu'une des principales raisons qui l'a empêchée d'y aller [à Orléans], c'est le manque d'argent. Nos bourgeois n'approuvent point tout ceci ; ils connoissent bien que c'est nous plonger dans des abîmes de malheurs. L'on sent ici la misère s'augmenter tous les jours par la cherté des vivres : le blé vaut déjà trente sous le setier, et la viande quinze sous la livre. Les marchands de bétail ont représenté à la police qu'ils ont racheté leur bétail, deux ou trois fois, des gens de guerre, qui en ont beaucoup tué, et que d'ailleurs il en vient peu à Paris à cause des risques. Les pauvres voient bien que, si le roi n'est bientôt maître, ils vont mourir de faim ; ils le chantent tout haut et maudissent bien les auteurs de leur misère (1). L'on voit déjà une atténuation si grande de tous ces pauvres corps, qu'ils périssent à vue d'œil. »

Les agents de Mazarin négociaient toujours avec le duc et surtout avec la duchesse d'Orléans, par l'influence

(1) Il ne faut pas oublier que ces lettres sont écrites par des partisans du cardinal de Mazarin.

de laquelle on s'efforçoit de ramener le faible Gaston au parti du ministre. L'un d'eux écrivoit au cardinal le 29 mars : « J'avois déjà fait savoir à Votre Éminence par deux lettres, comme la négociation dont je vous avois écrit, continuoit toujours, et n'ayant point de réponse de Votre Éminence, ni ne sachant que répondre, cela m'embarrassoit beaucoup, et ce matin l'on m'a envoyé quérir en diligence pour me dire, comme l'on souhaitoit la paix du côté du palais d'Orléans, et Madame [a obtenu], jusqu'à présent que M. le Prince n'auroit que deux ministres dans le conseil, et que lui ne viendroit à la cour, de cinq ans. Pour moi, je crois qu'ils ne s'en soucient pas beaucoup [de M. le Prince], et l'on me l'a assez fait connoître, et même qu'il seroit bon que la reine écrivît une lettre, qui feroit connoître qu'elle a toujours eu beaucoup d'amitié pour Madame. Voilà les mêmes choses qui m'ont été dites ce matin. J'ai cru être obligé d'envoyer un courrier à Votre Éminence, pour lui faire connoître la joie que j'aurois de le voir un peu en repos, et que la tempête, qui dure depuis si longtemps, se calmât. La peur a saisi le palais d'Orléans, et la défaite de M. le Prince ôte le caquet à bien du monde. »

L'entrée de Mademoiselle à Orléans (voy. *Mémoires*, p. 362) est annoncée à Mazarin dans des lettres de Paris, où l'on s'efforce d'en atténuer l'effet : « Encore que le parti n'ait pas sujet de prendre grand avantage de ce qui s'est passé à Orléans, lorsque Mademoiselle y est entrée, néanmoins le jeudi (1), aux pères de l'Oratoire,

(1) 28 mars.

durant les Ténèbres, Monsieur fit paroître un courrier fort crotté, par lequel il fit publier qu'elle étoit maîtresse d'Orléans et qu'elle avoit fait chasser tous les *Mazarins* de la ville et même qu'elle en avoit fait jeter beaucoup dans la rivière (1). Cela n'empêche pas que Monsieur chez lui ne paroisse fort triste et fort inquiet. M. Ménardeau (2) tient un homme à Orléans, qu'il y avoit envoyé pour quelque affaire, et que j'ai obligé d'y demeurer, afin de pouvoir, par les correspondances que je lui ai données (en ayant beaucoup dans cette ville), nous mander le détail de toutes choses. Il nous écrit, par la lettre du 28, la forme de cette entrée que V. Em. sait, et que la ville n'est pas résolue de faire passer aucune troupe de l'armée de M. de Beaufort ; que même elle lui a refusé des blés pour de l'argent ; que cette armée va fort en décadence et qu'elle ne peut plus subsister en corps ; qu'ils vont, tous les jours, en parti pour vivre et que cela cause leur ruine, parce que, la plupart des paysans étant ruinés, les attendent dans les embuscades ; qu'il en fut tué vingt-sept cavaliers, le 26 de ce mois, près d'une abbaye dans les forêts d'Orléans et huit le 27 dans les vignes, qui venoient d'enlever huit chevaux de poste, à deux lieues d'Orléans ; par le moyen de quoi, ils furent recouverts (recouvrés), et dix-sept autres chevaux, que leur prirent les paysans.

» Il nous donne avis qu'il seroit bon, que l'armée du roi, pour subsister, eût du pain de munition, parce que cela éviteroit beaucoup de désordre et que ce se-

---

(1) Les *Mémoires de Mademoiselle* prouvent la fausseté de ces bruits.

(2) Conseiller au parlement de Paris.

roit le moyen de ruiner les autres troupes. Ce n'est pas que la licence ne donne des soldats ; mais il leur faut donner [de la licence] pour les lieux qui auront fait rébellion et résistance, et V. Em. se trompera, si elle ne punit point ; elle ne verra que trop que ce que je lui dis est véritable.

» Mademoiselle, à Orléans, empêche le passage des courriers, et l'on dit que le courrier qui retournoit à M. de Longueville est tombé entre les mains du parti contraire. Elle a arrêté deux jours le courrier de Bordeaux et lui a pris le paquet de la cour et celui de La Rochelle. Nous avons reçu, par ce même courrier, une lettre de Bordeaux, qui marque que nos troupes ont investi Talmont, et qu'ils sont toujours à Bordeaux dedans un grand effroi.

» M. de Villette revenant avec le marquis de Richelieu, à qui madame d'Aiguillon avoit envoyé un passeport de M. d'Orléans, et plusieurs autres, qui en avoient aussi, a été arrêté par M. de Beaufort, parce qu'il n'en avoit point ; et [M. de Beaufort] lui dit, qu'il venoit à Paris cabaler ; mais, comme il a l'esprit vigoureux, il s'en est démêlé, et Mademoiselle dit qu'il le falloit laisser passer. Il m'est venu voir, et nous avons eu un long entretien. C'est un homme de service, à qui V. Em. devroit procurer emploi considérable. »

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE II.

(1637-1643.)

CHAPITRE III.

(1643-1645.)

CHAPITRE IV.

1645-1646.

CHAPITRE V.

(1647-1648.)

CHAPITRE VI.

(1649-1650.)

Pages.

CHAPITRE VII.

(1650.)

CHAPITRE VIII.

(1650-1651.)

CHAPITRE IX.

(1651.)

CHAPITRE X.

(1651-1652.)

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.